This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

DE LA

LIBRAIRIE

FRANÇAISE.

SON PASSÉ — SON PRÉSENT — SON AVENIR.

AVEC

DES NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR LES LIBRAIRES-ÉDITEURS LES PLUS DISTINGUÉS

DEPUIS 1789;

PAR

EDMOND WERDET,

Ancien libraire-éditeur,

Auteur de : *Portrait intime de Honoré de Balzac*, etc., etc.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS

MDCCCLX

DE LA

LIBRAIRIE FRANÇAISE

DEPUIS

LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A NOS JOURS.

Vu les traités internationaux relatifs à la propriété littéraire, l'auteur de cet ouvrage se réserve le droit de reproduction et de traduction, tant en France qu'à l'étranger. Il poursuivra toutes les contrefaçons faites au mépris de ses droits.

EDMOND WERDET.

Typ. Cosson et Comp., rue du Four-St-Germain, 43.

DE LA

LIBRAIRIE

FRANÇAISE.

SON PASSÉ — SON PRÉSENT — SON AVENIR,

AVEC

DES NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR LES LIBRAIRES-ÉDITEURS LES PLUS DISTINGUÉS

DEPUIS 1789;

PAR

EDMOND WERDET,

Ancien libraire-éditeur,

Auteur de : *Portrait intime de Honoré de Balzac*, etc., etc.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS

MDCCCLX

Z
305
.W48

A MESSIEURS

LES LIBRAIRES-ÉDITEURS

MES ANCIENS CONFRÈRES

DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Aucune barque n'est lancée à la mer sans que des mains amies ne la mettent sous la protection d'un nom vénéré.

Fidèle à cette coutume, c'est à mes anciens confrères de France et de l'étranger que je dédie cet Ouvrage, qui va affronter l'océan de la publicité.

Puisse cette égide tutélaire le préserver de l'indifférence et de l'oubli !

A mes anciens confrères donc est offert cet *Essai historique sur le Passé, le Présent et l'Avenir de la Librairie en France*, comme un hommage respectueux d'un vieux libraire-éditeur.

EDMOND WERDET.

AU LECTEUR.

CE QUE J'AI ÉTÉ. — CE QUE JE SUIS.

Pauvre solitaire, retiré du monde, j'habite, depuis plus de douze ans, le val de *Notre-Dame de Gare-le-Cou*.

Gare-le-Cou ! Ce nom fait frémir...

Qu'on se rassure !

C'est tout bonnement un chétif hameau, composé de quatre modestes habitations de cultivateurs, y compris la mienne, plus modeste encore que celles de mes laborieux voisins.

Ce hameau s'abrite dans un étroit vallon encaissé par des collines couvertes de bois, qui forment les derniers mamelons des hautes montagnes des Vosges. Il est éloigné de tout centre de population ; les communications avec le voisinage même sont très-difficiles ; jamais facteur rural n'y met les pieds : je suis obligé d'envoyer ma correspondance à la ville prochaine, à quatre kilomètres environ, et d'y faire retirer les quelques

lettres que de rares amis m'adressent, de temps à autre, pour se désennuyer.

Au reste, le site de *Gare-le-Cou* est ravissant. Dans le lointain les Vosges s'élèvent d'étage en étage... L'espace est infini, la perspective admirable. Un ruisseau, d'une eau toujours pure, gazouille devant ma porte. Au nord, la Moselle, aux capricieux méandres, déroule ses rives fleuries et offre à ma vue des champs d'une riche végétation. Plus loin, le canal de Strasbourg à Paris, le chemin de fer qui lui est presque parallèle, et la grande route de Nancy! Trois tableaux constamment animés!

Tout près, une modeste chapelle, plus petite et plus simple d'architecture que la *Spinella* de Pise qui reflète ses clochetons dans les ondes limpides de l'Arno, attire parfois dans son enceinte de longues processions de poudreux pèlerins.

Les chroniqueurs de la Lorraine ne sont pas d'accord sur son origine. Les uns la font remonter à l'épiscopat de saint Mansuy ; d'autres soutiennent qu'elle fut bâtie du temps de la première croisade de saint Louis ; les plus dignes de foi en attribuent la fondation à un prince breton, nommé Ralbert-Constant.

C'était, disent-ils, en l'an de Notre-Seigneur 1251, alors qu'après la délivrance du dévot monarque, les croisés, échappés au fer des Sarrasins, traversaient l'Allemagne pour rentrer en France. Afin de ne pas mourir de faim en route, ils se partageaient en détachements isolés. Ralbert-Constant, prince de Saint-Brieuc, qui ne ramenait dans sa patrie que cent hommes d'armes

des trois mille qu'il avait conduits à la Terre-Sainte, les précédait toujours, brave et entreprenant, accompagné de cinq ou six chevaliers.

Ayant passé le Rhin et les Vosges, il vit de loin se dessiner à l'horizon sur l'ancienne voie romaine les remparts de la ville de Toul; mais la nuit le surprit avant d'y arriver, et force lui fut de s'arrêter dans la plaine de Volmer, arrosée par la Moselle et entourée d'une épaisse forêt.

Au pied du coteau qui domine aujourd'hui la chapelle, s'élevait un autel grossièrement taillé, supportant une statue de la Vierge avec l'enfant Jésus sur ses genoux. Là se rendaient sans cesse de toutes parts des pèlerins de toute condition, car il n'était bruit dans la contrée que des miracles qu'opérait la sainte image.

Les hommes d'armes de Ralbert-Constant campèrent sur le versant de la colline. Lui s'arrêta avec ses chevaliers devant l'autel pour y passer la nuit.

C'était au mois de juillet; la fraîcheur et le calme de la forêt invitaient au sommeil les croisés accablés de fatigue. Ils s'endormirent donc profondément après un frugal repas.

Mais des bandes de voleurs rôdaient par là, déguisés en bohémiens, en marchands, en pèlerins, en hommes d'armes. Une de ces bandes, ayant suivi, sans être aperçue, Ralbert-Constant et ses chevaliers, séparés du gros de la troupe, se cacha à quelque distance de l'autel et de la statue de *Notre-Dame des Misères;* car c'est sous ce nom que l'on invoquait en ce temps-là la Vierge de Volmer.

A minuit, jugeant le moment favorable, les bandits se glissèrent avec précaution jusqu'au milieu de nos hommes, et l'un d'eux allait écraser de sa massue la tête de Ralbert-Constant, quand la statue, desserrant ses lèvres de pierre, leur cria distinctement : *Gare le cou !*

A ces paroles miraculeuses, nos hérôs furent bientôt sur pied; ils exterminèrent tous les voleurs, à l'exception de deux, qui, dans leur trouble, allèrent se jeter au milieu du camp, où ils furent brûlés vifs.

Ralbert-Constant, délivré d'un si grand péril, se prosterna avec sa troupe devant la Vierge et promit de revenir dans le courant de l'année, pieds nus, en pèlerinage, avec sa femme et ses neuf enfants, pour ériger une chapelle à Marie, sous l'invocation de *Notre-Dame de Gare-le-Cou.*

Le miracle avait fait du bruit dans la contrée. Quand Ralbert-Constant se présenta avec sa troupe aux portes de Toul, le peuple, couvrant les remparts, criait à tue-tête : *Vive Jésus! Vive Marie! Vivent les croisés!*

Une foule immense les accompagna jusqu'à la cathédrale, où ils furent reçus par l'évêque, qui les conduisit processionnellement à l'autel de Marie, en laquelle les Toulois avaient une grande dévotion.

On chanta un *Te Deum,* et le prélat bénit les croisés, qui reprirent le chemin de la Bretagne.

Trois mois s'étaient à peine écoulés que Ralbert-Constant reparaissait pour accomplir son vœu. C'était un dimanche à l'heure des vêpres. Une troupe de pèlerins, précédée de trois prêtres, pieds nus, la croix rouge

brodée sur l'épaule, attendait sous le porche de l'église que l'évêque lui permît de pénétrer dans le sanctuaire. Ralbert-Constant marchait à côté de sa femme Julie, entourée de leurs neuf enfants. Il tenait une bannière sur laquelle on lisait : *A Notre-Dame de Gare-le-Cou !*

Après l'office, les pèlerins se rendirent près de l'autel rustique, qui fit bientôt place à une chapelle avec une *ladrerie* ou *léproserie*.

L'inauguration fut brillante. Le clergé et les autorités de Toul s'y rendirent processionnellement ; l'évêque officia. Puis le prince de Saint-Brieuc se dépouilla de ses habits de pèlerin et donna une fête où les dames de la ville justifièrent la devise de *sages, belles et bonnes*, que leurs chevaliers portaient brodée sur leur écharpe.

Depuis, la chapelle de *Gare-le-Cou* a toujours été en honneur. Au plus fort de la tempête révolutionnaire, elle fut regardée comme un asile inviolable, et un grand nombre d'objets sacrés y furent soustraits à la dévastation.

Voilà ma légende ! Je n'invente pas, je copie tout bonnement le livret que j'ai sous les yeux et qui sort des presses de J.-M. Clet, imprimeur au Puy.

Pendant dix années, comme l'enfant de la Savoie, on m'a vu, au mois de novembre, quitter mes collines boisées, mon paisible ermitage, et aller, neuf mois durant, voyager par monts et par vaux en qualité de mandataire de l'administration de la *Jurisprudence générale de MM. Dalloz*.

Chacune de mes excursions lointaines terminée, je

me hâtais de regagner mes pénates, où je ne manquais pas de trouver, au retour, un bon et souriant visage qui d'un coup d'œil rapide jeté sur ma personne s'assurait si les fatigues du voyage ne m'avaient pas trop *détérioré*. L'ami radieux se précipitait alors dans mes bras... C'était la compagne fidèle de mes vieux jours, ma femme chérie...

Ces doux épanchements passés, je lui disais : « La campagne a été assez fructueuse; je te rapporte tant. »

Cette somme, s'ajoutant à celle des années précédentes, nous constituait peu à peu un modeste capital que nous augmentions patiemment. C'était le travail persévérant de la prévoyante fourmi. Encore quelques heureux voyages et nous entrevoyions le terme du chemin, un oreiller pour reposer nos deux têtes, un morceau de pain à grignoter en attendant le suprême voyage.

Était-ce de l'ambition? je ne le pense pas. Eh bien! cet innocent bonheur Dieu nous l'a refusé; ce but, que nous croyions toucher du doigt, a disparu sans retour; cette espérance si légitime, si humble, si prochaine, s'est évanouie dans un sombre avenir, et voici comment :

Dans ma dernière pérégrination, en mars 1856, moi qui courais ainsi le monde depuis 1820, moi qui, explorant sans relâche les quatre points cardinaux, n'avais jamais éprouvé le plus léger accident, je fis, en descendant d'un chemin de fer, une chute dont les conséquences furent graves...

Je suis, depuis lors, devenu, non pas boiteux, le mal serait fort supportable, mais tout à fait impotent, pres-

que cul-de-jatte comme Scarron, ne me traînant à grand' peine dans les circonstances urgentes que sur le pied gauche, lequel est lui-même aux trois quarts brisé.

Adieu donc les petites économies sou à sou amassées! Adieu mes espérances! Adieu l'avenir que je rêvais!

Que faire alors?

S'armer de toute son énergie et puiser dans sa tête les ressources nécessaires pour lutter contre l'adversité.

Et voilà précisément ce que j'ai fait!

Peu désireux de mourir de faim avec ma pauvre femme, j'ai pris la plume que j'avais vu si longtemps manier aux autres. Mais, nouveau surcroît de malheur! je suis presque aveugle; à peine puis-je distinguer les caractères que je trace; l'un de mes yeux s'est complétement éteint; l'autre est près de le suivre dans le royaume des ténèbres et de s'éteindre, à son tour, tout à fait. N'importe! je laisserai courir ma plume sur le papier au gré de la folle du logis...

Ce sera déjà beaucoup, si, à l'aide de cet instrument dont beaucoup se servent à tort et à travers, je réussis à reproduire nettement, correctement, ma pensée.

Mais ce n'est pas assez.

Il faut encore, chose bien plus difficile qu'on ne se l'imagine communément, inventer ou découvrir au moins quelque sujet à traiter.

Car se mettre à la besogne pour redire plus mal que ses prédécesseurs ce qu'ils ont déjà dit longtemps avant nous, cela vaut-il consciencieusement la peine de se déranger et de déranger les autres? Et la sagesse ne nous

commande-t-elle pas de nous abstenir si nous n'avons à offrir au public rien de nouveau pour le fond ou du moins pour la forme?

Le champ de la littérature, de l'histoire, des arts et des sciences a été depuis des siècles si laborieusement exploré, creusé, fouillé, labouré dans tous les sens, qu'en vain les tard-venus y cherchent encore quelque nouveau filon.

La jeunesse seule a un refuge quand la force et la santé font circuler dans ses veines un sang généreux : elle n'a qu'à faire appel à l'imagination, alors fraîche, abondante et dont la séve s'évapore tellement par tous les pores, qu'elle n'éprouve que l'embarras du choix entre les sujets à traiter qui se présentent en foule à l'esprit.

Mais lorsque deux tiers de siècle ont déjà passé sur notre tête, lorsque notre chef conserve à peine quelques rares cheveux qui lui font comme une couronne d'argent, c'est tout au plus si l'on a le courage de répéter la vieille ballade écossaise :

Voici la fin du voyage!
Il nous faut plier bagage,
Et jusqu'au bout du chemin
Suivre la pente rapide
Où, pour nous servir de guide,
La Mort nous prend par la main.

A cet âge avancé on ne croit plus aux illusions ; on ne s'appesantit plus que sur les choses positives de la vie, et le cercle des idées se rétrécit à mesure que s'éteint le foyer de l'imagination.

Voilà pourquoi vieillard j'ai compris qu'il valait mieux me taire que d'aborder des sujets qui non-seulement ne me seraient pas familiers et sympathiques, mais qui n'auraient pas en outre l'avantage d'apprendre à mes lecteurs, si ma bonne étoile m'en donne, quelque chose de nouveau pour le fond ou du moins pour la forme.

Et mes souvenirs rétrospectifs se sont dès lors reportés vers le *commerce de la librairie* que j'ai exercé si longtemps, vers les *libraires-éditeurs*, mes anciens confrères, vers les *gens de lettres* et les *savants* au milieu desquels s'est écoulée une grande partie de ma laborieuse existence.

Et l'année dernière j'ai publié, en un volume in-18 jésus de 400 pages, chez mon ami E. Dentu, le *Portrait intime de Balzac,* le premier romancier de notre époque, mon auteur de prédilection, pour la gloire duquel je me suis ruiné, et qui, le 2 juin 1836, dans son *Introduction historique au Lis dans la Vallée,* annonçait qu'il n'aurait plus d'autre libraire-éditeur que moi, et saisissait cette occasion de préconiser beaucoup trop mon activité, mon intelligence, ma probité, mon cœur et ma délicatesse.

La première édition de ce portrait intime de Balzac est épuisée et j'en prépare une seconde bien plus complète.

Avant l'apparition de ce livre, j'avais, par-ci par-là, lancé comme ballons d'essai, dans quelques feuilles légères, des fragments de mes portraits intimes de *MM. Jules Sandeau, Alphonse Karr, Arsène Hous-*

saye, etc., et je terminais la suite de cette galerie de gens de lettres dont j'avais été l'éditeur, souvent même l'ami et parmi lesquels figurent encore *MM. Paul Lacroix* (*bibliophile Jacob*), *Paul de Kock, Gustave Planche, Léon Gozlan, Alexandre Dumas, Raymond Brucker, Michel Masson, Eugène de Monglave*, etc. Mais la réflexion m'est venue qu'avec les meilleures intentions du monde il n'était pas toujours facile d'être complétement inoffensif, que le littérateur avait parfois l'épiderme extrêmement sensible, et j'ai courageusement résolu, sinon de supprimer peut-être entièrement, au moins d'ajourner indéfiniment ces publications, et dans tous les cas de ne leur livrer la clef des champs qu'après leur avoir fait subir une révision minutieuse.

Ce parti héroïque pris, il me restait en portefeuille un travail plus sérieux, plus important, un traité *de la librairie française, — son passé, — son présent, — son avenir;* — la première partie contenant un précis historique sur la librairie ancienne et sur sa législation jusqu'en 1789; — la seconde : des recherches sur la librairie moderne en général, sur son passé de 1789 à 1830, sur son présent de 1830 à 1860, une galerie par ordre alphabétique des principaux libraires-éditeurs depuis 1789, avec les titres de leurs publications les plus remarquables et un résumé de la législation qui a régi la librairie de 1793 à nos jours; — la troisième : un coup d'œil et des considérations sur son avenir.

A la vue d'un pareil programme, libre à mes lecteurs

de me taxer de témérité, d'audace même, mais nul, au moins, j'en suis sûr, ne pourra me reprocher d'avoir abordé un sujet, sinon au-dessus de mes forces, du moins étranger à mes études.

Dès 1812 je me suis occupé de librairie.

Sous-économe au collége Sainte-Barbe alors dirigé par son fondateur feu Victor de Lanneau, d'impérissable mémoire, je me trouvai par mes fonctions constamment en rapport avec tous les libraires de ce temps-là qui s'étaient spécialement voués à la publication de livres élémentaires pour l'éducation de la jeunesse, MM. Auguste Delalain, Antoine-Augustin Renouard, Lenormand, Théophile Barrois, Armand Kœnig, etc.

Le 1er février 1820, attiré par un penchant irrésistible vers le commerce de la librairie, je quittai hardiment la belle position que j'occupais dans cette institution modèle, où j'avais 2,400 francs d'honoraires par an, avec la table, le logement, etc., pour entrer comme simple petit commis aux modestes appointements de 50 fr. par mois, chez M. J.-J. Lefèvre, un des plus savants éditeurs de l'époque, et je n'abandonnai cette humble carrière que pour m'établir moi-même libraire en 1827.

Il m'est donc permis, je crois, de parler en connaissance de cause, et de la librairie en général, et au moins des générations de libraires auxquelles j'ai été mêlé.

Le travail que je publie est toutefois délicat et difficile, je ne me le dissimule pas.

Si j'échoue dans ma tentative, j'aurai peut-être, à dé-

faut de mieux, le mérite d'avoir été un des premiers à écrire sur un des commerces les plus décevants qui existent quant aux résultats positifs, quelque attrayant qu'il soit pour les esprits aventureux qui aiment à côtoyer les rives si fleuries et si enchanteresses de la littérature.

Le sol à défricher est encore vierge, il est des plus fertiles, il offre à l'observateur de nombreux points de vue à explorer. En cas de non-réussite, ce sera l'ouvrier mineur qui seul apparaîtra inférieur à sa tâche. Qui sait même si son ébauche grossière n'aura pas pour effet de décider un de nos habiles éditeurs modernes, tels que MM. Jules Delalain, Paulin, E. Dentu, Jannet, Louis Hachette, Deszobry, Amyot, Téchener, etc., à traiter plus à fond ce sujet important, digne sous tous les rapports d'occuper les loisirs d'hommes aussi distingués, dont les plumes éloquentes sauront bien se passer du concours des gens de lettres et des savants tandis que tant d'autres n'ont pas le courage de s'en affranchir ?

Pour le moment, mon œuvre informe terminée, je puis m'écrier, mais avec plus de modestie que le vieil Entelle :

Hic cæstus artemque repono;

« Je dépose ici ma plume inculte et l'humble tribut de mon peu d'expérience. »

LA

LIBRAIRIE ANCIENNE

AVANT ET DEPUIS

LA DÉCOUVERTE DE L'IMPRIMERIE

LA LIBRAIRIE ANCIENNE

I

Avant la découverte de l'imprimerie.

« Comme la pensée est le plus bel attribut de l'homme, de même la libre communication de la pensée est son droit le plus précieux.

« Mais la parole n'est pas toujours un moyen suffisant pour cette communication : aussi les sociétés, dès leur berceau, firent-elles mille tentatives plus ou moins ingénieuses pour fixer la pensée au moyen de signes.

« Ces signes devinrent plus tard les caractères de l'écriture.

« Que de siècles se sont écoulés entre cette découverte et celle presque aussi précieuse de l'imprimerie ! »

Ainsi s'exprime, à propos du sujet qui nous oc-

cupe, un éminent jurisconsulte qu'une mort prématurée a enlevé à la science du droit et à ses nombreux amis, M. Armand Dalloz.

Dans l'antiquité, le commerce de la librairie fut d'abord fort restreint. Il y avait bien quelques *bibliopoles* à Athènes et à Alexandrie, mais leur intervention devait se borner à la location et à la vente d'un petit nombre de volumes, copiés par eux ou achetés aux auteurs. Strabon se plaint de ce que, dans la dernière de ces villes, la librairie était considérée comme une fabrication ou un trafic. Il s'élève contre le peu de soin que mettaient les copistes à collationner leur travail mercantile avec les originaux.

A Rome, sous les empereurs, ce furent surtout les affranchis qui exercèrent la profession de libraire ; ils habitaient de préférence la *via Sigillaria*, l'*Argiletum*, le *vicus Sandalarius* et les environs du temple de la Paix ou du *Forum Palladium*.

Un portique précédait ordinairement leurs magasins ; il servait de rendez-vous aux amateurs et sans doute aussi de salle de lecture.

Il y avait déjà à cette époque des libraires-éditeurs.

L'un d'eux, appelé Tryphon, paraît avoir été le

propriétaire des *Xenia* et des *Apophoreta* de Martial.

Les auteurs ne recevaient point d'honoraires ; il n'existait d'autres moyens de publicité que l'étalage, les lectures publiques chez les libraires et les communications de savant à savant.

Nous empruntons ces curieux détails et quelques-uns de ceux qui suivent à un travail très-bien fait et très-intéressant de MM. Louis Spach, de Strasbourg, et Louvet, sur le sujet qui nous occupe (1).

En France, avant la découverte de l'imprimerie, le commerce de la librairie devait être aussi, comme à Athènes et à Alexandrie, excessivement restreint.

Au commencement du moyen âge, sa décadence était complète.

Le christianisme, redoutant à juste titre l'altération des textes en ce qui touchait surtout les points de doctrine, n'osait confier la copie de ses livres qu'à des hommes spéciaux, initiés de longue main aux dogmes de la religion, et qu'il rendait pour ainsi dire responsables du résultat de leur travail

(1) *Encyclopédie des gens du monde*, chez MM. Treuttel et Würtz.

mécanique. Aussi les monastères s'occupaient-ils presque exclusivement de copies et d'échanges de livres.

Mais, après la fondation des Universités, aux douzième et treizième siècles, la librairie reprit quelque éclat et quelque importance.

L'Université de Paris fut la première à s'adjoindre des hommes spéciaux, chargés, sous sa surveillance, de la conservation et de la propagation des manuscrits.

Les libraires de cette capitale formèrent dès lors entre eux une communauté, une association, qui prit le titre de *Libraires jurés de l'Université.*

Ils étaient obligés par leurs statuts de soumettre à des députés choisis par les Facultés les copies déjà collationnées par eux de tous les manuscrits originaux qu'ils faisaient transcrire par les *écrivains publics* nommés *calligraphes.*

Ils ne pouvaient, sous aucun prétexte, mettre en vente ces *copies avant que, sur le rapport du délégué des Facultés*, elles eussent été *revues* et *approuvées* par les membres de l'Université eux-mêmes.

Ces libraires étaient, en général, fort instruits.

Ce n'est qu'à la suite de divers examens sévères, passés devant les membres choisis à cet effet par

l'Université, qu'on pouvait recevoir le titre fort envié de *clerc-libraire.*

Les ventes des manuscrits originaux ou des copies s'opéraient avec les mêmes formalités que la transmission des valeurs immobilières.

Le plus ancien contrat que l'on possède en ce genre remonte au quatorzième siècle; il est de 1332.

Dans cet acte, Geoffroy de Saint-Léger, clerc-libraire, déclare avoir vendu et transporté, *sous l'hypothèque de tous ses biens et sous la garantie même de son corps,* à noble homme messire Girard de Montagü, avocat du roi au Parlement, un livre intitulé : *Speculum historiale in consuetudines parisienses,* pour la somme de *quarante livres parisis,* dont ledit clerc-libraire se tient pour content et bien payé.

Ce contrat ne dit pas si l'ouvrage, objet de la transaction, était le manuscrit original ou seulement une copie revue et approuvée. Divers motifs, trop longs à déduire, me font pencher pour cette dernière opinion.

Avant cette époque, le commerce de la librairie se faisait généralement au moyen d'intermédiaires ou de *courtiers* que l'on appelait *stationnarii* ou libraires-commissionnaires.

Ces *stationnarii* ou *courtiers* étaient, eux aussi, sous la dépendance de l'Université et soumis même à des examens moins sévères toutefois que ceux des *clercs-libraires*.

Les premiers statuts relatifs à cette industrie que nous connaissions remontent aux années 1259 et 1275.

On exigeait par ces statuts des libraires un serment par lequel ils s'engageaient à faire loyalement leur commerce, à ne prendre qu'un prix modéré pour le loyer des livres (outre les seize pour cent qui leur étaient alloués pour leur commission), et à écrire sur le dos du manuscrit le nom du vendeur et le prix de l'objet.

S'il faut en croire le statut de 1259, le corps des *librarii* était alors plus nombreux que celui des *stationnarii*. Les premiers seuls pouvaient faire copier et vendre des livres à leur compte. Il leur était défendu d'employer des copistes non autorisés par le recteur et les quatre procureurs de l'Université. La même autorisation était indispensable pour le livre lui-même.

Une décision de l'Université, du 2 décembre 1275, confirmant le statut qui précède, défend aux *stationnarii*, sous la foi du serment, d'acheter des

livres pour leur compte avant l'expiration d'un délai fixé, pendant lequel ils sont tenus d'afficher en un lieu apparent le titre et le prix de ceux qu'ils ont commission de vendre.

Ils ne peuvent, sous peine de restitution, exiger un droit de courtage supérieur à *quatre deniers* de la monnaie du temps.

En 1323, un nouveau décret de l'Université oblige les *clercs-libraires* à prêter serment et à fournir un cautionnement de cent livres pour la sûreté des manuscrits originaux ou copies qu'ils sont chargés de vendre sous leur responsabilité personnelle, et pour la stricte observation des règlements auxquels ils sont soumis.

Le prix d'un livre, outre sa valeur intrinsèque, variait, en ce temps-là, selon le degré de perfection de l'écriture des *calligraphes* et du travail des *enlumineurs*. Quatre taxateurs, choisis par l'Université et soumis également à de sévères examens, avaient pour mission de fixer sur ces trois bases le prix légal d'un livre.

Défense était faite à tout libraire d'en vendre aucun qui n'eût été exposé pendant quatre jours en un local à ce spécialement affecté dans le couvent des Dominicains.

Dans le rôle de la taille de la ville de Paris pour l'année 1292, on compte vingt-quatre copistes, dix-sept relieurs et huit libraires.

En 1323, le nombre des libraires s'élève à vingt-neuf, parmi lesquels on remarque deux femmes, soumises comme les hommes aux examens et au serment.

Tous les manuscrits étaient écrits sur du parchemin, dont la vente n'avait lieu qu'une fois par an à la foire de Saint-Landry.

Il était fort rare que les corps savants qui possédaient des bibliothèques permissent le déplacement et le prêt au dehors d'aucun des livres dont elles se composaient.

Le roi Louis XI lui-même, ayant eu besoin d'emprunter à celle de la Faculté de médecine de Paris les œuvres de Larès, n'obtint cette faveur qu'en se soumettant aux exigences du règlement, qui obligeait à la consignation d'une somme considérable et à la caution d'un bourgeois de la capitale.

II

Depuis la découverte de l'imprimerie.

Gutemberg (Jean ou Henne), né à Mayence, en 1401, dans la maison qui forme l'angle des rues Emmeransgasse et Pfandhausgasse, est, personne ne l'ignore, l'inventeur de l'art de composer des livres avec des caractères mobiles, le créateur, par conséquent, de l'imprimerie proprement dite.

Il s'était occupé de bonne heure de travaux mécaniques.

Des collisions entre la bourgeoisie et la noblesse ayant éclaté à Mayence en 1424, il quitte cette ville pour aller s'établir à Strasbourg.

En 1436, il signe avec André Dryzehn et autres un acte par lequel il s'engage à leur montrer tous

les arts *secrets, merveilleux*, qu'il possède, et à les faire servir au profit commun de leur association.

Mais la mort de Dryzehn, arrivée peu de temps après, fait avorter l'entreprise qui, à ce que l'on croit généralement, comprenait, au moins en germe, l'art typographique.

On ignore où et quand en eurent lieu les premiers essais; Gutemberg n'ayant apposé ni son nom ni aucune date à ses premières impressions.

Il paraît toutefois que c'est vers 1438 qu'il commence à faire usage de ses types mobiles en bois.

En 1443, il quitte Strasbourg pour revenir à Mayence. Là il forme une nouvelle société avec Faust ou Fust, riche orfévre, qui s'engage à lui fournir les fonds nécessaires pour créer une imprimerie.

De cet établissement sort en 1456 la *Bible* latine, imprimée pour la première fois en *caractères typographiques.*

Cette Bible, dite de Gutemberg, forme deux volumes in-folio, sans date, de quarante-deux lignes à la page.

Son association avec Faust fut encore de courte durée. Celui-ci avait fait de fortes avances à l'inventeur qui ne put les lui rembourser. Il en ré-

sulta un procès qui se termina par un compromis, aux termes duquel Faust garda l'imprimerie pour son compte.

Sur ces entrefaites, un habile artiste-écrivain, Schœffer de Gernersheim, épousa la fille du riche orfévre et prit un intérêt dans son établissement typographique. Le beau-père et le gendre améliorèrent bientôt à tel point la fabrication des caractères dont ils se servaient, qu'ils réussirent à en employer avec succès de bien plus petits que ceux dont ils avaient fait jusqu'alors usage pour l'impression des *missels*. Ils augmentèrent, en outre, le nombre des lettres de chaque page et diminuèrent sensiblement leurs prix de revient.

Gutemberg, cependant, n'abandonnait pas son œuvre : grâce à l'appui d'un échevin de Mayence, Conrad Hummer, il se trouva l'année suivante en mesure de fonder dans cette ville la première imprimerie, proprement dite, qui ait existé, imprimerie qui devint le modèle de toutes les autres; c'est dans ces ateliers que fut probablement fabriqué le livre sans date, ni nom de typographe, qui a pour titre : *Hermanni de Saldis speculum sacerdotum* (in-4°).

En 1457, parut un *Psalterium* latin, puis un

Breviarium, contenant un choix de psaumes, d'antiennes, de collectes, etc., coordonné à l'usage des chœurs pour les fêtes et dimanches.

Ce premier monument vraiment remarquable de la typographie naissante, qui se recommande, et par la désignation du nom de l'imprimeur, et par l'indication du lieu où l'œuvre prit naissance, et par la date de l'année et du jour où elle fut terminée (14 août 1457), ce monument que les bibliomanes n'estiment pas moins de 250,000 fr., est imprimé avec une élégance qui prouve combien avaient été rapides les progrès du nouvel art et avec quelle glorieuse audace on s'était mis à le cultiver.

L'imprimerie de Gutemberg et celle de Faust et Schœffer florissaient côte à côte, lorsque la guerre civile éclata, en 1462, entre les deux archevêques Diether d'Isenbourg et Adolphe de Nassau.

Mayence fut prise et pillée; les deux imprimeries eurent beaucoup à souffrir, et tous les ouvriers qui y trouvaient du travail et du pain furent obligés de se disperser pour vivre.

Celle de Faust et Schœffer se releva pourtant peu à peu des suites déplorables de ces funestes événements; mais il n'en fut pas de même de celle de Gutemberg, qui passa de son vivant entre les

mains d'un autre propriétaire : elle existait encore en 1465 ; mais son illustre fondateur n'obtenait en récompense de ses beaux travaux que des parchemins de noblesse ; il s'éteignait, trois ans après, le 14 février 1468. On montre encore à Mayence, à l'auberge de Jung, un fragment de la première presse originale de Gutemberg, portant le millésime de 1441.

Deux statues en bronze ont été érigées, dans ces derniers temps, sur les deux principaux théâtres de sa gloire, au sublime créateur de l'art presque divin qui a régénéré la face du monde; l'une, en 1837, œuvre de Thorwaldsen, en remplacement d'une statue de marbre que sa ville natale lui avait précédemment élevée, sur la place du Marché, près de la cathédrale, à Mayence; l'autre, en 1840, œuvre de David (d'Angers), sur la place Gutemberg, à Strasbourg. L'inventeur de l'imprimerie est ici représenté au moment où il vient de retirer de sa presse une feuille sur laquelle on lit : *Et la lumière fut.*

Enfin, le Rossmarkt, grande et belle place de Francfort-sur-le-Mein, possède, à peu de distance de la statue de Goëthe, un monument érigé récemment par M. Launitz à la mémoire des trois fonda-

teurs de l'imprimerie, Gutemberg, Faust et Schœffer, trois statues de bronze, œuvre de M. Kress d'Offenbach, pesant chacune 1,500 livres. Adossées, elles se groupent parfaitement et produisent un bel effet.

L'imprimerie ne tarda pas à s'introduire de Mayence à Cologne, à Strasbourg, puis à Bamberg, à Augsbourg et dans d'autres villes d'Allemagne, d'où elle se répandit en Italie.

En 1470, des typographes allemands furent appelés à Paris, où ils établirent à la Sorbonne la première imprimerie qu'ait eue la France.

Coster, de Harlem, à l'aide de la *Xylographie*, art encore dans l'enfance et qu'il perfectionna, reproduisit des textes et des dessins sur des planches de bois gravées à l'instar des œuvres des *imagiers* de son temps.

Les typographes de la première époque étaient presque tous en même temps fondeurs de caractères, imprimeurs et libraires-éditeurs. Quelquefois même ils étaient auteurs des livres qu'ils imprimaient; et leur érudition était souvent assez profonde, assez variée, pour leur permettre de redresser avec un rare bonheur les textes des copies manuscrites des ouvrages classiques confiés à leurs presses.

Quelle différence avec beaucoup de maîtres imprimeurs de nos jours, dont si peu malheureusement sont réellement des hommes instruits! Aujourd'hui, en effet, pour obtenir en France un brevet d'imprimeur-typographe, il suffit au candidat de prouver à l'autorité compétente qu'il est porteur d'un certificat de capacité, signé par quatre maîtres imprimeurs, attestant qu'*il connaît bien son plomb.*

Rien de plus!...

Gutemberg et ses associés avaient à Paris un dépôt des livres qui sortaient de leurs presses.

Le commis qui tenait cette librairie mourut.

Il était étranger : le droit d'Aubaine lui était applicable; de par la loi la boutique appartenait au fisc royal; les volumes qu'elle contenait furent saisis.

Gutemberg et ses ouvriers réclamèrent l'intervention des princes allemands, qui leur adressèrent de pressantes recommandations pour le roi Louis XI, revendiquant avec instance ce que les typographes lésés regardaient comme une propriété inviolable et qui formait une grande partie de leur fortune.

Le monarque français, comprenant fort bien toutes les conséquences que pourrait avoir pour l'avenir ce fâcheux exemple que ne manquerait

pas de donner une pareille infraction à une loi fiscale régissant une des branches les plus productives de ses revenus, demeura sourd à toutes les réclamations.

La boutique et les livres furent vendus.

Ils produisirent 24,000 livres, somme énorme pour l'époque.

Que fit alors Louis XI?

Ce roi, que, sans examen, les historiens classiques ont beaucoup trop déprécié, et vers la réhabilitation complète duquel les fantaisistes, depuis vingt ans, voguent à toutes voiles contre vent et marée, se signala dans cette circonstance par un trait de libéralité qui honore sa mémoire. De son propre mouvement, il paya de ses deniers personnels cette somme exorbitante de 24,000 livres à Gutemberg et à ses associés; il fit plus, il ordonna que tout ce qu'il y aurait de livres invendus dans leur ancienne librairie leur serait immédiatement restitué.

A l'origine de l'imprimerie, la sainte Bible, des traités de théologie, des livres de piété composèrent la branche principale du commerce des livres imprimés, à laquelle ne tarda pas cependant à se joindre celle des classiques grecs et latins.

La nouvelle découverte imprima une immense impulsion à la librairie. Toutefois, ceux qui s'y adonnaient n'en continuèrent pas moins à être regardés comme soumis à l'Université, faisant, pour ainsi dire, partie de ce grand corps, et pouvant invoquer, au besoin, en leur faveur, ses immunités et priviléges, qui leur furent confirmés par un édit de Louis XII, promulgué à Blois le 9 août 1513.

Par l'invention de l'imprimerie, la production des livres se trouva tout à coup facilitée outre mesure et simplifiée à l'infini.

Le prix de fabrication diminuant au delà de toute attente, le capital dont pouvait disposer chaque industriel en ce genre devint suffisant pour couvrir amplement les frais d'un plus grand nombre d'entreprises de librairie.

Tous les premiers imprimeurs furent aussi libraires.

L'Italie leur restitua leur vieux nom de *bibliopoles :* c'est le titre que porte l'imprimeur-libraire, ou éditeur, dans les livres imprimés à Ferrare en 1474 et 1475, et dans ceux que Filippo Giunta fait paraître à Florence à la même époque, tandis que la dénomination de *librarius* figure

uniquement sur le frontispice des impressions bolonaises de 1477 et trévisanes de 1480.

Dans la plupart des autres pays, l'imprimeur-libraire ne prend d'autre qualité que celle d'imprimeur, qui embrasse tout.

Longtemps, en effet, les libraires ne furent que de savants imprimeurs, s'attachant à reproduire avec une fidélité scrupuleuse les éditions les plus correctes des anciens auteurs, à l'imitation, pour ainsi dire, des copistes érudits d'autrefois.

Force leur fut bientôt, cependant, de recourir à la plume des littérateurs et des savants de profession pour enrichir d'abord leurs éditions nouvelles de gloses et commentaires inédits, puis pour allécher peu à peu le public lettré par l'appât de quelques productions originales; ils durent donc traiter dès lors avec eux soit pour acheter leurs soins, soit pour leur commander telle ou telle œuvre au goût du jour; et la librairie moderne fut créée.

Désormais compagne fidèle de l'imprimerie, elle se développe rapidement en Allemagne.

Ses premiers catalogues remontent à 1473 et 1474; ils proviennent d'une librairie de Strasbourg, de celle de Menselin peut-être, et des presses de Baemler à Augsbourg.

A cette dernière date, une nouvelle entreprise est annoncée par le couvent de Saint-Ulrich et de Saint-Affre à Augsbourg. C'est presque un prospectus destiné à attirer des souscripteurs.

Dès 1485, il existait à Francfort-sur-le-Mein une espèce de foire pour la librairie dans le genre de la foire actuelle de Leipzig.

De 1473 à 1500, Antoine Koburger occupait vingt-quatre presses à Nuremberg; il avait, en outre, des librairies dans seize villes et des commis-voyageurs dans l'Europe entière.

Déjà la librairie française avait pris place au premier rang. Avant le seizième siècle elle comptait des établissements considérables. On cite un imprimeur-libraire de Paris qui occupait alors quatorze presses, employait cinq cents ouvriers, et livrait aux lecteurs près de deux cents rames de papier par semaine.

Protecteur déclaré de l'art typographique, Louis XII institua des *priviléges* dans le but de mettre obstacle à une concurrence déloyale qui pourrait ruiner les entreprises les plus utiles.

Les premiers priviléges datent de 1507.

Cette protection accordée par le gouvernement lui donnait la haute main sur les productions de

l'esprit; le privilége était une autorisation d'imprimer.

Le père de la librairie française fut Antoine Vérard de Paris.

A partir du seizième siècle, Lyon rivalise avec la capitale et se maintient, pendant deux siècles, à son niveau de production.

Le combat était alors engagé entre les Catholiques et les Huguenots.

La langue française s'était formée.

Les ouvrages de Jacques Amyot, de Charron, de la Béotie, de Montaigne l'avaient perfectionnée.

Le commerce des livres l'agrandit.

De savants libraires s'associèrent au progrès; ils luttèrent à qui mettrait la dernière main à leurs œuvres d'art et se placèrent en tête des docteurs de leur temps. Qu'il nous suffise de nommer les Henri et les Robert Étienne.

Bientôt même la librairie française soutenait une honorable concurrence avec les Elzévirs et les Aldes; et le *Journal des Savants* lui assurait, dès 1665, une prépondérance marquée sur les entreprises rivales.

Les diverses branches d'industrie qui se rattachent à la presse, imprimeurs, libraires, fon-

deurs, etc., s'organisaient en corporations suivant l'usage du temps.

Ces corporations toutefois ne restèrent pas longtemps indépendantes.

A Paris elles furent bientôt soumises à l'Université et placées sous sa surveillance, ainsi qu'il en avait été avec les libraires-jurés.

Entièrement composée d'ecclésiastiques, l'Université tolérait, approuvait ou proscrivait tel ou tel écrit, ne suivant dans ses choix ou ses refus d'autre règle que l'intérêt de ses doctrines.

La crainte des supplices arrêtait ceux qui auraient été tentés de se soustraire à cette censure.

Les rois pressentirent qu'une puissance nouvelle se dressait en face de la leur; or Louis XII, comme on l'a vu, se montra le protecteur éclairé de l'art typographique; mais les successeurs de ce prince, entre autres celui qu'on appela *le Restaurateur* ou *le Père des Lettres*, François Ier, furent loin d'accorder la même protection aux imprimeurs et aux libraires.

L'essor était pourtant donné; l'arrêter devenait impossible.

Nous avons cité les Aldes, les Elzévirs, les

Étienne ; nous allons y revenir, quoique ces derniers seuls fussent Français.

Déjà étaient sorties des presses de la famille Manuce, de celles surtout d'Alde Manuce (Aldus Manutius), ces belles éditions *aldines* qui de nos jours encore ne se recommandent pas moins par leur valeur intrinsèque que par leur exécution matérielle, et sont aussi estimées des savants que recherchées des bibliophiles. Beaucoup d'entre elles sont les premières éditions (*editiones principes*), qu'on ait faites des classiques grecs et latins. D'autres reproduisent les textes de divers auteurs classiques modernes, tels que Pétrarque, Dante, Boccace, etc., soigneusement restitués d'après les manuscrits. Toutes brillent, en général, par une remarquable correction typographique. Cependant les éditions des auteurs grecs sont sous ce rapport quelque peu inférieures aux éditions latines et italiennes.

Les éditions publiées par Alde le père font en outre époque dans les annales de la librairie et de l'imprimerie, parce qu'elles contribuèrent beaucoup au perfectionnement des types. Jamais typographe avant lui n'avait employé de si beaux caractères grecs. Il en fit successivement graver et fondre neuf

corps différents. Quant aux types romains, il en employa de quatorze corps. C'est à lui, ou plutôt au graveur Francesco de Bologne, qu'on est redevable de l'invention du caractère *italique*. Il l'employa pour la première fois dans son édition in-8° des classiques anciens et modernes, qu'il commença en 1501 par Virgile. Il n'y a pas jusqu'aux caractères hébreux dont il ne possédât trois corps divers.

Ses éditions in-8° sont dépourvues de gravures sur bois, toujours rares d'ailleurs dans les ouvrages sortis de ses presses. L'*Hypnerotomachia Poliphili* (in-fol., 1499) est une remarquable exception à cette règle.

Ses impressions sur parchemin sont d'une incomparable beauté.

Manuce, le père, fut le premier imprimeur qui introduisit l'usage de tirer quelques exemplaires sur du papier meilleur, plus fin, plus fort que celui du reste de l'édition. Les *Epistolæ Græcæ* (1499) en offrent le premier exemple. A partir de 1501, dans son édition de *Philostrate*, il tira aussi quelques exemplaires sur grand papier; les premiers qu'on ait sur papier bleu sont de 1514. Un petit nombre d'exemplaires de ses éditions de *Libri de re rusticâ* et de *Quintilien* furent ainsi tirés.

Personne, avant ni après lui, n'a montré dans l'impression des œuvres des auteurs classiques autant de zèle, de goût et de profondes connaissances en littérature. Jamais imprimeur n'a fait, non plus, de si grands sacrifices pour arriver à la correction. Après sa mort, survenue en 1515, son imprimerie fut dirigée par son beau-père, Andreas Asulanus, qui sut le remplacer. Paul, fils d'Alde, eut pour les classiques latins le même enthousiasme que son père avait témoigné pour les classiques grecs.

L'imprimerie fondée par Alde Manuce le père subsista cent années, et, durant cet espace de temps, elle édita neuf cent huit ouvrages. Sous la direction du petit-fils du fondateur, Alde, fils de Paul, mort à Rome en 1597, elle perdit la supériorité qu'elle avait eue constamment sur toutes les autres typographies d'Italie et dut finir par se fermer.

Comme de très-bonne heure on rechercha beaucoup les divers ouvrages sortis de ces presses, notamment ceux qui remontent aux premières années de leur existence, les imprimeurs de Lyon et les Giunti de Florence trouvèrent, à partir de 1502, du profit à les contrefaire. Leurs mauvaises et frauduleuses réimpressions furent souvent confondues jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle

avec les impressions aldines originales. L'*aldomanie* a, du reste, considérablement diminué dans ces derniers temps, surtout en Allemagne.

Parmi les livres devenus aujourd'hui les plus rares sortis des presses des Aldes, il faut citer les *Horæ beatæ Mariæ Virginis* de 1497, le *Virgile* de 1501 et les *Rhetores Græci*, sans compter les éditions, extrêmement rares, datées de 1494 à 1497.

Les collections aldines les plus complètes sont celles d'Antoine-Augustin Renouard, libraire à Paris, et du grand-duc de Toscane.

Il a paru en 1834 une troisième édition de l'excellente monographie publiée par Antoine-Augustin Renouard sous le titre d'*Annales de l'imprimerie des Aldes, ou Histoire des trois Manuces.*

Cette troisième édition est en un seul volume, tandis que la seconde en comptait trois.

Ébert a donné en supplément au premier tome de son *Dictionnaire bibliographique* le catalogue de tous les ouvrages publiés par les Aldes.

Nous avons vu l'imprimerie et la librairie, son inséparable compagne, naître dans la péninsule italique avec les *Aldes*. Nous allons les voir apparaître dans les Pays-Bas et la Hollande, appuyées sur les Elzévirs, cette célèbre famille d'imprimeurs que

quelques-uns font originaire de Liége, de Louvain, ou même d'Espagne, et qui, de 1583 à 1680, mit à jour à Leyde, à Amsterdam surtout, un si grand nombre de belles éditions.

Le premier d'entre eux, Louis Elzévir, né à Louvain en 1540, fut déterminé par les troubles religieux qui agitaient sa ville natale à l'abandonner. Il alla en 1580 s'établir comme relieur-libraire à Leyde, où, en 1586, il obtint la charge de massier de l'Université, en 1594 le droit de bourgeoisie, et où il mourut en 1617. Le premier livre qu'il ait publié a pour titre : *Drusii Ebraicorum quæstionum ac responsionum libri duo, videlicet secundus et tertius, in academiâ Lugdunensi MDLXXXIII. Veneunt Lugduni Batavorum apud Elsevirium e regione scholæ novæ.* Le second est un *Eutrope* du P. Merula; il porte la date de 1592 et fut longtemps considéré à tort comme la plus ancienne impression des Elzévirs.

On attribue à Louis Elzévir d'avoir distingué le premier les *u* des *v* et les *i* des *j*, mais non pas dans les capitales, où cette distinction fut introduite, en 1619, par Louis Zetzner de Strasbourg. Sa devise était celle de la république batave : *Concordiâ res parvæ crescunt.* De ses sept fils, cinq conti-

nuèrent son commerce d'éditeur et de libraire.

Matthys, né en 1565, libraire et massier de l'Université à Leyde, céda, en 1622, la suite de ses affaires à son fils *Abraham*, et mourut en 1646, après avoir édité, entre autres ouvrages, *les travaux militaires et mathématiques de Simon Stevin.*

Louis II fonda, en 1590, une librairie à La Haye, et mourut en 1621 sans laisser de postérité.

Ægidius, qui était à la tête d'une maison de librairie à La Haye vers 1599, ne tarda pas à embrasser une autre industrie qu'il exerça à Leyde.

Joost (*Jodocus*) fut bourgeois et libraire de l'Université d'Utrecht, où il mourut en 1617.

Bonaventure, né en 1583, imprimait déjà en 1608 et s'associa à Leyde avec son frère Matthys; puis, à partir de 1622, avec le fils de celui-ci, Abraham. En 1625, les deux associés achetèrent l'établissement du fils puîné de Matthys, *Isaac Elzévir*, libraire de l'Université de Leyde depuis 1620, né en 1593, mort en 1651. Ils achetèrent aussi les types orientaux de Jacomine Buyes, femme du célèbre orientaliste Thomas Van Erpen (*Erpenius*). Ils furent les véritables fondateurs de la renommée qui est restée acquise jusqu'à nos jours, à cause de leur élégance et de leur correction, aux éditions

in-12 et in-16 des Elzévirs. Tous deux moururent en 1652, après avoir, cinq années auparavant, associé à leurs affaires *Jean*, fils d'Abraham, né en 1622.

Celui-ci continua l'imprimerie jusqu'en 1654, en société avec *Daniel*, fils de Bonaventure. Daniel étant allé s'établir à Amsterdam, il dirigea seul les affaires et mourut en 1661. Sa veuve, Ève Van Elphen, garda sa maison jusqu'en 1681, époque où elle la céda à son fils *Abraham*, né en 1653. Celui-ci, nommé en 1710 échevin, négligea tellement l'imprimerie, qu'à sa mort, en 1712, elle fut adjugée au faible prix de deux mille florins.

La maison des Elzévirs d'Amsterdam fut fondée en 1638 par *Louis III*, fils de Joost, qui s'associa, en 1644, avec son cousin *Daniel*, fils de Bonaventure, dont il a été question plus haut. Louis mourut en 1670 et Daniel dix ans plus tard. La veuve de ce dernier, Anna Beerninck, continua ses affaires jusqu'en 1691, année de sa mort. Le fonds fut alors vendu et passa, pour la plus grande partie, entre les mains d'Adrien Mœtjens, imprimeur-libraire à La Haye.

Mentionnons encore un petit-fils de Joost (*Pierre Elzévir*), qui fut conseiller-échevin et trésorier à

Utrecht, où il faisait le commerce de la librairie et où il mourut en 1696.

La famille des Elzévirs subsiste encore, représentée en ligne mâle et directe par M. Rammelmann-Elzévir, d'Amsterdam, fils d'un gouverneur de l'île de Curaçao, mort en 1841.

Si, sous le rapport de l'érudition, de même que pour leurs éditions grecques et hébraïques, les Elzévirs ont été inférieurs aux célèbres Étiennes de Paris, dont nous parlerons plus loin, il faut reconnaître que personne ne les dépassa pour ce qui est de l'heureux choix des ouvrages et de l'élégance des caractères. Leurs éditions de *Virgile*, de *Térence* et des autres classiques latins, ainsi que du *Nouveau Testament*, du *Psautier*, etc., ornées de lettres rouges, sont des chefs-d'œuvre de typographie pour la correction des textes et la beauté de l'impression. Ils avaient l'habitude de faire corriger leurs épreuves par des femmes, certains qu'elles ne se permettraient jamais de modifications arbitraires au texte.

Les collections de petits ouvrages relatifs à la politique, connues sous le nom de *Respublicæ* d'Elzévir, ne proviennent pas tout entières de leurs presses. Les Elzévirs ont publié divers catalogues

de leur fonds. On en compte seulement dix-huit de 1628 à 1681, mais ils contiennent la mention d'un grand nombre de livres dont on leur avait seulement confié la vente et qu'ils n'avaient pas imprimés.

Nous arrivons aux Étiennes, une des gloires de la France. Cette famille ou plutôt cette dynastie de célèbres imprimeurs a régné pendant tout le seizième siècle, par la science et par l'industrie, avec plus d'éclat que bien des générations royales. Le nombre de ses productions est supérieur à celui des Aldes, et plus de douze cents ouvrages sont sortis de ses presses.

Henri Estienne ou Étienne, premier du nom, chef de cette famille, naquit à Paris vers 1470. Admirateur de l'art typographique récemment inventé, il ne craignit pas pour l'exercer, lui issu d'une très-ancienne maison de Provence, de déroger à la noblesse de sa race, et bravant même l'exhérédation paternelle, il ouvrit, en 1502, un établissement d'imprimeur-libraire, rue du Clos-Bruneau, près des écoles de droit. Il adopta la devise *Plus olei quàm vini* (plus d'huile que de vin), et cent vingt-huit ouvrages sont restés catalogués comme sortis de ses presses. Il mourut à Paris, en 1521, laissant une

veuve et trois fils, François, Robert et Charles.

François Ier continua la profession de son père, en société avec Simon de Colines, qui avait été l'associé de Henri Étienne et qui épousa sa veuve. Il ne se maria point et mourut en 1558.

Robert Ier, second fils de Henri, naquit à Paris en 1503 et se voua avec ardeur à l'étude des lettres. Il possédait à fond les langues hébraïque, grecque et latine. Après la mort de son père, il travailla quelques années avec Simon de Colines et donna d'abord tous ses soins à une édition du *Nouveau Testament*, plus correcte et d'un format plus commode que toutes celles qui avaient paru jusque-là. Son débit inquiéta les docteurs de Sorbonne, qu auraient bien voulu trouver un prétexte pour s'opposer à la vente d'un livre qui s'écoulait avec rapidité et où les partisans de la réforme puisaient de nouveaux arguments. Robert, qui était fort attaché aux nouveaux principes religieux, contribua à leurs progrès par diverses publications.

Il épousa Pétronille, fille de l'imprimeur Jodocus (Joost) Badius Ascensius. Cette femme savait si bien le latin, qu'elle l'enseigna à ses enfants et à ses domestiques, de sorte qu'il n'y avait personne dans la maison qui ne parlât couramment cette langue.

Vers l'an 1526, Robert établit, rue Saint-Jean-de-Beauvais, à l'enseigne de l'*Olivier*, une imprimerie, de laquelle sortit une suite d'ouvrages très-remarquables. Ses éditions de classiques grecs et latins furent enrichies de notes utiles et de préfaces intéressantes. Il veillait, de plus, à ce qu'elles fussent aussi correctes que possible, et, dans ce but, il affichait ses épreuves, promettant des récompenses à ceux qui lui en signalaient les fautes. Il employa d'abord les mêmes types que son père et que Simon de Colines; mais, vers 1532, il fit fondre des caractères plus élégants avec lesquels il exécuta sa belle *Bible latine.*

Cette œuvre lui attira des persécutions, à l'abri desquelles il ne put se mettre que par la protection de François Ier et en s'engageant à ne plus rien imprimer sans l'approbation de la Sorbonne. A la même époque, il donna la première édition de son *Thesaurus linguæ latinæ,* dictionnaire d'un grand mérite, qu'il perfectionna dans chaque édition postérieure et qui a servi de base d'abord au *Trésor* de Gessner, puis aux *Lexiques* de Facciolati et de Forcellini.

En 1539, il reçut le titre d'imprimeur du roi pour le latin et l'hébreu. A sa requête, François Ier

fit fondre par Garamond les beaux caractères que possède encore l'imprimerie impériale.

De nouvelles attaques, provoquées au sujet de la *Bible* de 1545, furent une seconde fois écartées par le roi ; mais comme après la mort de ce prince elles recommencèrent avec plus de vivacité, Robert se vit forcé de quitter la France.

En 1552, il se retira à Genève, où il imprima, avec son beau-frère Conrad Badius, *le Nouveau Testament* en français ; ensuite il établit dans cette ville une autre typographie, d'où sortirent plusieurs bons ouvrages qui portent pour enseigne un *Olivier*, au-dessous duquel on lit : *Oliva Roberti Stephani.* Il se servit pour ces publications des beaux caractères de Garamond, dont il avait emporté avec lui les matrices, qui furent plus tard (en 1616) redemandées à la république de Genève par le gouvernement français. Robert fut reçu bourgeois de cette ville en 1556, et y mourut en 1559. On estime, entre ses diverses éditions, les *Bibles hébraïques* in-4° et in-16 ; la *Bible latine* in-fol. ; le *Nouveau Testament* in-fol., que l'on regardait comme le plus beau livre imprimé en grec ; les *Historiæ ecclesiasticæ scriptores ; Eusebii præparatio et demonstratio evangelica ;* le *Denys d'Halicarnasse ;*

le *Dion Cassius*, publié avec des additions importantes; le *Cicéron*, le *Térence*, le *Plaute*, etc.

Charles Étienne, troisième fils de Henri Ier, ayant été reçu docteur en médecine, voyagea en Allemagne, en Italie, et se fit imprimeur à son retour à Paris en 1551. Comme typographe, il avait une merveilleuse habileté. Parmi les quatre-vingt-douze ouvrages de son catalogue, on cite le *Dictionnarium historicum ac poeticum, omnia gentium, hominum, locorum, etc., vocabula complectens*, Paris, 1553, in-4°, encyclopédie réimprimée à Genève en 1556, puis à Oxford en 1671, et à Londres en 1686. Comme savant, il n'avait de rivaux parmi les imprimeurs que dans sa famille. Malheureusement il était d'un caractère si jaloux, si irascible, que, s'étant aliéné tous ses confrères et ses neveux, il resta sans appui, sans secours, quand ses dettes le firent enfermer au Châtelet à Paris. Il y mourut après deux années de détention, en 1564.

Henri II Étienne, fils de Robert Ier, naquit à Paris en 1528. Il était doué des plus heureuses dispositions et s'adonna avec ardeur à l'étude de la langue grecque. Il eut pour maître le savant Pierre Danès, élève de Lascaris et de Budée, pre-

mier professeur de grec au collége de France, qui ne consentit à donner des leçons particulières qu'au fils du roi et à lui. Celui-ci s'instruisit encore auprès de Tusan et de Turnèbe, et devint l'un des plus habiles hellénistes de son temps. Ses progrès dans la langue latine que sa mère lui avait enseignée dès son bas âge, ne furent pas moins rapides, comme le prouvent les remarques qu'il publia sur *Horace* à l'âge de vingt ans. Il avait aussi étudié avec zèle les mathématiques et appris assez d'astrologie, science extravagante trop en vogue à cette époque, pour qu'on n'ait pas à regretter le temps qu'il donna à cette étude chimérique. Enfin, à peine âgé de dix-huit ans, il collationna un manuscrit de *Denys d'Halicarnasse*, dont son père publia la première édition en 1546.

L'année suivante, il se rendit en Italie pour mettre à profit les trésors des bibliothèques de Florence, de Rome, de Naples, de Venise, et il en rapporta plusieurs copies précieuses des auteurs classiques. Il visita ensuite l'Angleterre et les Pays-Bas, et revint à Paris en 1552 au moment où son père se disposait à partir pour Genève. Il est probable qu'il l'y suivit; mais, en 1554, il était de retour à Paris, où il sollicitait la permission d'établir une imprime-

rie et appuyait sa requête sur le privilége accordé à son père par François Ier.

La même année, il visita de nouveau l'Italie pour comparer les manuscrits de *Xénophon* et de *Diogène-Laërce*, et au commencement de 1557 il entreprit à Paris, dans une imprimerie qui lui appartenait, la publication de ces ouvrages préparés par tant de soins et par tant de travaux. Il n'aurait pu supporter par lui-même les frais de cette entreprise; mais Ulrich Fugger, riche bourgeois d'Augsbourg, vint à son aide et lui fournit généreusement les fonds nécessaires. Henri, par reconnaissance, prit le titre d'imprimeur de Fugger. La mort de son père le plongea longtemps dans le chagrin. Mais il suivit enfin le conseil de ses amis, se maria et retrouva son activité. Cependant, comme il avait embrassé la réforme, il vit souvent son repos troublé et ses travaux interrompus.

En 1566, il publia la traduction latine d'*Hérodote* par Valla, corrigée dans un grand nombre de passages, et défendit dans sa préface le père de l'histoire contre le reproche de crédulité.

Robert Étienne avait déjà recueilli des matériaux pour un dictionnaire grec. Henri continua ce grand travail et publia, en 1572, le *Thesaurus linguæ*

græcæ, qui est réellement un trésor de science et de critique et qui suffirait seul à assurer à son auteur une gloire durable. Néanmoins, le prix élevé auquel il fut obligé de vendre cet ouvrage, qui lui avait tant coûté de toutes manières, et l'abrégé qu'en fit Scapula, en retardèrent tellement le débit, que le malheureux auteur se vit bientôt dans de cruels embarras. Il fit un voyage en Allemagne pour se distraire de ses chagrins et y chercher les ressources qui lui manquaient.

Le roi Henri III lui accorda, il est vrai, pour son livre de la *Précellence du langage français*, une gratification de 3,000 livres et de plus une pension de 300 livres pour l'aider à la recherche des manuscrits; mais il est probable que ces sommes ne furent pas entièrement ou régulièrement payées, car la position du célèbre typographe ne s'améliora pas. Il se retira de la cour pour s'occuper plus utilement, et vécut à Orléans, à Paris, à Francfort, à Genève, à Lyon. Durant un voyage qu'il fit dans cette dernière ville, il tomba malade et mourut à l'hôpital en 1598, probablement aliéné. De son mariage avec la fille du savant Scringer, noble Écossais, il avait eu deux filles et un fils qui honora aussi la profession d'imprimeur.

Telle fut la triste fin d'un des hommes les plus savants et les plus actifs qui aient jamais existé, d'un homme qui a rendu d'immenses services à la littérature ancienne. Si ses éditions sont moins belles que celles de son père, elles ne leur cèdent en rien sous le rapport du mérite et de la correction. Le texte des auteurs classiques qu'il a publiés a longtemps servi de base aux éditions postérieures, et c'est à tort qu'on lui a reproché d'y avoir introduit quelquefois des corrections arbitraires. Ces corrections étaient tirées des manuscrits : mais Henri Étienne a négligé d'en indiquer la source, et c'est un tort.

Il composait des vers latins avec une extrême facilité ; il avait de la vivacité dans l'esprit, aimait à faire usage de la plaisanterie et même de la raillerie, mais il était susceptible, ne supportait pas la contradiction et se permettait souvent des épigrammes mordantes contre ceux qui ne partageaient pas ses idées.

Parmi ses nombreuses éditions on distingue principalement ses *Poetæ græci principes heroici carminis* (in-fol., 1566) ; *Pindari et cæterorum octo lyricorum carmina* (in-24, 1560, 1566, 1586) ; *Maxime de Tyr, Diodore, Xénophon, Thu-*

cydide, *Hérodote*, *Sophocle*, *Eschyle*, *Diogène-Laërce*, *Plutarque*, *Apollonius de Rhodes*, *Callimaque*, *Platon*, *Hérodien*, *Appien*, *Horace*, *Virgile*, *Pline le Jeune*, *Aulu-Gelle*, *Macrobe*, le *Recueil des historiens romains*, etc. Il a traduit en latin plusieurs auteurs grecs et composé en français quelques ouvrages de peu d'étendue. Mais son plus beau titre à la reconnaissance de la postérité est sans contredit son *Thesaurus linguæ græcæ*, qui, à bien des égards, n'a pas encore été surpassé et dont notre siècle a vu paraître deux éditions. L'une a été publiée à Londres, augmentée de remarques et de suppléments fournis par de savants philologues ; mais le prix en est au-dessus de la portée des gens de lettres, et elle n'a pas été exécutée avec toute la critique désirable. En outre, l'absence de l'ordre alphabétique a nui beaucoup à l'écoulement du livre, à son usualité. Pour le rendre aussi utile que possible, MM. Didot ont judicieusement pensé que cet ordre devait être rétabli dans l'édition qu'ils ont publiée, pour laquelle ils ont mis à contribution le secours des savants de France, d'Allemagne, de Hollande, etc., et où ils ont fait entrer les additions les plus précieuses de l'édition anglaise.

Charles Étienne, frère de Robert Ier, après avoir été précepteur chez l'ambassadeur Baïf, s'établit imprimeur en 1551 et mourut criblé de dettes en 1564. On lui doit des *Dictionnaires latin* et *grec*, et un *Dictionnarium historico-geographico-poeticum* (1566, posthume). Charles Étienne était médecin.

Robert II Étienne, second fils de Robert Ier, né à Paris vers 1530, ne voulut pas embrasser les opinions de la réforme et fut, en 1552, déshérité par son père sur son refus de l'accompagner à Genève. Privé de l'appui paternel, il se créa par son intelligence et son travail d'honorables ressources; et quatre ans ne s'étaient pas écoulés qu'il se trouvait à la tête d'une imprimerie à lui, d'où sortaient cent quarante-huit ouvrages, avec ou sans la marque de l'*Olivier* des Étiennes, et toujours dignes de ce symbole. En 1561, il eut le titre d'imprimeur du roi et mourut en 1575.

François II Étienne, troisième fils de Robert Ier, suivit son père à Genève, ayant, comme lui, embrassé la réforme, et exerça dans cette ville l'imprimerie de 1562 à 1582.

Robert III Étienne, fils aîné de Robert II, était fort jeune à la mort de son père, et n'eut qu'en

1606 l'imprimerie de sa mère, veuve en secondes noces de Mamert-Patisson : cette imprimerie était toujours située rue Saint-Jean-de-Beauvais, à l'enseigne de l'*Olivier*. Robert III était un homme d'esprit, et avait un talent particulier pour les devises, qui étaient alors fort à la mode. Il mourut en 1629.

Henri III Étienne, son frère, fut trésorier des bâtiments du roi et imprimeur de 1629 à 1652. Deux de ses fils se firent connaître, l'un, Robert IV, comme avocat au Parlement, l'autre, Henri IV, sieur des Fossés, par ses *Éloges de Louis le Juste*.

Paul Étienne, fils de Henri II, naquit en 1566. Après de brillantes et solides études, son père, qui lui destinait son imprimerie, le fit voyager pour le mettre en rapport avec les savants étrangers. Il visita ainsi la Hollande, l'Allemagne, l'Angleterre, et fonda en 1599 à Genève une typographie, d'où sortirent vingt-six éditions d'auteurs classiques, toutes importantes par leur correction et leurs notes. Il expira en 1627 dans cette ville, laissant deux fils, *Antoine* et *Joseph*, dont le second mourut imprimeur du roi à La Rochelle en 1629.

Antoine Étienne, fils de Paul et petit-fils de

Henri Étienne, naquit à Genève en 1594, et vint s'établir à Paris à dix-huit ans. Rentré dans le sein de l'Église catholique, il obtint, outre le titre d'imprimeur du roi et du clergé, la protection et les largesses du cardinal Duperron, publia de belles et utiles éditions, éprouva de grands revers de fortune et, devenu infirme et aveugle, fut réduit à solliciter son admission à l'Hôtel-Dieu de Paris, où il mourut, en 1674, à l'âge de quatre-vingts ans.

L'urgence pour les Étiennes, ces célèbres imprimeurs-libraires qui faisaient la gloire de la France, de se réfugier à Genève, s'ils ne voulaient pas abjurer la réforme, montre assez à quelles persécutions était soumise en ce temps-là l'intelligence.

Depuis longtemps François Ier avait senti la nécessité de surveiller et de diriger le développement immense que prenait le commerce de la librairie et de lui imposer des digues qu'il ne pût pas franchir.

La monstrueuse sévérité de ces peines donne la juste mesure des craintes qu'inspiraient les progrès de la presse.

Ce roi ordonna sous menace de mort (*la hart*) la fermeture de toutes les boutiques de libraires.

Cet édit, qui dépassait toutes les bornes, ne

tarda pas à être révoqué, mais les libraires n'en furent pas moins, durant tout le seizième siècle, soumis à des règlements d'une extrême rigueur.

Ils ne pouvaient vendre d'autres livres que ceux qui étaient inscrits sur deux catalogues affichés dans leurs magasins, catalogues dont l'un (et c'était le plus sévère, le plus draconien) était exclusivement destiné aux ouvrages approuvés par l'Église. (Ordonnance du 27 juin 1553.)

Sous aucun prétexte, il ne leur était permis de faire venir des livres des pays séparés de la communion romaine, et l'autorité ecclésiastique, préposée à l'ouverture des ballots arrivant des contrées étrangères (même ordonnance), devait approuver, en outre, le catalogue de vente de toute bibliothèque. (Ordonnance du mois de septembre 1557.)

La peine de mort était encourue sans pitié par tout libraire qui publiait la moindre gravure sans l'autorisation du roi et vendait ou distribuait le moindre livre sans une permission spéciale.

Cette sévérité contre la presse se continua jusqu'au commencement du dix-huitième siècle.

L'édit de Henri II contre les imprimeurs-libraires, confirmatif de la déclaration de 1553, prononce également la peine de mort contre tout imprimeur,

tout libraire, tout particulier qui imprimera, vendra ou distribuera un livre quelconque sans en avoir reçu l'autorisation préalable et formelle.

Ces barbares et sanglantes pénalités ne frappaient pas seulement, on le voit, l'auteur du livre suspect, le typographe et le libraire qui l'avaient imprimé ou vendu, mais encore le simple particulier, quelque innocent qu'il fût, qui l'avait distribué ou prêté.

A cette époque, les chances de profit étaient plus grandes pour les éditeurs. Ils n'avaient presque jamais de droit d'auteur à payer. Pensionnés ou soutenus par le gouvernement, par quelques grands personnages ou par des corps privilégiés, tels que le clergé, les écrivains avaient rarement besoin de demander leur subsistance aux produits de leur plume.

En 1618, une révolution eut lieu dans la librairie parisienne : l'ancienne confrérie des clercs-libraires près l'Université sentit le besoin d'une épuration.

Elle se reconstitua en communauté, uniquement composée d'imprimeurs et de libraires. Ces derniers furent au nombre de vingt-quatre, et l'on exigea des preuves de capacité des nouveaux candidats.

Un syndicat fut créé, et la corporation des libraires reprit quelque éclat sous Louis XIV.

Elle put alors citer avec orgueil les Antoine Vitré, les Duprez, les Cramoisy et beaucoup d'autres. Le gouvernement ne voulut cependant pas laisser cette puissante industrie en dehors de son action. Il s'arrogea le droit dont s'était emparé l'Université, et institua (en 1741) 79 censeurs royaux : 10 pour la théologie, 11 pour la jurisprudence et le droit maritime, 12 pour les sciences médicales et physiques, 8 pour les mathématiques, 36 pour l'histoire et les belles-lettres et 2 pour les beaux-arts.

Les libraires devaient tous demeurer dans le quartier de l'Université. Mais les infractions à cet ordre furent si nombreuses, que, de 1600 à 1686, on rendit à ce sujet plus de vingt édits, dont l'un, remontant à 1620, enjoint à tous les imprimeurs et à tous les libraires de se retirer en l'Université *sur peine de la vie*.

L'article 12 de l'édit de 1725, qui n'était que la reproduction de celui de Louis XIV rendu en 1686, tout en autorisant les éditeurs qui ne posséderaient pas d'imprimerie ou de librairie dans le quartier de l'Université ou au Palais de Justice, à s'éta-

blir au dehors, fixait exactement la circonscription de laquelle il leur était défendu de sortir, à peine de confiscation de leurs livres, presses, types, caractères, ustensiles, de privation de la maîtrise et de punition corporelle en cas de récidive.

LÉGISLATION RÉGISSANT LA LIBRAIRIE JUSQU'EN 1789.

La législation de presque toutes les anciennes époques de l'histoire de France a assujetti chez nous le commerce de la librairie aux mêmes restrictions, aux mêmes entraves, à la même censure, aux mêmes pénalités.

Jusqu'à la révolution de 1789, cette histoire des édits publiés ou destinés à être publiés se divise en deux époques :

I. Depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'au règlement de 1723.

II. Depuis 1723 jusqu'à la révolution de 1789.

PREMIÈRE ÉPOQUE : DEPUIS L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE JUSQU'EN 1723.

La presse fut inventée ou du moins introduite en Europe sous le règne de Charles VII.

Le despotisme et la superstition en retardèrent les progrès.

L'opinion la plus générale fixe à 1470 la première époque de l'usage de l'imprimerie en France.

Le plus ancien règlement dont elle fut l'objet émane d'un édit de François Ier *sur la discipline de la librairie.*

On sait que ce roi, qu'on a surnommé *le Père des lettres*, avait réuni à Paris le savant Budée et d'autres professeurs illustres pour y enseigner les langues anciennes et la philosophie.

Quelque temps après, le commerce de la librairie, que ce monarque avait paru d'abord vouloir encourager, fut persécuté par lui.

Un édit ordonna la fermeture de toutes les librairies sous peine de *la hart* (la potence).

Un édit postérieur permit de les rouvrir.

Les Parlements, dont l'indépendance avait semblé d'abord mériter la reconnaissance des peuples, ne se montrèrent pas alors seulement les exécuteurs

zélés des plus cruelles dispositions contre la libre expansion de la pensée, mais, au moyen d'arrêts et de règlements qui enchérissaient sur la volonté royale, ils imposèrent encore de nouvelles entraves à la manifestation de la parole imprimée, et allèrent jusqu'à ordonner que les livres, objets de condamnation, seraient *brûlés par la main du bourreau.*

Cet usage ridicule se maintint jusqu'à la révolution de 1789.

Sous le règne de François Ier, le Parlement de Paris avait déclaré que la Faculté de théologie de l'Université aurait le droit de juger en dernier ressort les livres nouveaux.

En vertu de cet arrêt, cette Faculté publia le catalogue des ouvrages par elle prohibés, et dont les auteurs, les imprimeurs, les libraires, les distributeurs et même les simples possesseurs devaient être poursuivis *extraordinairement.*

Les interdictions de la Sorbonne ajoutèrent encore à ces rigueurs.

C'est en vertu de la peine de mort rétablie par Henri II que, lors du supplice d'Anne Dubourg, deux marchands de Genève furent pendus à Paris pour avoir introduit en France des livres de prières à l'usage des calvinistes.

L'ordonnance de Moulins, de 1566, modifia ces pénalités tout en en abandonnant l'application à l'arbitraire des juges.

Cette ordonnance, rendue sur le rapport du chancelier de l'Hôpital, eut toutefois l'avantage d'amoindrir l'autorité jusqu'alors arbitraire des gens d'Église sur la presse, en attribuant exclusivement au roi la délivrance des lettres de privilége pour l'impression des ouvrages nouveaux, droit qui était auparavant dans les attributions de l'Université.

La même ordonnance prescrivit, en outre, la suppression de la peine de mort de ce code draconien.

Mais un édit de 1626 ne tarda pas à la faire revivre contre les auteurs ou distributeurs de livres qui attaqueraient la religion et le gouvernement.

Cet édit contenait toutefois certains articles qu'il serait assez difficile de remettre aujourd'hui en vigueur.

Tel est l'art. 3 du titre II qui porte : « Tous les « libraires et imprimeurs imprimeront et feront « imprimer leurs livres en beaux caractères, sur « beau papier et *bien corrects.* »

Tel est encore l'art. 40 du titre VI : « Aucun ne « pourra à l'avenir tenir imprimerie ou boutique

« de librairie à Paris... *qu'il ne soit congru en lan-*
« *gue latine et ne sache lire le grec.* »

Bientôt la polémique de la presse et la guerre civile rivalisèrent d'ardeur.

Les restrictions pénales établies par l'ordonnance de Moulins parurent insuffisantes.

De part et d'autre on massacrait ceux qu'on ne pouvait convaincre. L'intolérance politique et religieuse n'avait rien perdu de son intensité.

L'avénement au trône d'un prince huguenot converti à la foi catholique semblait devoir être une époque au moins de trêve, si ce n'était de réconciliation. Il n'en fut rien. Il n'y eut pas même un temps d'arrêt dans la persécution contre les libres penseurs.

Après, ce fut pis encore.

Dès 1626, le cardinal de Richelieu, irrité de quelques écrits lancés contre son administration, porta un édit que nous avons déjà cité, dans lequel la peine de mort était textuellement remise en vigueur pour les auteurs, imprimeurs, libraires, distributeurs d'ouvrages *contre la religion et les affaires d'État.*

Quant aux autres écrits, l'ordonnance de janvier 1629 chargea le chancelier et le garde des sceaux de les faire examiner avant de leur accorder un privilége d'impression et de vente.

La peine de mort subsista jusqu'en 1728 ; une ordonnance réduisit alors à la *marque*, au *carcan* et aux *galères* les peines infligées aux imprimeurs, libraires et distributeurs de livres jugés criminels.

Aucun cas n'était précisé dans cette législation nouvelle ; tout y était vague, confus, et la librairie resta sous le coup des anciennes prescriptions.

En 1723 avait paru un règlement sur l'imprimerie et la librairie, applicable seulement aux imprimeurs et libraires de Paris.

Sans rien changer au système des pénalités en vigueur, il apportait au moins d'utiles réformes à ces deux branches de commerce et d'industrie.

Rien ne fut négligé pour s'assurer de la capacité des candidats qui se destinaient à l'une ou à l'autre de ces professions. Ils furent tous soumis à des examens sévères.

DEUXIÈME ÉPOQUE : DE 1723 A 1789.

Un arrêt du Conseil, du 24 mars 1744, rendit ce règlement commun à tous les imprimeurs et

libraires de France ; mais ce n'est que par tolérance qu'on le maintint en partie. Il ne fut jamais considéré comme loi de l'État. C'était l'œuvre du Conseil ; les Parlements refusaient de l'enregistrer.

M. de Malesherbes, qui savait rester libre et indépendant au milieu des cours, fut cependant appelé à la direction générale de la librairie.

Ce grand magistrat s'opposa de tout son pouvoir à ces dispositions tyranniques.

Ce fut alors qu'il publia ses *Mémoires sur la librairie*, où les principes de la liberté de la presse se trouvent développés avec une force et une sagesse qui n'ont pas été dépassées depuis lors.

Il commençait par prouver que le règlement de 1723 était tombé en désuétude et que l'édit de 1757 ne faisait que modifier les pénalités qui restaient livrées à l'arbitraire. La librairie comptait toujours quelques victimes dans les prisons d'État.

D'ailleurs, les Parlements, qui s'étaient arrogé le pouvoir législatif, ne se faisaient pas faute de publier sans cesse de nouveaux règlements *sur le fait de la librairie*.

Ces règlements différaient entre eux dans leurs principales dispositions.

L'histoire et la législation de cette époque n'offrent, au reste, qu'un pêle-mêle inextricable d'actes arbitraires, ombrageux, implacables, depuis la prohibition des *Psaumes de David* par Clément Marot jusqu'à celle des plus beaux ouvrages des philosophes et des poètes du dix-huitième siècle.

Cette contrainte si oppressive n'avait pu cependant arrêter l'élan de la pensée : de courageux écrivains avaient éludé ou bravé les châtiments pour annoncer au monde des vérités utiles; des lois sans mesure étaient violées sans scrupule.

Il s'établit une contrebande ouverte et impunie, au moyen de laquelle les ouvrages défendus, sortis manuscrits de France, y rentraient imprimés, après avoir passé deux fois la frontière.

Montesquieu fut obligé de faire paraître l'*Esprit des lois* à Genève. Les œuvres les plus remarquables de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau furent imprimées à Londres, à Genève ou à Amsterdam.

Il ne fut bientôt plus possible au gouvernement d'arrêter le torrent qui rompait ses digues et pénétrait dans toutes les parties du royaume ; le pouvoir dut songer sérieusement alors à user d'une

tolérance qui était devenue indispensable ; les Parlements seuls tinrent rigueur.

Un arrêt du Parlement de Paris ordonna, en 1775, la lacération du livre intitulé : *La Philosophie de la nature*, et déclara l'auteur coupable du crime de lèse-majesté divine et humaine. S'il eût été saisi, on l'aurait sans doute brûlé pour lui prouver clairement que sa doctrine était erronée.

Un autre arrêt de 1781 déclara également l'abbé Raynal coupable du crime d'impiété pour la publication de son *Histoire philosophique des établissements des Européens dans les deux Indes.*

Nous ne citerons que les dates des principaux arrêts du Conseil, relatifs à la librairie, appartenant à cette deuxième époque.

Arrêt du 2 mai 1744, qui nomme Feydeau de Marville lieutenant de police pour connaître de l'exécution des règlements sur la librairie. Il prononçait seul et en dernier ressort, même dans les cas les plus graves, sauf le recours au Conseil d'État.

Le 30 août 1777 sont publiés six nouveaux arrêts du Conseil.

Le premier et le troisième organisent des *chambres syndicales* sur un nouveau plan et prescrivent un nouveau mode pour la réception des libraires.

Le quatrième établit, pour la vente des fonds et des priviléges des libraires par la *chambre syndicale*, deux ventes publiques par an, durant chacune quinze jours.

Le cinquième a pour but la répression des contrefaçons; il porte amnistie pour le passé, soumet seulement les livres soupçonnés à la formalité de l'estampille et prescrit une amende de six mille livres pour l'avenir.

Le sixième, remarquable par des dispositions nouvelles relatives aux droits des auteurs, maintient *à perpétuité* le droit de ceux qui n'auront pas cédé à des tiers leur propriété ou privilége, et restreint la durée du droit de propriété des libraires à la vie des auteurs.

On n'oublie pas la part du fisc pour l'obtention des priviléges. Le tarif en est réglé par le garde des sceaux.

Quelques dispositions additionnelles provoquées par une polémique incessante et très-animée furent ajoutées à cette nouvelle législation par un dernier arrêt du grand Conseil du 30 juillet 1778.

Les six arrêts du 30 août 1777 dont nous venons de parler avaient, au reste, introduit de nouvelles mesures dans le code de la librairie.

Pour être reçu libraire, il fallait être de la religion catholique, de bonnes vie et mœurs, et *avoir subi un examen en présence des syndics, adjoints et autres préposés.*

Le recteur de l'Université, entre les mains duquel les imprimeurs et les libraires prêtaient serment, faisait expédier les lettres, qui étaient soumises au lieutenant général de police et au garde des sceaux avant l'arrêt du Conseil.

C'était le garde des sceaux qui, comme nous l'avons dit, réglait le tarif pour l'obtention des priviléges.

La maîtrise de libraire coûtait *mille livres;* celle d'imprimeur *quinze cents livres.*

Le nombre des libraires était illimité...

L'édit de 1786 clôture la série des lois et arrêtés qui ont régi la librairie française jusqu'en 1789.

Encore un mot sur les arrêts du 30 août 1777. Je l'emprunte à un volume fort curieux que viennent de publier (1) MM. Edmond et Jules de Goncourt, sous le titre de *Portraits intimes du dix-huitième siècle, études nouvelles d'après des lettres autographes et des documents inédits.*

(1) Chez E. Dentu, libraire-éditeur, Palais-Royal, 13, galerie d'Orléans.

« Un carrosse de chasse, disent ces messieurs, a emporté de Versailles le cadavre de Louis XV. Le trône d'un jeune souverain se lève dans une aurore... Cependant, dans le tumulte des projets, dans ces états généraux de l'espérance publique, parmi tant de vœux de la patrie pacifique, parmi tant de placets du commerce et de l'agriculture, vers quoi se tourne la bonne volonté de celui qu'on nommait alors *Louis le Désiré?* Vers les lettres. Quel ordre de citoyens choisit-il pour être l'exemple de sa protection, et de quels clients veut-il être honoré? Des hommes de lettres. Entouré d'un monde nouveau qui l'appelle, quelle affaire est son souci et son occupation? Quelle affaire lui fait gourmander la lenteur de ses ministres? La reconnaissance solennelle d'une propriété sacrée, d'une propriété de droit divin, de cette propriété qui ne s'acquiert point comme les autres par voie d'occupation ou de transmission, mais qui est une partie de la substance même de l'homme produite au dehors; de cette propriété qu'un jurisconsulte du dix-huitième siècle disait justement « plus propre que toute autre « propriété; » de cette propriété la plus personnelle, la plus rationnelle, la plus respectable des propriétés : la propriété des ouvrages de l'esprit.

« Lisez cette belle et noble lettre où parle avec énergie le ferme désir du juste, lignes rares, trop rares, où le roi a tenu la plume de Louis XVI !

« Versailles, le 6 septembre (1).

« J'appelerai Amelot pour l'entretenir sur l'objet « de votre lettre, y aiant quelque meprise dans l'ex- « pose qui vous a esté fait ; nous verrons apres.

« On feroit bien de s'occuper le plustot possible « de l'examen des memoires des libraires tant de « Paris que des provinces sur la propriétés des ou- « vrages et sur la durée des privileges. J'ai entre- « tenu de cette question plusieurs gens de lettres, « et il m'a paru que les corps savants l'ont fort à « cœur. Elle interesse un très-grand nombre de mes « sujets qui sont dignes a tous égards de ma pro- « tection. Le privilege en librairie, nous l'avons re- « connu, est une grace fondée en justice ; pour un « auteur elle est le prix de son travail ; pour un « libraire elle est la garantie de ses avançes. Mais « la difference du motif doit naturellement regler « la difference d'importance du privilege. L'auteur « doit avoir le pas ; et pourvu que le libraire recoive

(1) 1776.

« un avantage proportionné à ses fraix et à un gain « legitime, il ne peut avoir a se plaindre. Il faudra « regler aussi les Formalités a observer pour la re- « ception des libraires et imprimeurs; arrangez « cela comme vous le trouverez bon, mais il faudra « que l'autre question soit rapportée au conseil.

« LOUIS. »

« Silence sur notre conversation avec M... au « sujet de S. G. (1); je le perdrois avec peine, « connaissant tout son devouement et sa capacité « pour mon service (2). »

« De cette lettre, qui a le ton royal de la raison et la grande volonté du bon sens, sortaient les arrêts du Conseil du 30 août 1777, qu'un article résume : « Tout auteur qui obtiendra en son nom le « privilége d'un ouvrage aura le droit de le vendre « chez lui et jouira de son privilége pour lui et ses « hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocède à « aucun libraire. »

« Ainsi était proclamée la perpétuité de possession. Ainsi la propriété des gens de lettres, délivrée

(1) M. de Saint-Germain, ministre de la guerre.
(2) Copiée par MM. Edmond et Jules de Goncourt sur une lettre autographe signée, possédée par le chevalier Morbio, à Milan.

des gênes accumulées par les édits enregistrés dans les Cours, devenait constante et permanente. Ainsi l'auteur « avait le pas, » comme disait la lettre. Ainsi le privilége était transporté du libraire à l'auteur : il devenait droit. Ainsi était posé par la main de Louis XVI, dans le Code français, dans le Code humain, le grand principe de la propriété des lettres, la première des propriétés chez un peuple civilisé. »

LA

LIBRAIRIE MODERNE.

SON PASSÉ

DE 1789 A 1830.

LA LIBRAIRIE MODERNE.

Misère, progrès, prospérité, splendeur
de la librairie française en général, de 1789 à 1830.

L'expérience est là pour nous enseigner que dans toutes les secousses politiques qui, depuis 1789, ont si souvent bouleversé la France, le premier effet de ces temps de crises, de guerres, de révolutions, de désastres a été d'arrêter court le commerce de la librairie.

Cette spécialité industrielle a toujours eu et aura toujours le triste privilége de ressentir la première les atteintes de toutes les révolutions. Toujours aussi, ces fatales convulsions apaisées ou passées, alors que partout se font sentir les bienfaits de la paix, que partout les autres branches de com-

merce reprennent peu à peu leur cours habituel, vous verrez que la librairie sera constamment la dernière à se relever de sa stagnation et à profiter de la reprise générale des affaires. C'est qu'à cette spécialité il faut plus qu'à toute autre le calme, la paix, la tranquillité, comme aux travaux des savants et des gens de lettres, la solitude et le silence sont indispensables.

En temps d'alarme, de trouble, de guerre, la première satisfaction dont on se prive est celle d'acheter des livres. On peut s'en passer à la rigueur, tandis qu'on a beau faire, il est impossible de se sevrer des objets indispensables aux besoins physiques et matériels de la vie.

De 1789 à 1795, le commerce de la librairie fut dans un état déplorable.

On imprimait fort peu de livres, mais en revanche beaucoup de journaux révolutionnaires, force chants patriotiques et des monceaux de bulletins de nos armées victorieuses.

Pendant cette terrible période de six ans, un seul typographe-libraire-éditeur eut le courage de continuer ses paisibles travaux.

Ce fut Pierre Didot l'aîné, fils de Pierre-François Didot qui fonda la belle papeterie d'Essonne.

Après 1795, la France recommença à respirer.

Le commerce de la librairie se ressentit quelque peu des effets du calme qui renaissait en France.

En 1798, Pierre Didot l'aîné publia son *Virgile*, 1 vol.; en 1799, son *Horace*, 1 vol.; et de 1801 à 1805, son *Racine*, 3 vol.; cinq magnifiques volumes in-folio. L'édition de *Racine* fut proclamée par le jury des arts : « la plus parfaite production « typographique de tous les pays et de tous les « âges. »

Un commencement d'impulsion était donné à la librairie.

De 1799 à 1812, la progression devient plus sensible.

En 1813, le libraire Jean-Jacques Lefèvre accélère ce mouvement de reprise des opérations typographiques.

Le premier, il met en route son commis Hautcœur pour aller vendre des livres dans les départements.

Cet exemple est immédiatement suivi par les libraires Ledoux et Tenré. C'était Gayet aîné qui parcourait la France pour cette maison importante.

Voici comment ces bienheureux missionnaires de la civilisation s'y prenaient pour obtenir des commandes :

A chaque ville, ils s'installaient dans la meilleure auberge et faisaient ensuite remettre par un garçon de l'hôtel leurs catalogues aux libraires de la localité, en les prévenant qu'ils auraient l'honneur de les recevoir de telle heure à telle heure.

Et les libraires, charmés de ces invitations, se hâtaient d'accourir aux rendez-vous indiqués par ces opulents nababs, qui recueillaient ainsi, sans fatigue, de nombreuses commissions.

Comme ces temps-là sont changés !

Lyon, Toulouse et quelques autres villes s'élancèrent bientôt dans cette voie fructueuse ouverte à l'activité de leur commerce.

Lorsque la France, par suite de ses merveilleuses conquêtes, fut devenue le point de mire et l'objet constant de la jalousie du monde entier, Pierre Didot l'aîné, déjà connu dans la république des lettres par un *Recueil de fables* et par une *Épître sur les progrès de l'art typographique*, persista dans la noble et patriotique pensée d'élever notre nation au-dessus des autres dans cet art illustré déjà chez nous par les Étiennes. Il en-

treprit de publier des éditions qui servissent de modèles et fussent sans rivales, tant sous le rapport du papier que pour la perfection des caractères ; il n'épargna ni soins, ni peines, ni argent, pour mener à bonne fin cette tâche vraiment nationale.

A cet effet, il appela à son aide tous les talents célèbres de son époque, et fut en particulier admirablement secondé par son frère François, qui ne tarda pas à se faire un nom comme graveur et fondeur de caractères. C'est alors qu'il publia cette belle collection des *Classiques français*, dédiée aux amateurs de l'art typographique, en 80 volumes in-8°, tirés en trois sortes de papier, ordinaire de Limoges, superfin des Vosges et vélin d'Annonay.

En 1828, mon associé Alexandre Lequien fils et moi nous achetâmes, pour la somme de 98,000 fr. le fonds de ces belles éditions de chefs-d'œuvre typographiques.

En ce temps-là, le commerce de la librairie ne possédait encore pour auxiliaires que les rares commis-voyageurs dont j'ai parlé, parcourant la France à cheval, précédés, escortés ou suivis de circulaires, de catalogues, de prospectus souvent adres-

sés par la poste aux confrères des départements.

On ignorait les annonces dans les feuilles publiques, et il y avait bien peu de journaux qui consentissent à rendre compte des œuvres clairsemées qui, de temps à autre, apparaissaient à l'horizon.

Le commerce sous l'Empire était circonscrit dans un petit nombre de maisons. En vain Napoléon 1er, dont la sollicitude s'étendait sur toutes choses, s'était-il efforcé de lui imprimer quelque activité à l'aide des *Licences* (1); ses espérances avaient été en partie déçues; il n'en avait pu presque rien obtenir. Ce ne fut que sous le gouvernement de la Restauration que la librairie prit un certain essor : vers 1816, on vit quelques timides essais de réimpression des grands écrivains du dix-huitième siècle, en format de bibliothèque. Jusque-là, tout le commerce des livres s'était borné à l'impression et à la vente des auteurs dont les œuvres avaient été stéréotypées par les frères Herhan, dans le format in-18, collection d'environ cent cinquante volumes, à côté de laquelle il convient de placer encore celle des frères Didot,

(1) L'histoire (même abrégée) des licences appliquées au commerce de la librairie serait des plus curieuses.

sortie de leur établissement du Louvre, dans le même format, et composée de près de cent volumes.

A part ces deux collections présentant concurremment entre elles tout ce que notre librairie offrait de plus saillant, à part quelques livres de droit et de science, les livres usuels des différentes écoles et de rares ouvrages, produit des écrivains du temps, il n'y avait pas alors de commerce de librairie proprement dit, peu d'impressions et d'exportations, point de réimpressions, si ce n'est, ainsi que nous l'avons remarqué, sur les clichés des Herhan et des Didot.

Telle était la position de cette branche d'industrie en France, lorsqu'en 1816 le libraire Théodore Desoër lança le prospectus d'une édition des *Œuvres complètes de Voltaire* en 12 volumes grand-in-8°.

Je me rappelle encore la sensation que produisit l'annonce audacieuse de cette entreprise.

Chacun en dressait le bilan à sa façon et concluait à la perte ou au gain, suivant qu'il avait plus ou moins exactement fait ses calculs.

On ruinait ou l'on enrichissait tour à tour l'aventureux éditeur. Mais les chances de ruine

l'emportaient de beaucoup, dans l'opinion des libraires, sur les chances de fortune. Comment Desoër osait-il lutter contre le bon marché des stéréotypes? C'était de la folie, disait-on.

Cette opinion ne manquait pas d'un certain fondement. Il fallait, pour rentrer seulement dans les frais que devait nécessiter l'édition, vendre un nombre considérable d'exemplaires de l'ouvrage, et, dans l'état des esprits et des fortunes, un tel résultat était fort douteux. L'opinion des hommes compétents était donc contraire à l'éditeur des *Œuvres complètes de Voltaire*, et on le condamnait assez généralement ou tout au moins on le blâmait de sa témérité, lorsque Monseigneur de Paris fulmina un mandement contre une opération aussi impie, et en assura ainsi le succès.

On vit là un moyen de protester contre les tendances que le gouvernement de la Restauration cherchait à faire prévaloir, et l'on s'empressa de se faire inscrire comme souscripteur.

Tel est en peu de mots et fort en raccourci l'historique de la renaissance du commerce de la librairie à cette époque; car, à partir de ce moment, on vit des éditeurs se hâter de réimprimer l'œuvre d'un auteur de leur choix, et tous

les grands écrivains du dix-huitième siècle y passèrent.

J.-J. Rousseau, comme philosophe et homme d'opposition bien caractérisée avec les tendances dont il vient d'être question, marcha au premier rang après *Voltaire*. Vinrent ensuite *Montesquieu*, *Buffon*, *Diderot*, *d'Alembert*, *Condillac*, etc.

Mais je ne dois pas me borner à citer ici le nom de l'éditeur qui eut le courage de cette tentative et qui osa alors réimprimer les *Œuvres complètes de Voltaire*.

Théodore Desoër n'était peut-être pas un homme de commerce ; c'était mieux que cela : c'était un artiste et un littérateur, tout au moins un amoureux de l'art et de la littérature.

Esprit fin et cultivé, il s'occupait de la fabrication et de la vente des livres pour la satisfaction de ses goûts et de son amour-propre. Sa passion n'était point de vendre et de bénéficier; c'était de faire beau et de produire bien.

Enthousiaste de l'art typographique, plein de respect et d'amour pour les lettres, il sut donner à tout ce qu'il édita un cachet particulier de distinction et un grand charme attractif. Le soin s'y révèle jusque dans les moindres détails. Dans sa

réimpression de *Voltaire*, on sent qu'il lutte contre le bon marché des stéréotypes, et pourtant il ne se met à l'œuvre qu'après avoir réuni et combiné tout ce qui peut donner du prix à une édition : choix du papier et des caractères, correction irréprochable des textes, rien ne lui coûte. Il veut réussir même par le bon marché, mais il n'entend pas que ce soit en sacrifiant rien de ce qui constitue un excellent livre ; il ne peut pas être magnifique, il sera parfait ; voilà comme il entend le métier d'éditeur.

Notons, en passant, qu'on lui doit encore une élégante et littéraire édition de *Montaigne*, très-bien annotée, un excellent *Rabelais*, avec un bon commentaire, une belle *Bible* (traduction de Sacy), et enfin une charmante édition de *Rousseau* in-18, sur papier coquille.

Théodore Desoër, pour l'initiative qu'il sut prendre et pour les soins scrupuleux qu'il donna à ses différentes éditions, doit être rangé en tête des libraires les plus méritants de son époque. Tout véritable bibliophile ne peut citer son nom sans se découvrir. Il a vaincu d'énormes difficultés et rattaché les traditions nouvelles aux anciennes.

A peine eut-il publié quelques volumes de son édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, que les libraires-éditeurs Déterville et Lefèvre, jaloux de suivre son exemple, s'élancèrent sur ses traces et firent paraître, à leur tour, un *Voltaire* complet en 42 volumes in-8°.

Bientôt les grandes publications se succèdèrent avec rapidité. La papeterie et l'imprimerie atteignirent un degré d'activité qu'elles ne connaissaient plus depuis longtemps. Les procédés de fabrication s'améliorèrent, les ouvriers des divers arts et métiers qui, de près ou de loin, se rattachent si nombreux à l'industrie des livres, retrouvèrent dans l'exercice mieux rétribué de leur profession le pain qu'ils avaient pu croire perdu sans retour. Toute typographie, toute librairie, prit comme par enchantement une impulsion extraordinaire.

La publication du *J.-J. Rousseau* de Desoër, avait suivi de près, comme je l'ai dit, celle de son *Voltaire*. Ce fut l'imprimeur Belin, dont l'établissement était à cette époque sous les arceaux de l'hôtel de Cluny, qui se chargea de cette œuvre.

Le succès répondit à l'attente de l'éditeur.

De toutes parts surgit l'annonce de nouvelles réimpressions de nos grands écrivains : Rapet édita *Buffon* ; Blaise aîné, secondé par MM. de Musset père et de Montmerqué, entreprit *Madame de Sévigné*, et *Boileau*, sous la direction de M. de Saint-Surin ; il acheva avec plus d'intelligence et de talent même que de bonheur le magnifique *Voyage en Grèce de M. de Choiseul-Gouffier* ; Foucault publia, sous l'égide de Petitot, cette belle collection de *Mémoires sur l'histoire de France*, qu'à la mort de Petitot arrivée en 1819, M. de Montmerqué termina avec autant de conscience et de savoir que de curieux esprit de recherche ; les deux Méquignon se dévouèrent, de leur côté, aux réimpressions de *Bossuet*, de *Massillon*, de *Bourdaloue*; et les vieux *Pères de l'Église*, dont on rechercha pieusement les meilleurs textes et les meilleures traductions, revirent le grand jour des librairies modernes.

Déjà Fleury Panckoucke imprimait, avec un succès auquel il devait sa fortune, son *Dictionnaire des sciences médicales*, et bientôt il ajoutait à cette grande publication les *Victoires et conquêtes*, compilation indigeste de récits de batailles, que le patriotisme français prenait sous sa protection

et qui avait un éclatant succès. La *Biographie Michaud* se poursuivait. Déterville mettait la dernière main à son *Dictionnaire des sciences naturelles;* Renouard enfin réimprimait aussi *Voltaire;* mais ce n'était point, cette fois, une lutte de bon marché avec les stéréotypes, c'était une satisfaction donnée à la passion des bibliothèques qui se réveillait de toutes parts, un *Voltaire* en 66 volumes, avec 300 gravures, tandis que *Voltaire* était encore réédité par un linguiste érudit, M. Lequien.

Il est fort difficile de se faire aujourd'hui une idée bien nette de cette émulation d'activité, de courage, d'amour de l'art et des lettres, qui s'empara dans ce moment des esprits et, chose remarquable pourtant, chose à consigner d'une façon particulière, malgré toutes ces réimpressions successives ou simultanées, *le vieux livre*, *le bouquin* ne baissait pas de valeur. Bien loin de là, dans les ventes à l'encan des bibliothèques que la mort jetait en circulation, il atteignait à des prix fabuleux, et l'on s'arrachait les vieilles éditions, tout en souscrivant aux nouvelles.

Mais revenons sur nos pas, car nous n'en avons pas fini avec cette énumération sommaire des ri-

chesses rééditées par la librairie moderne. Les chefs-d'œuvre oratoires du Parlement anglais et ceux de nos grandes assemblées révolutionnaires revoyaient encore le jour de tous côtés, et de nombreux *Mémoires sur la République française* étaient réunis en collection et édités par les frères Baudoin.

Jean-Jacques Lefèvre, qui, depuis 1820, avait tour à tour publié et republié nos grands écrivains classiques français dont il avait enrichi les textes de notes, de savants commentaires et d'admirables vignettes à l'imitation de Pierre Didot l'aîné, désirant surpasser même cet illustre vulgarisateur, appelait à son aide en 1826 le concours d'Alexandre Desenne, d'Achille Devéria, d'Henriquel-Dupont, de Calamatta, de Lecomte, de Girardet, de Lorichon, etc., etc., et groupait autour de lui, pour atteindre aussi haut que possible, tout ce que nous avions de mieux en dessinateurs, en artistes, en graveurs, en imprimeurs-typographes, en fabricants de presses à bras, en fabricants de papier, etc., etc., ne reculant devant aucun sacrifice d'argent quand il s'agissait d'un perfectionnement quelconque dans l'art de créer de beaux et bons livres.

C'est lui qui fit inventer par Élie Montgolfier d'Annonay le papier dit *cavalier*.

De 1826 à 1829, ce célèbre éditeur fit imprimer sur ce nouveau papier *à la forme* sa belle collection de *Classiques français*, en 73 vol. in-8°, enrichie de notes, variantes, commentaires, dus aux savants Victor Leclerc, Boissonade, Auger, Amar, Aimé Martin, etc. ; puis toutes ces jolies collections, sur jésus vélin grand in-32, des *Classiques grecs, latins, anglais, italiens et français* qui, par leur élégance typographique et par la rare correction de leurs textes, sont restées sans rivales et servent encore de types.

En même temps, Louis Janet publiait, avec un luxe encore inconnu de vignettes, ses belles éditions, parmi lesquelles on remarque les *Oraisons funèbres* de Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, etc., 4 vol. in-8°, avec commentaires de Dussault.

Un jeune homme, passionné pour les beaux livres et les gravures, M. Furne, qui vient de mourir, abandonnait en 1826, pour se faire libraire-éditeur, une belle position qu'il occupait dans l'administration supérieure des Douanes et mettait tous ses soins à créer, en quelque sorte, de nouveaux artistes, de nouveaux graveurs. A peine la mort

avait-elle frappé Alexandre Desenne, ce dessinateur si gracieux, si correct, que M. Furne réussissait à déterminer Tony Johannot à quitter le burin pour le crayon.

A la suite de cette merveilleuse et féconde activité qui va s'attaquant, pour le rajeunir et le remettre en honneur, à tout ce que la France a produit de grands écrivains, poëtes, prosateurs, historiens, orateurs, nous voyons la librairie se transformer et se tourner vers les œuvres nouvelles.

La renaissance du commerce des livres n'est elle-même que l'aurore de la renaissance des lettres. Un mouvement extraordinaire se produit dans les intelligences d'élite ; et les malheurs dont la France est à peine reposée deviennent le point de départ d'une génération littéraire pleine d'ardeur.

Les *Messéniennes* annoncent *Casimir Delavigne*, et les *Méditations poétiques*, *Lamartine*. *Byron* et *Walter-Scott* sont traduits. L'*Histoire des ducs de Bourgogne* et les *Lettres sur l'Histoire de France* font pressentir *M. de Barante* et les deux *Thierry*. Les études historiques entrent dans une ère inconnue.

Ici vient se placer tout naturellement une figure digne d'occuper un rang à part dans les annales de la librairie moderne : je veux parler de Charles Ladvocat. On comprend que je n'ai pas à m'occuper de ses excentricités, que je regarde comme complétement étrangères à mon sujet. Que ceux qui se croient doués de tous les mérites et de toutes les vertus lui jettent la pierre, s'ils l'osent, et insultent à la mémoire d'un homme mort dans un hospice après avoir goûté de toutes les joies du luxe et fait la fortune littéraire de vingt écrivains ! C'est un rôle que je répudie avec une énergie pour laquelle je ne sollicite ni éloge ni grâce.

Ladvocat a été l'homme de la librairie moderne. Doué d'une intelligence audacieuse, d'une infatigable activité de corps et d'esprit, animé d'un vif amour pour sa profession d'éditeur, il a su donner au commerce des livres, à la littérature elle-même (je suis en mesure de le prouver), une impulsion, un essor, une vie, qui sans doute se seraient produits sans lui, mais beaucoup plus tard ; et c'est déjà un grand mérite que de devancer son époque.

Ce nouveau venu a d'autant plus de droits à notre admiration, que ce n'était point un homme lettré dans la stricte acception du mot. Il n'était point

instruit, mais il avait à la fois l'intelligence, le sens intime des hommes et des choses. Il maniait les premiers avec la délicatesse, l'aplomb et quelquefois le dédain qui font réussir. Il mettait en œuvre les secondes avec une aisance, un luxe, un laisser-aller qui eussent fait honneur à plus d'un gentilhomme de vieille souche. Tous les gens de lettres qu'il a rencontrés sur son chemin ont été splendidement traités par lui. Ce fut son sort, suivant quelques-uns. Ce fut, selon beaucoup d'autres, son droit et son mérite. Il a échoué.... Il ne comptait pas comme un juif, mais comme un homme possédant une immense fortune, et il n'avait rien. Ses plus belles opérations, ses plus heureuses peut-être, il les a entreprises et menées à bonne fin avec le crédit que lui donnaient le nom de l'écrivain qu'il éditait et la confiance qu'inspiraient à tous son savoir-faire et sa capacité. Il aimait la vie parisienne menée à grandes guides. Qu'importent d'ailleurs les moyens qu'il a fait valoir pour se soustraire à l'influence du milieu dans lequel le sort l'avait jeté ? Le luxe qu'il a affectionné, la dépense qu'il a faite, ont été pour lui autant de routes ouvertes à son ambition. Sans ce luxe pour lequel il semblait être né, sans cette vie splendide de la capitale qui paraissait

être son élément, il eût vainement tenté d'accomplir le bien qu'il se proposait.

Je n'oserai lui adresser qu'un seul reproche : c'est de n'avoir pas eu, dans son intérêt, plus de prévoyance. Près des gens sensés, près des gens de cœur surtout, sa réputation n'en eût pas souffert, et nous n'aurions pas eu la douleur de voir un homme qui avait manié utilement des millions pour tout le monde aller mourir misérablement dans la solitude et l'abandon glacés d'un hôpital.

Ladvocat fut en rapport, au moins d'affaires, avec les plus grands noms de son temps.

Hommes politiques, hommes d'art, hommes de littérature, il connut tout, il approcha tout, et il n'eût fallu qu'une seule voix pour que la misère, qui a dû être si dure pour lui, lui fût épargnée. Nul ne se serait soustrait au devoir humain d'assister sa vie et d'adoucir sa mort.

Pourquoi cette voix miséricordieuse ne s'est-elle pas fait entendre? Comment une main amie n'a-t-elle pas fermé les yeux de ce mourant? Questions complexes qui touchent à quelques-uns des problèmes intimes de l'âme, et que je ne me crois pas la mission de résoudre!

C'est à Ladvocat que nous devons la publication des excellentes traductions de *Byron*, par M. Amédée Pichot; de *Shakspeare*, par M. Guizot; de *Schiller*, par M. de Barante : 25 volumes de chefs-d'œuvre empruntés aux théâtres étrangers; une splendide édition de *Chateaubriand*, et vingt autres ouvrages de premier ordre.

En faut-il donc plus, en faut-il même autant pour rendre un éditeur célèbre et pour justifier les appréciations dont celui-ci vient d'être l'objet de ma part?

En citant le nom de Ladvocat avec des éloges qui ne me semblent point exagérés et en attirant sur sa fin malheureuse une commisération que j'éprouve profondément, à Dieu ne plaise que je prétende qu'il a été le seul digne d'admiration dans le mouvement ascensionnel des affaires de librairie de son époque; je tiens seulement à constater qu'il fut le plus hardi et le plus audacieux de tous les publicateurs de livres modernes. Alors que ceux à qui semblait incomber le devoir de se montrer les plus osés, les plus jaloux de notre gloire littéraire se tenaient dans une prudente réserve, Ladvocat, lui, apparaissait, non moins intelligent que téméraire, et jetait dans l'éventualité des plus grands

risques commerciaux les bases de renommées qui n'ont fait que grandir. Je tiens à constater surtout que, comme beaucoup d'hommes de talent, et de jeunes encore, il a été de son vivant méconnu, ou mal apprécié, ou peu apprécié; que, selon moi, une réparation lui est due, et que ma conscience a cru devoir la lui faire. Voilà tout.

Tandis que les anciens éditeurs sommeillaient, Ladvocat, toujours sur la brèche, ébauchait bravement, laborieusement, quelque réputation nouvelle, prêt sans cesse à servir les lettres, et à secourir, à aider ceux qui s'y consacraient. Il se montrait dans ce but constamment actif, intelligent et souvent généreux.

Mais je reviens sur mes pas. Et puisque des choses je suis monté aux hommes et qu'au courant de ma plume les faits ont pris des noms, je ne reculerai pas devant la responsabilité et les devoirs que cette forme m'impose.

A côté de Ladvocat vient se placer tout naturellement, parmi les plus vaillants, les plus infatigables, les plus vénérés, un des éditeurs de cette époque dont j'ai déjà parlé, M. Lefèvre. Celui-ci a plus produit sans doute que Ladvocat; mais il a produit dans une voie plus sûre : au lieu

de s'attaquer aux livres dont la renommée était à établir, besogne pour laquelle il ne me semblait pas fait, il s'attachait aux renommées consacrées par le temps. Il publiait aussi son *Voltaire* et son *J.-J. Rousseau.* Mais qu'étaient ces deux grandes publications isolées auprès des réimpressions de toutes sortes auxquelles il devait prodiguer les soins de son esprit attentif, judicieux, éclairé? Jacques Lefèvre est le libraire qui a le plus et le mieux édité. *Classiques anglais*, *italiens*, *français*, *classiques grecs*, *classiques latins*, il n'est pas un bon ouvrage, dans quelque langue qu'il ait été écrit, qu'il n'ait publié dans un format ou dans un autre ; il y en a même qu'il a fait paraître dans tous les formats et dans tous avec un égal mérite, Si Ladvocat s'acharnait après les auteurs vivants, Lefèvre ne laissait pas en repos un seul auteur mort. Si le premier courait le monde littéraire à la piste de tout ouvrage nouveau, le second ne quittait ni jour ni nuit sa table et sa plume de correcteur. Consciencieux, plein de savoir dans les lettres, plein de goût pour l'art typographique, il imprimait à tout ce qu'il touchait un cachet particulier de soin matériel et d'attention intelligente.

Il est bon de remarquer ici, en passant, que très-souvent, trop souvent même, on fait à l'imprimeur d'un livre l'honneur d'une exécution typographique dont tout le mérite appartient *de fait* à l'éditeur. Il est telles *presses* qui n'ont joui d'une certaine renommée que par l'impulsion qu'a su leur donner un libraire d'intelligence et de goût. Si ce fait est vrai, et j'affirme qu'il l'est, M. Lefèvre a créé la réputation de beaucoup d'imprimeries. Il n'en est pas une seule de son temps qui ne lui doive quelque chose comme art et perfection. Nul mieux que lui ne sut préparer une édition, coordonner un texte, choisir les caractères et le papier le plus convenables; mais, s'il fut habile en ces matières, combien ne le fut-il pas encore plus dans le choix de ses commentateurs ou de ses annotateurs? Ses livres seront aussi longtemps recherchés pour les soins littéraires qu'ils accusent à chaque page, que pour les soins matériels qu'ils révèlent et qui, pour me servir d'une expression vulgaire, mais parfaitement applicable ici, *sautent aux yeux* de quiconque entreprend de les parcourir ou de les lire.

Ladvocat et Lefèvre, voilà les éditeurs par excellence de cette époque: le premier, pour les auteurs naissant à la renommée, le second pour les

écrivains d'une réputation faite. La fortune aurait dû sourire à tant d'activité et de labeurs ardents. Il n'en a pas été ainsi.

J'ai dit la triste fin de Ladvocat; Lefèvre est mort également très-pauvre.

Quoi qu'il en soit, je me sens heureux et fier de l'hommage que je suis appelé à leur rendre dans ce livre. Il me semble que j'accomplis un devoir; mais ce devoir est pour moi plein de charmes. Le soldat qui survit à une bataille, lors même que cette bataille, chèrement disputée, a été une défaite, ne doit-il pas s'incliner pieusement devant ceux de ses frères qui sont tombés vaillamment dans le sillon?

Dans ce commerce de la librairie qui a dévoré tant de fortunes et tant d'existences, il y a cette consolation, au moins, que le travail survit à l'homme. Chaque libraire, petit ou grand, apporte sa part de labeur à l'œuvre de l'humanité. C'est remplir encore un noble rôle que de porter la lumière et d'en être le propagateur. Or ce rôle appartient de droit à tout homme qui publie un livre, une pensée. Dans la misère même qui me presse et m'étreint de toutes parts, au milieu des douleurs d'une vieillesse maladive et découragée, il y a pour moi une sorte d'orgueil à me rappeler que j'ai

rempli ce rôle de *porte-lumière*, de toutes les forces de mon intelligence et de mon courage.

Traîne qui voudra dans la boue le pauvre éditeur ruiné et endetté, sans espoir de miséricorde! Quelque chose le venge et l'ennoblit à ses yeux, c'est le souvenir de l'aide qu'il a prêtée aux grands esprits de son temps ; c'est son association forcée avec tout ce qu'a pu produire de durable l'intelligence ou le génie de son époque.

Je sais bien que tous les gens de lettres ne sont pas de cet avis, et qu'il en est dans le nombre qui regardent le libraire ruiné comme un cadavre en putréfaction dont ils se détournent avec dégoût ; mais je me borne à dire que c'est tout au moins une injustice, et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que j'ai vu des hommes d'un rare talent (et je dois ajouter d'un rare cœur) entourer le malheureux éditeur déchu d'une sollicitude qui touchait à la tendresse filiale. Or cela relève, cela console; cela, je le répète, ennoblit.

Je reviens à mon récit, qui, de plus en plus, va reprendre, malgré moi, la forme biographique, parce que je la considère comme la plus propre à marquer la part que chacun a prise au mouvement des affaires de la librairie.

De 1815 à 1830, le Palais-Royal était le centre de l'agitation littéraire et bibliographique. Quoique tous les éditeurs ne demeurassent pas là, tant s'en faut, toutes les affaires de leur compétence s'y donnaient, en réalité, rendez-vous. C'était là qu'apparaissaient à la lumière tous les livres fraîchement éclos, toutes les brochures nouvelles; c'est là que Dentu, Petit, Delaunay, Ladvocat, Chaumerot, Pelissier, Barba, Corréard, etc., avaient leurs magasins.

A cette époque de lutte, ces libraires étaient partagés en deux camps et même en trois, si j'ose appliquer ce nom belliqueux au côté inoffensif où se tenaient les indifférents.

Parmi ces derniers je dois compter Delaunay et Pelissier, libraires incolores, voués seulement au culte des livres qui se vendaient le plus. Dans les groupes militants, il faut ranger Dentu et Petit, qui appartenaient au parti royaliste, et dans le camp opposé Ladvocat, Chaumerot et Corréard, *le naufragé de la Méduse*, représentants des bonapartistes, devenus plus tard les libéraux.

Notons, en passant, que le magasin de Ladvocat commença par n'être qu'un étroit cabinet de

lecture, humble berceau qui ne l'empêchera pas de grandir rapidement !

Ceci posé, on verra les publications d'opposition se répandre spécialement par les soins de cette librairie, tandis que les écrits royalistes seront vendus et propagés par Dentu. On se ferait difficilement une idée aujourd'hui de l'énergie, de la fureur dont on était animé à cette époque pour l'opinion dont on était le défenseur. Les passions restèrent exaltées pendant les cinq ou six premières années de la Restauration.

L'assassinat du duc de Berry vint les ranimer tout à coup au moment où elles commençaient à s'éteindre et elles se maintinrent dans toute leur effervescence jusqu'aux approches de la révolution de 1830.

Je regrette de ne pouvoir entrer dans plus de détails sur l'attitude des partis à cette époque au sein de la librairie parisienne ; mais ce serait m'écarter de mon sujet.

A ces maisons que je viens de citer et dont une seule, celle de Ladvocat, était de date récente, s'en ajouta tout à coup une nouvelle. Boutique de détail d'abord, ensuite de demi-gros; espèce d'intermédiaire entre l'éditeur qui publiait, et l'ache-

teur, soit qu'il se présentât directement comme consommateur, c'est-à-dire comme amateur de livres, soit qu'il se posât en libraire-commissionnaire traitant pour la province ou pour l'étranger; l'établissement dont Ponthieu fut le fondateur ne tarda pas à devenir le centre d'un courant considérable d'affaires; il y fit même une fortune assez ronde et se retira laissant son fonds pour cent mille francs à Levavasseur.

On voit par ce chiffre quelle était l'importance des relations que Ponthieu avait su se créer, et l'on se demande naturellement, d'abord quelle pouvait être l'utilité d'un pareil intermédiaire entre les éditeurs et les consommateurs, puis ce qu'il en eût coûté à ceux-ci pour remonter directement à la source où ils eussent pu obtenir à meilleur marché la marchandise dont ils avaient besoin, tandis qu'en la tirant de seconde main, elle leur arrivait peut-être grevée du bénéfice qu'y faisait le revendeur.

Telle est la question que se font beaucoup de personnes et que Balzac, cet esprit si éminent, si fin, si observateur, si calculateur même, n'a cessé de se poser toute sa vie. « Ou le vendeur de seconde main, l'intermédiaire, disait-il, s'impose au

consommateur en prélevant sur lui un droit, ou bien il s'impose au producteur en le pressurant. Je ne sors pas de là. » Eh bien! je dois le confesser dans ce livre consacré à l'un des commerces les plus intéressants qui existent, ce dilemme, qui paraît devoir accabler ceux qui seraient disposés à soutenir la cause des intermédiaires en matière de commerce, n'accable en réalité personne. Les deux termes en sont faux, voilà tout, et le cercle dans lequel on prétend enfermer le contradicteur, quelque menaçant qu'on le suppose, n'a aucune solidité.

D'une part, du côté du producteur, l'intermédiaire ne s'impose pas, il n'en aurait pas le pouvoir, c'est le producteur qui le cherche et qui le crée quand il lui manque, parce que, la marchandise une fois fabriquée, il n'éprouve qu'un besoin, celui de la vendre ; or sa position de fabricant est précisément mauvaise pour le conduire à ce résultat ; en second lieu, comme fabricant, son temps sera mieux employé à confectionner une marchandise nouvelle qu'à se perdre dans les sinuosités d'une vente de détail. D'autre part, il y a avantage pour le consommateur à trouver sous sa main l'objet qu'il désire et, pour cela, il peut payer quelque

chose sans être pressuré. Si du consommateur enfin je passe à un second intermédiaire, qui est le commissionnaire achetant pour la province ou pour l'étranger, je rencontrerai encore, de ce côté, de puissantes raisons pour justifier toute espèce d'intermédiaires.

D'ailleurs il suffit de reconnaître que celui-ci connaît aussi bien que celui-là le chemin de la fabrique, que son intérêt seul l'y guide, et que, s'il ne trouvait pas à acheter de seconde main, il irait tout bonnement se pourvoir à la source. La suppression des intermédiaires dans le commerce des livres, comme dans tout autre, n'est donc autre chose qu'une utopie que ruine sans cesse de fond en comble la pratique des affaires.

Quoi qu'il en soit, Ponthieu avait fait fortune et Levavasseur était en train de suivre son exemple, lorsque arriva la révolution de 1830, chance de profits si grands pour quelques-uns, ruine si complète pour beaucoup. Mais Levavasseur avait été trop longtemps libraire pour ne pas montrer tout ce qu'il pouvait, tout ce qu'il savait faire comme éditeur. C'est chez lui que débutèrent *de Balzac*, *de Latouche*, *Alfred de Musset*, *Michel Masson*, etc. A de nombreuses publications d'*Alfred*

de Vigny, de *Charles Nodier*, de *Jules Janin*, d'*Alexandre Guiraud*, du *vicomte d'Arlincourt*, de *madame Sophie Gay*, il fit succéder celle des *Mémoires de Tallemant des Réaux*, manuscrit oublié pendant deux siècles et méconnu par vingt libraires. Il a été l'un des fondateurs du *Dictionnaire du commerce*, qui contient de lui beaucoup d'articles, et il a fait paraître, comme libraire et comme principal auteur dirigeant, un autre excellent ouvrage, le *Dictionnaire des dates*. Enfin on peut le citer comme un des éditeurs le plus littéraires de notre temps; mais il ne fut pas commerçant et il a fini par demander à sa plume, à son talent, une existence qu'il n'a pas su trouver dans la fabrication et la vente des livres.

En poursuivant ce tableau rapide des progrès, de la prospérité, de la splendeur de la librairie, il est bon de faire remarquer de nouveau, pour qu'on ne l'oublie pas, que les seuls auxiliaires du spéculateur à cette époque étaient l'envoi par la poste aux libraires des départements, aux principaux établissements publics, aux bibliothèques, aux cercles particuliers, de catalogues, circulaires ou prospectus. L'annonce était encore inconnue.

En 1813, il n'y avait, je l'ai dit, que deux ou trois commis-voyageurs en librairie.

En 1825, époque chez nous la plus florissante de cette industrie, la France entière était tellement sillonnée de ces nombreux et intelligents émissaires, qu'en octobre, nous nous trouvâmes réunis DIX-SEPT, à Toulouse seulement.

Sur ces dix-sept voyageurs, quatorze manquent aujourd'hui à l'appel. Hautcœur, Gayet aîné, Vernarel, vous les rois de la commission, vous n'êtes plus! Les trois seuls qui probablement survivent au corps d'armée, lorsque j'écris ces lignes, sont M. Ardant jeune, de Limoges, M. Théophile Berquet, de Dijon, et moi, l'un des vieux débris de cette héroïque phalange de 1825.

Ainsi, en récapitulant les rénovateurs du commerce de la librairie de 1789 à 1830, nous trouverons en première ligne, pour les ouvrages du domaine public, Pierre Didot l'aîné, Jean-Jacques Lefèvre, Théodore Desoër, Lequien et Furne ; pour la littérature moderne, Charles Ladvocat et Alphonse Levavasseur.

C'est à ces honorables noms que la librairie française est redevable du premier rang qu'elle occupe parmi toutes les librairies du monde civilisé.

Au commencement du règne de Charles X, l'amour du progrès et une soif ardente d'émulation enflammaient tous les éditeurs. Par malheur, cette prospérité croissante, et qui ne demandait qu'à croître encore, fut fatalement brisée, quelques années plus tard, par les sanglantes journées de 1830....

LA

LIBRAIRIE MODERNE.

SON PRÉSENT

DE 1830 A 1860.

LA LIBRAIRIE MODERNE.

Son présent de 1830 à 1860.

Le commerce de la librairie en France, de 1830 à 1860, peut se diviser en trois époques distinctes :

De 1830 à 1840, les *romans* et les *publications* dites *pittoresques*;

De 1840 à 1850, les *belles éditions illustrées*;

De 1850 à 1860, les *journaux*, les *revues illustrées*, les volumes à un franc, les feuilles illustrées à cinq et dix centimes.

Je vais jeter successivement un coup d'œil sur chacune de ces trois époques.

Les imprudentes ordonnances de Charles X avaient amené les terribles journées de juillet 1830. Le drapeau tricolore avait remplacé le drapeau

blanc, et au roi de France avait succédé le roi des Français, Louis-Philippe d'Orléans.

Cette révolution qui bouleversait si brusquement notre patrie fut surtout fatale au commerce de la librairie, qui se vit immédiatement à deux doigts de sa perte.

Les maisons les plus respectables, les plus riches, furent ébranlées sur leur base, tant les faillites, les déconfitures qu'amena cet état de choses devinrent nombreuses, aussi bien à Paris que dans les départements.

Le gouvernement justement alarmé dut intervenir...

Un prêt de dix millions fut fait par l'État au commerce de la librairie.

Sur le dépôt de leurs meilleures marchandises les libraires purent se procurer de l'argent.

La tranquillité, la confiance revinrent dans tous les esprits, et ce commerce reprit insensiblement ses allures habituelles.

Lorsque survint inopinément la révolution de Juillet au milieu de la paix profonde dont jouissait la France, la librairie subissait déjà chez nous l'influence que lui imprimaient les écrivains de cette époque, *Benjamin-Constant*, *de Pongerville*, *Vic-*

tor Leclerc, *Boissonade*, *Victor Hugo*, *de Lamartine*, *de Barante*, *Chateaubriand*, une foule nombreuse d'autres gens de lettres très-remarquables, poëtes, prosateurs, historiens, auteurs dramatiques, etc., etc.

Ces littérateurs d'élite avaient par leurs œuvres donné une impulsion classique aux opérations de la librairie.

Dans les dernières années du règne de Charles X un nouveau genre d'écrit avait apparu avec succès, le roman, non plus à la façon de ceux de *La Calprenède*, de *mademoiselle Scudéry*, de *mesdames de Tencin*, *Cottin* et autres, mais avec des allures beaucoup plus littéraires, qui lui assignaient le premier rang parmi les productions de l'esprit.

En tête de ces œuvres s'étaient placés tout d'abord :

L'Ane mort et la Femme guillotinée, par Jules Janin ;

La Fée aux miettes, — *Trilby*, — *Jean Sbogard*, — par Charles Nodier ;

Le Dernier Jour d'un Condamné, par Victor Hugo ;

La Femme de trente ans, — *La Peau de Chagrin*, — par de Balzac ;

Vertu et Tempérament, — *Les Deux Fous*, — par Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), etc., etc.

Aussi, lorsque éclata comme la foudre cette révolution de Juillet qui bouleversa politiquement la France entière avec tous ses intérêts matériels, trouva-t-elle debout une jeunesse ardente, studieuse, très-instruite, au sang généreux, qui ne demandait qu'une occasion de se distinguer.

Avec l'émeute comprimée, avec le repos forcé imposé à ces chaleureuses imaginations, le culte de la vieille forme classique dut se refroidir ; et un avenir littéraire plus en rapport avec les circonstances fut avidement recherché.

Lamennais, avec ses *Paroles d'un Croyant*, Paul Lacroix, avec ses *Soirées de Walter Scott*, qui obtinrent un brillant succès, ouvrirent, à deux battants, à la génération nouvelle, l'un les portes de la philosophie; l'autre celles du roman. Deux horizons se découvrirent à la foule nombreuse des littérateurs en herbe tels que les Léon Gozlan, les Eugène Sue, les Alphonse Royer, les Alphonse Karr et mille, mille autres encore.

Avec quelle fiévreuse impatience le public lettré n'attendait-il pas alors tout nouvel ouvrage annoncé par les prospectus ou prôné sur les toits par les

bruyantes trompettes des commis-voyageurs en librairie?

Le jour de la mise en vente d'un livre de Victor Hugo, de Chateaubriand, de Lamartine, Benjamin Constant, Jay, Jouy, Casimir Delavigne, ou autres, l'heureux magasin de l'heureux éditeur était littéralement assiégé, soit par les flots d'un public affamé, soit par de longues files de libraires-commissionnaires.

Oh! que les temps sont changés depuis!

Plus d'éditeurs de romans, plus de commis-voyageurs!

A peine par-ci par-là quelqu'un disposé à en lire hors du rez-de-chaussée des journaux!

Les dieux s'en vont.....

C'est tout au plus si l'apparition de l'œuvre littéraire d'un écrivain éminent excite quelque sensation.

Le public d'élite serait-il blasé?

Non; mais il se tient en garde contre les annonces pompeusement menteuses des feuilles, grandes ou petites, contre les réclames extravagantes d'éloges, prodigués à tant de livres de la plus désespérante médiocrité.

Une production historique ou littéraire d'un in-

contestable mérite n'a guère besoin pour réussir de toutes ces fanfares; la vente d'un pareil livre sera plus lente qu'autrefois sans doute, mais elle sera sûre et positive.

Je reviens au roman. Ce nouveau genre de littérature eut une telle expansion dès la fin de 1830, que la France entière sembla ne plus former qu'un immense salon de lecture, où chacun attendait avec impatience son tour pour dévorer l'œuvre fraîchement éclose. Partout s'élevaient des cabinets littéraires.

La librairie de nouveautés et de romans prit tout à coup un développement immense.

Des éditeurs d'un incontestable mérite se mirent à la tête du mouvement.

Les *Dumont*, les *Ladvocat*, les *Alphonse Levavasseur*, les *Ambroise Dupont*, les *Eugène Renduel*, les *Louis Mame*, les *Charles Gosselin*, les *Adolphe Silvestre* (je n'ose me nommer moi-même), furent les premiers à faire fleurir cette branche éphémère de littérature.

C'était le bon temps, l'âge d'or des gens de lettres....

Les libraires dont je viens de parler allaient, dès le point du jour, gratter à la porte des *Balzac*,

des *Alexandre Dumas*, des *Eugène Sue*, des *Frédéric Soulié*, des *Paul de Kock*, des *Alphonse Karr*, etc., etc.

Ils se disputaient, au poids de l'or, leurs auteurs de prédilection, payant, sans sourciller, de 2 à 4,000 francs un roman inédit en 2 volumes in-8°, tiré à mille exemplaires. Les romanciers riaient à qui mieux mieux dans leur barbe de cet empressement pour eux si flatteur, si commode, puisqu'ils n'avaient besoin de quitter ni leurs robes de chambre, ni leurs pantoufles, pour voir un nouveau Pactole s'engouffrer dans leurs poches, pareilles au tonneau des Danaïdes... Un autre *El Dorado* était découvert à leur profit.

A côté de cette rage de romans qui envahissait la France entière, les vieux classiques de la bonne littérature, ces fidèles amis de la jeunesse de tout homme qui a reçu une éducation solide, ces chefs-d'œuvre qui feront éternellement la gloire de notre nation, restaient relégués et presque oubliés au fond des magasins....

De combien de sinistres commerciaux ce fol engouement ne fut-il pas la source !

Vers 1834, un tout jeune homme apparut soudainement à l'horizon littéraire. C'était un nova-

teur aux idées larges. Il débuta chez mon ami Adolphe Silvestre par un petit volume intitulé ÉMILE.

Plus tard, avec Maurice Alhoy, qui en avait conçu l'idée et le plan, il fonda *le Voleur*, revue littéraire, puis le *Journal des connaissances utiles*, qui recueillit, en un clin d'œil, comme par enchantement, plus de cent mille abonnés à 4 francs par an. D'opérations hardies en opérations téméraires il arriva à cet intrépide novateur de rêver la création étourdissante d'une nouvelle feuille politique et littéraire du même format que les autres, ne coûtant que 40 francs par an, juste la moitié du prix qu'on payait *les Débats, le Constitutionnel*, etc., etc.

C'était toute une révolution à faire dans le journalisme existant.

M. Emile de Girardin réussit. De 1835 date *la Presse*.

Mais on n'est jamais trahi que par les siens. A peine la nouvelle feuille compta-t-elle quelques mois d'existence, à peine de très-nombreux amateurs, alléchés par le bon marché, eurent-ils accouru à la voix de son fondateur, qu'une concurrence formidable s'éleva sous la direction de feu Dutacq, l'intime ami de Girardin, sur le même

plan et au même prix que *la Presse*. — *Le Siècle* fut créé.

Ce fut, dès lors, entre ces deux journaux un véritable *steeple-chase* aux romanciers les plus en vogue. On ne recula pas, pour s'enlever ces généraux de la pensée, devant des sacrifices de centaines de mille francs. *Le Pactole* coula, comme ils disaient, au rez-de-chaussée des grandes feuilles, où se prélassèrent ces heureux conquérants.

Une autre innovation ne tarda pas à se faire jour : le système des annonces anglaises payantes, qui avait été tenté en 1827, dans *l'Aristarque*, feuille éphémère d'Alexandre Baudouin, fut développé derechef sur une large échelle ; et cet accessoire devint la source de bénéfices énormes.

Le grave *Journal des Débats* se laissa lui-même entraîner, à son tour, à cette fureur du roman et publia, avec un immense succès, dans ses feuilletons, *les Mémoires du Diable* de Frédéric Soulié et *les Mystères de Paris* d'Eugène Sue.

Les éditeurs de romans furent, dès ce jour, relégués au second plan par les auteurs en vogue ; ils ne publièrent plus que des réimpressions tirées des journaux ; et, en cela, les auteurs eurent grandement raison ; car ils se firent payer doublement

leur prose, fort cher, une première fois par les journaux, puis bien meilleur marché par ce qu'il restait encore d'éditeurs aventureux.

Toutes les feuilles alors, grandes ou petites, de Paris ou des départements, furent forcées de suivre, à leurs risques et périls, l'exemple donné par *la Presse*, *le Siècle*, *les Débats* et bientôt par *le Constitutionnel*.

La consommation des romans dans le feuilleton des journaux devint immense; la moisson fut lucrative pour les écrivains. Bientôt même ceux-ci ne suffirent plus à la besogne, les dames vinrent à la rescousse; pas une, sachant plus ou moins bien tenir une plume, qui n'eût soif de commettre le péché mignon d'un roman, ou tout au moins d'une nouvelle.

De là le règne de myriades de bas-bleus.

Mais déjà la réaction contre les romans commençait à se faire sentir. C'était en 1840.

Peu à peu, en effet, cette fièvre s'apaisa. Quelques auteurs privilégiés, aimés du public, continuèrent seuls à régner en maîtres absolus au bas des feuilles publiques. De leur côté, les éditeurs, dont bon nombre avaient avalé d'amers *bouillons*, perdirent l'habitude d'aller frapper sans relâche à

la porte des gens de lettres. Une contre-révolution générale s'opéra sur toute la ligne; ce fut au tour des romanciers d'aller heurter chez les libraires. Mais c'était fini; la trop grande abondance avait amené la satiété; chaque année vit décroître l'empressement du public pour les romans.

Il reste à peine aujourd'hui quelques éditeurs intrépides, armés de pied en cap, forcés, pour alimenter les rares cabinets de lecture qui ont survécu à la débâcle générale, de publier de guerre lasse, presque à leur corps défendant, de temps à autre, quelque création nouvelle. Ces romans, qui se tiraient jadis, en une seule fois, de 750 à 2,000 exemplaires, s'impriment tout au plus aujourd'hui à 500. Encore faut-il qu'ils soient d'Alexandre Dumas ou de Paul de Kock.

Pour les auteurs d'un mérite inférieur et d'une réputation contestable, on ne les édite plus que de deux cent cinquante à trois cents exemplaires, et les prix qu'on en donne ont été fabuleusement réduits.

Le mode de fabrication a pris même une direction déplorable. Le volume in-8° n'est plus généralement que de vingt-deux feuilles, et chaque page contient dix lignes, qui sont très-souvent réduites à

cinq ou six par les blancs qu'on jette entre les alinéas multipliés outre mesure. Le dialogue usurpe les deux tiers de l'espace; les lignes de deux et trois mots se succèdent insolemment. Ajoutez-y les faux titres, les chapitres, les divisions amoncelées, et vous aurez des volumes de papier blanc ou peu s'en faut. Ces volumes blanchis ne se vendent cependant pas moins de 4 fr. 50 c.

Voyez, pour vous en convaincre, la première édition de *Monte-Cristo* en vingt volumes in-8° !

Tandis que, pendant dix années, la vente de ces ouvrages que j'appellerais volontiers *éphémères* imprimait au commerce un mouvement inusité, la librairie sérieuse, rompant ses langes, marchait, de son côté, dans une voie plus large, plus sûre, plus rationnelle, celle du progrès dans toutes les branches d'industrie se rattachant à la publication des livres.

Les machines à fabriquer le papier, si défectueuses en 1825, s'étaient immensément perfectionnées. On pouvait à sa volonté, ou plutôt selon les exigences du livre qu'on avait à faire imprimer, obtenir, dans les qualités de papier dont on avait besoin, des dimensions inconnues jusqu'alors.

Les mécaniques pour les tirages de labeur s'étaient agrandies et perfectionnées; elles donnaient désormais des produits aussi purs, aussi nets que ceux qu'on pouvait espérer d'obtenir sur les presses à bras des plus habiles ouvriers pressiers.

Ces prodigieux progrès produisirent dans l'art de fabriquer les livres une révolution qui eut pour résultat immédiat de changer et d'agrandir tous les formats.

J'ai déjà dit qu'en 1826 J.-J. Lefèvre avait fait inventer pour l'in-8° le papier cavalier, auquel il avait eu la modestie, pleine de bon goût et de bon sens, de ne pas vouloir qu'on donnât le nom de *format Lefèvre.*

En 1837, à l'imitation des Anglais, Ernest Dupuis, ancien imprimeur-libraire-éditeur, inventa à son tour le papier grand-jésus qui, imposé dans l'in-18, donne un format gracieux semblable au petit in-8°.

L'éditeur Charpentier fut le premier à se servir de cette qualité de papier pour fabriquer sa jolie collection de livres nommée, je crois, *Bibliothèque Charpentier*, exemple bientôt suivi par tous les éditeurs et qui donna naissance au format improprement appelé Charpentier.

Tous les autres formats furent insensiblement changés et perfectionnés. L'humble in-32 prit l'allure d'un gracieux in-18 ; l'in-12, celui de l'in-8° sur carré ; l'in-8° grand-raisin s'éleva à la hauteur de l'in-8° grand-jésus, et celui-ci affecta les dimensions colossales d'un petit in-folio. La métamorphose à cet égard fut radicale.

Le graveur, le fondeur typographe suivent les traces du fabricant de mécaniques ; ils améliorent, ils multiplient les caractères ; les ornements typographiques se rapprochent de la supériorité des vignettes gravées au burin sur acier ou sur cuivre.

Des libraires, de véritables artistes, poussent activement à leur tour les graveurs sur acier dans les voies du perfectionnement.

A leur tête il faut placer M. Charles Furne, puis MM. Louis Curmer, Perrotin, Mallet, et quelques autres dont les noms m'échappent.

Grâce à ces encouragements éclairés, notre gravure sur acier put en très-peu de temps rivaliser avec celle de nos anciens maîtres, les artistes anglais.

En 1828, la gravure sur bois était négligée, presque abandonnée en France. Un jeune artiste qui s'adonnait à cette spécialité me fut présenté et

chaleureusement recommandé par Achille Devéria. C'était M. Porret, qui fonda une école, d'où ne tardèrent pas à sortir d'excellents élèves.

Comme la gravure sur acier, sa sœur cadette fit dès lors chez nous de rapides progrès.

Mais ce n'était pas tout que de posséder des graveurs sur acier et sur bois, il fallait encore découvrir, former et encourager des dessinateurs.

Pour remplir cette nouvelle tâche, MM. Furne et Curmer étaient toujours là.

Les Alexandre Desenne, les Achille Devéria, les Wattier, les frères Alfred et Tony Johannot, Jules David, Raffet, Charlet, Grandville, Vernet, Victor Adam, Ary Schœffer, Gavarni, Cham, Daumier, etc., etc., apparurent dans la lice.

Les ouvrages de ces artistes laissèrent bien loin derrière eux les dessins de Marillier, de Moreau aîné, de Moreau jeune et d'une foule d'autres.

Si, dans les dix années qui s'écoulèrent de 1830 à 1840, la division se mit souvent dans les rangs des gens de lettres, le progrès n'en continua pas moins sa marche dans tous les arts qui se rattachent au commerce de la librairie, et les départements ne restèrent pas étrangers à ce mouvement de l'industrie des livres.

Les ouvrages destinés à la jeunesse avaient été jusqu'alors fabriqués avec peu de soin et de goût.

Un habile typographe, M. Mame, de Tours, fit sortir cette exploitation de l'ornière des vieilles habitudes. Cet imprimeur publia des livres élémentaires qui ne laissèrent plus rien à désirer sous le rapport de la confection du papier, de la beauté des caractères, du fini des gravures sur acier. On lui doit notamment une amélioration inattendue dans les livres d'église.

Mais il ne fut pas le seul à s'élancer dans cette voie, et l'on vit son exemple ardemment suivi par des libraires ou imprimeurs de Lyon, de Dijon, de Nantes, de Besançon, de Lille, etc., etc.

Avouons-le sans crainte d'être démenti, la race des éditeurs a toujours été chez nous essentiellement moutonnière. Rien de plus facile que de le prouver.

De 1815 à 1830, l'exemple donné par Desoër, quand, à ses risques et périls, il publia le premier les œuvres de *Voltaire* et de *Rousseau*, ne tarda pas à être suivi par tout le monde. Les éditions de ces deux grands génies semblèrent sortir de terre.

Il en fut de même quand J.-J. Lefèvre entreprit

ses publications de *Classiques français et étrangers*. Chacun, à l'envi, voulut avoir sa collection, marquée à son estampille et signée de son nom. Il en résulta une rivalité, une rage, qui tourna au profit des lettres.

En 1823, je publie les œuvres de *Bertin*, *Gilbert*, *Ronsard*, *Marot*, etc., en charmants volumes, sur papier vélin, grand in-32. C'était la première fois que ce format se vulgarisait. En peu de temps la librairie est inondée de ces types si élégants.

En 1831, le *Magasin pittoresque* donne naissance au *Musée des familles*, à la *Mosaïque*, au *Dictionnaire pittoresque d'histoire naturelle*, que je publie en société avec M. Cosson, et à une foule de recueils du même genre, tous ornés de vignettes, sans compter les *Keepsakes*, qu'à l'instar de l'Angleterre chacun chez nous veut éditer.

Bientôt les ouvrages dits *pittoresques* envahissent le domaine de l'histoire : on a l'*Histoire pittoresque d'Angleterre*, de M. le baron de Roujoux ; la grande collection de l'*Univers pittoresque illustré*, de M. Firmin Didot; l'*Italie pittoresque ;* l'*Histoire de la Touraine ;* celles *de l'Orléanais*, *de la Bretagne ;* la *France pittoresque*, d'Abel Hugo, etc., etc.

Les éditeurs ne rêvent plus que de *pittoresques ;* tout pour eux se résout en *pittoresques;* tout devient sujet de *pittoresques.*

Pendant ce temps-là, se forment de nombreux graveurs sur bois et sur acier; mais les seconds ne trouvent plus que peu d'occasions de mettre au service de ces publications en vogue leur supériorité incontestable sur les premiers.

Ce temps devait venir ; il ne se fit pas longtemps attendre.

Ainsi, les romans d'une part, les publications pittoresques de l'autre, occupaient tous les esprits, mais pas tellement néanmoins que d'autres libraires ne trouvassent le moyen de faire paraître des livres graves, sérieux et bien fabriqués.

Je citerai en première ligne le *Paul et Virginie*, en 1 vol. grand in-8°, que publia M. Louis Curmer. Cette édition est, selon mon faible jugement, le chef-d'œuvre de l'art moderne. Tout s'y trouve réuni, papier admirable, perfection typographique et artistique, goût, élégance dans les vignettes sur acier, culs-de-lampe, fleurons gravés sur bois, etc.

D'autre part, M. Charles Furne, avec ce charme qui distingue tous les ouvrages qu'il édita, lançait de magnifiques collections grand in-8° des œuvres

de *Voltaire*, de *Rousseau*, de *Lacépède*, de *Malte-Brun*, d'autres classiques français et de plusieurs auteurs sacrés.

Les *Classiques latins*, avec traduction française de M. Nisard, en 27 vol. grand in-8°, se poursuivaient activement sous l'habile et puissante direction des éditeurs Paulin et Dubochet.

Une foule d'autres ouvrages très-remarquables voyaient encore le jour. Je dois particulièrement citer un monument élevé, vers cette dernière époque, à l'érudition religieuse de notre patrie par l'éditeur Belin-Mandar, immense travail, fruit de vingt ans de veilles, digne d'un bénédictin, *la Concordance de la Bible*, en latin, 1 vol. grand in-4°, à trois colonnes, petit texte, de près de 200 feuilles, dont plus de vingt mille exemplaires ont été vendus et qui a pour auteur un savant aussi profond que modeste, M. Dutripon.

MM. Gaume frères poursuivaient en même temps leurs belles éditions des *Œuvres de saint Jean Chrysostome*, en grec et en latin, 27 vol. in-4°, et de celles de *saint Augustin*, en latin, 12 vol. in-4°.

Enfin le libraire Roret continuait avec persévérance sa magnifique collection d'ouvrages spéciaux, ayant pour titre : *Cours complet d'histoire*

naturelle pour faire suite aux œuvres de Buffon.

J'ai placé à l'an 1825 l'époque la plus florissante du commerce des livres. J'ai, en outre, parlé des progrès en tout genre de l'art typographique de 1830 à 1840. Je puis fixer, en sûreté de conscience, de 1840 à 1850 la continuation de ce progrès et l'apparition des plus brillantes opérations illustrées de la librairie.

Ce fut, en effet, dans cette période que les peintres, les dessinateurs, les graveurs sur acier et sur bois, les fabricants d'admirables papiers et de presses jusqu'alors inconnues, tout un monde d'artistes, enfin, semblèrent plus que jamais rivaliser de goût et de talent.

Tous ces hommes distingués dans les diverses branches qui concourent à la confection des livres, encouragés par d'habiles éditeurs que guidaient leur tact et leur expérience, produisirent de concert une foule de beaux ouvrages splendidement illustrés, qui laissèrent bien loin derrière eux les plus splendides œuvres en ce genre de nos rivaux, de nos émules d'Allemagne et d'Angleterre.

Un seul regret empoisonne mon cœur quand j'écris ces pages, c'est de n'y pouvoir faire figurer au moins les titres des plus éminents de ces

ouvrages avec les noms des éditeurs hors ligne auxquels nous en sommes redevables.

Car de ces magnifiques publications illustrées à tant de frais, que nous reste-t-il aujourd'hui ?

Des souvenirs seulement.

Mais ils auront toujours le mérite de prouver, à n'importe qui, que de tous les éditeurs du monde ceux de Paris sont les plus habiles dans l'ensemble des arts qui se rattachent à la fabrication d'un livre.

Quant à l'utilité pratique à retirer de ces beaux ouvrages, elle est très-généralement contestable ; et fort peu portent le cachet de publications littéraires sérieuses.

Les textes sont parfois des plus futiles ; et pourtant ce sont les textes qui peut-être auraient dû être l'objet de soins plus attentifs.

Il est même arrivé cela de particulier qu'il y en a eu d'inspirés par les épreuves de vignettes ou de gravures que le libraire soumettait à l'homme de lettres chargé de la rédaction de l'œuvre illustrée dont il entreprenait la publication.

Il en est résulté que l'empressement du public pour ces publications s'est tellement refroidi qu'on les a vues tomber bientôt dans le plus complet discrédit.

L'ardeur que mettaient quelques éditeurs d'élite à publier tous ces beaux livres illustrés était sans contredit des plus louables, et méritait que leurs efforts, leur savoir-faire, leur habileté, obtinssent des résultats plus heureux, au moins pour leurs intérêts pécuniaires.

Mais le vice principal de ces vastes entreprises d'œuvres de luxe et d'illustrations est qu'elles coûtaient des sommes énormes.

Le libraire, pour couvrir seulement ses frais, était dans l'obligation de faire tirer son livre à des nombres considérables d'exemplaires, et si la foule n'adoptait pas tout d'abord sa publication, il était plus que probable que l'entrepreneur en serait pour ses peines, ses soucis, ses espérances et ses écus.

Ce genre de fabrication n'est pas encore entièrement abandonné. Quelques éditeurs, cuirassés d'airain, restent debout sur la brèche, gardant le feu sacré des belles illustrations. A leur tête je placerai de nouveau le nom de M. Curmer. En ce moment il publie le *Livre d'Heures de la reine Anne de Bretagne*, reproduit en or et en couleur, volume plus splendidement illustré encore que tous les chefs-d'œuvre qu'il a fait paraître depuis

vingt ans. Viennent ensuite les ouvrages illustrés de quelques autres courageux éditeurs, MM. Lehuby et Ernest Bourdin, par exemple.

A côté et tout à fait en dehors du commerce ordinaire de la librairie se sont fondées de vastes et solides associations de particuliers, savants, hommes de lettres, avocats, jurisconsultes.

Ces administrations possèdent des organisations parfaitement entendues ; elles reposent sur de fortes bases ; chacune d'elles a un personnel nombreux, des correspondants salariés dans toutes les villes de France et dans les principales villes de l'étranger; elles ont au dedans et au dehors de nombreux voyageurs instruits, capables, qui sillonnent toutes les routes, visitant avec soin tous leurs correspondants et tous leurs clients.

Dans le nombre, je citerai d'abord la *Jurisprudence générale* de MM. Dalloz frères, sagement dirigée par M. Faivre, ancien magistrat. Depuis 1825 jusqu'à ce jour, elle a publié, chaque année, un très-gros volume in-4° contenant les arrêts rendus dans l'intervalle d'une année par les Cours de cassation, d'appel, les tribunaux de première instance, ainsi que les lois et décisions ministérielles ou

administratives; soit un ensemble de trente-cinq années ou de..... 35 volumes.

Elle a fait paraître de plus:

Le *Dictionnaire de législation, de jurisprudence* et *de doctrine*, par feu M. Armand Dalloz, avec un nouveau volume ou supplément qui le met à la hauteur de la science jusqu'à ce jour;..... 5 volumes.

Et le *Grand Répertoire alphabétique de législation, jurisprudence et doctrine*, par MM. Dalloz frères, en 44 vol. in-4°, dont il y en a..... 40 de publiés.

TOTAL de ce qui a paru... 80 volumes,

lesquels représentent la valeur de plus de 1,000 volumes in-8° de 30 feuilles.

C'est, en ce genre, l'entreprise la plus considérable des temps modernes.

Vient ensuite la *Jurisprudence du* XIXe *siècle* (ancien Sirey), publiée par MM. de Villeneuve et Carette. Cette administration fait paraître chaque année un très-fort volume in-4°; ce qui forme jusqu'à présent 40 volumes;

Et le *Journal du Palais*, publié jusqu'en 1850 sous le nom et le patronage de M. Ledru-Rollin, 70 ou 72 volumes grand in-8°.

On cite parmi les publications particulières d'un autre genre :

D'abord, le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de M. Charles d'Orbigny, 13 volumes grand in-8°, splendidement illustré d'un atlas méthodique admirablement gravé sur acier;

Puis, le *Panthéon littéraire*, fondé par M. Émile de Girardin et dirigé plus tard par M. Timothée Deshays, 80 volumes grand in-8° ;

Et le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture* (2° édition), dirigé par M. William Duckett, 16 volumes grand in-8°, à deux colonnes.

Ces deux derniers ouvrages, ainsi que le *Voltaire*, en 13 volumes grand in-8°, et le *Rousseau*, en 4 volumes grand in-8°, publiés par M. Furne, ont été achetés par M. Firmin Didot.

Dans ce tableau rapide de la librairie française moderne, nous avons vu successivement apparaître *les romans*, *les pittoresques* et *les ouvrages illustrés*. Maintenant se présentent en foule, depuis 1850, *les romans illustrés à 20 centimes; les souscriptions avec primes; les formats grand in-18 sur jésus*,

dont les prix descendent graduellement de 3 fr. 50 c. à 3 fr., 2 fr. 50 c., 2 fr., 1 fr. le volume; *les grands journaux littéraires illustrés* et *les petits journaux littéraires illustrés*, à 5 et 10 centimes.

Jamais on n'a vendu autant de ces livres que de nos jours; jamais les journaux littéraires n'ont été nombreux et ne se sont écoulés en quantité aussi considérable.

Tout cela tient au grand perfectionnement des presses mécaniques pour les tirages de labeurs; au concours des graveurs sur bois, qui n'ont jamais été aussi nombreux ni aussi peu chers, etc., etc. La réunion de ces puissants auxiliaires fait qu'il est permis de produire des journaux et des livres à des prix extrêmement réduits. Or, plus les produits de la librairie sont à bon marché, plus ils trouvent aisément des acheteurs.

Mais sont-ils également rationnels? ne lèsent-ils pas des intérêts qui touchent à l'art littéraire? Ces produits à vils prix ont beau n'être, en général, composés que de romans publiés et republiés sous toutes les formes depuis vingt ans, il n'en résulte pas moins qu'ils sont édités de nouveau contre les véritables intérêts des gens de lettres.

Quant aux intérêts des libraires-éditeurs, il ne saurait me convenir de les examiner ici. Ces messieurs ne doivent pas ignorer ce qu'ils font et à quoi aboutiront, un jour, leurs opérations. Ce qu'il m'importe de constater, c'est l'amoindrissement successif de la propriété littéraire, c'est l'abaissement rapide des droits d'auteur qui doivent finir par s'annihiler ou peu s'en faut.

Lorsque Charpentier s'avisa, en 1838, de coter à 3 fr. 50 c. d'élégants volumes, grand in-18, sur jésus, contenant la matière d'un livre in-8° ordinaire, qui s'était vendu, ou pour mieux dire, s'était coté, de temps immémorial, de 7 fr. 50 c. à 9 fr., il opéra une véritable révolution en librairie.

Et alors les moutons de Panurge de se mettre en campagne! Et les Gosselin, les Delloye, une foule d'autres éditeurs, d'adopter, à l'envi, le type Charpentier! Et des milliers de volumes d'apparaître en très-peu de temps, toujours à raison de 3 fr. 50 c.

Sur ce modeste prix, Charpentier payait des droits d'auteur, minimes, il est vrai; mais, au moins, l'homme de lettres retirait de son œuvre un prix quelconque. Depuis lors, le prix de ces volumes a continuellement baissé; il est descendu à 3 fr., à

2 fr.; il est maintenant à 1 fr., et il pourra fléchir encore. Que voulez-vous que puisse payer un libraire à un auteur pour en obtenir le droit de publier un de ses ouvrages dans ces jolis volumes, grand in-18, ou in-16, à 1 fr.?

Ou les gens de lettres, dont les œuvres se trouvent reproduites dans ces collections à un franc, se contentent, ce que je ne présume pas, du stérile honneur de voir leurs noms accolés à ceux de tels ou tels de leurs confrères, et accordent, dans ce cas, gratuitement à des tiers le droit de reproduction, ce qui me semble absurde, — ou ils exigent le payement de leurs droits d'auteur.

Dans cette dernière hypothèse, l'éditeur, à quelque nombre qu'il tire l'ouvrage en question, ne pourra payer que de très-faibles primes; et cet excessif bon marché, on le voit, tournera contre les pauvres écrivains et consommera leur ruine.

De plus en plus je m'étonne qu'on les trouve disposés à sacrifier ainsi, pour quelques centaines de francs, la jouissance d'un nombre illimité d'exemplaires de leur livre pendant cinq années. En agissant de la sorte, je le leur dis avec franchise, ils sont les premiers à détruire la valeur de la propriété littéraire.

Je conçois fort bien les prix excessivement réduits de nos jours, quant à ce qui concerne les ouvrages du domaine public, pour lesquels il n'y a à payer (et quelquefois encore) qu'un modeste droit d'éditeur à un savant ou à un homme de lettres; mais je ne puis m'empêcher de déplorer, dans l'intérêt autant du libraire-éditeur que de l'auteur, le bon marché excessif de ces ouvrages qui ne laissent pas 10 p. 100 de bénéfice net à l'entrepreneur, et moins encore au libraire intermédiaire des départements, qui a des frais de port à payer.

Malgré ce funeste exemple, on continue et l'on continuera longtemps encore à coter de 7 fr. 50 c. à 10 fr. même les volumes in-8° de 30 feuilles, dont les matières seront la *jurisprudence*, la *médecine*, les *mathématiques*, les *sciences*, l'*histoire*, etc., etc.

Au dessous de ces prix il n'y a plus de commerce possible, parce que les livres dont je viens de parler, ne s'adressant qu'aux classes les plus savantes, se vendent toujours fort lentement, et qu'en définitive, les auteurs dont ils émanent sont en droit de se les faire payer à des prix élevés. Ces livres constituent donc, dans l'état présent des choses, de véritables exceptions.

Si j'ai attribué, en pleine justice, à M. Charpentier la révolution des formats et la réduction subite du prix des livres en 1838, il est de mon devoir de rendre la même justice à un autre libraire qui, vers 1850, fut le père, je n'ose dire l'*inventeur*, des *romans illustrés* à 20 centimes la livraison. Je veux parler de M. Marescq.

Pendant huit ans ces *romans illustrés* ont obtenu un succès de vente énorme ; mais cette vogue semble cesser. De nouveaux romans sont publiés ; ils sont mieux illustrés ; leur format est plus élégant, plus commode.

Eh bien! ceux-ci seront eux-mêmes promptement oubliés par le temps d'*imitation* moutonnière qui court.

Où en est maintenant cette *furia* de romans, toujours de romans, que souffla un moment sur la France, remuée jusqu'au fond de ses entrailles, une masse de soi-disant éditeurs, semblables aux sauterelles d'Égypte de l'Écriture sainte, se ruant de toutes parts sur le commerce de la librairie qu'ils compromettaient étrangement ?

Je veux parler de ces éditeurs industriels, *à primes fantastiques*, lançant toute espèce d'appâts aux naïfs et crédules souscripteurs.

Les voyageurs de ces misérables boutiques, de ces ignobles baraques, je ne dirai pas de librairie, mais de trafic et de brocantage, battaient jour et nuit, dans tous les sens, à pied, à cheval, en voiture, en chemin de fer, en aérostat, s'ils l'avaient osé, les estrades hautes et basses de notre malheureux pays de France.

Pas une seule ville importante ou non, pas un bourg, pas un village, pas un hameau, pas une ferme, quelque éloignée qu'elle fût dans l'intérieur des terres, que ces intrépides explorateurs n'allassent fouiller des greniers à la cave.

Généralement ils exploitaient ces rebuts de vieilles éditions flétris dans le commerce de la librairie du sobriquet de *rossignols*, ces débris oubliés d'antiques fonds de magasin, dont ils achetaient les restants à vil prix.

Ces vieux bouquins étaient rajeunis au moyen d'un titre de circonstance, d'une couverture nouvelle, de l'addition même de quelques vignettes, telles quelles, étrangères très-souvent au sujet du livre.

Alors les annonces de pleuvoir, de danser, de rouler dans les grands et les petits journaux de la ville et de la province! Alors les *placiers* hors d'ha-

leine de sillonner Paris dans tous les sens! Alors les poudreux émissaires de ne pas laisser un seul coin de département inexploré!

Les annonces disaient à peu près ceci : tel livre (ici éloge pompeux obligé de l'ouvrage), se vend, par exemple, la bagatelle insignifiante de 60 francs. Douze mois de terme sont encore accordés pour le payement de cette somme, à raison de 5 francs par mois. Le chef-d'œuvre sera expédié *franco*, sur-le-champ, à tout souscripteur, qui recevra en outre, à titre de *prime exceptionnelle*, une magnifique *pendule*, une *paire de candélabres* en bronze, ou un *tableau-horloge*, une *montre d'or*, etc., etc.; que sais-je moi? Eh mon Dieu! que ne vous offraient-ils donc pas, dans leurs élans de générosité sans bornes, ces prodigues industriels, acharnés à leurs proies?

Par ces moyens, des milliers de souscripteurs étaient pipés, englués, dupés....

Et le tour était joué!....

Mais venait le quart d'heure du jovial curé de Meudon.

Quoique votre pendule n'eût pas souvent de balancier, ni de mouvement, ni même de socle, quoique l'un de vos candélabres fût boiteux, votre

tableau déchiré, quoique votre montre avançât ou reculât d'une heure par jour, vous ne deviez pas moins en être satisfait : vous aviez reçu l'ouvrage demandé et la prime promise. Comme, avant de souscrire et de remettre votre engagement signé, vous aviez vu, de vos propres yeux vu, ce qui s'appelle vu, de magnifiques *spécimens*, qu'on vous avait laissé palper à votre aise, bien que l'objet expédié ne ressemblât nullement à l'objet montré d'abord, vous n'aviez rien à dire ; vous *deviez* et vous étiez forcé, bon gré mal gré, de *payer*, n'importe la différence !

Cette peste d'industriels absorbants ravagea la France pendant quelques années. Mais ils durent enfin battre en retraite devant un *tolle* formidable qui s'éleva de tous les points du territoire ; la farce n'en était pas moins jouée ; et les petits écus du patient n'en étaient pas moins tombés dans l'escarcelle béante du prestidigitateur.

Je suis porté à croire que la nouvelle loi sur le *colportage* n'a pas été étrangère à l'anéantissement de ce commerce illicite.

Qu'un libraire, embarrassé de fonds de magasin dont il ne peut parvenir à se défaire, annonce qu'il donnera une *prime* à tout amateur de tel ou tel ou-

vrage, rien de plus simple, de plus juste, de plus convenable ; encore, c'est à la condition expresse qu'il n'offrira pour primes à ses acheteurs que des livres acceptables et d'une bonne défaite ; mais leur jeter, à tort et à travers, à la tête, des objets tout à fait étrangers à son genre de commerce, c'est avilir la librairie, qui demande à être toujours exercée d'une manière honorable.

Ce que je dis ici des primes de livres pour la librairie en général, je le dis également, et à plus forte raison, peut-être, du genre de celles que devraient, sans cesse, proposer les journaux pour conserver leurs abonnés ou en recruter de nouveaux. Là aussi il ne faut que des livres et de bons livres, car un journal quelconque n'est lui-même qu'un livre.

Pendant plusieurs années, l'*Illustration*, fondée en 1842 par un éditeur habile, M. Paulin, a été le seul recueil littéraire illustré que possédât Paris. Mais, depuis deux ou trois ans, ce type d'une rédaction soignée et des plus belles gravures sur bois a été pris pour point de mire incessant par de nouveaux moutons de Panurge. Toujours des moutons de Panurge ! On n'en sort pas....

Aujourd'hui nous avons, en outre, le *Monde il-*

lustré, l'*Univers illustré*, le *Paris illustré*, d'autres encore peut-être : des recueils plus ou moins semblables, pour le format, à l'*Illustration*, dont ils diffèrent par la rédaction, par les gravures, par le nombre de pages, par le prix surtout, que, d'un accord unanime, ils ont réduit de plus de moitié ; ils auront beau faire, il n'est pas probable qu'ils parviennent à ravir à leur devancière la vogue justement acquise dont elle jouit dans le monde élégant. En dépit des concurrences l'*Illustration* n'a point diminué ses prix ; et ses abonnés lui sont restés et lui resteront fidèles.

Il y a encore le *Voleur illustré*, l'*Écho des Feuilletons illustré*, le *Journal des Modes illustré*, etc., etc.

Puis viennent, dans un ordre inférieur : le *Journal pour tous illustré*, à dix centimes, l'*Omnibus illustré*, à cinq centimes, le *Dimanche illustré*, les *Cinq Centimes illustrés*, *le Passe-Temps illustré*, au même prix,... et beaucoup d'autres, que je passe sous silence.

Quelques-uns de ces recueils, qui tous ne contiennent que des romans ou des nouvelles, se vendent à des nombres extraordinaires. Il y en a qui atteignent même le chiffre énorme de 2 à 300,000

exemplaires ; les autres s'en vont décroissant de 200,000 à 10,000.

C'est l'époque de l'*imagerie*.

Enfin, il y a encore une foule de journaux, plus ou moins littéraires, parmi lesquels deux seuls figurent en première ligne, avec des succès plus ou moins variables, suivant le caprice de notre maître à tous, le public, et suivant le côté d'oú le vent souffle dans l'atmosphère.

Ce sont le *Figaro* et le *Charivari*.

Je ne nommerai pas ceux qui s'efforcent de marcher sur leurs traces, *ces petits journaux de la petite presse légère*, qui sont aussi nombreux que les grains de sable du désert, sans cesse emportés d'un côté ou de l'autre par quelque tourbillon de vent ; ressemblant pour la plupart à la *Phalène* qu'on appelle l'*Éphémère*, qui ne vit que quelques heures, et dont on peut si bien dire, après le poëte :

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR

LES LIBRAIRES-ÉDITEURS

DEPUIS 1789.

13.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR

LES LIBRAIRES-ÉDITEURS QUI SE SONT LE PLUS DISTINGUÉS DEPUIS 1789,

AVEC L'INDICATION DE LEURS PUBLICATIONS LES PLUS REMARQUABLES (1).

---

* Amyot (Pierre).
Amyot (Ferdinand).
* Andriveau-Goujon (Gabriel-Gustave).
* Ardant frères.
* Aubrée (Armand).
* Audin.
* Audot (Louis-Eustache).
Bachelier-Mallet (Alexandre-Louis-Jules).
* Baillière (Jean-Baptiste-Marie).
* Baillière (Germer).
* Bailly de Merlieux (Charles-François).
* Barba père.
Barba (Gustave).
Barbat (Louis).
* Baudoin (Alexandre).
* Baudry.
* Béchet-Charles.
* Belin-Mandar.
* Bertrand (Arthus).
Bixio (Jacques-Alexandre).
* Blaise aîné.
* Bossange (Martin).
* Bossange (Hector).
* Bossange (Adolphe).
Bourdillat.
Bourdin (Ernest).
* Brière.
* Brissot-Thivars (Louis-Saturnin).
* Brunet (Jacques-Charles).
* Charpentier (Gervais).
* Corréard (Alexandre).
* Corréard jeune.
* Crapelet (Charles).
* Crapelet fils.
Curmer (Henri-Léon).
* De Bure (Guillaume).
* De Bure. (Louis).
* Delalain (Nicolas-Augustin).
* Delalain (Auguste).
Delalain (Jules).

(1) Les astériques précèdent les noms d'avant 1830.

* Delangle.
Delloye (Henri).
* Dentu (Jean-Gabriel).
* Dentu (Gabriel-André).
Dentu (Edouard-Henri).
* Desoër (Théodore).
* Desray.
* Desrosier (Pierre-Antoine).
Dézobry.
* Déterville.
* Didier.
* Didot (François-Ambroise).
* Didot aîné (Pierre).
* Didot (Firmin).
* Didot (Ambroise-Firmin).
* Didot (Hyacinthe).
Didot (Paul).
Didron.
Dubochet.
Duckett (William).
* Dupont (Ambroise).
* Dupont (Paul).
* Eymery.
Fournier (Henri).
* Furne.
* Garnery.
* Gaume frères.
Gavard.
* Gosselin (Charles).
* Guillaumin.
* Guyot et Scribe.
* Hachette (Louis).
Hetzel (Jules).
* Hingray (Charles).
* Janet et Cotelle.
* Janet (Louis).
Jannet.
* Ladrange.
* Ladvocat (Charles).
Lahure.
* Lecointe et Pougin).
* Lefèvre (Jean-Jacques)
* Lehuby.
* Lemaire.
* Lequien père.
Lequien fils.
* Levavasseur (Alphonse).
* Levrault.
Lévy (Michel).
Mallet frères.
* Mame-Delaunay.
* Mame (Alfred.)
Masson (Victor).
* Méquignon-Havard.
* Méquignon-Marvis.
* Merlin (Romain).
* Michaud (Louis-Gabriel).
Migne (l'abbé).
Pagnerre.
* Pankoucke (André-Joseph).
* Panckoucke (Charles-Joseph).
* Panckoucke (Louis-Fleury)
Panckoucke (Ernest).
Parent-Desbarres.
* Paulin.
* Perrotin (Arthur).
* Plon (Henri).
Ponthieu.
* Pougin (Armand).
Pourrat frères.
* Raymond (Xavier).
* Renouard (Antoine-Augustin).
* Renouard (Jules).
* Roret.
* Roux-Dufort.
* Silbermann.
Tardieu (Jules).
Téchener.
* Treuttel et Würtz

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

L'histoire est l'addition consciencieuse et raisonnée des faits essentiels de la vie collective des hommes.

La biographie est la menue monnaie de l'histoire.

Elle la complète souvent et l'éclaire presque toujours.

Sans ces notices, ce que j'avais à dire de notre librairie moderne laisserait à désirer.

Pour faire ressortir l'immense développement qu'avait pris chez nous ce commerce de 1815 à 1830, il me suffira de faire remarquer que, sur les 118 biographies dont je suis parvenu à rassembler les matériaux depuis 1789 jusqu'à nos jours, 85, nombre très-considérable, sont consacrées à des libraires-éditeurs ayant figuré dans cette grande époque.

Et ici j'ai à réclamer toute l'indulgence des intéressés sous les yeux desquels elles tomberont.

Pour mener à bonne fin cette œuvre difficile, éloigné depuis longtemps de Paris, je n'ai eu à ma disposition que deux auxiliaires : ma vieille mémoire, qui souvent m'est infidèle malgré mes efforts pour la retenir, et l'assistance de quelques anciens amis dévoués, dont l'exquise bienveillance et les utiles renseignements ne m'ont jamais fait défaut.

Je sais mieux que personne qu'il manque une vingtaine de portraits d'hommes distingués à cette galerie que j'avais à cœur de rendre aussi complète que possible.

Est-ce ma faute ? Non. J'ai écrit poliment à tout le monde.

Je comprends fort bien que l'homme vraiment méritant et consciencieux répugne à réunir les matériaux d'un piédestal que lui destine une entreprise vénale.

Mais je ne conçois pas que, se renfermant dans un dédaigneux silence, il s'opiniâtre à refuser de simples dates, de véridiques renseignements, indispensables à l'histoire, non pas de tel ou tel libraire, mais de la librairie françaiseen général, monument d'oú il reconnaîtra trop tard que toute idée de spéculation mercantile est sévèrement exclue.

Que les libraires dignes d'une mention spéciale,

et qui pourtant ne brilleront que par leur absence dans ce livre, ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes de mon silence !

Je n'en rechercherai pas la cause.

Je me borne à la signaler pour l'acquit de ma conscience.

Peut-être aurais-je dû adopter de préférence dans cette nomenclature l'ordre chronologique de réception des libraires.

Ce travail m'eût été facile si j'avais eu à ma disposition la collection entière du *Journal de la Librairie.*

A son défaut, j'ai dû me borner à ranger par ordre alphabétique les noms que je suis parvenu à rassembler.

Cette disposition a un double avantage :

Elle rend d'abord les recherches faciles ;

Elle offre ensuite le seul moyen de ne jamais courir le risque de blesser les susceptibilités les plus chatouilleuses.

J'ai dit franchement mes intentions.

Je n'ai point à me justifier envers quiconque s'obstinera à les méconnaître.

AMYOT (Pierre).

Né en 1794, il fut de 1815 à 1832 un des libraires détaillants le plus en vogue de Paris. Devenu à cette époque libraire-éditeur, il publia bon nombre d'excellents ouvrages de littérature et d'histoire modernes, entre autres *la Russie*, par M. le marquis de Custine; *les Souvenirs sur Marie-Louise*, par M. de Menneval, etc., etc.; il mourut en 1854, dans la force de l'âge.

AMYOT (Ferdinand).

Né à Paris en 1818, il résolut, décidé qu'il était de succéder à son père, d'aller étudier à fond sur les lieux les usages des librairies allemande et anglaise; il séjourna pendant trois ans à Francfort sur le Mein, chez M. Charles Jugël, l'un des principaux éditeurs de cette ville, et durant trois autres années à Londres, chez MM. Tilt et Bogue.

Son père étant mort en 1854, il prit immédiatement la suite de sa maison.

Fidèle à ses traditions et à ses exemples, M. Amyot fils est un de nos jeunes éditeurs non-

seulement des plus instruits et des plus capables, mais encore des plus heureux. Il a consacré principalement sa librairie à la publication d'ouvrages sur la diplomatie, la politique, l'histoire, les mémoires, les voyages et les belles-lettres. Il a édité les *Œuvres de Napoléon III* en 4 volumes in-8°.

ANDRIVEAU-GOUJON (Gabriel-Gustave).

Ce libraire-géographe, né à Paris vers 1808, s'est élevé dès 1832 au premier rang des éditeurs français en faisant réduire et graver avec soin beaucoup de cartes qui manquaient dans le commerce. On cite dans le nombre son magnifique *Plan de Paris et des communes environnantes*, édité en 1837 et exposé en 1839. Il a figuré, du reste, à toutes les expositions quinquennales depuis 1834 jusqu'à l'exposition universelle de 1855, obtenant plusieurs médailles d'argent ou le rappel de celles qu'il avait déjà reçues.

ARDANT FRÈRES.

Ces imprimeurs-libraires-éditeurs, établis à Limoges, ont réuni dans leur vaste établissement toutes les parties qui concourent à la fabrication des livres, comme ateliers d'assemblage, de brochage, de cartonnage, de reliure, etc. Ils publient principalement, à très-bon marché, des ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse et des œuvres de piété, et possèdent, en outre, à Paris, une maison pour l'exploitation de leurs livres.

AUBRÉE (ARMAND).

On doit à ce libraire-éditeur, qui s'est retiré des affaires vers 1832, les *Œuvres de Voltaire*, en 40 vol. in-8° ; celle de *Rousseau*, en 20 vol. in-8° ; et une *Histoire générale des Voyages*, par M. Albert de Montémont, en 46 vol. in-8°.

Tous ces ouvrages étaient cotés à 4 fr. le volume.

AUDIN.

Ce libraire-éditeur et homme de lettres, mort vers 1846, a publié sous le voile de l'anonyme un très-grand nombre d'excellents *Guides du Voyageur* en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, etc.

Il est, en outre, et sous son nom, auteur d'une histoire estimée de la *Réforme*, en 9 vol. in-8°, comprenant : *Luther* (3 vol.); *Calvin* (2 vol.); *Léon X* (2 vol.); *Henri VIII* (2 vol.).

AUDOT (Louis-Eustache).

Éditeur et littérateur, né à Paris en 1783, il dirige une librairie spéciale, qui existe depuis plus de quarante ans, et a publié près de 150 ouvrages, la plupart sur les sciences usuelles, dont souvent il a fourni les matériaux et le plan. On cite, entre autres, *L'Italie, la Sicile et les îles Ioniennes* (7 vol. in-4°), dont il a fait exécuter sur place les beaux dessins ; le *Musée de peinture et de sculpture*, reproduisant tous les chefs-d'œuvre du Louvre ; l'*OEuvre de Jean Goujon*, etc. Il a fourni

beaucoup d'articles à la *Revue horticole* depuis 1836, ainsi qu'au *Bon jardinier*. On lui doit aussi l'*Art du menuisier en bâtiment* (1819), l'*Art de faire des feux d'artifice* (4e édition, 1853), et la *Cuisinière de la ville et de la campagne* (35e édition, 1856), signée des initiales L. E. A.

BACHELIER-MALLET (ALEXANDRE-LOUIS-JULES).

Cet éditeur, né en 1795, a pris en 1844, à la mort de Victor Bachelier son beau-frère, la direction de la librairie scientifique fondée par celui-ci en 1808. Imprimeur de l'Observatoire et de l'École Polytechnique, il a continué à exécuter les publications les plus spéciales avec une perfection digne d'éloges. On cite dans le nombre le *Journal des Mathématiques pures*, dit *Journal Liouville*, les *Annales des Mathématiques*, le *Journal de l'École Polytechnique*, et, en 1855, le *Répertoire* de cette école, avec tableaux et résumés statistiques de 1794 à 1853. Des spécimens de ses produits, envoyés à l'exposition universelle de 1855, lui ont valu une médaille de seconde classe.

BAILLIÈRE (Jean-Baptiste-Marie).

Cet éditeur, né à Beauvais en 1798, fonda, en 1818, à Paris, une librairie consacrée aux sciences naturelles et médicales, et fut nommé plus tard libraire de l'Académie de médecine. En 1830, il créa à Londres une succursale de sa maison, et en confia la direction à son frère, M. Hippolyte Baillière; il établit en 1848 ses neveux à New-York, ainsi que son gendre M. Bailly-Baillière à Madrid. Il exécutait en même temps à Paris de vastes publications scientifiques, riches, soignées, entre autres l'*Anatomie pathologique* de Cruveilher (1830-1842, 233 pl.); celle de Lebert (200 pl. col.); les *OEuvres d'Hippocrate*, grec-français, (9 vol. in-8° 1839-1850); l'*Iconographie ophthalmologique*, de Sichel (1852-1859, 80 pl.), etc. Plusieurs de ces ouvrages ont figuré en 1851 et 1855 aux expositions universelles de Londres et de Paris. M. J.-B. Baillière, qui a été longtemps vice-président du Cercle de la librairie, a été décoré en 1852 et nommé membre du Conseil d'escompte de la Banque de France. Son fils aîné, M. Émile-Jean-Baptiste Baillière, né à Paris en 1831, est devenu son associé en 1857.

BAILLIÈRE (Germer).

Né à Beauvais en 1800, il est frère puîné de Jean-Baptiste-Marie, dont il a été longtemps l'associé. Avec son concours il a fondé une maison spéciale de librairie pour les ouvrages de médecine.

BAILLY de Merlieux (Charles-François).

Ce libraire littérateur, né à Merlieux (Aisne) en 1800, se fit inscrire au barreau de la Cour royale de Paris en 1824; mais il en fut bientôt rayé par le Conseil de l'Ordre qui jugea les deux professions incompatibles. Il a créé plusieurs recueils scientifiques, l'*Encyclopédie portative*, le *Mémorial encyclopédique*, etc., a pris une grande part à la rédaction de la *Maison rustique du dix-neuvième siècle* (5 vol. in-4°; 1835-1845), et a publié sur les sciences et l'agriculture divers petits livres qui ont eu de fréquentes éditions, entre autres un *Manuel de physique* (1824), et un *Manuel du jardinier* (in-18, 1824), pour la collection Roret; un *Coup d'œil sur les progrès de la physique* (in-8°, 1827),

et, en collaboration avec M. Babinet, des *Résumés* d'astronomie, de botanique, de météorologie et de physique.

BARBA PÈRE.

Ce libraire a édité les œuvres de *Pigault-Lebrun* (20 vol. in-8°), celles de *Picard* (10 vol. in-8°), tous les romans de la jeunesse de *Paul de Kock*, etc., etc.

Comme écrivain, il a fait paraître les *Mémoires d'un libraire* (1 vol. in-8°).

BARBA (GUSTAVE).

Ce libraire-éditeur, né à Paris vers 1805, a succédé en 1836 à son père. Auteur lui-même de quelques brochures sur des questions de librairie, il a réimprimé des romans de Paul de Kock, publié les *Chroniques de l'œil de bœuf*, et entrepris quelques opérations assez fructueuses. Il a conçu et réalisé en 1847 l'idée des romans à 20 centimes, but de tant de concurrences, et a soutenu divers procès, entre autres, un qu'il a perdu, à propos d'une nouvelle édition des *Mémoires de Saint-*

Simon (in-4° et in-8°, 1855 et suiv.), contre M. le duc de Saint-Simon et M. Hachette libraire.

BARBAT (Louis).

Éditeur et lithographe, né à Châlons-sur-Marne en 1820, il dirige depuis 1850 la maison de librairie et d'imprimerie fondée par son père, M. Thomas Barbat, le premier qui ait exécuté en France des impressions typo-lithographiques en couleur et or. On cite, parmi leurs publications, une *Histoire de Châlons-sur-Marne et de ses monuments*, dont ils ont fait non-seulement les dessins, mais le texte, et un *Évangile des dimanches et fêtes*, envoyé en 1851 à l'exposition universelle de Londres. Leurs produits figurent, du reste, depuis 1835 aux diverses expositions françaises et étrangères et leur ont valu plusieurs médailles d'or et d'argent à celles de Paris et de la province, une mention à Londres en 1851, une médaille de bronze à New-York, en 1853, et une de première classe à Paris, en 1855.

BAUDOIN (ALEXANDRE).

C'était le fils d'un ancien imprimeur-typographe qui, sous le premier empire, avait joui d'une grande réputation.

Avec son frère Hippolyte, il fonda, vers 1816, un établissement de librairie, qui prit bientôt un immense développement.

Il était l'âme et la vie de cette société.

Esprit vif, entreprenant, doué d'une ardeur infatigable pour le travail, il devint, de 1818 à 1829, le plus intrépide des éditeurs de Paris. Il publia avec beaucoup de bonheur des *Mémoires sur la Révolution française*, recueillis par Barrière et Berville (36 vol.); les *OEuvres de Voltaire* (97 vol.); les *OEuvres de Rousseau* (25 vol.); le *Cours de littérature de La Harpe* (16 vol.); une *Collection des classiques français*, en 80 vol.; tous ces ouvrages dans le format in-8°, cotés à 3 fr. 50 c. le volume.

Il fit paraître en outre *Rivarol*, en 1 vol. in-8°, sur grand-raisin collé; l'*Ane mort et la Femme guillotinée*, de Jules Janin, in-12, première édition; les *Chansons de Béranger*, in-18 et in-32;

l'*Histoire de la grande Armée* en 1812, par M. le général comte de Ségur (2 vol. in-8°, 1822).

Le manuscrit de cet ouvrage, qui obtint un immense succès, fut payé à l'auteur un prix considérable.

Alexandre Baudoin s'est retiré, en 1834, d'un commerce qui a fait tant de victimes ; il est mort, assure-t-on, depuis peu, en Algérie. (Voir page 90.)

BAUDRY.

Feu Baudry, de très-regrettable mémoire, né à Pont-l'Évêque en 1794, s'établit libraire, en société avec M. Lance, rue du Coq, en 1815. Bientôt cette société fut rompue à l'amiable, et seul, il continua, avec un très-grand succès, son ancien commerce de détail d'ouvrages sur les langues étrangères.

Devenu éditeur vers 1827, il publia jusqu'à sa mort, arrivée en 1856, un nombre immense de livres *anglais*, *allemands*, *italiens*, *espagnols*, *portugais*, etc.

BÉCHET (CHARLES).

Mort à la fleur de l'âge. Charlot (Charles) avait

épousé mademoiselle Louise Béchet, dont il prit le nom de famille. On doit à ce laborieux libraire la *Collection des lois*, annotées par M. Duvergier (30 vol. in-8°) ; les *Codes annotés de Paillet*; le *Cours de procédure civile*, par Carré (1re édition, 3 vol. in-4°), etc., etc.

BELIN-MANDAR PÈRE.

Cet ancien libraire, mort il y a quelques années, fut chargé de la vente de la première édition du *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture*, en 52 vol. in-8°, publiée par MM. Duckett et Béthune.

Il avait fait paraître, en outre, en 1838, la *Concordance de la Bible* (en latin), par M. Dutripon (1 vol. grand in-4°, à 3 colonnes, de près de 200 feuilles).

Jamais livre plus savant n'avait obtenu un succès aussi immense et aussi mérité. La vente de cet important ouvrage n'a pas été jusqu'à ce jour moindre de 27 à 28,000 exemplaires.

BERTRAND (ARTHUS).

Cette ancienne et respectable maison de librai-

rie, qui est consacrée à la publication des ouvrages sur l'histoire des voyages, fut fondée vers 1810, par feu Arthus Bertrand, mort en 1834, chevalier de la Légion d'honneur.

Son fils, nommé comme lui Arthus, lui succéda, et continua le même genre de publications.

Arthus Bertrand fils est mort vers 1840, et c'est sa veuve, femme très-instruite et d'une haute intelligence, qui a pris la direction de cette importante maison de librairie, qu'elle a retrocédée à son fils en 1858.

BIXIO (Jacques-Alexandre).

Libraire-éditeur, médecin, naturaliste et homme politique, il est né en 1808 à Chiavari (Piémont) et a fait ses classes au collége Sainte-Barbe. Chef de cabinet et envoyé extraordinaire à Turin sous la République, représentant du peuple à la Constituante et à la Législative, vice-président de la première de ces assemblées, blessé dans les luttes de Juin, huit jours ministre de l'agriculture et du commerce dans le premier cabinet de Louis-Napoléon, il a fondé en 1837 le *Journal d'Agriculture pratique et de jardinage*, qu'il publie encore avec

M. Barral, a repris en 1844, avec M. Ysabeau, la *Maison rustique du XIXe siècle* et publié depuis la même époque l'*Almanach du Jardinier*, celui du *Cultivateur et du Vigneron* et l'*Annuaire de l'Horticulteur*. Avec M. Barral il a fait aussi, en 1850, deux tentatives hardies d'ascension aérostatique.

BLAISE AINÉ.

(Voir page 87 et 88).

BOSSANGE (MARTIN).

Né à Bordeaux en 1766, il vint s'établir à Paris en 1785. Il ne tarda pas à former des relations dans les diverses provinces, et, animé d'un esprit d'entreprise qui ne devait pas se démentir pendant les deux tiers d'un siècle, il ne put se contenter du marché de la France elle-même : alors que les moyens de transport étaient infiniment rares et difficiles, il parvint un des premiers à répandre les productions de la littérature française sur presque tous les points du globe. On peut dire de lui que partout où il y a eu une bibliothèque, on a connu son nom.

Lorsque, vers la fin du premier Empire, le gouvernement accorda le droit, connu sous le nom de *licences*, de faire entrer en France des denrées coloniales pour des valeurs égales aux marchandises françaises exportées, on vit M. Bossange prendre une très-grande part à ces opérations.

Seul ou associé avec des tiers, il chargea des quantités énormes de livres français sur des navires en destination pour l'autre côté de la Manche. Arrivés au milieu du canal, les ballots étaient jetés par-dessus bord; les bâtiments arrivaient sur lest en Angleterre et revenaient chez nous chargés à mi-mât de denrées coloniales.

Les bénéfices de retour compensaient bien et au delà la perte de la première cargaison. Ces opérations, dont le résultat fut de détruire *fructueusement* les vieilles éditions qui encombraient les magasins de librairie, en eut un autre d'une plus grande portée, consistant à donner naissance à ces nombreuses et magnifiques réimpressions qui surgirent de toutes parts lorsque vint la Restauration.

A la paix, M. Bossange alla fonder à Londres un établissement d'une grande importance, qui existe encore.

Dans le cours de sa longue carrière, ses qualités

personnelles et son caractère honorable lui valurent (ce qu'il se plaît à répéter) l'amitié de personnages célèbres, tels que Mirabeau, Beaumarchais, les deux Chénier, Suard, l'abbé Delille, le prince Lebrun et beaucoup d'autres, qui lui donnèrent de nombreux témoignages d'estime et de confiance.

Cette notice, grâce à Dieu, n'est point une oraison funèbre : M. Bossange, toujours vert malgré son grand âge, est à l'heure qu'il est le vénérable doyen des imprimeurs-libraires de la France et peut-être de l'Europe.

BOSSANGE (HECTOR.)

Fils aîné du précédent, il a continué l'œuvre de son père au point de vue de la recherche de débouchés à ouvrir en pays étrangers à la librairie française. A son début, il a fondé à Montréal (Canada) une maison de commerce qui existe encore. Celle qu'il a créée à Paris, en 1819, a été jusqu'à ce jour le centre de toutes les relations qu'il a nouées lui-même par de nombreux voyages en Europe et en Amérique. Il a ouvert ou commandité des succursales à Québec, à New-York, à Rio de Janeiro et à Odessa. Pour faciliter ces rapports, il a formé

laborieusement et publié en 1845 un Catalogue général, par ordre de matières, des produits de la librairie française. C'est, dans ce genre, le recueil le plus complet qui ait paru. Il ne comprend pas moins de 30,800 articles, chiffre qui prouve à lui seul les richesses de notre littérature.

En 1836, M. Hector Bossange a publié une brochure sous le titre d'*Opinion nouvelle sur la propriété littéraire.* Il y pose le premier, comme principe, le système d'une rétribution perpétuelle en faveur des auteurs et de leurs ayants-droit. Le défaut d'espace ne nous permet pas d'examiner à fond cette idée, qui a rencontré déjà bon nombre d'adhérents.

BOSSANGE (Adolphe).

Frère du précédent, il n'a paru que fort peu d'années dans le commerce de la librairie, ses goûts le portant plutôt vers les lettres que vers le négoce... Dès 1821, il a publié pour son début littéraire une notice très-remarquée dans le temps sur *la vie et les ouvrages de Volney*, puis le texte d'un livre à gravures intitulé *Napoléon et ses contemporains.* On connaît de lui, en outre, un vo-

lume devenu rare : *Des crimes et des peines capitales.* Il a donné un grand nombre d'articles dans des Revues. On l'accuse même d'avoir écrit seul un recueil assez considérable attribué à une société de gens de lettres, et l'on prétend qu'il ne s'en défend pas. Nous l'avons vu ensuite, tout en obtenant quelques succès au théâtre, écrire pendant dix ans dans les journaux. Mais il y a quinze ans qu'il a déposé la plume pour contribuer à la fondation et à l'établissement des chemins de fer. Il est depuis lors secrétaire général de la compagnie qui dirige celui de l'Est.

BOURDILLAT.

Ce typographe-éditeur, né à Paris en 1819, est le fondateur, avec M. Jaccottet, dont il s'est récemment séparé, de l'établissement connu sous le nom de *Librairie-Nouvelle.*

Il a publié les *OEuvres de Gavarni*, et une collection déjà très-nombreuse de volumes in-18 et in-16, sur jésus, à un franc le volume. Il a de plus créé le *Monde illustré.*

BOURDIN (Ernest).

Cet intelligent et habile éditeur a publié un *Été à Bade*, par E. Guinot; l'*Ane mort et la Femme guillotinée;* le *Voyage sentimental* de Sterne; la *Normandie et la Bretagne,* cinq volumes écrits ou édités par Jules Janin, dans le format grand in-8°, sur jésus, admirablement illustrés.

On lui doit encore le *Mémorial de Sainte-Hélène*, de M. le comte de Las-Caze (2 vol. grand in-8°), avec des dessins de Charlet, et le *Voyage en Russie*, de M. le comte Demidoff, illustré par nos meilleurs dessinateurs.

M. Ernest Bourdin n'a jamais publié que des ouvrages illustrés.

BRIÈRE.

M. Brière était, en 1821, avocat. Un goût très-vif le porta vers le commerce de la librairie, et il devint éditeur.

Parmi les ouvrages, très-savamment annotés ou commentés, qu'il a fait paraître, nous citerons une *Collection des Classiques français* (60 vol. grand

in-32, vélin); les *OEuvres de Vauvenargues* (3 vol. in-8°); celles de *Diderot* (23 vol. in-8°), et les *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, depuis sa fondation jusqu'au treizième siècle, par M. Guizot (30 vol. in-8°).

BRISSOT-THIVARS (LOUIS-SATURNIN).

Neveu du conventionnel Brissot, né en 1792, il fit, en qualité de payeur, la campagne de Russie et organisa en 1815, pour la défense du territoire, une compagnie de garde nationale à cheval. Obligé bientôt après de quitter la France, il chercha un asile dans les Pays-Bas, d'où ses opinions le firent expulser. De retour à Paris, il fut mis en jugement pour un ouvrage qu'il avait publié sur *Les Bannis* et acquitté après quelques mois de détention. Il fit paraître, en outre, les *Mémoires* de son oncle, ouvrage très-remarquable, en 4 vol. in-8°; une revue politique, avec Cunet de Montarlot, intitulée l'*Homme Gris*, laquelle fut poursuivie et condamnée; une biographie des députés de 1814 à 1819, sous le titre de *Guide électoral*, in-8°, et concourut à la rédaction de plusieurs journaux, du *Courrier français*, entre autres. Il fonda ensuite une librairie,

qui édita bon nombre d'excellents ouvrages; fut nommé directeur général de la salubrité publique de Paris, puis préfet du Finistère et mourut en 1854.

BRUNET (JACQUES-CHARLES).

Ce savant éditeur, fils d'un libraire de mérite, naquit à Paris vers la fin du dernier siècle. Il passe avec raison pour un des meilleurs bibliographes du premier Empire et de la Restauration. On cite particulièrement de lui le quatrième volume du *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares*, par Cailleau et Duclos (in-8°, 1802), et le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* (4 vol. in-8°, 5e édition, 1845), l'ouvrage le plus complet et le plus parfait qui existe, en ce genre, dans notre langue. Aussi a-t-il fait entièrement oublier la *Bibliothèque instructive*, de De Bure, et jusqu'au *Dictionnaire bibliographique*, de Cailleau et Duclos, auquel Brunet lui-même, comme on l'a vu, s'était chargé de mettre la dernière main.

CHARPENTIER (GERVAIS).

Né vers 1805, d'abord commis-voyageur de Charles Ladvocat, il fut par lui abandonné, vers 1825, à Lyon, où il était tombé très-gravement malade. Dès que sa santé fut rétablie, il revint à Paris. Peu de temps après, en société avec un de ses amis, il fonda dans le passage Saint-Antoine un établissement de librairie. Cette association rompue, il devint éditeur de romans, et il n'avait comme tel obtenu encore que de médiocres succès en 1838. C'est à cette époque qu'il traita avec M. Henri Delloye, pour l'impression d'un choix des meilleurs romans de Balzac, qu'il publia à 3 fr. 50, sur grand papier jésus vélin, format in-18.

Cette collection, dont firent bientôt partie les *OEuvres d'André Chénier*, compta, en quelques années, plus de quatre cents volumes. Il a publié sous son nom un certain nombre de *Notes* et *Mémoires*, relatifs soit à des entreprises de librairie et de publicité, soit à des procès qu'il a soutenus contre des confrères ou des littérateurs, Barba, Alexandre Dumas, Benjamin Laroche, Théophile Lavallée, etc.

CORRÉARD (ALEXANDRE).

Libraire-éditeur et homme de lettres, né en 1788, il s'embarqua en 1816 comme ingénieur-hydrographe à bord de la frégate *la Méduse*, qui faisait partie d'une expédition au Sénégal, et dont l'histoire et la peinture ont popularisé le désastre. Un des naufragés du célèbre radeau dont les passagers se nourrirent de chair humaine, il revint à Paris, après avoir traversé une partie du désert du Sahara, et publia, avec le chirurgien Savigny, une relation émouvante de cette catastrophe (in-8° 1817, 3e édition, 1821). En 1818, il fonda dans les galeries de bois du Palais-Royal une librairie qui devint chaque soir le rendez-vous de tous les hommes politiques et littéraires hostiles au pouvoir, et dans laquelle il publia journellement tous les pamphlets qu'ils écrivaient contre la Restauration. Aussi, après une longue suite de condamnations, son établissement fut-il fermé en 1822. Depuis lors il se consacra aux sciences, aux arts, à l'industrie et publia des brochures sur les chemins de fer, les ponts, les canaux, etc., jusqu'à sa mort arrivée en 1857, aux Basses-Loges près de Fontainebleau.

CORRÉARD JEUNE.

Libraire et écrivain militaire, frère du précédent, né en 1792, il édite depuis longues années, sur des documents fournis par des officiers des armées françaises et étrangères, le *Journal des Sciences militaires*. Il a publié dans la même spécialité le *Dictionnaire* du général Bardin, l'*Histoire des fusées de guerre* (2 vol. in-8°, avec atlas, 1840), un *Recueil sur les reconnaissances militaires* (in-8°, 1845), une *Géographie militaire de l'Italie* (in-8°, 1848), un recueil du général Marion *sur les bouches à feu les plus remarquables depuis l'origine de la poudre* (in-4°, avec un atlas de 120 pl., 1853), un *Guide maritime et stratégique dans la mer Noire et en Crimée* (in-8°, 1854), etc., etc.

CRAPELET (CHARLES).

Né en 1762 à Lévecourt, près de Bourmont (Haute-Marne), il fut, à douze ans, envoyé par son père, maître d'école de cette commune, chargé d'une nombreuse famille, à Paris pour y faire son apprentissage chez M. Ballard, imprimeur-libraire.

Son éducation ayant été fort négligée, il y suppléa par un infatigable travail, et son heureuse intelligence seconda ses efforts constants. La typographie, comme la plupart des arts utiles, entrait, à cette époque, dans une voie de progrès que, sous le rapport principalement du goût et de l'élégance, elle a triomphalement parcourue depuis lors. Crapelet, actif et laborieux, fut bientôt assez instruit pour contribuer à ce mouvement; il possédait à fond sa langue, qu'il maniait avec une extrême facilité; aussi passait-il pour un des plus habiles correcteurs de son temps.

Il avait à peine dix-sept ans, quand l'imprimeur Stoupe, chef d'une des premières maisons de Paris, lui en confia la direction. Plus tard, à l'aurore de la révolution, il s'établit pour son compte. Loyal et généreux, tout occupé de ses travaux, à peine s'aperçut-il des troubles et des désordres de l'époque. Les ouvrages qu'il imprima et édita ne se distinguent pas seulement par une correction scrupuleuse, mais par une netteté et une élégance d'impression dont seul alors il possédait le secret. Aussi toutes les éditions de Crapelet, recherchées des amateurs, estimées des savants, attesteront-elles à jamais ses talents dans un art auquel il consacra sa vie entière.

Mais il ne jouit pas longtemps du bonheur que lui promettaient ses talents et ses qualités. Ruiné par des abus de confiance, il redoubla de travail pour réparer d'irréparables pertes et succomba à l'excès des fatigues et du chagrin, à l'âge de 47 ans, en 1809.

Les ouvrages les plus remarquables sortis de ses presses sont les *Fables de La Fontaine* (4 vol. in-8°, 1796) ; les *Aventures de Télémaque* (2 vol. in-8°, 1796) ; les *OEuvres de Gessner* (3 vol. petit in-12, 4 vol. in-8°, 1799) ; les *OEuvres de Boileau* (in-4°, 1798) ; la *Traduction d'Hérodote*, par Larcher (2e édition, 9 vol. in-8°, dont quelques exemplaires in-4°, 1802) ; les *Annales de l'Imprimerie des Aldes*, par A.-A. Renouard (2 vol. in-8°, 1803; supplément, 1812) ; les *Oiseaux dorés* d'Audebert (2 vol. grand in-fol., 1802) ; l'*Histoire naturelle des oiseaux chanteurs* (1 vol. in-fol., 1805) ; etc., etc.

CRAPELET (G. A.).

Fils et successeur du précédent, il naquit à Paris, en 1789, et devint, comme lui, un des plus habiles imprimeurs-libraires de France.

Homme de lettres et archéologue non moins dis-

tingué, membre de la Société royale des Antiquaires de France, il est auteur d'une traduction, en vers français, des *Noces de Thétis et Pélée,* poëme de Catulle (in-8°, 1809); d'une *Réponse à une lettre adressée par Henri Saint-Simon aux ouvriers* (in-8°, 1821); d'une *Lettre sur l'imprimerie et la librairie de Paris,* traduite de l'anglais, avec des notes (1 vol. in-8°, 1821); d'un *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France,* par M. Dibdin, traduit de l'anglais avec M. Licquet (4 vol. in-8°, 1825); d'*Observations sur un écrit de M. le vicomte de Bonald, pair de France,* intitulé : *De la Liberté de la presse,* etc., etc.

Parmi les ouvrages qui font le plus d'honneur à M. Crapelet, comme éditeur et comme typographe, on cite les *OEuvres dramatiques de Destouches* (6 vol. in-8°, 1822); les *OEuvres de J. F. Regnard* (6 vol. in-8°, 1822); une *Lettre relative à la bibliothèque publique de Rouen*, traduite de l'anglais, par M. Licquet (avec gravures, in-8°, 1821); une *Lettre d'un relieur français à un bibliographe français,* par Lesné (grand in-8°, 1822); *Les Poëtes français depuis le douzième siècle jusqu'à Malherbe*, par Auguis (6 vol. in-8°, 1824); les *OEuvres choisies de Quinault*;

précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. Crapelet (6 vol. in-8°, 1824), etc., etc.

CURMER (Henri-Léon).

Né à Paris en 1801, il se destina d'abord au notariat, puis commença, vers 1834, des publications de librairie, qu'il a continuées jusqu'à ce jour. Les principales sont l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament;* les *Saints Évangiles* de l'abbé d'Assance; *Paul et Virginie*, illustré par Tony Johannot et Meissonnier; le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet; *le Jardin des Plantes* et sa suite; *la Grèce pittoresque; l'Irlande pittoresque;* les *Anglais* et les *Français peints par eux-mêmes;* les *Beaux-Arts* (3 volumes in-4°); le *Chemin du salut;* une multitude de *livres de mariage,* de *première communion;* des *paroissiens;* les *Heures Nouvelles* de l'abbé d'Assance, avec les gravures d'Owerback; les *Contes des fées,* de Perrault; le *Siècle de Napoléon;* le *Voyage autour de mon jardin; les Trois Règnes de la nature,* (5 volumes in-8°); l'*Imitation de Jésus-Christ, avec la reproduction des anciens manuscrits, et, en appendice,* l'*Histoire de l'ornementation des manuscrits*, par

M. Ferdinand Denis; le *Livre d'heures de la Reine Anne de Bretagne*, reproduction par la photographie et la chromolithographie du magnifique manuscrit du Musée des Souverains.

Il fut délégué en 1840, avec le respectable M. Würtz, pour représenter la librairie française à l'inauguration de la statue de Guttemberg à Strasbourg, reçut des médailles d'argent aux expositions de 1839, 1844, 1849, ainsi qu'à l'exposition de Dijon de 1858 et fut gratifié, en 1855, d'une médaille de deuxième classe, la plus élevée qui ait été décernée à la librairie.

Il a collaboré à l'*Européen;* a publié un grand nombre d'articles sur des matières économiques dans les journaux de Paris, notamment dans le *Constitutionnel*, la *Presse*, etc., et fait paraître un travail sur l'*Établissement des bibliothèques communales*, une brochure intitulée *La propriété intellectuelle est un droit*, et d'autres opuscules sur diverses matières. C'est sous sa direction immédiate qu'a eu lieu la publication des *Français peints par eux-mêmes*, en 9 volumes in-8°, dont il a refondu, remanié et terminé la plupart des articles. (Voir pages 205, 206, 209 et 213).

DE BURE (Guillaume).

Cousin des deux savants bibliographes, Guillaume de Bure, l'auteur de la *Bibliographie instructive*, et Jean-François de Bure de Saint-Fauxbin, auteur de nombreux ouvrages de haute érudition, il naquit à Paris en 1734 et y mourut en 1820, à l'âge de 86 ans, après avoir été membre de la commission des monuments sous l'Assemblée Constituante et avoir rempli pendant quarante ans les fonctions de libraire de la Bibliothèque Nationale. Il avait rédigé un grand nombre de catalogues très-bien faits et très-estimés des bibliophiles, entre autres ceux des bibliothèques du duc de la Vallière (3 vol. in-8°, 1783); de M. Camus de Limarès (in-8°, 1786); de Loménie de Brienne (in-8°, 1792); de M. Mercier, abbé de Saint-Léger (in-8°, 1799); et de M. l'Héritier de Brutelle (in-8°, 1re éd. 1802, 2e éd. 1805.)

DE BURE (Louis).

Cet éditeur, homme très-instruit, savant bibliophile, un des deux fils du précédent, publia en 1825,

avec beaucoup de succès, une jolie collection de *Classiques français* en 60 volumes, imprimés chez Firmin Didot, format grand in-32, papier vélin.

DELALAIN (NICOLAS-AUGUSTIN).

Fils d'un notaire royal de Vitry-le-Français, il naquit dans cette ville en 1735 et fut reçu libraire à Paris le 7 août 1764.

Il exploitait tous les genres de librairie; il fut l'éditeur de l'*Almanach des Muses* et de quelques *Classiques français*.

Il mourut à Paris en 1807.

DELALAIN (JACQUES-AUGUSTE).

Fils de Nicolas-Augustin et né à Paris en 1774, il fut, de 1801 à 1836, imprimeur-libraire dans cette capitale.

En 1808, les frères Barbou, imprimeurs à Limoges, possédaient dans la capitale, rue de la Comédie-Française et rue Saint-Jacques, deux dépôts de leurs livres spécialement consacrés à la publication d'ouvrages élémentaires pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, notamment à celle d'un *Dictionnaire latin-français*, en un fort volume

grand in-8° raisin, dont ils étaient les auteurs et qui porte leur nom.

A leur mort, ce fonds de librairie fut mis en vente chez un notaire pour sauvegarder les intérêts des héritiers mineurs.

Ce fonds fut acheté par Jacques-Auguste Delalain.

On sait à quel degré de prospérité son mérite hors ligne éleva cette maison.

Il est mort en 1852.

DELALAIN (Auguste-Henri-Jules).

C'est le 1er avril 1836 que cet imprimeur-libraire, né à Paris en 1810, a pris la direction de l'établissement de son père, et, depuis, il a continué avec un rare savoir et une grande activité la spécialité des livres classiques imprimés et édités sous ce nom depuis près d'un siècle.

Imprimeur de l'Université impériale de France, maire-adjoint du XIe arrondissement de la capitale, notable commerçant de Paris et président du Cercle de l'imprimerie, de la librairie et de la papeterie, M. Auguste-Henri-Jules Delalain a été décoré de la croix de la Légion d'honneur en 1853.

En 1858, un bâtiment de style historique que tout le monde admire s'est élevé par ses soins dans la rue de la Sorbonne pour l'agrandissement de ses ateliers d'imprimerie et de librairie.

Cet éditeur fait paraître le *Bulletin de la Société de la propriété littéraire*, qu'il a fondée et dont il fut le président. On lui doit, en outre, sous son nom et sous celui de *Nau de Champlouis*, qui appartient à sa mère, divers écrits parmi lesquels on cite : 1° *La législation de la propriété littéraire et artistique* (in-8°, 1852) ; 2° *La loi sur l'enseignement, expliquée et commentée par les motifs, les actes législatifs et la jurisprudence* (in-8°, 1853).

L'importante maison Delalain est une de celles qui honorent le plus la librairie française. Elle compte 96 années d'existence.

DELANGLE.

Amateur passionné de beaux livres, homme du monde, fort riche et très-instruit, M. Delangle entreprit, vers 1825, de publier chez le libraire Dalibon une série de beaux et bons ouvrages.

On lui doit des éditions des *Œuvres de Vol-*

taire (97 vol.); de celles de *Rousseau* (25 vol.); de *Rabelais*, avec un savant commentaire de feu Éloi Johannot (9 vol. illustrés de très-belles vignettes gravées sur acier et sur bois); la *Satire Menippée* (2 vol. illustrés); les *OEuvres de Gilbert* (1 vol., avec notes et commentaires).

Toutes ces très-belles éditions ont été imprimées chez Jules Didot aîné, dans le format in-8°, sur cavalier vélin, avec 50 exemplaires très-grand in-8°, sur jésus vélin.

DELLOYE (Henri).

Voici un de ces noms honorables que l'on aime à rencontrer sur son chemin alors même que la fortune ne leur a pas été favorable.

Officier dans la garde royale, il donna sa démission immédiatement après la chute de Charles X.

Très-instruit, écrivant avec une rare élégance, doué d'un esprit vif et entreprenant, il devint libraire-éditeur vers 1832.

Ses publications très-nombreuses furent toutes imprimées avec un goût parfait : je n'en puis citer que quelques-unes :

Les *Chansons populaires de la France*, illustrées,

avec la musique gravée (3 magnifiques vol. grand in-8°) ; le *Dictionnaire de la langue française*, par Napoléon Landais (2 vol. in-4°); la *Peau de Chagrin*, de Balzac (1 vol. grand in-8°, illustré) ; la *Bibliothèque d'élite*, jolie collection d'auteurs modernes (60 vol. grand in-18, sur jésus), à 1 fr. 75 c.; la *France pittoresque* (3 vol. grand in-8°, figures et cartes); la *France monumentale* (5 vol. grand in-8°, figures et cartes) ; la *France militaire* (5 vol. grand in-8°, figures et cartes).

Ces trois derniers ouvrages, qui obtinrent un très-grand succès, sont de feu Abel Hugo, ancien capitaine d'état-major, frère aîné du poëte.

DENTU (Jean-Gabriel).

Parmi les maisons de librairie de la capitale, une des plus remarquables par leur ancienneté et le maniement de leurs affaires est sans contredit la maison *Dentu*. Elle compte déjà trois générations.

Le chef de cette famille, *Jean-Gabriel Dentu*, naquit à Paris en 1770 d'un père employé dans une administration publique. Il s'établit imprimeur dans cette capitale vers 1795 et ouvrit peu de temps après, dans l'ancien passage Feydeau, derrière

le théâtre actuel du Vaudeville, à l'extrémité de la rue des Colonnes, une boutique de librairie, qu'il transporta plus tard au Palais-Royal, dans les anciennes galeries de bois, à l'endroit où se trouve maintenant le café d'Orléans. Une de ses premières créations, qui eut un immense succès, fut celle du *Journal des Dames*, en compagnie de M. de la Mésangère. Il entreprit ensuite la publication de livres de voyages, d'histoire naturelle et de géographie. Les principaux ouvrages édités par lui en ce genre ont pour auteurs Sonnerat, Sonnini, Azzara, Lechevalier, Pinkerton, Eyriès, Walkenaër, Dureau de la Malle et Pouqueville. En littérature il fit paraître les œuvres de Bitaubé, celles d'Ossian, traduites par Letourneur, une édition de Vauvenargues, par Suard ; les lettres de Bolingbrocke ; puis diverses productions de Suard, l'abbé Galiani, Botta, Salgues, Lévesque (de l'Institut), et Dulaure. Il donna une bibliothèque de romans traduits des meilleurs auteurs allemands et anglais. Il fut aussi un des premiers éditeurs d'ouvrages sur le magnétisme, au nombre desquels nous citerons ceux du marquis de Puységur.

Sous l'Empire, il eut de grands démêlés avec Étienne et Malte-Brun, démêlés littéraires avec

Étienne, au sujet de sa comédie des *Deux-Gendres*, que l'on prétendait être imitée d'une pièce d'un jésuite intitulée : *Conaxa ;* démêlés judiciaires avec Malte-Brun, à propos des emprunts faits par celui-ci à la géographie de Pinkerton.

En 1815, pendant les Cent-Jours, M. de Kergorlay ayant publié une brochure sous ce titre : *Des Lois existantes et du* 9 *mai* 1815, M. Dentu, qui en était l'imprimeur et l'éditeur, fut arrêté et mis en prison sans jugement. Il ne fut rendu à sa famille et à ses affaires qu'au second retour des Bourbons.

Durant les premières années de la Restauration, presque toutes les brochures légitimistes, dont la collection est aujourd'hui fort difficile à trouver, sortirent de ses presses. Au commencement de 1819, il fonda le *Drapeau-Blanc,* en compagnie de M. Martainville, à qui il racheta plus tard sa part de propriété. Cette feuille, d'abord hebdomadaire, devint bientôt quotidienne. Monarchique et indépendante, elle eut un grand retentissement dans la politique de l'époque. Vers 1826, M. Dentu se retira complétement des affaires.

Il mourut à Paris en 1840.

DENTU (Gabriel-André).

Né à Paris en 1796, il succéda à son père, en qualité d'imprimeur-libraire, et continua son genre de publications. En littérature, il donna de petits chefs-d'œuvre de typogaphie fort rares aujourd'hui, entre autres le *Voyage sentimental de Sterne*, traduit par M. Moreau-Christophe, et le *Werther de Gœthe*, traduit par M. de Sévelinges. Il fit paraître une *Histoire des Morisques*, par M. de Circourt, une *Histoire comparée des littératures espagnole et française*, par M. de Puybusque, et un grand ouvrage en vingt volumes, de M. Leber, intitulé : *Collection des meilleures dissertations sur l'Histoire de France.*

Le magnétisme lui doit aussi la publication de plusieurs œuvres, parmi lesquelles on remarque celles de MM. Deleuze et Mielle.

Après la révolution de juillet 1830, M. Gabriel Dentu, toujours dévoué à la branche aînée des Bourbons, entreprit une guerre des plus actives contre le pouvoir nouveau.

Dans ce combat, il essuya *vingt-sept procès* de presse, subit de fortes et nombreuses amendes et fut écroué *neuf mois* à Sainte-Pélagie, au sujet d'un

pamphlet de M. Bérard, intitulé : *Les Cancans.*

Il est mort à Paris, en 1849.

DENTU (Edouard-Henri-Justin).

C'est un des fils de Gabriel-André Dentu. Il est né à Paris en 1830 et a succédé à son père, mais comme éditeur seulement, l'imprimerie ayant été vendue au décès de ce dernier. La maison de librairie continua d'avoir son siége au Palais-Royal, galerie vitrée, et le même genre d'ouvrages y fut édité.

Parmi les nombreuses publications politiques, scientifiques et littéraires faites depuis près de dix ans par M. Édouard Dentu, on remarque les *Mémoires du président Hénault;* une brochure de *M. de Lourdoueix,* répandue à un très-grand nombre d'exemplaires, intitulée *La Révolution c'est l'Orléanisme;* un ouvrage de M. le comte Agénor de Gasparin sur les *Tables parlantes;* les œuvres de Henri Delaage; les spirituelles et savantes Critiques historiques d'Édouard Fournier; la charmante édition des Récits d'un chasseur par M. Tourguénef, etc., et enfin la fameuse brochure de *Napoléon III et l'Italie,* dont le tirage a été si considérable et l'effet si grand en Europe.

De 1856 à 1857, M. Édouard Dentu a eu à soutenir un procès contre le journal *L'Univers*, à propos d'un ouvrage de M. l'abbé Cognat, dont il était éditeur, et qui portait pour titre *L'Univers jugé par lui-même.* Ce procès qui fit beaucoup de bruit se termina par une transaction.

Le nom de la mère de M. Édouard Dentu, madame Mélanie Dentu, déjà connu par la musique d'un grand nombre de romances, vient d'être rendu populaire par un chant de guerre, intitulé *La Piémontaise.*

DESOER (Théodore).

Cet habile et courageux éditeur, dont nous avons beaucoup parlé (pages 83 à 86,), est mort à la fleur de l'âge.

DESRAY.

On doit à cet éditeur une *Histoire des oiseaux dorés* d'Audebert (2 vol. grand in-fol., 1802); et une *Histoire naturelle des oiseaux chanteurs* (1 vol. in-fol., 1805); deux magnifiques et splendides ouvrages, imprimés en noir et en lettres

d'or, sur papier vélin, enrichis de planches gravées, imprimées en couleur et retouchées au pinceau.

DESROSIERS (Pierre-Antoine).

Cet imprimeur-libraire, né à Moulins vers 1798, prit, en 1827, la direction de l'établissement fondé dans cette ville par son père. Ayant épousé la fille du libraire Place, il unit sa maison à la sienne qui prit sous sa direction éclairée une extension considérable, un sérieux développement artistique, et embrassa bientôt toutes les branches accessoires de la typographie, depuis l'imagerie jusqu'à la chromolithographie la plus riche. On cite, parmi ses nombreuses publications, *l'Ancien Bourbonnais*, d'Achille Allier (140 pl.; 4 vol. in-fol.); *l'Ancienne Auvergne et le Velay*, d'Ad. Michel (144 pl.; 4 vol. in-fol.); et les *Douze Dames de rhétorique*, reproduction d'un manuscrit du quinzième siècle, qui ont figuré depuis 1834 aux diverses expositions de l'industrie et lui ont valu trois médailles d'argent, une médaille d'or (1849), une médaille de prix à Londres (1851) et la décoration de la Légion d'honneur en 1849.

Son fils, M. Charles Desrosiers, né à Moulins en 1828, est aujourd'hui son associé.

DÉZOBRY (CHARLES-LOUIS).

Cet éditeur homme de lettres, qui est né à Saint-Denis (Seine) en 1798, a fondé en 1829, à Paris, avec M. Magdeleine, une librairie classique qui a publié des éditions grecques, latines et françaises de presque tous les auteurs adoptés pour l'enseignement universitaire. Il a dirigé en outre chez MM. Hachette le *Cours complet d'éducation des filles*. On lui doit un important ouvrage d'histoire et d'archéologie, pendant du *Voyage d'Anacharsis en Grèce*, intitulé *Rome au siècle d'Auguste, ou Voyage d'un Gaulois à Rome* (4 vol. in-8°, avec plans et dessins; 1re édition 1835, 2e 1847; celle-ci fort améliorée après un voyage de l'auteur en Italie); la *Mauvaise récolte, ou les Suites de l'ignorance* (in-18, 1847); l'*Histoire romaine en peinture* (in-18, 1848); *De l'usage et de l'utilité des éditions classiques* (1856). Il a été, avec M. Bachelet, un des principaux collaborateurs du *Dictionnaire général de biographie et d'histoire* (2 gr. vol. in-8°, 1857), dont il est l'éditeur.

DÉTERVILLE.

Nous avons déjà parlé en détail (voir page 87) de cet éditeur distingué, qui a laissé parmi nous un nom qui lui survit.

Parmi ses principales publications, on cite un *Cours d'agriculture*, par Rozier (in-8°, 20 vol.); les *Œuvres de Voltaire* (in-8°, 42 vol.); le *Dictionnaire de la langue française*, de Ch. Laveaux (in-4°, 2 vol.), ces deux derniers ouvrages en société avec J.-J. Lefèvre, et plusieurs livres fort importants sur les sciences naturelles et mathématiques.

Il avait pour principe de n'éditer que des œuvres d'une certaine étendue et d'une certaine valeur. « Ne publiez jamais, me disait-il en 1823, quand j'étais commis chez M. Lefèvre, de livres en un ou deux volumes; ils vous donnent autant de mal que des ouvrages considérables et ne vous rapportent rien, tandis que dans les bénéfices que vous retirez des autres vous trouvez la juste rémunération de vos peines et de vos soins. »

Il était venu à Paris tout jeune, lors des premiers orages de la Révolution. Au plus fort de la

Terreur, il s'établissait bouquiniste sur les degrés de l'église de Saint-Etienne-du-Mont. Ses livres étaient dans des *mannettes* ou petites *mannes* (panier d'osier plus long que large, avec une anse à chaque extrémité), que, sur ses robustes épaules, il apportait tous les matins de sa chambre et qu'il y reportait tous les soirs. Il vivait avec la sobriété d'un anachorète.

A cette époque se vendaient presque pour rien les bibliothèques des congrégations religieuses. « Quand j'avais un peu d'argent, me disait M. Déterville, je courais acheter quelques-uns de ces bons livres, la plupart fort rares : ils étaient à si bon marché ! Puis, lorsque j'en eus amassé beaucoup, je me demandai comment je trouverais le moyen de m'en défaire. Arriva sur ces entrefaites une suspension d'armes entre la France et l'Angleterre, à propos de la *Paix d'Amiens*. Je fis filer sur Londres mes *mannettes*, qui renfermaient toute ma fortune, et je les y suivis de près. Peu de temps s'était écoulé que j'avais vendu ma pacotille aux libraires de la Grande-Bretagne au poids de l'or. Puis, après mille dangers, je parvins à regagner Paris avec mon trésor réalisé, de belles guinées, ma foi ! cachées sous mes vêtements, dans une large

sacoche en cuir. De cette époque, de cet argent, datent mes vastes opérations de librairie. »

Déterville ne me disait que la moitié de la vérité. Sage, prudent, il spécula aussi sur les maisons, sur les terres, sur bien d'autres choses encore, et mourut plusieurs fois millionnaire. C'était, sur la fin de ses jours, un beau vieillard, encore vert et solide, mais aveugle.

DIDIER.

Cet ancien voyageur de Lecointe s'établit libraire en 1827. Instruit, intelligent, très-actif, il est devenu l'un de nos éditeurs les plus importants; ses publications sont très-nombreuses et dues presque toutes aux plumes les plus savantes de nos académiciens.

DIDOT (François-Ambroise).

C'est le plus ancien membre connu de cette famille; son père était, il est vrai, imprimeur-libraire, mais ce fut François-Ambroise, un de ses deux fils, qui commença dès sa jeunesse l'illustration des Didot dans l'art typographique qu'il plaçait immé-

diatement après la profession d'homme de lettres. Il naquit en 1730. Sa vie est l'histoire des progrès que fit l'imprimerie à cette époque, et qui furent dus surtout à ses opiniâtres recherches, à ses connaissances en mécanique, à ses heureux talents, nous dirons même à son génie. On n'avait presque rien amélioré depuis les Elzévirs et les Étiennes. François-Ambroise étudia son art avec enthousiasme; il fit graver sous ses yeux, d'après des procédés qui lui étaient propres, les plus beaux caractères qu'on eût encore vus en France, établit chez lui une fonderie, et, au moyen du *typomètre*, instrument de son invention, leur donna des proportions exactes et invariables. Il alla visiter toutes les papeteries de France et se procura ainsi du papier supérieur à celui qu'on avait employé jusque-là. Mais il se brisa contre la routine des ouvriers quand il entreprit de leur faire substituer aux dénominations bizarres de *Cicéro*, *Saint-Augustin*, etc., une nomenclature naturelle, convenable dans tous les temps, indiquée par le nombre de points ou de sixièmes de ligne formant la mesure de chaque caractère.

On n'en finirait pas si l'on voulait citer tous les beaux ouvrages sortis de ses presses, entre autres

ses belles éditions sur vélin, papier usité depuis longtemps en Angleterre, et que le premier il réussit, après diverses tentatives, à faire fabriquer à ses frais à Annonay. Plusieurs de ces livres furent imprimés pour des amateurs, à vingt-cinq et même à douze exemplaires, sans être jamais mis en vente. Trop éclairé toutefois pour s'occuper exclusivement de la beauté des formes, il s'attacha avec une persévérance non moins grande à la correction des textes. Aussi fut-il chargé en 1783, par brevet du roi Louis XVI, à titre d'encouragement et de récompense, de préparer des éditions de tous les ouvrages destinés à l'éducation du Dauphin, son fils, collection en 32 vol. in-4°, ou 17 in-8° et 18 in-18, dans laquelle on remarque surtout le *Bossuet*, le *Télémaque* et la *Bible*. Il imprima aussi pour le comte d'Artois, depuis Charles X, qui en fit les frais, un choix d'ouvrages formant 64 vol. in-18.

Il légua la continuation de ses travaux à ses deux fils, Pierre et Firmin, déjà distingués dans son art. Après avoir cédé au premier son imprimerie, au second sa fonderie, il mourut en 1804, à soixante-quinze ans. Une épitaphe due à la piété filiale consacre ainsi ses belles qualités : *Simple dans ses mœurs, généreux, probe, laborieux, et plus jaloux*

d'acquérir l'estime publique que d'amasser des richesses.

DIDOT L'AINÉ (PIERRE).

Né à Paris en 1761, il succéda à son père François-Ambroise en 1789. Son premier soin fut de terminer la belle *Collection des classiques latins et français*, à l'usage du Dauphin, in-4°, commencée par son père. Il était déjà le premier typographe de France; il voulut être le premier typographe de l'Europe, et conçut en 1795, au milieu de nos troubles civils, le plan de sa magnifique collection in-folio que n'arrêtèrent ni les obstacles sans nombre de ces temps difficiles, ni les sacrifices de fortune jugés nécessaires. Aussi, dès 1797, le ministre de l'intérieur mettait-il à sa disposition, à titre d'encouragement, le local occupé anciennement au Louvre par l'Imprimerie Royale. Le *Virgile*, l'*Horace* et le *Racine*, formant ensemble 6 volumes, parurent successivement; et le jury des arts, proclamant cet ouvrage la plus belle production typographique de tous les pays et de tous les âges, décerna à M. Didot la médaille d'or en 1801. Vinrent ensuite les *Fables de La Fontaine*, et les *OEuvres de Boileau*, ensemble 4 vol., avec une

dédicace au roi. Les plus célèbres graveurs furent appelés à embellir ces diverses éditions, à reproduire les œuvres des premiers peintres de l'époque, et le tirage fut borné à 250 exemplaires. Parmi les autres ouvrages sortis de ses presses, on cite le *Voyage en Égypte de Denon* (2 vol. gr. in-fol., 1808-1817); l'*Iconographie grecque et romaine de Visconti* (4 vol. in-fol.); le *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, de MM. Nodier, Taylor et de Cailleux (gr. in-fol., 1820 et années suivantes); la *Collection des classiques français et latins*, de Lefèvre (in-8° et in-32), etc., etc. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur par Louis XVIII.

A sa réputation comme imprimeur, M. Pierre Didot voulut joindre celle de fondeur en caractères, et, pendant dix années successives, il fit perfectionner et graver sous ses yeux par M. Vibert les types de 18 caractères différents, gradués dans une proportion nouvelle. C'est avec ces caractères qu'ont été imprimés en 1819 le *Boileau* et *la Henriade*, in-fol., tirés à 125 exemplaires. Non-seulement le luxe de l'impression, mais encore la pureté et la correction des textes étaient l'objet de tous ses soins.

Comme littérateur, M. Pierre Didot publia divers ouvrages, parmi lesquels on cite, avec son

frère Firmin, une *Épître sur les progrès de l'imprimerie* (in-8°, 1784); *Cléomène, tableau des passions d'après un manuscrit des Caloyers du Mont-Athos* (in-16, 1785); *Fables nouvelles, suivies de poésies diverses* (in-12, 1786); *l'Ami des jeunes demoiselles* (in-8°, 1789); *Traduction en vers du premier livre des Odes d'Horace* (in-12 1796); *Traduction en vers du quatrième livre de l'Énéide* (in-8°, 1822); *Petit livre de fables pour les enfants* (in-12, 1824). (Voir pages 78 à 83).

DIDOT (FIRMIN).

Deuxième fils de François-Ambroise Didot et frère puîné de Pierre, il se distingua de bonne heure par son goût pour les lettres, et par les progrès qu'il fit faire à l'art typographique. Les caractères de quelques éditions de son père ont été gravés par lui. Celui-ci lui ayant cédé en 1789 sa fonderie, il la porta à un degré de perfection jusqu'alors inconnu. En 1795 il imagina de fixer les types mobiles qu'il employait pour l'impression des tables logarithmiques de Callet, et de les faire arriver ainsi peu à peu à une correction absolue, procédé qui lui fit découvrir la stéréotypie, qu'il ap-

pliqua aux Classiques francais et étrangers, et qui lui mérita un brevet d'invention en 1797. Un nouveau brevet lui fut accordé en 1806 pour un procédé au moyen duquel les caractères mobiles imitent les diverses formes de l'écriture. La préface de sa traduction en vers français des *Bucoliques* de Virgile en offrit le premier essai. Enfin, en 1823, il prit un brevet pour un nouveau mode permettant d'exécuter typographiquement les cartes géographiques. Honoré de la médaille d'or à toutes les expositions des produits de l'industrie, il fut décoré et nommé imprimeur du Roi. Déjà, en 1817, il avait présidé un des colléges électoraux de la Seine. Parmi les publications auxquelles il donna spécialement ses soins, on cite ses *Lusiades* de Camoëns en portugais, par M. de Souza (in-8°, 1817); sa *Henriade* par M. Daunou (in-4°, 1819); et son *Salluste* (in-folio, même année.)

Comme littérateur on lui doit, entre autres ouvrages, le *Premier chant de Tyrtée*, traduit en vers français (in-4°, 1800); avec son frère Pierre, une *Épître sur les progrès de l'imprimerie* (in-8°); les *Bucoliques de Virgile*, traduites en vers français, précédées de la traduction de plusieurs idylles de Théocrite, Bion et Moschus (in-8° et in-12;

1806; 2e édition, 1823); *Annibal*, tragédie en cinq actes et en vers (in-8°, 1817; 2e édition en trois actes, 1820); *Poésies diverses*, contenant, outre les œuvres précédentes, les chants entiers de Tyrtée et les seize premières idylles de Théocrite (2 vol. in-12, 1822-1826); la *Reine de Portugal*, tragédie représentée à l'Odéon en 1823, comprise dans les œuvres diverses, et réimprimée in-8° en 1824; une *Notice sur Robert et Henri Estienne*, etc.

DIDOT (Ambroise-Firmin).

Né à Paris en 1790, il est le fils de Firmin Didot et le neveu de Pierre Didot l'aîné. Après avoir étudié le grec en France sous Diamant Coray, il alla passer trois années, de 1815 à 1818, en Grèce et en Orient, au Gymnase de Cydonie dans l'Asie mineure et à l'ambassade de France à Constantinople, à laquelle il fut quelque temps attaché. Lors du réveil de la Grèce en 1823, il devint secrétaire du comité grec de Paris. Livré jusque-là à des travaux d'helléniste et de littérateur, il les abandonna dès 1825 pour s'occuper de typographie et prendre la direction de la maison de son père en 1827.

Membre tour à tour de la chambre du commerce, du conseil des manufactures et du conseil général de la Seine de 1840 à 1856, il fit partie du jury des expositions industrielles nationales de 1844 à 1849 et des expositions universelles de Londres (1851) et de Paris (1855), comme rapporteur des sections de l'imprimerie et de la papeterie. Décoré de la Légion d'honneur en 1835, il a été nommé officier en 1855.

On lui doit dans sa spécialité deux types de caractères, l'un dit *Anglaise cursive,* l'autre destiné au texte grec d'une édition de Tyrtée. Il réunit en les groupant peu à peu autour de son établissement primitif toutes les ramifications de l'imprimerie que plusieurs de ses nombreux parents cultivaient avec succès. Cette maison universelle embrasse aujourd'hui dans ses ateliers et ses usines de Paris et des départements, la fabrication mécanique du papier, la fonte des caractères, un immense matériel polyglotte, l'assemblage et le brochage des feuilles imprimées sur ce papier sans fin dont Didot de Saint-Léger fut l'inventeur en 1804.

Elle a une succursale en Allemagne à Leipzig, et a fondé à Sorel (Eure-et-Loir) et au Mesnil, près de Dreux, deux colonies de jeunes ou-

vrières, avec une école gratuite, dans laquelle elles sont mises à même de *composer* en grec, en latin et en français. Elle a figuré à toutes les expositions depuis la première en 1797, déployant ses procédés, ses inventions, ses spécimens, remportant de père en fils la première médaille d'or jusqu'en 1849, où l'admission de son chef dans le jury des récompenses le mit hors de concours.

Nous ne pourrions, sans dépasser les bornes de cet ouvrage, mentionner seulement les titres des principales publications, riches et monumentales, inscrites dans le Catalogue de cette maison, et auxquelles souvent aucune fortune particulière n'eût pu suffire sans un large concours de l'État. Nous nous en dédommagerons en citant, parmi les titres plus personnels de M. Ambroise-Firmin Didot, ses *Notes d'un voyage dans le Levant* (in-8°, 1826); des *Fragments dans la Grèce de M. Pouqueville;* une *Traduction de l'Histoire de Thucydide* (4 vol. in-8°, 1833) ; un savant *Essai sur la typographie* dans l'*Encyclopédie moderne* (in-8°, 1851); les *Estienne*, extrait de la *Nouvelle Biographie générale* (1856); etc., etc.

DIDOT (Hyacinthe).

Frère d'Ambroise-Firmin, il est né à Paris en 1794 et dirige avec lui depuis 1827 l'imprimerie de cette colossale maison, s'attachant plus particulièrement à l'organisation de la colonie ouvrière du Mesnil dont il est le chef titulaire et qui lui doit son école. Il est depuis plusieurs années membre du conseil général de l'Eure.

DIDOT (Paul).

Fils de M. Hyacinthe Didot et né en 1822, il s'est spécialement occupé de chimie et des applications pratiques des sciences à l'amélioration des papeteries de son père dont il a la direction. Son nom fait partie de la raison sociale de la librairie Didot. En 1855, en collaboration avec M. Barruel, il a publié un écrit in-8°, intitulé : *Nouveau mode de blanchiment des chiffons et des plantes textiles par l'adjonction du gaz acide carbonique.*

DIDRON AÎNÉ (ADOLPHE-NAPOLÉON).

Archéologue et éditeur, né en 1806 à Hautvillers (Marne), il fonda en 1845 à Paris une librairie spéciale d'archéologie, longtemps gérée par son frère M. Victor Didron, et en 1849 une manufacture de vitraux, dont les produits ont obtenu une médaille à l'exposition universelle de 1855. C'est sur les conseils de M. Victor Hugo que, dès 1830, il s'était consacré à ces études, entreprenant une série de voyages en Normandie, dans le centre et le midi de la France, en Grèce, en Turquie, en Allemagne, en Angleterre (1846), en Espagne (1848). Désigné en 1835 par M. Guizot, alors ministre, comme secrétaire du comité historique des arts et monuments, il fit de 1836 à 1843 un cours public d'archéologie à la Bibliothèque Nationale, créa en 1844 les *Annales archéologiques au moyen âge*, qu'il dirige encore et dont la collection forme plus de 18 vol., et fut décoré de la Légion d'honneur en 1845. On lui doit personnellement une foule d'œuvres archéologiques avec gravures et un grand nombre d'articles de sa spécialité insérés dans divers recueils périodiques.

DUBOCHET.

De 1836 à 1843, ce libraire fut un des éditeurs es plus renommés de Paris et même de la France entière. Il était instruit, plein de goût et d'amour pour les beaux livres. On l'a vu avec regret abandonner, il y a quelques années, cette carrière, après avoir publié entre autres bons ouvrages, le *Voyage en zigzag*, de Topfer (1 vol.), et l'*Histoire de Napoléon* 1er par M. Laurent (de l'Ardèche), deux ouvrages admirablement illustrés; une belle *Collection de classiques latins*, traduits en français sous la direction de M. Nisard (27 vol. grand in-8°), et *Patria; Un million de faits* (2 énormes volumes dans le format in-12).

DUCKETT (WILLIAM).

Éditeur et homme de lettres, né à Paris vers 1805, il s'est particulièrement fait connaître par la publication du *Dictionnaire de la conversation et de la lecture* (1832 à 1840, 68 vol. in-8° avec supplément), dont le titre a été emprunté aux *Conversation-Lexikon* allemand des éditeurs Broc-

khaus, mais qui a compté parmi ses rédacteurs toutes les spécialités littéraires, scientifiques, artistiques, etc., etc., de France, et a atteint le chiffre extraordinaire de 25,000 souscripteurs. De 1840 à 1842, il en fit faire, en 10 vol. in-18, un abrégé à l'usage des dames et des demoiselles, et remania l'ouvrage entier dans une seconde édition, 16 vol. in-8°, qui parut de 1852 à 1858.

Son père, professeur de langue anglaise, qui était venu s'établir en France sous le premier Empire, a laissé une grammaire anglaise, des poésies et des traductions.

Un fils et petit-fils des deux précédents, nommé aussi William Duckett, a collaboré à la seconde édition du Dictionnaire, pris part à la rédaction de plusieurs feuilles légères et publié en 1854 un bon livre in-8° de sa composition, avec gravures, intitulé : *la Turquie pittoresque.*

DUPONT (Ambroise).

Ce libraire, qui fut un moment, sous le règne de Louis-Philippe, un des éditeurs de romans le plus en vogue de Paris, fraya la route aux plus célèbres romanciers de son temps, MM. Frédéric Soulié,

Méry, etc., etc.; il publia, entre autres ouvrages plus sérieux, l'*Histoire de Napoléon Ier*, par M. de Norvins, qui eut un grand succès et, ruiné par ses associés, ayant perdu dans les affaires la dot de sa femme, mourut de chagrin à Perpignan.

DUPONT (Paul).

Né à Périgueux en 1796, d'une ancienne famille d'imprimeurs, il fit ses études typographiques à Paris, chez les Firmin Didot, et fonda dans cette capitale, sous la Restauration, un établissement particulier qui est spécialement consacré aux impressions administratives. L'un des premiers, il s'occupa d'améliorer le sort de ses ouvriers et employés en fondant pour eux une société de secours mutuels et une caisse de retraite.

Il a obtenu, entre autres récompenses, une médaille d'or à l'exposition nationale de 1849, une *price-medal* à l'exposition universelle de Londres en 1851 et une médaille d'honneur à l'exposition universelle de Paris en 1855. En 1852. il fut élu député au Corps-Législatif par l'arrondissement électoral de Périgueux, où il a été réélu en

1857. Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1852.

On a de lui deux ouvrages spéciaux : les *Essais d'imprimerie* (1849, in-fol.), dédiés à M. Ambroise-Firmin Didot, dont l'exécution est magnifique, et l'*Histoire de l'imprimerie* (1854, 2 vol. in-8°), qui est intéressante à consulter, surtout pour les temps modernes.

EYMERY.

Ancien commis et acquéreur du fonds de librairie de Pierre Blanchard qui écrivait et publiait des ouvrages pour l'éducation de la jeunesse, il continua ce genre d'opérations sur une vaste échelle, et son établissement devint le plus considérable de tous ceux qui s'adonnaient à cette spécialité.

Retiré depuis longtemps du commerce, M. Eymery, sous le pseudonyme de *M. de Saintes,* consacre sa plume à écrire des ouvrages d'éducation.

FOURNIER (Henri).

Cet imprimeur-libraire, né à Tours vers 1795, entra en 1812 comme ouvrier dans la maison Didot. C'est là qu'il s'instruisit à fond dans l'art du typographe. D'une instruction classique très-remarquable, il en devint bientôt le meilleur *compositeur*.

Sorti de cet établissement en 1824, M. Fournier fonda, avec M. Sautelet, l'imprimerie maintenant dirigée par M. Jules Claye. C'est lui qui créa alors les éditions compactes des *Œuvres complètes de Voltaire*, en 3 vol., *de Rousseau*, en 1 vol., et les *Classiques illustrés*, tels que le *La Fontaine* de Granville, etc.

Il a écrit et publié un *Traité de typographie* (in-8°), réédité en 1854 (in-18, Tours), resté un des ouvrages les meilleurs et les plus complets sur la matière.

Imprimeur à son tour des plus distingués de Paris, fixé rue Saint-Benoît, il continua à se laisser envahir par la fièvre des illustrations et publia : Les *Petites Misères de la vie humaine*, Old Nick (1 vol.), et la *Chine ouverte* (1 vol.), etc., etc., ouvrages illustrés avec un goût parfait et qui figurent

au nombre des plus remarquables qu'ait produits l'art typographique.

Après avoir vendu son fonds d'imprimerie, M. H. Fournier s'est retiré à Tours, sa ville natale, où il dirige depuis une quinzaine d'années l'imprimerie de MM. L. Mame. Sous son habile impulsion, cet établissement rivalise avec les plus renommés de la capitale.

A l'exposition universelle de 1855 il a présenté l'importante publication de *la Touraine*, son œuvre capitale, un magnifique volume in-folio, tiré à cent exemplaires, admirablement illustré. Cette œuvre splendide a valu à MM. Mame un premier prix, et la Légion d'honneur à M. H. Fournier, qui en avait dirigé et exécuté la fabrication.

FURNE (CHARLES).

J'ai déjà dit, pages 91, 92, mon opinion sur cet éditeur-artiste si distingué.

En 1826, il était employé supérieur dans l'administration des douanes. Passionné pour les beaux livres, il se mit à faire de la librairie en amateur, avec ses collègues qui devinrent ainsi ses premiers clients, et en 1827 il s'établissait libraire-éditeur.

En quelques années, la maison Furne était devenue célèbre.

A l'exemple d'Éverat, qui avait mis en actions son importante imprimerie, dévorée peu de temps après par les flammes, M. Furne se décida, en 1836, à mettre aussi en actions sa librairie, dont il resta le directeur.

Depuis lors la maison Furne et Cᵉ a constamment prospéré ; c'est sans contredit celle qui a publié les plus beaux, comme les meilleurs ouvrages illustrés, dans lesquels le goût si parfait et si artistique de l'habile directeur se faisait constamment sentir.

Ce n'était pas seulement un des éditeurs les plus remarquables de notre époque, c'était encore un élégant écrivain, qui a traduit dans notre langue, avec infiniment de bonheur, le chef-d'œuvre de Cervantes, l'immortel *don Quichotte.*

M. Furne est mort en quelques heures, le 15 juillet 1859, à l'âge de soixante-deux ans, par suite d'une congestion cérébrale.

GARNERY.

Cet éditeur avait publié le *Répertoire de législation, Jurisprudence et Doctrine*, de Merlin (17 vol.

in-4°), et les *Questions de droit*, du même auteur (8 vol. in-4°). Mais, bien que ces deux importants ouvrages eussent été souvent réimprimés, feu Garnery n'avait pas fait fortune. Il était pourtant à la tête d'une très-importante et très-riche librairie, rue et hôtel de Cluny, ce qui ne l'a pas empêché de mourir, il y a quelques années, dans un état voisin de la misère.

GAUME FRÈRES.

Leur librairie catholique, établie à Paris, depuis 1832, place Saint-Sulpice, est surtout alimentée par leur frère l'abbé Jacques Gaume, d'abord vicaire général de l'évêque de Nevers, nommé ensuite par le pape protonotaire apostolique, avec le titre de *Monseigneur*, décoré ensuite par Sa Sainteté de la croix de Saint-Sylvestre, après avoir été admis dans le sein de l'Académie catholique de Rome. Il n'a pas cessé de prêter une active collaboration à la librairie fraternelle, dont il est l'âme, la poussant à se mêler aux polémiques engagées sous divers ministères à propos des questions d'instruction publique et d'éducation, et à devenir l'écho de la faction religieuse qui voudrait bannir les

auteurs profanes de l'enseignement classique. Chanoine honoraire de Paris depuis 1851, M. l'abbé Gaume a fait le voyage de Rome en 1846 et 1852.

Parmi les publications importantes de la maison Gaume, il faut citer les *Œuvres de saint Jean-Chrysostome*, latin et grec (27 vol. in-4°), les *Œuvres*, en latin, *de saint Augustin* (en 12 vol. in-4°), etc., etc.

GAVARD (Joseph-Dominique-Charles).

Ce libraire-éditeur, né en 1794, s'est fait un nom et une fortune avec son *diagraphe* perfectionné, source fructueuse pour lui d'utiles applications. Entré en 1812 à l'École Polytechnique, il en sortit au bout d'un an dans le corps des ingénieurs-géographes, devint capitaine d'état-major et prit sa retraite en 1831. Ayant inventé, quelques années après, cet instrument, il fut chargé en 1837, avec MM. Calamatta et Mercuri, de publier par ce procédé les *Galeries historiques de Versailles*. Il avait été décoré en 1833. Cette publication, à laquelle le roi Louis-Philippe portait un vif intérêt, fut simultanément éditée de 1837 à 1844 en trois formats, in-4°, grand et petit in-

fol. (13 volumes, avec 1,550 planches). Le supplément qui parut de 1843 à 1847 comporte 3 volumes in-fol. et in-4°. Sont venues ensuite, en 1838, la *Galerie Napoléon*, in-8° (40 planches, extraites de l'ouvrage précédent) ; la *Galerie Aguado,* de 1839 à 1847 (4 vol. in-fol.); une *Notice* sept à huit fois rééditée sur le diagraphe (1835), et les *Batailles et victoires des armées françaises* depuis 1792, d'après les *Galeries de Versailles.*

GOSSELIN (CHARLES).

Successeur en 1822 du libraire Nicolle, il continua de publier à son exemple des livres pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse, entre autres ceux de M. Lefranc, précepteur du fils de la duchesse de Berri, circonstance qui lui valut le titre de *libraire de Son Altesse royale Monseigneur le duc de Bordeaux.*

Cet intelligent éditeur fit ensuite paraître avec un immense succès les romans de *Walter Scott*, traduits en français par Defauconpret, et ceux de *Cooper;* plus tard, les *Méditations*, les *Nouvelles méditations*, le *Voyage en Orient* et *Jocelyn*, de M. de Lamartine; enfin, les *Contes philoso-*

phiques (3 vol. in-8°), les *Contes drôlatiques* (2 vol. in-8), les *Nouveaux Contes philosophiques*, *la Peau de chagrin* et *Louis Lambert*, de Balzac.

A la révolution de juillet 1830, M. Charles Gosselin cessa de publier des ouvrages pour le duc de Bordeaux et s'en tint aux romans. — En 1834, son ami M. le comte de Montalivet lui fit avoir la croix de la Légion d'honneur. Il a également publié une *Bibliothèque choisie*, composée d'une soixantaine de volumes imprimés sur grand jésus, in-18.

GUILLAUMIN (Gilbert-Urbain).

Né à Couleuvre (Allier) en 1801, d'une famille de marchands de bois, il vint à Paris en 1818 et entra commis chez un quincaillier. Plus tard, son goût pour les livres et sa liaison avec le libraire Brissot-Thivars, mort préfet du Finistère en 1854, décidèrent de sa vocation. Après quelques tâtonnements, il fit son début comme éditeur de livres politiques, spécialité qu'il abandonna pour fonder, en 1833, une librairie consacrée à l'économie politique et au commerce, laquelle prit bientôt un grand développement et devint le centre des adeptes

de Turgot, d'Adam Smith, de J.-B. Say, de Rossi et de Bastiat.

Le *Journal des Économistes*, recueil mensuel, fut créé par lui en 1841, avec le concours des hommes les plus éminents de cette spécialité, et vers la même époque fut entreprise la belle *Collection des principaux économistes* (16 volumes grand in-8°). En 1844, M. Guillaumin dota la science de l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, qu'il a signé jusqu'en 1856 avec M. Joseph Garnier. Le *Dictionnaire de l'économie politique*, magnifique opération (2 volumes grand in-8°), commencée en 1852, fut achevée l'année suivante et suivie de la *Collection des économistes et publicistes contemporains*, dont 40 volumes étaient publiés en 1859. Enfin, la *Bibliothèque des sciences morales et politiques*, format grand in-18, participant des deux précédents ouvrages, a eu principalement pour but de faciliter l'étude par le bon marché des livres.

M. Guillaumin vient de couronner cet édifice par la publication du *Dictionnaire universel, théorique et pratique, du commerce et de la navigation*, œuvre immense, véritable encyclopédie des connaissances commerciales.

Toutes les publications que nous venons de citer sont loin d'être les seules de la librairie Guillaumin, dont le catalogue raisonné et méthodique forme sept feuilles en petits caractères. Constituant un ensemble facile à apprécier, elles se lient entre elles et se complètent les unes les autres. Elles forment un faisceau qui a rendu de grands services à la science en réunissant sous un même drapeau des hommes considérables par leur mérite et leur position, qui n'avaient eu jusqu'alors aucun point de contact. Il en est résulté, en 1842, la fondation de la *Société libre d'Économie politique*, dont M. Guillaumin a été un des principaux promoteurs et un des organisateurs les plus persévérants.

GUYOT ET SCRIBE.

Ces imprimeurs-libraires-éditeurs publient annuellement l'*Almanach Royal*, devenu *Impérial* depuis quelques années. On leur doit, en outre, une *Bibliothèque générale des voyages*, par feu Mac-Carthy père, et un *Dictionnaire universel de géographie* par le même ; plus, une *Collection des lois annotées par M. Duvergier :* ce dernier ouvrage en société avec feu Charles Béchet.

HACHETTE (Louis-Christophe-François).

Ce libraire distingué, né à Rethel (Ardennes), en 1800, se destina de bonne heure à l'enseignement, fit ses études au collége de Sainte-Barbe, dirigé par feu M. V. de Lanneau et entra, en 1819, à l'École normale, où il venait de terminer avec succès son cours de troisième année, quand elle fut licenciée en 1822. Éloigné brutalement de la carrière du professorat, il consacra plusieurs années à l'étude du droit et devint, en 1824, précepteur des deux fils de M. Foucauld de Pavant, ancien notaire. Il crut pouvoir alors se rattacher à l'instruction publique, en fondant une librairie classique qui prit pour devise : *Sic quoque docebo.*

Entouré de ses condisciples les plus érudits de Sainte-Barbe et de l'École normale, MM. Farcy, Quicherat, Geruzez, etc., il vit en très-peu d'années sa maison devenir une des plus importantes de Paris et même de la France.

De 1826 à 1850, ses publications littéraires et scientifiques se sont répandues dans tous les établissements publics et particuliers. Leur vogue a passé même à l'étranger. Sous son impulsion tous

les textes français, grecs et latins des auteurs classiques ont été revus et annotés avec soin par les professeurs les plus habiles; de nouveaux dictionnaires, fruit de quinze à vingt ans de travaux, de nouvelles méthodes d'enseignement sont venus fortifier les études à tous les degrés ; et des journaux spéciaux, la *Revue de l'instruction publique,* le *Manuel général de l'instruction primaire*, l'*Ami de l'enfance,* etc., ont répandu les meilleurs principes parmi les professeurs, les instituteurs et les directeurs des salles d'asile.

Très-instruit, possédant toutes les qualités d'une tête organisatrice des plus remarquables, M. L. Hachette dirige sa vaste et importante maison avec un ordre, une prudence, une habileté qui en ont fait sans contredit un des établissements de ce genre les plus recommandables du monde entier. De 1850 à 1859, activement secondé par ses gendres, MM. Breton et Templier, il a pu joindre avec succès à sa librairie classique la grande librairie scientifique et littéraire.

Dans l'espace de ces neuf années, il a fondé la *Bibliothèque variée*, appelée à réunir les œuvres des contemporains les plus célèbres ; la *Bibliothèque des chemins de fer* qui, faisant circuler plus de 600

volumes sur tous les points de la France et même à l'étranger, a fait entrer le livre dans les habitudes du voyage ; la *Collection des guides-itinéraires* qui, absorbant plusieurs entreprises rivales, se compose déjà de près de 150 vol. ; la *Bibliothèque rose illustrée pour les enfants et les adolescents ;* une série nouvelle de *Dictionnaires universels* dans le format du *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* (grand in-8°, première édition, 1842 ; deuxième, 1857) de M. Bouillet, série à laquelle appartient le *Dictionnaire universel des contemporains* de M. G. Vapereau (1802 à 1858), livre consciencieux et très-bien fait, auquel nous confessons loyalement avoir fait de fréquents emprunts pour cette galerie de libraires, etc.

Ajoutons-y la première édition correcte et dans deux formats à la fois (20 vol. grand in-8° et 12 vol. in-12, 1856) des *Mémoires de Saint-Simon*, d'après les manuscrits dont le dernier héritier de ce nom était possesseur. De concert avec M. Ch. Lahure, il a créé en 1855 le *Journal pour tous*, publication hebdomadaire de romans illustrés, à 10 centimes, dont le succès est populaire et qui se tire à 150,000 exemplaires. Avec lui il fait paraître encore plusieurs éditions populaires, telles

que les *Œuvres complètes des principaux écrivains français*, les *Chefs-d'œuvre des littératures modernes étrangères*, la *Bibliothèque des meilleurs romans étrangers* et les *Chefs-d'œuvre de la littérature ancienne.*

M. Hachette est membre du comptoir d'escompte et du comité de l'assistance publique. Il a rédigé et publié plusieurs *rapports* et *mémoires* sur des questions d'assistance et d'organisation sociale. On lui doit une large part dans la reconnaissance du droit international de propriété littéraire consacré par le décret du 18 mars 1852. Membre de la commission nommée en 1836 par le ministre de l'instruction publique et présidée par M. Villemain, il avait en effet demandé le premier, sans succès, que ce droit fût reconnu au profit des auteurs de tous les pays dans les termes les plus absolus, sans condition de réciprocité, et, ne se décourageant pas, en avait appelé avec une chance meilleure à l'opinion publique en France et à l'étranger.

HETZEL (JULES).

Libraire et homme de lettres, né à Chartres en 1814, il vint en 1835 à Paris, où il s'établit bientôt éditeur et ne tarda pas à se faire un nom par des publications soignées, pleines d'à-propos, dans lesquelles son aptitude littéraire lui permettait souvent de venir en aide à l'insuffisance de ses auteurs.

De hautes amitiés le mêlèrent en 1848 à la politique et le firent en peu de mois secrétaire général du ministère des affaires étrangères, puis de celui de la marine et enfin du pouvoir exécutif; après quoi il fut chargé de diverses missions en Belgique.

Écarté de la vie publique par les remaniements ministériels de 1849, il revint à la librairie.

Passé à Bruxelles à la suite des événements de décembre 1851, il a donné son nom à une collection de petits in-32, qui comprend, entre autres œuvres, les siennes.

C'est sous le pseudonyme de P.-J. Stahl que M. Hetzel a écrit et publié ses meilleurs ouvrages, parmi lesquels il faut citer : *Ce que c'est que l'amour; Ce que c'est que l'aumône*, etc. ; les *Nouvelles et seules aventures de Tom-Pouce* (1843);

les *Scènes de la vie publique et privée des animaux* (in-8°, 1851) ; *Théorie de l'amour et de la jalousie, bêtes et gens* (1853) ; *l'Esprit des femmes et les femmes d'esprit* (in-32, 1855) ; *les Bijoux parlants* (in-32, 1856) ; *Histoire d'un prince* (in-32, 1857), etc., etc.

On lui doit encore les romans de George Sand illustrés et plusieurs paroissiens, livres d'église, livres de prières, édités avec un luxe splendide.

M. Hetzel a publié *le Diable à Paris* (1 vol. in-8°), illustré ; *les Animaux peints par eux-mêmes* (2 vol. grand in-8°), illustrés ; dans ces trois volumes, cet éditeur a écrit quelques articles signés Stahl.

HINGRAY (CHARLES).

Libraire, né dans le département des Vosges en 1796, il fut d'abord soldat, entra de bonne heure dans la librairie et fonda en 1825, à Paris, sous la raison sociale Bobée et Hingray, une maison assez importante, qui publia une collection d'historiens. Bobée, devenu sourd, s'étant retiré du commerce, M. Hingray fit paraître seul des *Guides de la conversation* dans toutes les langues : des *Dictionnaires*, éditions diamant, *français*, *anglais*, *alle-*

mand, etc.; des *Pittoresques*; une édition, en 3 vol. grand in-8°, splendidement illustrée, d'une *Histoire d'Angleterre*, et divers ouvrages de jurisprudence fort estimés, entre autres une suite de traités d'après les articles du Code civil, par M. Troplong, dont 29 volumes ont vu le jour.

Sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, beau-frère de M. Dornès, rédacteur du *National*, mort représentant du peuple, à l'attaque des barricades de juin, il professa des opinions libérales avancées et s'associa à toutes les protestations de la bourgeoisie parisienne contre le ministère Guizot. Après la révolution de 1848, les gardes nationaux de la 10e légion le choisirent pour colonel, et ses compatriotes des Vosges l'envoyèrent à l'Assemblée constituante, où il vota avec la gauche démocratique non socialiste et se prononça contre la politique du président. Non réélu à l'Assemblée législative, il revint à la direction de sa maison de librairie.

JANET ET COTELLE.

M. Janet était libraire, et M. Cotelle éditeur de musique : ces deux amis s'associèrent et formèrent

deux établissements distincts, l'un pour la librairie, l'autre pour la musique. M. Janet édita la *Grammaire des grammaires*, par Girault Duvivier (2 forts volumes in-8°), et un très-grand nombre de beaux et bons livres, tels que *Corneille* (12 vol. in-8°), *madame de Sévigné* (10 vol. in-8°), etc.

JANET (Louis).

Ce libraire-éditeur est mort dans la force de l'âge. J'ai dit ailleurs ce qu'on lui devait de reconnaissance. N'oublions pas que de sa maison sont sortis plusieurs ouvrages de piété et divers livres pour l'éducation de l'enfance, entre autres les *Œuvres de Bouilly*, qui ont eu jadis tant de retentissement.

JANNET.

Un des derniers venus dans la librairie parisienne, il n'a pas tardé à s'y placer au premier rang par la publication d'une collection précieuse d'ouvrages anciens (grand in-32), édités avec beaucoup de goût et de luxe, et en possession déjà de

l'estime publique, sous le titre de *Collection elzévirienne*. A en juger par la part active qu'il y a prise, M. Jannet doit être, non-seulement un élégant écrivain, mais encore un érudit du premier ordre.

LADRANGE.

Voici encore un des vétérans qui ont le plus honoré depuis quarante ans la librairie française, en se consacrant à la publication des meilleurs ouvrages de nos philosophes anciens et modernes.

En 1820 et 1821, en société avec Verdière, Guibert et Lheureux, il publia une très-jolie édition, en 68 vol. in-18, du *Répertoire du Théâtre-Français*.

M. Ladrange eut le bonheur de me vendre ce fonds de livres pour 42,000 fr., que je payai, et j'eus le tort grave de faire cette acquisition intempestive qui me valut un bouillon des plus amers!

LADVOCAT (CHARLES).

Cet éditeur célèbre fut sous la Restauration, comme je l'ai dit et répété pages 93 à 96, 100,

102 à 104, le Mécène, la Providence d'une foule de jeunes écrivains, auxquels il eut la gloire d'ouvrir à deux battants les portes de la Renommée. J'ai raconté aussi sa mort douloureuse ; je n'y reviendrai pas.

LAHURE (Auguste-Charles).

Imprimeur-libraire, fils d'un notaire honoraire ancien membre du conseil municipal de Paris, il est né en 1809.

Sorti officier de l'École de Saint-Cyr, il quitta le service en 1836 et entra comme associé dans la maison Crapelet. A la mort du chef de cette imprimerie, en 1843, il s'associa avec M. Crapelet fils et devint seul directeur de l'établissement qui porte aujourd'hui son nom, et auquel il a donné de larges développements, portant à 19 le nombre de ses presses à vapeur, dont plusieurs sont d'une dimension inconnue jusqu'ici, et réunissant dans ses ateliers tous les accessoires de l'imprimerie : fonderie, stéréotypie, galvanoplastie, assemblage des feuilles imprimées, librairie, etc., etc. Il a reproduit de nombreux livres en langues étrangères

et plusieurs ouvrages de sciences, présentant de grandes difficultés.

Imprimeur du Sénat, de la Cour de cassation, de la *Société de l'Histoire de France*, etc., il a exécuté la plus grande partie des publications de la maison Hachette et est devenu son associé comme éditeur dans quelques-unes, notamment en 1856, dans *le Journal pour tous*, entreprise colossale, étonnante de bon marché, tentée dans des circonstances difficiles, qui a donné au roman illustré une vogue inouïe ; feuille populaire traitée, à son apparition, de tentative impossible et folle, se tirant aujourd'hui à 150,000 exemplaires et ayant suscité une foule d'imitations malheureuses pour la plupart.

Parmi les œuvres sorties des presses de M. Lahure, il faut citer encore *la Semaine des Enfants*, magasin d'images et de lectures instructives et amusantes; *le Moniteur des Comices*, journal hebdomadaire des associations, établissements, intérêts agricoles, et les grandes collections de chefs-d'œuvre littéraires, anciens et modernes, français et étrangers, entrepris en société avec la maison Hachette; sans oublier son *Dictionnaire des contemporains*, par M. G. Vapereau, composé avec

la rapidité d'un journal quotidien et qu'il a fallu toute l'importance de ses ressources typographiques pour mener à bonne fin.

LECOINTE ET POUGIN.

Un ancien libraire-éditeur, M. Eymery, avait une étrange manie : bon gré mal gré il lui fallait beaucoup de commis, et il répétait avec emphase : « Une librairie doit, par son personnel, ressembler à un ministère. »

Lecointe et Durey figurèrent parmi les employés de ce singulier ministère de la librairie, et quand ils en sortirent, ils s'associèrent pour fonder un établissement du même genre.

Tous deux, Lecointe surtout, étaient peu instruits.

Mais intelligents, vifs, actifs, entreprenants, infatigables, ils firent, pendant une douzaine d'années, des affaires énormes; ils ne publièrent pourtant d'abord que des romans du dernier ordre et des livres d'éducation

Une heureuse idée leur fut enfin suggérée par un jeune écrivain, un peu froid, mais homme d'instruction et de style, Félix Bodin, fils d'un député

de Maine-et-Loire, qui devait remplacer plus tard son père à la Chambre.

Ce fut celle des *Résumés historiques* in-18, à bon marché, qu'il avait conçue avec ses amis Thiers, Carrel, Léon Thiessé, Châtelain, Chambolle, Schœffer, etc., et qu'il appliqua d'abord aux grands États, puis aux anciennes provinces de France.

La première série surtout eut un très-grand succès et fit la fortune des libraires-éditeurs. On cite particulièrement le *Résumé de l'Histoire de France*, de Félix Bodin, qui obtint plusieurs éditions et fut regardé comme un petit chef-d'œuvre.

La société Lecointe et Durey fut dissoute vers 1828.

Durey se fit escompteur de papier de libraires.

Lecointe, continuant son commerce de livres, devint un des actionnaires du journal *le National*, dans les bureaux duquel il renouvela connaissance avec M. Adolphe Thiers, jeune avocat du barreau d'Aix, à qui il acheta pour 30,000 fr., la propriété d'une *Histoire de la Révolution française*, en 6 volumes in-8°.

Peu après, Lecointe s'adjoignit comme associé son beau-frère, M. Armand Pougin, jeune homme

d'une rare intelligence et d'une capacité incontestable.

Dès ce moment, la maison Lecointe et Pougin prit un développement immense.

Le nom de M. Thiers était alors peu connu. Pour lui donner plus de retentissement, on le fit précéder sur le titre de son œuvre de celui de Félix Bodin. Le livre obtint un prodigieux succès.

Une seconde édition remaniée, dépouillée avec raison du nom parasite de Félix Bodin et augmentée de 4 nouveaux volumes, allait paraître, quand éclata la révolution de juillet 1830, qui fut aussi fatale à la maison Lecointe et Pougin qu'à toute la librairie.

En 1834, l'association entre les deux parents fut rompue. Lecointe renonça ostensiblement à la librairie, mais prit part, comme associé, à de grandes entreprises bibliographiques, dans lesquelles figurèrent, sur une large échelle, deux de ses propriétés littéraires, l'*Histoire de la Révolution française, de M. A. Thiers*, en 10 vol. in-8° illustrés, et la *Géographie de Malte-Brun*, par lui récemment acquise de Volland, ancien libraire (6 vol. in-8°).

Lecointe est mort, il y a quelques années, laissant à sa veuve une très-grande fortune.

Quant à M. Armand Pougin, il continua jusqu'en 1839 le commerce de la librairie, liquida ensuite sa maison et abandonna une industrie dont il avait été à même autant que qui que ce soit de connaître les chances et les déboires. C'est un de ces hommes exceptionnels dont on garde un bon souvenir.

LEFÈVRE (JEAN-JACQUES).

Ce savant libraire-éditeur, né à Domery, entre Neufchâteau et Vaucouleurs (Vosges), en 1779, fut d'abord, dès l'âge de huit ans, apprenti sous la direction de son père, simple ouvrier typographe lui-même chez Henri Didot.

Enrôlé à seize ans dans l'artillerie de marine, il y parvint au grade de sergent-major, se formant et s'instruisant pendant ses campagnes.

De retour à Paris en 1803, il entra en qualité de commis chez le libraire Déterville, qu'il quitta trois ans plus tard pour épouser une jeune orpheline d'une petite noblesse, qui lui apporta une dot de 30,000 fr., et la propriété d'une humble maison située rue du Foin-Saint-Jacques.

De 1806 à 1813, il fit imprimer un grand nombre de livres, notamment de jurisprudence.

La chute de Napoléon Ier le ruina; il venait de terminer une édition importante des *Codes de l'Empire français*, *avec des notes de M. Paillet*, laquelle alla mourir tout entière chez l'épicier.

Il vendit alors sa petite maison à son commis Saintin, et alla habiter la rue de l'Éperon, n° 6, où il recommença intrépidement son commerce de libraire.

De 1815 à 1820, il fit paraître tous les auteurs classiques français, avec des notes et des commentaires, et la première édition du *Dictionnaire français* de Boiste (1 fort vol. in-12, oblong).

De sa collection de classiques français, publiée avec un soin extrême chez Jules Didot, en 73 vol. in-8°, papier cavalier vélin, quelques auteurs, tels que *Corneille*, *Racine*, *Molière*, *Boileau*, etc., ont été particulièrement réédités plusieurs fois avec un grand luxe, sous la surveillance immédiate et très-minutieuse de l'éditeur, habile libraire et savant bibliophile.

Voici, du reste, la liste des livres qu'a fait paraître Jacques Lefèvre de 1815 à 1825.

EN SOCIÉTÉ AVEC M. DÉTERVILLE :

Œuvres de Voltaire, in-8°, imprimées chez Crapelet père..... 43 vol.

Dictionnaire de la langue française de Charles Laveaux, imprimé dans le format in-4°, chez Fain..... 2

SEUL :

Œuvres de J.-J. Rousseau, avec commentaires, par Petitain, accompagnées de 22 gravures et planches de musique, in-8°, chez Crapelet père..... 22

OEuvres de Cicéron, traduites en français, sous la direction de M. Victor Leclerc, in-8°, chez Crapelet fils..... 30

Seconde édition du même ouvrage, format gr. in-18, Crapelet..... 36

Histoire des voyages dans l'intérieur de l'Afrique, par Walkenaër, in-8°, chez Crapelet fils..... 22

Auteurs français, avec notes et commentaires, imprimés dans le format in-8° sur carré superfin des Vosges, de

A reporter..... 155 vol.

Report d'autre part..... 155 vol.

Rives, d'Annonay, d'Ambert, d'Angoulême, chez Crapelet fils, Pierre Didot, Jules Didot..... 80

Lettres à Sophie, par Aimé Martin, in-8°, chez Crapelet fils..... 2

Dictionnaire des difficultés de la langue française, de Charles Laveaux, in-8°, chez Fain..... 2

De 1825 à 1830 :

Éditions sur papier cavalier vélin, in-8°.

SEUL :

Classiques français, avec les notes de tous les commentateurs, par MM. Auger, Aimé Martin, Victor Leclerc, Boissonade, Amar, imprimés à la presse à bras, chez Jules Didot..... 73 vol.

Sainte Bible, enrichie de 60 vignettes, d'après A. Deveria, imprimée chez Rignoux..... 12

A reporter ..... 324 vol.

Report d'autre part..... 324 vol.

EN SOCIÉTÉ AVEC WERDET ET LEQUIEN :

OEuvres de Voltaire, avec les commentaires de Beuchot, chez Firmin Didot frères..... 72

De chacun des ouvrages imprimés sur *carré des Vosges*, il était toujours tiré 50 exemplaires de choix, pour les amateurs, sur papier *grand raisin vélin*.

Pour les ouvrages imprimés sur *cavalier vélin*, il en était aussi tiré 50 exemplaires sur *grand papier jésus vélin*, qui donnait le format in-4°.

Ces splendides volumes sur *grand raisin* et sur *grand jésus* étaient toujours vendus d'avance.

Format grand in-32, sur iésus vélin.

SEUL :

Collection des classiques latins, par Amar 60 vol.
— *grecs*, par Boissonade.... 60
— *italiens*, par Buttura..... 30

A reporter..... 546 vol.

Report d'autre part..... 546 vol.

Collection des classiques anglais, par W. Lake..... 30

EN SOCIÉTÉ AVEC BRIÈRE :

Collection des classiques français, par Auger..... 60

SEUL :

Collection des classiques grecs, traduits en français, sous la direction de Denne-Baron, format in-16, sur jésus vélin..... 60 vol.

Total général..... 696 vol.

De chacune de ces jolies éditions imprimées chez Jules Didot, il était toujours tiré 50 exemplaires sur papier grand jésus vélin.

Voilà donc 696 volumes, admirablement fabriqués dans l'espace de quinze ans, qui ont dû coûter à Jean-Jacques Lefèvre plus de deux millions.

Je puis dire avec orgueil que tous ces beaux ouvrages me sont passés par les mains, car, de 1820 à 1828, j'étais tout à la fois commis de magasin et commis-voyageur du célèbre et savant éditeur.

La vie de mon ancien patron est trop connue

pour que j'entre ici dans d'autres détails à son égard. Je dirai seulement que, lorsque je le quittai pour m'établir, le dernier inventaire que je dressai de son actif constituait une fortune de 532,000 fr., qui ne devait rien à personne.

Et pourtant il est mort, il y a deux ans, dans la misère. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1846.

Ce fut le Cercle de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie qui dut faire les frais de ses funérailles.

Elles furent dignes de l'illustre défunt, dignes aussi des honorables membres du Cercle de la librairie.

Pour de plus amples détails, voir dans ce volume les pages 79, 87, 90, 91, 98 à 100.

LEHUBY.

Cet ancien commis d'Eymery, que j'ai déjà cité, s'est adonné au même genre de publications et a fait paraître de bons ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse, en une soixantaine de volumes, format grand in-12, imprimés avec luxe et illustrés avec goût.

LEMAIRE (Nicolas-Eloi).

Savant éditeur et professeur de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris, il naquit en 1767 à Triancourt (Meuse). Après avoir fait de brillantes études au collége Sainte-Barbe et réussi dans presque tous ses concours, il obtint, en 1792, la place de professeur titulaire au collége du cardinal Lemoine, et remplit quelques fonctions administratives sous la République. C'est après un voyage en Italie, sur la fin de 1803, qu'il remplaça Luce de Lancival à la Faculté des lettres en 1811. Sous la Restauration, il rédigea et fit paraître comme éditeur son plus beau titre de gloire, dans lequel on trouve toujours l'œil et la main de l'érudit et du maître, une importante collection dont le roi accepta la dédicace, et qui parut sous les auspices du célèbre banquier Jacques Laffitte, dont le nom se rattachait alors à toutes les grandes entreprises nationales, un travail dont les commentaires sont bien supérieurs à ceux des éditions dites *Variorum* et rappellent avec éclat ceux des Heinsius, des Heyne, des Lennep, des Brunck, etc.; je veux parler de sa *Bibliotheca classica latina, sive Collec-*

tio auctorum classicorum, cum notis et indicibus (grand in-8°, 80 volumes, de 1819 à 1829).

M. Lemaire revit, en outre, pour les *Œuvres complètes de Cicéron*, traduites en français et publiées par le libraire Fournier, la traduction des *Discours* du grand orateur latin, par Binet.

Il avait été aidé dans la rédaction et la publication de sa *Bibliothèque* par deux latinistes éminents, ses neveux Auguste et Hector, tous deux décorés, tous deux professeurs de rhétorique, le premier à Louis-le-Grand, le second à Charlemagne. On doit au premier dans cette grande œuvre, *Properce*, *Térence*, *Velleius Paterculus*, *Silius Italicus*, *Pline le Jeune*, et surtout en 1838 *Lucrèce*, en 2 volumes, dont Louis XVIII primitivement n'avait pas voulu autoriser l'impression.

LEQUIEN PÈRE.

Marié, père de plusieurs enfants, il eut le courage de s'expatrier en 1815 pour aller chercher fortune en Moldavie et en Valachie. A Bucharest et à Jassy, il donna des leçons de langue française, qui lui étaient chèrement payées, à toute la riche aristocratie des deux provinces. Un grand amour du

travail, des mœurs rigides, des goûts très-simples lui permirent de faire de grandes économies, avec lesquelles il put, au bout de quelques années, revoir la France.

A Paris, il se mit aussitôt à faire paraître d'excellents traités sur toutes les parties de la grammaire française. Ces ouvrages, que son excellente femme vendait tout en élevant sa nombreuse famille, obtinrent un énorme succès, tandis que de son côté il continuait à donner des leçons de grammaire, car il était infatigable.

En 1824, le voilà tout à fait éditeur; il publie avec beaucoup de bonheur et de profit les *OEuvres de Voltaire* (70 vol.), *de Rousseau* (20 vol.), *de Rollin* (30 vol.), *de Montesquieu*, *de La Fontaine*, etc., presque tous nos grands classiques en un mot.

Ces éditions, très-belles, très-correctes, étaient imprimées sur papier superfin des Vosges, chez Jules Didot.

En 1827, j'achetai le fonds de librairie de Lequien, en m'associant à son fils aîné Alexandre.

Le père mourait peu de temps après dans la force de l'âge.

LEQUIEN FILS (ALEXANDRE).

Que pourrais-je dire de mon ancien associé, qui fut toujours mon meilleur ami?

Qu'il suffise au lecteur de savoir que vers 1838 il se retira du commerce, et que depuis lors il dirige, comme rédacteur en chef, le *Courrier de Chartres*, appartenant à son beau-frère, l'imprimeur Garnier-Allabu.

LEVAVASSEUR (ALPHONSE).

Premier commis de la maison Blaise aîné, en 1827, acquéreur, en 1828, du fonds de librairie de Ponthieu qui, à cette époque, avec Delaunay, Hubert et Barba, avait la vogue pour la publication des romans, il devint en peu de temps un des éditeurs les plus habiles et les plus heureux de la capitale. Toutes les publications qu'il mit au jour révélaient l'homme de goût et le littérateur élégant : pour s'en convaincre il suffit de relire ce que j'ai déjà dit de lui.

LEVRAULT (François-Xavier).

Un des plus célèbres libraires de France, qui devint recteur de l'Académie de Strasbourg, membre du conseil de préfecture et du conseil général du Bas-Rhin; il naquit à Strasbourg en 1763. Son père, quoique le destinant aux fonctions publiques, lui avait, dans sa sage prévoyance, fait apprendre l'état d'imprimeur. D'abord secrétaire à l'intendance d'Alsace, avocat général au magistral de Strasbourg, échevin de cette ville, élu par les suffrages de ses concitoyens procureur de la commune, puis procureur syndic du département, il s'éleva en plein conseil contre la journée du 10 août et la déchéance de Louis XVI et engagea ses concitoyens à rédiger une protestation. Aussi dut-il se soustraire par une prompte fuite à un mandat d'arrêt pour l'Abbaye, où il serait arrivé juste pour les massacres de septembre. Persécuté, après la mort du roi, par de nouveaux ordres d'arrestation et de déportation, il trouva à travers mille dangers un asile à Bâle où il devint imprimeur.

Rentré en 1795, il refusa jusqu'en 1800 toute

place hors les fonctions gratuites de membre du jury d'instruction publique et de la chambre de commerce. C'est alors qu'il fonda à Strasbourg et à Paris deux établissements considérables de librairie, qui ont joui longtemps à juste titre d'une grande réputation. Adjoint au maire de sa ville natale en 1809, inspecteur de l'Académie, conseiller de préfecture en 1811, décoré en 1814, il fut nommé recteur en 1818 et rendit dans cette place de nombreux services, faisant restaurer le cabinet d'histoire naturelle, agrandissant les autres collections publiques, conservant, améliorant l'école normale, propageant l'instruction primaire dans les deux départements de l'Alsace et y popularisant la langue française. Mais tant de travaux abrégèrent ses jours ; il mourut en 1821, à l'âge de 58 ans. On doit à M. Levrault une des publications les plus importantes de son époque, le *Dictionnaire des sciences naturelles*, en 70 vol. grand in-8°, accompagné d'un très-bel atlas méthodique, 212 planches gravées sur cuivre.

LÉVY FRÈRES (MICHEL).

Libraires-éditeurs, ils dirigent depuis quelques années une grande maison qui, outre son développement dans toutes les branches d'exploitation littéraire, a pour principale spécialité les publications théâtrales.

Éditeurs des œuvres de MM. Scribe, Henri Murger, Conscience, Alexandre Dumas et autres célébrités contemporaines, ils dirigent l'*Entr'acte* et éditent une *Bibliothèque dramatique* en deux formats, l'in-18 anglais, et le grand in-8° populaire, à images, sans compter une collection grand in-18 et in-16, déjà nombreuse, d'auteurs modernes à 1 franc. Ils ont fondé l'*Univers illustré.*

MALLET FRÈRES.

Parmi les nombreuses publications illustrées de ces éditeurs infatigables, dont j'ai déjà parlé page 205, je placerai hors ligne leur *Histoire de l'Orléanais*, par Stéphen de la Magdelaine, très-magnifique volume imprimé avec un luxe inouï et de très-bon goût, illustré d'admirables vignettes, grandes et petites, gravées sur acier.

MAME-DELAUNAY.

Par ses publications nombreuses, cet éditeur joua un très-grand rôle dans la période comprise entre 1820 et 1836; il publia, avec Charles Gosselin, les romans in-12 de Walter Scott et de Cooper, et seul, les *Chouans*, le *Médecin de campagne*, de Balzac; les *Mémoires du cardinal Dubois*, de *Gabrielle d'Estrées*, de *madame Dubarry*, œuvres apocryphes, écrites par M. Paul Lacroix, sous le pseudonyme de *Bibliophile Jacob*, devenu depuis justement célèbre; l'*Histoire du seizième siècle*, du même, etc., etc.

MAME (ALFRED-HENRI-ARMAND).

Cet imprimeur-libraire, né à Tours en 1811, dirige dans cette ville une maison considérable, fondée par son père au commencement de ce siècle, et bornée longtemps à la clientèle locale et à l'exécution de quelques livres de droit et de liturgie, la plupart même pour le compte d'éditeurs de Paris.

En 1833, l'établissement passa entre les mains

de MM. Alfred et Ernest Mame. Ce dernier est depuis 1851 maire de Tours.

Ils dirigèrent en commun la maison jusqu'en 1845. A cette époque Alfred, resté seul à sa tête, y déploya un esprit d'initiative et une aptitude industrielle auxquels elle doit les grandes proportions qu'elle a prises.

C'est aujourd'hui une immense usine où s'exécutent à la fois des travaux d'éditeur, d'imprimeur, de libraire, de brocheur, de relieur, avec tous les accessoires qui s'y rattachent, et où la matière première des livres, entrée sous la forme de manuscrits, de papier à la rame, de caractères, de cartons, de peaux, en sort en volumes appropriés aux nécessités de la consommation. L'imprimerie est pourvue de vingt mécaniques à vapeur pour imprimer, glacer, couper ou monter le papier, lesquelles produisent jusqu'à 15,000 volumes par jour. L'établissement occupe sept cents ouvriers ou employés dans son enceinte, et de quatre à cinq cents au dehors. Parmi ces hommes, ces femmes, ces enfants, il règne un ordre, une propreté, un silence qui étonnent. M. Mame a encouragé dans leur sein toutes les sociétés de secours et de prévoyance désirables.

Le fonds de cette librairie se compose surtout de livres de liturgie et de dévotion, et de petits ouvrages d'éducation religieuse, publiés sous les auspices de l'archevêque de Tours. Elle y a ajouté quelques auteurs classiques et quelques publications élémentaires d'histoire et de science, soumises au même contrôle. Dans cette spécialité, elle a su atteindre les dernières limites du bon marché, ce qui ne l'a pas empêchée de se présenter à l'exposition universelle de 1855 avec un monument de typographie artistique, un in-folio splendide, *la Touraine*, orné d'illustrations et de vignettes de MM. Français, K. Girardet, Catenacci, imprimé sur magnifique papier, relié avec un luxe inouï, ce qui lui a valu une médaille d'honneur. Déjà, en 1849, M. Mame avait obtenu une médaille d'or et la croix, et en 1851, à l'exposition universelle de Londres, une médaille de prix (*Price-medal*).

MASSON (Victor).

Ce libraire-éditeur, né à Beaune en 1806, et fils d'un vigneron, s'occupa d'abord du commerce des vins et fit ensuite deux ans de haut apprentissage dans la maison Hachette. En 1838, il devint asso-

cié de la librairie Crochard, dont, huit ans après, il resta seul propriétaire. Son premier soin fut de substituer à des publications scientifiques, mesquines ou défectueuses, des éditions soignées, élégantes, souvent splendides. En 1847, il fonda, avec la maison Langlois et Leclercq, une collection in-18, la *Bibliothèque polytechnique*, qui comprend de nombreux ouvrages de science, dont les spécimens ont figuré, ainsi que des traités anatomiques et des planches d'une grande perfection, aux expositions universelles de Londres et de Paris, en 1851 et 1855. Il a créé, en 1854, la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie.*

MÉQUIGNON-HAVARD. — MÉQUIGNON-MARVIS.

(Voir pour ces deux éditeurs la page 88 du présent volume.)

MERLIN (Romain).

Savant libraire et bibliophile, né à Montfort-l'Amaury en 1793, il seconda son père dans la double carrière où il s'était illustré, s'occupa de lit-

térature grecque et de philologie, devint successivement conservateur du dépôt de la librairie et sous-bibliothécaire au ministère de l'intérieur, puis, en 1852, conservateur des souscriptions au ministère d'État. On lui doit la traduction des *Aventures d'amour de Parthénius* dans les *Romans grecs* de Paul-Louis Courier, dont il fut l'éditeur (1822); des *Réflexions impartiales sur le catalogue des livres de la Bibliothèque royale* (1847); la *Table systématique du journal de la librairie* (1848); bon nombre de catalogues de bibliothèques importantes (de 1832 à 1845), et un Rapport sur l'exposition universelle de 1855, intitulé : *Calligraphie, gravures, cartes à jouer, reliure*, etc. (in-18°, 1857). Il a été récemment décoré.

MICHAUD (Louis-Gabriel).

Né à Bourg en Bresse en 1772, il y fit ses études et entra ensuite comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, avec lequel il prit part aux premières campagnes de la révolution. Parvenu au grade de capitaine, il quitta le service en 1797 pour s'établir imprimeur-libraire à Paris avec son frère Joseph Michaud, l'académicien, auteur de l'*Histoire des*

croisades, mort en 1840, dont il partagea les opinions, les travaux et les dangers. Arrêté plusieurs fois, notamment en 1799, il resta trois mois à l'Abbaye pour avoir imprimé un ouvrage que Royer-Collard lui avait transmis par ordre de Louis XVIII. Six mois après, son associé Giguet ayant été admis à une audience de Monsieur, en obtint la promesse du brevet d'imprimeur du roi à l'époque du rétablissement des Bourbons. Ils étaient de fait, sous le régime impérial, leurs seuls imprimeurs à Paris. Après la mort de Giguet en 1810, les deux frères suivirent la même ligne de conduite et firent paraître, en avril 1814, les publications les plus importantes des souverains alliés et du gouvernement provisoire.

Au mois de mai, Louis XVIII leur permit de prendre le titre d'imprimeurs du roi, mais sans leur confier aucun travail relatif à cette profession. Ce ne fut qu'en 1815, après les Cent-Jours, que ce prince leur fit envoyer de Cambrai sa proclamation, qu'ils firent imprimer et afficher, malgré l'opposition de la police, deux jours avant la rentrée du roi. Leur brevet leur fut retiré par ordonnance royale, le 24 septembre 1816, pour avoir imprimé deux écrits contraires à la Charte et s'éle-

vant contre les ventes des biens nationaux. Deux abbés en étaient les auteurs.

MM. Michaud vendirent, en 1817, leur imprimerie à Anthelme Boucher, se bornant à leur librairie, uniquement composée de livres dont ils étaient les éditeurs. En 1824, M. de Peyronnet, garde des sceaux, dans l'espoir d'attacher au cabinet le journal *la Quotidienne* dont les frères Michaud étaient les fondateurs et les principaux propriétaires, nomma M. Joseph Michaud directeur de l'imprimerie royale. Mais, par un singulier quiproquo, ce fut M. Louis-Gabriel Michaud qui reçut la commission et occupa la place. On la lui retira au bout de quelques mois, mais sans la rendre à son frère, et on lui accorda une indemnité. Il avait été précédemment nommé membre de la Légion d'honneur.

Les frères Michaud furent les premiers éditeurs des œuvres de Jacques Delille, qui obtinrent un si immense succès.

Ils firent paraître, en 1802, leur *Biographie moderne* ou *des Hommes vivants* (in-8°, 3 vol.), laquelle mérita les rigueurs du parquet, et en 1811, leur *Biographie universelle*, désignée depuis sous le nom de *Biographie Michaud* qui forme avec le *Supplément* 84 vol. in-8°. Dans ces

dernières années, M. Louis-Gabriel Michaud, après avoir réclamé avec succès contre MM. Didot la propriété exclusive du titre et de la rédaction de la *Biographie universelle*, en a continué la seconde édition qui se poursuit concurremment avec la *Nouvelle Biographie générale.*

On a de lui un *Tableau historique et raisonné des premières guerres de Bonaparte*, plusieurs articles de la *Biographie universelle* et diverses *Notes* et *Préfaces* d'ouvrages qu'il a édités. Il est mort en 1857.

MIGNE (JACQUES-PAUL), L'ABBÉ.

Imprimeur-libraire, né à Saint-Flour (Cantal) en 1800, il fit ses études théologiques au grand séminaire d'Orléans, fut ordonné prêtre en 1824 et nommé curé au bourg de Puiseaux (Loiret). Quelques démêlés avec l'évêque du diocèse, monseigneur de Beauregard, le décidèrent à donner sa démission. Il vint à Paris en 1833 et y fonda, la même année, l'*Univers religieux*, depuis l'*Univers*, qu'il voulait conserver neutre entre les partis et maintenir catholique et tolérant. Il céda, en 1836, ce journal qui a tant dévié de son but et dans lequel il avait écrit beaucoup d'articles sous les ini-

tiales L. M. Puis il s'établit imprimeur au Petit-Montrouge, aux portes de Paris. Son établissement, qui s'est rapidement accru et auquel son directeur l'abbé Migne a donné le nom pompeux d'*ateliers catholiques d'imprimerie, librairie, fonderie, stéréotypie, satinage, brochure, reliure, peinture, sculpture et orgues,* est installé dans un vaste local, où plus de trois cents ouvriers, compositeurs, brocheurs, relieurs, etc., etc., hommes, femmes, enfants sont employés sans relâche. Ils y sont paternellement traités, quoique rétribués modestement, mais ils sont sûrs d'y trouver constamment de l'ouvrage, ainsi que quelques hommes de lettres, dont plusieurs ne sont pas sans mérite. Il sort peu d'œuvres originales de cette maison, spécialement consacrée à la réimpression d'anciens livres théologiques ou de collections latines et françaises édités à bas prix et avec une grande rapidité. La *Patrologie* (Patrologiæ cursus), l'*Encyclopédie catholique* et la *Bibliothèque* de l'abbé Migne comptent leurs volumes par centaines.

Créateur, en 1847, avec son jeune frère, M. Victor Migne, mort depuis, du *Journal des faits*, qui, se bornant à reproduire intégralement ou par extraits, ou par analyse les articles des autres jour-

naux, ne tendait à rien moins qu'à être l'écho impartial de toutes les opinions, l'habile éditeur, devenu seul propriétaire de cette feuille quotidienne, l'appela *la Vérité* et la vendit, en 1856, sous ce nouveau titre, au banquier M. Prost, qui en a fait *le Courrier de Paris.*

PAGNERRE.

Cet éditeur remarquable, né à Pontoise vers 1810, est mort à la fleur de l'âge, il y a environ quatre ans. Ancien commis de M. Denn, il avait débuté comme écrivain vers 1831, en publiant une Revue littéraire bi-mensuelle (format in-18, grand-raisin), intitulée : *Le Petit Poucet de la littérature,* laquelle n'obtint pendant deux ans qu'un médiocre succès, malgré d'excellents articles dus à la plume élégante et facile de Pagnerre.

Établi libraire, il devint bientôt un des éditeurs le plus en renom de Paris. On lui dut une nouvelle branche importante de librairie ; je veux parler de la réforme des vieux almanachs, auxquels il en substitua de mieux rédigés et de plus propres à accélérer l'éducation et la moralisation du peuple. Il publia aussi l'*Histoire de dix ans* (in-8°, 5 vol.), et celle

de la *Révolution française* (in-8°, 10 vol.), deux importants ouvrages de M. Louis Blanc ; les œuvres que Cormenin a signées du pseudonyme de *Timon*, et une foule de pamphlets et de brochures politiques, entre autres celles de Lamennais.

Ces relations ne pouvaient manquer de lui frayer la route des honneurs lorsque éclata la révolution de 1848. Aussi fut-il rapidement nommé adjoint au maire du Xe arrondissement, secrétaire général du gouvernement provisoire, et élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Fondateur du Comptoir national d'escompte, il a dirigé avec beaucoup de tact et de sagesse cet établissement si utile.

Après sa mort, sa veuve, femme d'une haute intelligence, a tenu pendant deux ans les rênes de son importante librairie, qu'elle a cédée à son fils, lequel promet de marcher sur les traces de son père.

PANCKOUCKE (André-Joseph).

Ce libraire, né à Lille en 1700, mort dans cette ville en 1753, ne se contentait pas de vendre des livres, il se mêlait aussi d'en écrire : libre penseur, il fit paraître un *Essai sur l'usage de la raison*,

dont la publication servit de motif ou de prétexte au clergé pour lui refuser les honneurs de la sépulture catholique.

PANCKOUCKE (CHARLES-JOSEPH).

Fils du précédent, imprimeur-libraire et homme de lettres, il naquit à Lille en 1736. Par ses études et ses connaissances en mathématiques il était destiné par sa famille à une chaire de professeur ou à l'arme du génie. Mais il préféra venir s'établir à Paris, en 1764, au moment où la philosophie commençait à y agiter les esprits. Disposant de capitaux importants, unissant beaucoup de tact à beaucoup de souplesse et à une activité rare, il parvint en peu de temps à accaparer la plupart des grandes affaires de librairie auxquelles donnait naissance ce mouvement général. Un de ses premiers projets, comme imprimeur, fut une nouvelle édition des œuvres jusqu'alors incomplètes de Voltaire, qu'il résolut, par une adresse innocente, d'enrichir d'additions et d'observations que l'auteur seul n'eût jamais faites, du moins en si grand nombre. Il intercala des pages blanches entre toutes les épreuves qui furent ainsi mises à la dis-

position du célèbre écrivain, auquel il devint dès lors impossible de ne pas faire de nombreuses corrections en se relisant. Panckoucke créa ensuite le *Moniteur*, dans un format inusité alors ailleurs qu'en Angleterre, mais qui lui paraissait indispensable à l'immensité des événements, des actes, des discussions qui signalent le passage des pouvoirs absolus aux pouvoirs républicains ou constitutionnels. M. Maret, depuis duc de Bassano, qui en fut le premier rédacteur en chef, rendit les plus grands services à cette grande et utile entreprise.

Sous sa direction le *Moniteur* atteignit, en quelques années, le chiffre énorme pour l'époque de 15,000 abonnés.

Avec Panckoucke commença une amélioration très-remarquable dans l'existence des gens de lettres, tenus si longtemps dans la pauvreté par les gages avilissants qu'ils recevaient des grands seigneurs et des libraires. Ce qu'il pouvait gagner de trop sur eux, il le croyait perdu pour sa fortune personnelle. Il les enrichissait pour s'enrichir lui-même, convaincu qu'en acquérant de l'indépendance, le talent s'élèverait et deviendrait pour la librairie une source de richesse. Ces procédés généreux le rendaient l'ami des hommes de génie

pour lesquels travaillaient ses presses. On rencontrait sans cesse sa voiture sur la route de Montbart, allant chez Buffon, sur celle de Ferney, allant chez Voltaire, et, comme leurs œuvres devenaient des affaires d'État, son carrosse le portait ensuite à Versailles chez les ministres du roi, qui le recevaient comme un fonctionnaire ayant un portefeuille. Un éclat si nouveau ne soulevait pas pourtant la jalousie de ses confrères, parce qu'il rejaillissait sur eux et que, dans les embarras de leurs affaires, il était toujours le premier à donner l'exemple des sacrifices.

Il publia la première édition des *OEuvres complètes de Buffon*, la première grande *Collection de Voyages*, le *Grand Vocabulaire français*, et, ayant cédé les *OEuvres complètes de Voltaire* à Beaumarchais, entreprit la grande *Encyclopédie méthodique*, publication gigantesque, destinée à remplacer l'Encyclopédie de Diderot et de d'Alembert, et à laquelle prirent part les écrivains et les savants les plus illustres de France.

Dès qu'il fut marié, quoique sa femme fût fort jeune et qu'elle eût peu vécu dans Paris, il fut beaucoup aidé par elle dans la tenue de ses maisons de ville et de campagne. Elles étaient fréquentées surtout par Berquin, l'*ami des enfants*, et par l'abbé

Rémy, couronné pour son *Éloge du chancelier de l'Hôpital.* Voltaire, séduit par les grâces naïves et l'esprit piquant de madame Panckoucke, ne manquait jamais de lui faire sa visite journalière, quand il était à Paris.

Panckoucke, qui mourut en 1799, écrivit lui-même de nombreux ouvrages importants, entre autres, *de l'Homme et de sa reproduction* (in-12, 1761) ; *Contre-prédiction au sujet de la Nouvelle-Héloïse* (in-12, 1761) ; une *Traduction libre de Lucrèce* (in-12, 2 vol., 1768) ; *Discours philosophique sur le beau* (in-8°, 1779) ; *Plan d'une Encyclopédie méthodique par ordre de matières* (in-8°, 1781) ; *Discours sur le plaisir et la douleur* (in-8°, 1790) ; *Nouvelle Grammaire raisonnée*, avec Ginguené, La Harpe, Suard, etc. (in-8°, 1795, 4e édition, 1820) ; deux *Mémoires sur les assignats* (in-8°, 1795) ; *Grammaire élémentaire et mécanique pour les enfants de 10 à 14 ans et les écoles primaires* (in-12, 1re édition, 1795 ; 2e édition, 1799) ; des traductions de *Roland furieux* (10 vol. in-18), et de la *Jérusalem délivrée* (4 vol. in-18) ; des articles dans le *Journal encyclopédique* et dans le *Magasin encyclopédique*, etc., etc.

PANCKOUCKE (CHARLES-LOUIS-FLEURY).

Fils du précédent, né à Paris en 1780, il reçut une éducation soignée et étudia les langues anciennes sous Lemaire et Gail. Puis il suivit pendant plusieurs années les cours de droit civil et politique et débuta tout jeune par un petit ouvrage, *Études d'un jeune homme, dédiées à un vieillard.* Entré dans la carrière des fonctions publiques, il devint secrétaire de la présidence du Sénat et publia en 1807 un nouvel opuscule, *de l'Exposition, de la prison et de la peine de mort.* Mais bientôt des événements particuliers le forcèrent à se consacrer exclusivement aux affaires. Il fit l'acquisition d'une nouvelle imprimerie et ouvrit un magasin de librairie. Dès sa première opération commerciale, il eut le bonheur de réunir les professeurs les plus célèbres de la capitale pour la publication de son grand *Dictionnaire des sciences médicales*, suivi bientôt de sa *Flore médicale*, de sa *Biographie médicale* et de son *Journal complémentaire des sciences médicales*, qui obtinrent aussi de brillants succès. Dans les années 1814 et 1815, où la France éprouvait de si douloureux revers, il conçut et fit

exécuter la grande collection des *Victoires et Conquêtes*, monument national qui, malgré son peu de mérite, fut accueilli avec enthousiasme. Ce qui restait d'exemplaires de l'immense et magnifique publication consacrée à l'*Expédition d'Égypte* était fort circonscrit et d'un prix trop élevé pour les modestes fortunes. Il obtint du gouvernement l'autorisation d'en faire une édition nouvelle à la portée d'un plus grand nombre de bourses. Citons encore son *Barreau français*, collection des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire en France, et ses grandes et belles *Collections des classiques latins* et des *classiques étrangers*.

Comme littérateur, M. Panckoucke, après avoir fait paraître des *Fragments* d'une version de la *Vie d'Agricola* de Tacite, publia en 1824 une traduction complète de la *Germanie*, avec un commentaire extrait de Montesquieu et d'autres publicistes, des notes, un bel atlas, des gravures d'après les dessins d'Horace Vernet, etc., etc. Il avait été décoré par la Restauration et avait reçu plusieurs médailles aux diverses expositions de l'industrie nationale. Il est mort en 1844.

PANCKOUCKE (Ernest).

Fils du précédent, né à Paris en 1806, il a travaillé d'abord à la *Collection des classiques latins* de son père et a pris ensuite la direction de l'importante typographie illustrée par trois générations de son nom. Mais il a quitté la librairie puissante qui y était annexée, continuant toutefois à imprimer le *Moniteur*, fondé par son grand-père. M. Ernest Panckoucke, décoré en 1844, est auteur d'une traduction en vers des *Œuvres complètes d'Horace* (1re édit., 1834, nouv. édit., 1855); d'une traduction en prose des *Fables de Phèdre* (1839), et de *Notices* et *Commentaires* fournis à divers ouvrages édités par lui, entre autres à la dernière édition des *Victoires et Conquêtes* (14 vol. 1834 et 1835).

PARENT-DESBARRES.

Ce libraire-éditeur, né à Clamecy (Nièvre) en 1798, fut d'abord professeur à l'institution royale des Chevaliers de Saint-Louis, fondée par Louis XVIII, et ouvrit après 1830 une maison de librairie, spé-

cialement consacrée aux ouvrages de morale, de piété et d'éducation. Depuis 1836, il dirige la *Revue catholique* et *l'Encyclopédie catholique*, dont un grand nombre de volumes ont paru, à la rédaction desquels il a pris une part fort active et où il a inséré la plupart des articles biographiques. On a, en outre, de lui, sous les initiales P. D., une traduction de l'*Histoire de Jésus-Christ*, de Stolberg (2 vol. in-8°, 1838), et plusieurs *Abrégés historiques* sur l'Espagne (1839), la France (1840), la Pologne (1842), etc.

PAULIN (Jean-Baptiste-Alexandre).

Libraire-éditeur et homme de lettres, né en 1793, il commença son droit à Paris et se fit recevoir avocat. Il fonda ensuite, dans l'année 1827 avec son ami feu Sautelet, une maison de librairie, qui fit paraître l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, par MM. Buchez et Roux; la première édition des *Mémoires de Saint-Simon* (in-8°, 20 vol.); les *Mémoires de Casanova* (in-8°, 10 vol.); une traduction des *Œuvres de Walter Scott*, papier vélin, avec de délicieuses vignettes (in-12, 20 vol.). Le nombre d'ouvrages publiés

depuis lors par ce savant éditeur est considérable.

Lié sous la Restauration avec plusieurs des chefs de l'opposition libérale, notamment avec Armand Carrel, il concourut à la fondation du *National*, auquel il fournit de nombreux articles, et en devint gérant après la révolution de 1830.

En 1843, à l'imitation du *London-Illustration*, il créa, avec M. Dubochet, le recueil hebdomadaire *l'Illustration*, admirablement accompagné de gravures sur bois et non moins bien dirigé par M. Paulin, qui en est le rédacteur en chef. C'est le plus précieux répertoire pittoresque qui existe de l'histoire universelle des quinze dernières années.

A la même époque, il donna une nouvelle extension à sa librairie et devint le principal propriétaire et l'éditeur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers (in-8°, 17 vol.). Il s'est encore associé en 1856 avec M. Édouard Charton pour faire paraître un nouveau recueil hebdomadaire illustré, *l'Ami de la maison*, et a publié en 1857, avec M. Littré, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les *Œuvres d'Armand Carrel* (in-8°).

PERROTIN (CHARLES-ARTHUR).

Cet éditeur, né en 1798, fut d'abord commis-libraire, s'établit ensuite à son compte et eut l'heureuse idée de se rendre propriétaire exclusif des *Œuvres de Béranger* moyennant une faible rente viagère qu'il a depuis portée spontanément à des chiffres plus élevés. Il a dû sa fortune, qu'on dit fort satisfaisante, aux éditions en quelque sorte perpétuelles de notre grand poëte national, dont il a publié les chansons dans presque tous les formats, quelques-uns avec musique et illustrations splendides. Il est donc permis de dire qu'il est le fils de ses œuvres. J'ai, du reste, déjà parlé dans ce livre de cet éditeur qui a rendu son nom inséparable de celui de son auteur bien-aimé, dont il fut le constant ami. Aussi Béranger le choisit-il à son lit de mort pour son exécuteur testamentaire.

M. Perrotin, qui s'est principalement livré au commerce des ouvrages de luxe, a envoyé à l'exposition universelle de 1855 divers spécimens de ses publications, qui lui ont valu une mention honorable. Éditeur des *Mémoires du maréchal Mar-*

mont, duc de Raguse, il s'est vu, en 1857, contraint par une condamnation à insérer dans le livre même la réfutation des attaques qu'il contenait contre le prince Eugène.

PLON (Philippe-Henri).

Cet imprimeur-libraire, né à Sézanne en 1805 et fils d'un typographe d'origine belge, fut d'abord, avec ses deux frères, compositeur dans la maison Béthune, dont plus tard il devint associé. Celle-ci ayant entrepris en 1832 l'impression d'un volumineux recueil, dans la publication duquel elle avait un fort intérêt, le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture* (grand in-8°, à 2 col. 52 vol.), M. Henri Plon apporta tous ses soins, toute son activité à l'exécution de cette œuvre qui obtint un beau succès.

Les affaires de l'imprimerie Béthune et Plon ayant néanmoins subi un moment d'arrêt et M. Béthune s'étant retiré de l'association, M. Plon prit à lui seul l'établissement qui ne porta plus que son nom et dont il devint l'unique directeur. Il lui donna dès lors une impulsion nouvelle, l'agrandit au point de vue de la typographie de luxe, et des im-

pressions en gravure ou en couleur et accrut sa fonderie de tous les nouveaux types de M. Jules Didot. Ayant obtenu en 1854 le titre d'imprimeur particulier de l'Empereur, tous les droits de l'Imprimerie Impériale étant néanmoins réservés, il publia une nouvelle édition des *Œuvres de Napoléon III* pour le libraire Amyot. Depuis 1844, il a figuré à toutes les expositions industrielles et obtenu une médaille d'or en 1849, une *price medal* à l'Exposition universelle de Londres en 1851, la croix d'honneur la même année et une médaille d'honneur à l'exposition universelle de Paris.

POUGIN (ARMAND).

(Voir Lecointe et Pougin, ci-dessus page 236.)

PONTHIEU.

(Voir pages 104 à 107.)

POURRAT FRÈRES.

Anciens fabricants de papier à Ambert (Puy-de-Dôme), anciens banquiers à Paris, puis libraires-

éditeurs, acquéreurs du fonds très-important d'Alexandre Baudoin, ils ont publié une très-belle édition, en 36 vol. in-8° cavalier, des *Œuvres de Chateaubriand*, illustrées de très-belles vignettes gravées sur acier et offertes aux souscripteurs avec des primes.

Ces primes étaient des coupons de rente sur l'État. Cependant, malgré le succès attribué à cette belle publication, il m'est permis de croire que les souscripteurs n'y accoururent pas aussi nombreux qu'on l'a prétendu.

RAYMOND (Xavier).

Né en 1794, il a été non-seulement un de nos éditeurs les plus remarquables, mais encore un homme très-instruit et un écrivain distingué. En 1825, il fit paraître à très-bon marché, dans le format in-8°, sous les auspices du général La Fayette et sous la direction du savant Lhéritier de l'Ain, une collection d'ouvrages originaux des jeunes écrivains les plus renommés de l'époque (150 vol.), laquelle s'appela d'abord la *Bibliothèque du citoyen* et plus tard la *Bibliothèque du dix-neuvième siècle*. Malgré le succès mérité de cette pu-

blication, M. Raymond tenait dernièrement un modeste cabinet de lecture rue Taitbout, à Paris.

RENOUARD (ANTOINE-AUGUSTIN).

Libraire et bibliographe distingué, né à Paris en 1766, il fut dès 1781 fabricant de gaze, mais un goût invincible pour les livres lui fit préférer à cette profession celle d'éditeur. En 1795 pourtant il prit la résolution de retourner à son premier commerce, mais son goût naturel l'emportait de nouveau, et dix-huit mois après il revenait à la librairie, qu'il devait exercer jusqu'en 1834. Il fit paraître en 1793 les *Observations de quelques patriotes sur la nécessité de conserver les monuments de la littérature et des arts* et une *Lettre au Comité d'instruction publique* (in-8°). Voici à quelle occasion : Vers la fin d'octobre 1793, les Comités réunis du gouvernement avaient décidé qu'on ne pouvait sans scandale permettre plus longtemps que les livres des bibliothèques publiques de Paris et des départements offensassent les yeux des patriotes par de honteuses marques de servitude, et qu'il fallait les faire disparaître, c'est-à-dire changer les reliures des ouvrages portant des

armes et des fleurs de lis, et enlever les pages armoriées, les préfaces ou dédicaces à des rois, des princes, des grands, etc. M. Renouard, averti à temps, osa concevoir alors l'idée de conjurer l'orage et d'arrêter l'exécution de cet acte de vandalisme. Dans les 24 heures, ses deux écrits furent rédigés, imprimés et répandus dans tous les établissements publics et littéraires, et remis à tous les membres de la Convention. Ils pouvaient perdre l'auteur; mais leur effet fut inespéré; sur la motion d'ordre de Thibault et de Chénier, ils furent renvoyés au Comité d'instruction publique, qui rendit immédiatement un décret pour la conservation de ces précieux objets. Mais M. Renouard, craignant que cet ordre ne circulât avec une lenteur perfide, le fit imprimer et distribuer à ses frais dans Paris et dans les départements.

On est redevable encore à cet éditeur des *Annales de l'imprimerie des Aldes ou Histoire des trois Manuce* (3 vol. in-8°, 1803, 1812, 1825, 1826); de l'*Impôt du timbre sur les catalogues de librairie, ruineux pour les libraires et onéreux au Trésor* (in-8°, 1816), brochure à laquelle on doit l'exemption de ce timbre; d'excellents Catalogues de bibliothèques, entre autres de la sienne, qui était

fort riche; des éditions de *Lucain*, le pendant du *Virgile* de Didot, de *Berquin*, *Demoustier*, *Florian*, du *duc de La Rochefoucault*, de *Massillon*, (13 vol. in-8°); de *Gresset*, *Hamilton*, *Voltaire*, (66 vol. in-8°), dernier livre que M. Renouard ait fabriqué, etc., etc.

Mort en 1854, il était maire du XIe arrondissement de Paris depuis 1830.

RENOUARD (Jules).

Fils du précédent et successeur de sa librairie, il se distingua, dès 1834, par un très-grand nombre de publications importantes, notamment par les œuvres de Balbi et de Jarry de Nancy, et par une *Galerie des peintres les plus célèbres de toutes les nations*, grand in-4°, orné de belles gravures.

M. Jules Renouard était juge au tribunal de commerce et chevalier de la Légion d'honneur, lorsque la mort le frappa il y a trois ou quatre ans. Il jouissait de toute l'estime et de toute la considération de ses confrères, qui avaient souvent recours à son arbitrage.

Sa veuve a pris la direction de son importante librairie.

RORET.

Cet éditeur, s'associant à un de ses amis, M. Roussel, fonda, en 1824, un établissement de librairie à Paris.

Leur société fut dissoute un ou deux ans après.

M. Roret alla fonder un établissement du même genre; qui existe encore, rue Hautefeuille.

Cousin du riche éditeur Déterville, il en obtint, dit-on, plus de bons conseils que d'argent.

En 1825, il acheta le fonds de livres d'assortiment de mon patron M. Lefèvre et commença la publication de son *Encyclopédie des sciences et des arts*, plus connue sous le nom de *Manuels-Roret*, qui, imprimée dans le format in-18 et comprenant un nombre considérable de volumes, a obtenu un immense succès populaire.

Une idée heureuse, habilement exploitée, est dans le commerce de la librairie une source de fortune. M. Roret a confirmé ce vieux dicton.

Il publiait, en même temps, dans le format in-12, la première édition du *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. le comte de Las Cases, qui eut tant de retentissement.

Voici ce que m'écrit un de nos libraires les plus distingués, M. Guillaumin :

« A mon avis, si un éditeur mérite d'être mentionné, ce n'est pas seulement parce qu'il a imprimé un livre qui lui a été proposé par un auteur; pour cela il lui suffit d'avoir de l'argent ou du crédit; mais pour avoir publié des choses qui n'existaient pas avant lui, pour avoir ouvert une voie nouvelle à l'industrie et à la science, pour avoir eu le courage ou l'audace de se lancer, avec de faibles ressources, dans une entreprise devant laquelle de plus riches avaient reculé. »

Ces judicieuses réflexions s'appliquent parfaitement à M. Roret.

En 1825, M. Lefèvre avait conçu l'idée de faire paraître les *OEuvres complètes de Buffon*, avec les suites, pour mettre cet ouvrage à la hauteur de la science.

Dans ce but, il s'adressa à feu Georges Cuvier, ainsi qu'à son frère et à M. Valenciennes.

Mais il recula épouvanté devant l'énormité de la dépense.

Eh bien, ce que n'osa tenter M. Lefèvre fort riche alors, M. Roret eut le courage de l'entreprendre seul.

Il a doté la France et le monde scientifique des *Suites de Buffon*, formant, avec ses œuvres, un cours complet d'histoire naturelle, qui embrasse les trois règnes, opération de librairie des plus colossales, dont 67 volumes ont paru, sur les cent environ dont doit se composer cette collection, très-bien imprimée, sur beau papier, dans les formats in-8° et in-12, enrichie de très-nombreuses planches gravées.

Il a de plus édité beaucoup d'ouvrages remarquables sur les sciences, les arts et les belles-lettres.

ROUX-DUFORT FRÈRES.

Ces éditeurs, qui n'ont fait que paraître dans le commerce de la librairie, ont eu du moins le rare mérite d'y signaler leur passage par de bons livres, 5 volumes imprimés en caractères microscopiques sur papier grand raisin coquille, chez M. Jules Didot, un *Voltaire* en 2 vol., un *Rousseau* en 1, et *les Classiques français* en 2.

SILBERMANN (Henri-Rodolphe-Gustave).

Cet habile imprimeur-libraire, né à Strasbourg, y dirige un établissement fondé sur la fin du dernier siècle, et qui s'est fait un nom en France par ses productions chromotypiques. Possesseur d'un grand nombre de procédés qu'il a inventés ou perfectionnés, il a obtenu, dans l'impression en couleur, des résultats sans précédents, qui restreignent de plus en plus le nombre des planches nécessaires, et a produit en trente ans les ouvrages les plus riches et les illustrations les plus populaires. De son imprimerie sortent annuellement 120,000 feuilles de soldats coloriés circulant dans le commerce. Il a édité l'*Album typographique* offrant, au moyen d'échantillons, la marche et les progrès de l'imprimerie depuis les caractères primitifs jusqu'aux types orientaux de l'Imprimerie Impériale (1840); le *Code historique de la ville de Strasbourg,* dans lequel on ne rencontre pas au bout des lignes un seul mot coupé (1840); *les Vitraux de la cathédrale; l'Ancienne bannière de Strasbourg* (1842-1854), etc. Ses produits ayant figuré aux diverses expositions de l'industrie, il a obtenu une médaille d'argent

en 1844, la croix d'honneur en 1845, une médaille d'or en 1849, un *price-medal* à Londres en 1851 et une médaille de première classe à Paris en 1855.

TARDIEU (Jules).

Ce libraire-éditeur a fait son apprentissage dans la maison du savant Antoine-Augustin Renouard.

En 1835, il devint l'associé de son fils et successeur, Jules Renouard, et prit une part active aux opérations de cette librairie, dont il resta le gérant après la mort de son associé et ami.

Le catalogue de la célèbre bibliothèque d'Antoine-Augustin Renouard a été publié avec sa collaboration. L'avertissement de l'édition de 1853 est signé J. T.

Une notice sur la vie et les travaux du savant bibliophile, signée Jules Tardieu, a paru dans le *Journal de la librairie* et a été tirée séparément.

Le terme de son association étant expiré, M. Jules Tardieu fut obligé de quitter, en 1855, cette ancienne maison dans laquelle il avait passé sa vie et d'en fonder une nouvelle.

C'est alors que, sous le pseudonyme de J. T. de Saint-Germain, il fit paraître plusieurs ouvrages de

sa composition, qui ont été souvent réimprimés et traduits en plusieurs langues, tels que la *Légende de l'épingle* (1856); l'*Art d'être malheureux* (1856); *Mignon* (1857); *Lady Clare* (1858); la *Feuille de coudrier* (1859); l'*Art de lire les fables* (1859).

On a encore de lui *de la Perpétuité en matière de littérature et d'art*, lettre en vers adressée à l'Académie de Rouen, à l'occasion du congrès littéraire qui eut lieu à Bruxelles en 1858, et quelques poésies publiées dans divers recueils.

Il s'est occupé très-activement des intérêts généraux de la librairie en qualité de membre de diverses commissions; il a été vice-président de la Société pour la défense de la propriété littéraire et compte honorablement parmi les membres correspondants des Académies de Rouen, Caen et Reims.

TECHENER (Jacques-Joseph).

Libraire-éditeur, né à Orges (Haute-Marne), en 1802, et fils d'un chirurgien militaire, il commença ses études au collége de Langres et entra ensuite dans le commerce. Venu jeune à Paris, il fut attaché au Cercle encyclopédique de Martainville-Delaage, dont il prit la direction durant le

long procès qui suivit la mort du propriétaire. En 1827, il ouvrit à son compte une librairie, qui, grâce à ses connaissances spéciales et à ses goûts bibliographiques, est devenue la première de France pour les pièces rares ou curieuses, livres anciens et de belle conservation, ouvrages paléographiques et Catalogues. Il a fondé, en 1834, le *Bulletin du bibliophile* (grand in-8°, 24 vol.), recueil mensuel auquel il a fourni de nombreux articles, et publié des *Considérations sérieuses à propos de la Bibliothèque Royale, suivies d'un plan possible pour en faire le catalogue en trois ans* (1847) et *de l'amélioration des bibliothèques au point de vue du perfectionnement moral du peuple* (1848), etc., etc.

TREUTTEL ET WÜRTZ.

Cette raison sociale a vu naître trois importantes maisons de librairie, l'une, qui existe encore à Strasbourg, vers 1770; l'autre, à Paris, vers 1795; la troisième, à Londres, en 1817.

J. G. Treuttel, né à Strasbourg en 1744, mourut à Paris en 1826, après avoir acquis par ses travaux une honorable fortune.

J. G. Würtz, son gendre, né à Strasbourg en 1768, mourut à Paris en 1841. Il avait été décoré de la Légion d'honneur par Napoléon Ier et en avait obtenu, avec d'autres maisons, ce qu'on appelait alors des *licences*. Juge au tribunal de commerce de la Seine, il avait concouru avec son beau-père à la création d'écoles, d'établissements de charité, de sociétés de bienfaisance et de prévoyance, de la Société biblique protestante, de la Société de la morale chrétienne, etc., et avait été aussi membre de la Société asiatique de Paris.

Le beau-père et le gendre furent des premiers à obtenir, après le concordat, la fondation à Paris d'un temple évangélique luthérien, dont ils furent, tous les deux, membres du consistoire.

Les principaux ouvrages publiés par cette maison considérable sont : le *Voyage pittoresque de Constantinople*, par Melling ; l'*Histoire de l'art par les monuments*, d'Agincourt ; les *Œuvres de madame la baronne de Staël* (17 volumes in-8°) ; plusieurs ouvrages de *Lacretelle* ; les *Archives des découvertes* (31 volumes) ; la *Législation civile, commerciale et criminelle de la France*, par le baron Locré (31 volumes) ; le *Précis des événements militaires*, par le général Mathieu Dumas (19 vo-

lumes et atlas) ; l'*Hérodote de Schweighœuser*, suivi du *Lexicon Herodoteum ;* les principaux ouvrages de *Sismondi*, tels que l'*Histoire des Français* (in-8°, 31 volumes) ; l'*Histoire des républiques italiennes* (in-8°, 16 volumes) ; les *Études sur les sciences sociales* (in-8°, 3 volumes) ; la *Collection des auteurs latins*, dite des *Deux-Ponts*, *Bipontina* (in-8°, 115 volumes) ; la *Nouvelle Bibliothèque classique française* (in-8°, 80 volumes) ; divers ouvrages d'*Alexandre de Humboldt ;* le *Prodromus de de Candolle ;* les *Œuvres de Louis XIV ;* les *Œuvres du duc de Saint-Simon* (18 volumes) ; les *Œuvres de Frédéric le Grand* (20 volumes) ; les *Mémoires de Duplessis-Mornay* (12 volumes) ; l'*Histoire de la guerre de la Péninsule*, par Napoir ; des ouvrages de *Raoul-Rochette*, de *Visconti*, etc., etc., et l'*Encyclopédie des gens du monde* (in-8°, 22 tomes en 44 volumes à deux colonnes), etc., etc. ; ouvrages presque tous épuisés.

A la mort de M. Würtz, M. Jung, autre gendre de M. Treuttel et associé de M. Würtz, prit la direction de la maison, qu'il a cédée en 1857 à son fils aîné. Elle poursuit le cours de ses affaires sous la raison *E. Jüng-Treuttel.*

NOUVELLE LÉGISLATION

QUI RÉGIT

LA LIBRAIRIE DEPUIS 1789.

NOUVELLE LÉGISLATION

QUI RÉGIT

LA LIBRAIRIE DEPUIS 1789

La Révolution de 1789, entre autres bienfaits nombreux, accorda une liberté pleine et entière à l'exercice de la profession de libraire.

Cette branche importante de commerce ne fut plus dès lors soumise qu'à la simple condition d'une patente.

Jusque-là, les prohibitions les plus restrictives, inspirées par toutes les législations antérieures, n'avaient cessé d'opposer aux grandes entreprises bibliographiques des entraves continuelles qui, fort heureusement, étaient restées presque toujours impuissantes.

Les ouvrages dont la publication eût été légale-

ment impossible en France, n'en arrivaient pas moins au grand jour, grâce à l'appui que les presses étrangères prêtaient aux écrivains et aux éditeurs.

La Convention nationale, par son décret du 19 juillet 1793, tout en maintenant les droits des auteurs, n'apporta aucune restriction à l'exercice du commerce de la librairie.

La propriété des œuvres posthumes fut réglée par un décret impérial du 1er germinal an XIII.

Un autre décret du 7 du même mois statua sur l'impression et la vente des livres d'église.

Enfin, le 5 février 1810, l'empereur Napoléon Ier réunit en un seul décret tout le système réglementaire de l'imprimerie et de la librairie.

L'importation des livres imprimés à l'étranger, assujettie d'ailleurs à des droits de douane, ne put avoir lieu qu'avec l'autorisation préalable du directeur général de la librairie.

Les autres dispositions ont trait aux droits des auteurs, de leurs veuves, de leurs héritiers et à la spécification des délits qui peuvent être commis en matière de librairie.

Par décret du 14 octobre 1811, est fondé un *Journal officiel de la librairie.*

Sont maintenues les prohibitions prescrites par l'arrêt de règlement du 16 avril 1785.

Sous la Restauration, tout ce système législatif, remanié de fond en comble, subit de nouvelles restrictions.

La tendance du gouvernement des Bourbons au rétablissement des anciennes ordonnances et des anciens priviléges religieux et politiques accrut encore les entraves du commerce de la librairie.

Le règlement de 1723 fut remis en vigueur dans ses dispositions de police les plus sévères.

Un caractère d'intolérance inouï domine toute la législation de cette époque.

Le besoin d'une législation fixe, invariable, se fait impérieusement sentir.

La révolution de juillet 1830 vient fort heureusement supprimer en partie ces restrictions, que réprouvaient nos mœurs politiques, l'équité, les intérêts bien entendus de la science et de la civilisation.

Il est à regretter seulement que le commerce de la librairie n'ait pas tardé à subir des chances de déviation qu'il est plus facile de comprendre que de justifier.

La plupart des publications prirent bientôt une direction toute financière.

Une large voie fut ouverte à tous les genres de spéculation.

Il n'y eut plus aux entreprises de librairie qu'un mot de changé : tous les nouveaux libraires s'intitulèrent indistinctement *éditeurs*.

Est aujourd'hui et se fait éditeur qui veut.

Dans ce chaos, le commerce de la librairie, comme celui de l'imprimerie, continue à être principalement régi par le décret du 5 février 1810 et par la loi du 21 octobre 1814.

Cette loi surtout est toujours obligatoire. C'est en vain qu'on a prétendu qu'elle avait été virtuellement abrogée par la Charte de 1830, qui interdit à tout jamais la censure.

En somme, aujourd'hui être libraire, c'est exercer le commerce de la librairie d'une manière quelconque, soit que les livres dont on trafique restent enfermés dans l'intérieur d'une boutique, soit qu'on les étale au dehors n'importe où, soit qu'on les colporte ou les fasse colporter.

Les bouquinistes en boutique sont compris dans la dénomination de libraire, en ce qui concerne le *brevet*.

Toute personne qui tient un cabinet de lecture ou donne des livres à lire doit être pourvue d'un *brevet*, dit l'article 12 de la loi du 21 octobre 1814.

Ne sont point assujettis à cette obligation ceux qui louent des journaux ou écrits périodiques.

Il est à remarquer que la profession de libraire consiste dans le commerce des *livres* et non dans celui des *estampes*, *gravures*, *lithographies*, *musique*, à moins toutefois que ces derniers ouvrages ne contiennent un texte.

D'après l'article 5 du règlement de 1777, tout auteur a le droit de vendre chez lui son ouvrage ; mais, sous aucun prétexte, il ne peut vendre ou négocier d'autres livres.

Cet article n'a jamais été abrogé.

L'article 1er de la loi du 19 juillet 1793 porte :

« Les auteurs d'écrits en tous genres jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République. »

Et l'article 2 :

« Les héritiers ou cessionnaires de l'auteur jouiront du même privilége pendant la durée de leur propriété. Par identité il en doit être de même de la veuve et des enfants, dans les termes toutefois et

selon les limites de l'article 39 du décret du 5 février 1810, qui étend cette exception commune aux cessionnaires pour l'exercice de leurs droits; tout éditeur hors de ces limites devant être muni d'un brevet de libraire. »

Un arrêt du conseil du 13 mars 1730 permet cependant aux *merciers*, la vente des *A. B. C. D*, des *Almanachs* et des *Petites Heures*, n'excédant pas deux feuilles d'impression.

Mais cet arrêt ne concerne que la ville de Paris.

Un autre arrêt du conseil du 10 septembre 1735 étend cette disposition à toute la France.

Toutefois, il est arrivé qu'un *marchand mercier*, ayant vendu l'*Almanach des électeurs de Paris*, a été condamné à 300 livres, comme ayant exercé le commerce de la librairie sans brevet, parce que cet ouvrage contenait 147 pages et que l'arrêt du conseil du 13 mars 1730 n'autorise la vente des *A. B. C. D*, des *Almanachs* et des *Petites Heures*, que lorsqu'ils n'excèdent pas deux feuilles d'impression en caractère *cicéro*.

Aujourd'hui, pour obtenir un brevet de libraire, il faut, suivant le décret du 5 février 1810, justifier de sa moralité et de son attachement à la patrie et au souverain.

Le nombre des libraires n'est pas limité comme celui des imprimeurs.

Il n'est donc pas nécessaire qu'il y ait *vacance* pour obtenir un brevet de libraire.

Ce brevet est personnel et incessible.

Tout libraire est assujetti à la double formalité du brevet et d'un serment spécial.

La veuve non remariée peut continuer le commerce de son mari sans avoir besoin d'une nouvelle autorisation.

Un libraire breveté exerce son commerce dans telle ville déterminée, mais ne peut vendre des livres dans une autre.

Il lui est également interdit d'en faire vendre par un commis, ou mandataire, dans une ville où son brevet ne l'autorise pas à exercer le commerce de la librairie.

Est réputée tentative frauduleuse, toute vente publique de livres aux enchères par le ministère d'un commissaire-priseur dans une boutique louée à cet effet par le commis ou mandataire d'un libraire dans une autre ville que celle où il exerce son commerce.

Comme tous les autres commerçants, les libraires peuvent fréquenter librement les foires, soit par

eux-mêmes, soit par leurs commis ou mandataires, pourvu qu'ils n'y séjournent pas au delà du terme fixé pour la clôture.

Le brevet peut être *retiré* à tout libraire convaincu par jugement de contraventions aux lois et règlements (*Loi du* 1er *octobre* 1814, *article* 12).

Avant de se livrer aux actes de son commerce, tout libraire breveté doit, dans le lieu de sa résidence, prêter le serment civil de ne vendre ni distribuer aucun ouvrage contraire aux devoirs envers le souverain et l'État.

Le décret du 17 février 1852 sur la presse punit d'une amende de 100 à 2,000 fr. et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans tout libraire qui exercera ce commerce sans être pourvu d'un brevet, et son établissement pourra être, en outre, fermé (article 24).

Sont encore en vigueur les articles 1 et 2 de l'ordonnance de 1780, portant que les libraires sont tenus comme les marchands d'autres objets, lorsqu'ils achètent ou vendent des livres d'occasion, de les inscrire sur un livre de police, formalité qui ne regarde d'ailleurs que les bouquinistes et étalagistes.

Mais la principale obligation imposée aux libraires est de ne vendre ni même de posséder aucun ouvrage *sans nom d'imprimeur*, sous peine d'une amende de 2,000 fr., laquelle sera réduite à 1,000, si le libraire fait connaître le nom de l'imprimeur (*art.* 12 *de la loi du* 21 *octobre* 1814).

Un éditeur qui, en publiant le prospectus d'une collection qu'il prépare, n'a annoncé qu'approximativement le nombre de volumes des ouvrages dont il compte qu'elle se composera, et n'a pris aucun engagement positif de se renfermer dans telle limite fixe, est parfaitement libre d'augmenter le nombre de ces volumes, sans que ses souscripteurs aient le droit d'exiger l'ouvrage entier pour le prix auquel, dans le principe, il en avait évalué l'ensemble. Seulement les abonnés ont la faculté de refuser les tomes dépassant le nombre porté dans le prospectus primitif.

Un ministre qui souscrit pour son département à un ouvrage s'engage par ce fait lui-même et engage en outre son successeur, si surtout aucune dérogation aux clauses du compromis n'est opposable à l'éditeur. Le ministre ne saurait donc se refuser à payer les livraisons ultérieures à mesure de leur

apparition, sous prétexte que les réductions qu'il est forcé d'opérer dans les dépenses de son budget lui en ôtent les moyens. (*Décision du conseil d'Etat du* 9 *décembre* 1831.)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR LE

COMMERCE DE LA LIBRAIRIE FRANÇAISE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

I

Des diverses catégories de libraires.

Après avoir passé en revue la librairie ancienne avant et depuis la découverte de l'imprimerie, après avoir jeté un coup d'œil sur la législation qui a régi cette matière jusqu'en 1789, j'ai examiné les progrès, la prospérité, la splendeur de la librairie française en général, de 1789 à 1830, et l'état présent de cette librairie de 1830 à 1860, puis, dans une galerie par ordre alphabétique, j'ai esquissé le portrait de nos principaux libraires-éditeurs depuis 1789 ; ensuite j'ai analysé la nouvelle législation qui régit cette matière depuis 1793.

D'après les lois des 5 mai 1810 et 21 octo-

bre 1814, le libraire en France est celui qui, ayant obtenu un brevet spécial, a le droit d'acheter et de vendre des livres *manuscrits* ou imprimés, neufs ou vieux, d'occasion, etc., etc.

La profession de libraire se divise en *libraire-marchand*, *libraire-commissionnaire*, *libraire-éditeur*, *libraire-bouquiniste*, *libraire-étalagiste*.

Je vais passer successivement en revue ces cinq catégories de libraires, laissant pour la dernière celle d'éditeur comme étant la plus importante.

En 1820, je disais à mon patron M. Lefèvre, ce savant libraire-éditeur, mort il y a deux ans, dont j'ai eu occasion de parler, et qui a laissé dans sa spécialité un nom des plus honorables, que je ne voyais pas de profession plus heureuse, plus digne d'envie, plus lucrative, que celle de *libraire-étalagiste*; à l'appui de mon opinion je lui citais les Rapilly, les Collas, les Leclerc et beaucoup d'autres, auxquels chaque jour, quand surtout le temps était beau, rapportait de très-honnêtes bénéfices.

Et mon patron, que j'avais peine à convaincre, me riait au nez....

Aujourd'hui, en 1859, je vous dirai, ami lecteur, que je ne trouve pas de profession plus honorable que celle de *libraire-marchand breveté*, réunissant

à l'amour du travail l'intelligence des affaires, l'ordre et l'économie dans les dépenses.

Un libraire, soit de Paris, soit des départements, qui n'est pas dépourvu de bon sens, qui possède, en outre, les précieuses qualités indispensables à sa profession, qui n'achète que les livres qui peuvent convenir à ses clients, celui-là peut et doit espérer se retirer un jour des affaires avec des ressources qui lui permettront de jouir, dans sa vieillesse, d'une aisance modeste, heureusement acquise par son travail.

Voyez les libraires Derivaux, Lamarche, Chaumas, etc., à Strasbourg, à Dijon, à Bordeaux, etc.!

Aimé, estimé, honoré de tous ses concitoyens, ce libraire trouvera avec d'autant moins de difficulté à vendre son fonds, qu'il ne s'y rencontrera plus que très-peu de ces anciens livres dont la vogue est passée depuis longtemps, qui par cela même sont invendables, et que l'on stigmatise de la dénomination méprisante de *rossignols*.

Le *libraire-commissionnaire* est celui qui sert d'intermédiaire entre les libraires de l'étranger ou des départements et ceux de Paris. Son commerce se borne à acheter pour compte d'autrui les livres qu'on lui demande, moyennant une commission qui

varie de 5 à 10 p. 100. Ce genre de commerce est le plus certain et celui de tous qui offre le moins de chances de pertes.

Le *libraire-bouquiniste* est celui qui achète et vend de vieux livres, souvent dépareillés, qu'on est sûr de trouver chez lui, ou chez ses concurrents, quand il s'agit de compléter quelque ouvrage dont on a perdu un ou plusieurs volumes. Le bouquiniste doit être généralement un homme fort instruit, il doit surtout pour réussir être pourvu d'une très-grande mémoire.

L'*étalagiste* achète et vend toute espèce de livres d'occasion, neufs ou vieux. Ordinairement il n'a point de brevet de libraire. A Paris, il est, le plus communément, simplement médaillé par la Préfecture de police, sous la surveillance de laquelle il est placé.

En est-il de même du *libraire-éditeur* que du libraire-marchand ?

La profession de libraire-éditeur est environnée de toutes sortes de dangers, auxquels il est difficile qu'il puisse se soustraire.

Qu'on me pardonne si je m'étends plus que je ne devrais peut-être sur l'importance des éditeurs et sur les périls auxquels ils sont en butte !

Et d'abord, je poserai cette question : Qu'est-ce qu'un libraire-éditeur ?

Notre langue française ressemble assez aux séduisantes pécheresses d'Alexandre Dumas fils, *les Dames aux Camélias.*

Depuis une vingtaine d'années, légère, évaporée, coquette, elle subit tous les caprices, toutes les tyrannies d'un essaim d'adorateurs, honnêtes industriels et charlatans de tous étages.

Cette pléiade de sacristains du *Veau d'Or*, du *Report*, de l'*Agio*, de la *Prime*, ces industriels effrontés, vrais fléaux de tout commerce honnête, ennemis jurés de la bonne foi, ces nouveaux réformateurs de notre langue ont créé et inventé, à leur profit des mots qui n'ont plus la même signification qu'autrefois.

En voulez-vous des preuves ? En voici ! Je les prends au hasard.

Un maître de danse est métamorphosé en *professeur de danse, de grâce et de maintien.*

Un frater-barbier-étuviste des temps anciens se nomme de nos jours *artiste coiffeur.* Ses illustres devanciers n'avaient qu'une échoppe, au plus favorable une humble boutique.... Maintenant ils possèdent de splendides salons, dans lesquels ils re-

çoivent leurs pratiques, qu'ils appellent leurs *clients*. C'est là que leurs garçons, qu'ils nomment leurs *clercs*, rasent, frisent et accommodent le public.

Le simple décrotteur qui cire nos bottes est un *artiste*. Il possède un salon, un *cabinet de travail*, où il réunit, à l'usage de sa *clientèle*, les journaux de modes, les revues littéraires, etc.

Je ne pousserai pas plus loin les exemples de ce dévergondage d'expressions.

Je me bornerai à dire que, pour certains industriels, il n'y a plus d'ouvriers, mais seulement des *artistes*.

De même il n'y a plus de libraires, mais des *éditeurs*.

Ce n'est pas tout : *éditeur* est encore le fabricant de figurines de plâtre.

Il existe de plus une deuxième espèce d'industriels qui se posent en *éditeurs*.

Celle-ci fréquente de préférence les bureaux de rédaction des journaux. Elle colporte les productions de l'esprit, elle en trafique.

Ces *éditeurs* d'un nouveau genre vous diront avec un aplomb imperturbable : Le Dumas père était dernièrement en baisse ; il remonte depuis

son retour du Caucase. Le Chateaubriand est tombé dans le domaine public. Malheur à l'éditeur de ce pauvre Delandine de Saint-Esprit! Ses livres sont au rabais.

Et c'est ainsi que ce titre si honorable d'*éditeur* est devenu la proie de tous ; c'est à qui le traînera à la remorque, et il est aujourd'hui si banal que le premier marchand venu s'en affuble.

Nous en connaissons tous plus d'un qui, venu de son pays, sachant à peine signer son nom, a obtenu un brevet de libraire, grâce à un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de son village.

Amère dérision que tout cela !

La Chambre syndicale des clercs-libraires associés de l'Université aurait-elle permis de pareilles monstruosités au seizième siècle ?

Pour l'honneur, la dignité et la considération de la librairie, il serait temps de mettre un terme à ces abus.

Nous sommes à une époque de lumières et de progrès, soit ! Mais ne perdons pas de vue qu'il y a eu aussi de très-bonnes choses dans les temps qui nous ont précédés, et que nous devrions conserver ces très-bonnes choses en les appropriant au siècle où nous vivons !

On donne généralement le titre d'*éditeur* au libraire qui fait imprimer et publie des livres anciens ou modernes que des hommes de lettres ou des savants composent et écrivent.

Le libraire-éditeur n'exerce son industrie qu'en vertu du droit d'exploitation que lui confère un auteur.

Le commerce de la librairie tient, en effet, par les plus forts liens à la propriété littéraire.

Sans cette reconnaissance des droits de la pensée, la librairie ne saurait exister. Aussi est-elle d'autant plus florissante que ce droit est plus formellement reconnu.

Un imprimeur-typographe peut être à la fois libraire et éditeur.

Si cet imprimeur est lui-même lettré et savant comme les Henri et les Robert Étienne du seizième siècle, comme les Crapelet, les Ambroise et les Firmin Didot de nos jours, il lui est facile de se priver très-bien du concours parfois onéreux des hommes de lettres et des érudits.

Il ne pourrait y avoir de libraire-éditeur sans un imprimeur-typographe.

Mais aussi, si le libraire-éditeur est instruit et

lettré, il peut aisément s'affranchir du concours des hommes de lettres.

Supprimez les imprimeurs-typographes ! il n'y aura plus de libraires-éditeurs et, par conséquent, plus d'hommes de lettres possibles, à moins qu'il n'y en ait d'assez riches pour publier eux-mêmes leurs ouvrages, en recourant à la lithographie ou à l'autographie, sans quoi l'on retombe au temps des calligraphes.

L'article 5 du règlement de 1777, article qui n'a jamais été abrogé, permet à un auteur de vendre chez lui les ouvrages qu'il écrit, et il est alors tout à la fois auteur et éditeur.

C'est en vertu de cet article que les savants MM. Dalloz publient leur *Répertoire de législation, de jurisprudence et de doctrine.*

Un homme de lettres, un savant peut même prendre le titre d'éditeur, bien qu'il ne vende pas chez lui l'ouvrage qu'il édite.

De nos jours, le baron Walckenaër fut l'éditeur des Œuvres de La Fontaine, qu'il commenta ; Aimé Martin, des Œuvres de Molière ; MM. Victor Leclerc, de Cicéron ; et Boissonade, des Classiques grecs.

Dans le dix-huitième siècle, Arouet de Voltaire

fut l'éditeur de Corneille ; Bret, de Molière ; Caron de Beaumarchais et Palissot le furent plus tard de la première édition des Œuvres complètes de Voltaire.

Pour en remplir les fonctions avec succès, il ne suffit pas d'être versé dans la connaissance des auteurs anciens, il faut encore au besoin, et cette obligation se présente souvent, pouvoir corriger les fautes de français, *blanchir* même, lorsqu'il y a urgence, le style de certains écrivains modernes.

Le titre d'éditeur était encore tout nouveau au commencement du dix-huitième siècle.

Quant au commun de ceux qui s'en parent aujourd'hui et font imprimer des ouvrages anciens ou modernes, incapables qu'ils sont, en général, ils se contentent de faire corriger les épreuves des livres qu'ils publient par des gens de lettres ou des savants, quelquefois même par de simples correcteurs-typographes, personnes souvent très-instruites, ayant fait de bonnes et solides études.

Ces messieurs ressemblent trop fréquemment aux gras chanoines du *Lutrin* de Boileau, qui laissaient

A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

Les Anglais, qui sont passés maîtres en fait d'in-

dustrie et de charlatanisme commercial, respectent cependant les titres usités en librairie et ne leur donnent pas d'autres significations que celles qui leur sont propres.

Bookseller, mot à mot *vendeur de livres*, *libraire*, est celui par lequel ils désignent tout homme qui, de même qu'en France, se borne à acheter ou à vendre des livres imprimés, anciens ou modernes.

Bookseller-Editor, *libraire-éditeur*, est le titre par excellence. Celui qui en est revêtu peut par lui-même *corriger*, *annoter*, *commenter* un auteur ancien. Les Bentley, les Pikering sont des libraires-éditeurs.

Editor, *éditeur*, est le titre que l'on donne aux savants, aux hommes de lettres qui dirigent des Revues : *The Edinburgh-Review-Editor*, l'éditeur de la Revue d'Édimbourg ; — *The Foreign-Review-Editor*, l'éditeur de la Revue étrangère.

En France nous disons : le rédacteur en chef de *la Revue des Deux-Mondes*, M. Buloz ; le rédacteur en chef de *l'Artiste*, M. Arsène Houssaye.

Nous avons également les rédacteurs en chef des feuilles quotidiennes *le Moniteur universel*, *la Presse*, *le Siècle*, *le Constitutionnel*, *la Patrie*, etc., etc.

Les éditeurs-libraires s'offrent à nous sous plusieurs variétés. Je ne citerai que les plus remarquables.

LIBRAIRES-ÉDITEURS :

Des *Sciences mathématiques*, feu Bachelier ;

Des *Sciences médicales*, M. Baillière aîné ;

De *Jurisprudence*, MM. Maresq, Cosse, Cotillon ;

De *Théologie*, MM. Gaume frères ;

De *Sciences politiques et économiques*, M. Guillaumin ;

D'*Ouvrages académiques*, M. Didier ;

— *de Philosophie*, M. Ladrange ;

Des *Sciences naturelles*, M. Roret ;

De *Livres de piété et d'éducation*, M. Périsse.

De *Publications illustrées*, M. L. Curmer ;

D'*Ouvrages d'éducation* et de *Livres classiques*, M. Jules Delalain ;

De *Sciences magnétiques et de publications politiques*, etc., M. Dentu.

Et bien d'autres encore !

Mais, de toutes ces variétés d'éditeurs, celle qui est la plus hérissée de périls, celle que menacent le plus de mauvaises chances pécuniaires est sans

contredit celle des *éditeurs de nouveautés et de romans.*

Ceux-là se sacrifient corps et âme pour *mettre en lumière* les produits littéraires des écrivains modernes, *prose*, *vers*, *romans*, *nouvelles*, *histoire*, etc.

On en connaît bien peu qui aient pu saisir au vol la capricieuse fortune.

Et pourtant, c'est bien souvent à l'intelligence de ces infatigables pionniers de la librairie que tel ou tel auteur a dû *la trouée glorieuse* qu'il a faite par ses productions, jusqu'alors inconnues, dans la carrière des lettres. Bien souvent, quand il languissait incompris, délaissé, il n'a dû la première aurore de sa réputation qu'au dévouement, à l'assistance, aux encouragements, à la bourse même de ces modestes éditeurs, qui quelquefois n'en ont été récompensés, hélas ! que par les déboires qui les guettent sans cesse au passage, et par la noire ingratitude de ceux qu'ils sont parvenus à élever sur le double pavois de la gloire et de la fortune.

Certes, si, dès leur début dans la carrière des lettres, toujours si difficile, si abrupte, si épineuse, les Lamartine, les Giraud, les Casimir Delavigne et beaucoup d'autres noms devenus depuis illustres, n'avaient pas rencontré sur leur route Charles

Ladvocat, ce Mécène, cet ami enthousiaste des jeunes littérateurs, aujourd'hui oublié, pensez-vous que ces illustrations seraient arrivées aussi rapidement à la gloire qu'elles ont conquise?

N'en a-t-il pas été de même d'Alphonse Levavasseur, qui, le premier, eut l'heureuse idée de transformer dans le format in-8° le roman qui, par suite d'une vieille habitude, ne s'était publié jusque-là qu'en in-12, de l'élever ainsi au rang des meilleures productions littéraires et d'en faire un livre de bibliothèque; lui qui sut le premier deviner, apprécier à sa juste valeur l'auteur pseudonyme de tant de romans restés jusqu'alors inconnus, de Balzac enfin, qu'il lança en triomphateur dans la société d'élite des véritables admirateurs de la saine littérature, par sa *Physiologie du mariage*, ce livre hors ligne qui valut à l'auteur un si brillant début?

Et, Ambroise Dupont, mon émule, cet éditeur si intelligent, si infatigable, qui possédait si bien le talent de faire valoir une production littéraire, quelque médiocre qu'elle fût? Lui, à qui M. de Norvins dut la grande renommée de son *Histoire de Napoléon*, dont le travail primitif fut *réécrit*, *remanié*, *refait*, de fond en comble, par feu Tissot de

l'Académie française? Ambroise Dupont à qui remontent les débuts poétiques de Méry, de Barthélemy, d'une foule d'autres littérateurs d'un mérite incontestable, sans compter la réputation de Frédéric Soulié, celui des écrivains de notre époque qui se survit le plus à lui-même?

Qu'êtes-vous devenus Charles Ladvocat, Ambroise Dupont et vous, Levavasseur?

Ladvocat et Dupont sont morts à la peine.

Levavasseur, lui, a eu l'énergique courage d'abandonner à temps cette carrière scabreuse, semée d'épines, bordée de fondrières. Il a conquis une belle position industrielle dans un de nos départements méridionaux.

Qu'on me permette de borner là ces définitions générales et ces quelques exemples de nos diverses catégories de libraires.

Chacun de mes anciens confrères pourra déclarer, la main sur la conscience, si je suis dans le vrai.

Mais j'en ai assez dit sur les éditeurs de romans, de vers et de recueils littéraires.

On me reprochera sans doute de m'être trop étendu sur les périls de toutes sortes qui entourent sans cesse la librairie de nouveautés.

A cela je n'ai qu'un mot à répondre : pendant

huit ans j'ai publié et vendu des *classiques français* et d'autres ouvrages du domaine public.

Dans cette branche de commerce, Lequien, mon associé, et moi, nous avions à lutter contre de redoutables concurrences.

En voulez-vous des exemples?

Nous achetons pour 30,000 fr. les *Commentaires de Voltaire* par feu Beuchot.

Plus tard, M. Lefèvre fait avec nous cette opération de compte à demi.

Cette édition de Voltaire doit former 70 volumes in-8°, à 4 fr.

Trois volumes sont à peine en vente, qu'Armand Aubrée annonce une édition de Voltaire, avec commentaires, en 40 volumes in-8° à 4 fr.

Différence entre le coût des deux éditions, 120 fr.

Quel déboire!

Nous publions une édition des *meilleurs romans français*, dans le format grand in-32, sur papier vélin, avec vignettes, à 3 fr. le volume.

Dauthereau fait paraître les mêmes ouvrages à 1 fr. 25 c.

Nouveau déboire!

Enfin, cotions-nous un volume in-8° à 4 fr.,

qu'Alexandre Baudoin, Armand Aubrée, et d'autres encore, cotaient le même livre à 3 fr. 50 c. et à 3 francs ; et n'ayant pas de capitaux en propre, nous étions non-seulement ruinés par la concurrence, mais dévorés par les escompteurs.

C'est alors que, m'étant séparé de mon ami Lequien, je donnai un autre cours à mes affaires ; je devins éditeur de romans et de nouveautés, et voilà pourquoi j'en parle plus longuement, plus pertinemment.

Quant aux libraires-éditeurs qui se vouent à d'autres spécialités de livres, ils doivent avoir aussi leur ver rongeur, gardez-vous d'en douter !

Ils ont d'abord contre eux l'extrême lenteur de la vente des ouvrages qu'ils publient.

S'ils ne possèdent pas une fortune personnelle, ou s'ils n'ont pas à leur disposition d'obligeants bailleurs de fonds qui leur permettent d'attendre patiemment les résultats des ventes, plus d'un doit se trouver maintes fois, je vous assure, fort peu agréablement étendu sur le lit de roses de Guatimozin.

II

Comment on devenait libraire avant 1830.

Lorsqu'un commis a passé quelques années chez un libraire quelconque, il se sent infailliblement piqué de l'ambition de devenir libraire à son tour. C'est tout naturel.

J'ignore comment les choses se passent aujourd'hui; mais voilà comme il en était avant 1830.

Je ne puis parler que de ce que je sais.

Ces ambitieux commis possédaient, en général, très-peu d'argent; souvent ils n'en possédaient même pas du tout : ce qui ne les empêchait pas de devenir tout à coup, sans transition, les uns, simples libraires-marchands ou libraires en gros, les autres, libraires-éditeurs, même !

Comment, diront les esprits positifs qui examinent et supputent tout scrupuleusement, un jeune homme n'ayant point de capitaux osait-il s'aventurer dans de si grandes opérations commerciales? Mais c'était de la folie !

Rien pourtant de plus facile à expliquer.

Ces commis étaient, pour la plupart, des jeunes gens ayant fait preuve de capacité chez leurs patrons, par plusieurs années de travail et de bonne conduite : ils méritaient donc toute leur confiance.

Puis, on ne se figure pas la difficulté qu'il y avait à réaliser un fonds de librairie. Quelques patrons se trouvaient, en outre, plus ou moins pressés de quitter le commerce. Que faisaient-ils alors ? Ils croyaient bien agir, en vendant leurs établissements à des commis capables de les remplacer.

De là besoin réciproque, les uns de vendre sans retard leurs livres, les autres de les acheter au plus vite.

Que possédaient d'argent comptant MM. Déterville, Leprieur et beaucoup d'autres quand ils débutèrent en librairie ?

Aucun de ces jeunes gens si habiles n'avait un sou vaillant.

Dans le mois d'avril suivant, j'acquérais encore pour 280,000 fr. le fonds de librairie de M. Lequien père, et je m'associais avec son fils.

Un an plus tard, la société Werdet et Lequien fils payait 98,000 fr. au célèbre imprimeur Pierre Didot la collection des *Classiques français*, dédiée aux amateurs de l'art typographique.

Il me serait facile de citer d'autres exemples d'humbles commis devenus tout à coup de gros libraires : ils suffiraient pour prouver amplement que, de mon temps, il n'était nullement nécessaire de posséder de grands capitaux pour entrer en possession d'un établissement de quelque importance.

Ladvocat, Levavasseur, Ponthieu, Dauthereau, d'autres encore, obtenaient chez les marchands de papier et les imprimeurs de longs crédits ; c'est que ces libraires, n'étant encore que commis, s'étaient fait remarquer par leur aptitude au travail et par leur entente des affaires ; c'est que, de 1815 à 1830, il était très-facile à tout commis intelligent de s'établir libraire en gros ou éditeur, et de se faire ouvrir un compte,—je ne dirai pas chez un banquier, — la haute banque a toujours repoussé les effets de commerce de la librairie, — mais chez des escompteurs parfois bienveillants encore.

Aussi pouvait-on aisément prévoir, — ce qui n'arrivait que trop souvent, à moins que le débutant ne fût soutenu par un commanditaire ou un bailleur de fonds, — qu'une gêne constante ne tarderait pas à se déclarer et persisterait ensuite opiniâtrément dans la maison.

Dans le premier cas, qui était le plus commun, un monstre spongieux, une sangsue, un ogre, un vampire venait, dès l'ouverture de la boutique ou du magasin, s'asseoir auprès de la caisse vide sous la figure d'un escompteur.

Les effets de commerce, toujours à longues échéances, que recevait le nouvel éditeur, étaient apportés, deux fois par mois, quelquefois davantage, dans l'antre du Minotaure, pour y être convertis en espèces sonnantes, moyennant un escompte régulier de 3/4 p. 100 mensuel, soit 9 p. 100 par an, escorté de prime, d'agio, de commission, de change de place, de courtage, variant selon les vicissitudes de la librairie en général, et selon la hausse ou la baisse du crédit du libraire en particulier, de sorte que l'obligeant ami, qui s'informait constamment, avec la sollicitude d'un père, de la santé de son client, de son *écorché tout vif* et des siens, prélevait sans la moindre vergogne

le plus pur des bénéfices de la boutique, soit de 10 à 12 p. 100.

Trop heureux quand ces loups-cerviers, avant de vous ouvrir leur caisse, n'exigeaient pas de vous, au préalable, comme garantie et sûreté de votre payement, un dépôt entre leurs mains de vos meilleurs livres!

L'escompteur n'était pas, au reste, le seul fléau qui dévorât le libraire-éditeur. Il y avait encore les frais écrasants de maison, les dépenses de famille, variant de 10 à 15 p. 100 l'an.

Voilà donc de 20 à 25 p. 100 à prélever avant tout sur les bénéfices généraux qui souvent étaient moindres.

Ajoutez deux autres fléaux minant sans cesse l'éditeur : les livres nouveaux qui ne se vendaient pas, les *bouillons* qu'il faut appeler par leur nom, et les faillites ou déconfitures commerciales!

Puis, pour accroître encore ses combats, ses tortures, le voyez-vous sans cesse aux prises avec ses auteurs, se donnant des peines infinies pour leur arracher, bribe à bribe, de la copie?

Le livre est enfin imprimé, il est mis en vente, et, malgré tous les efforts du libraire, malgré les annonces, les réclames et les fanfares, il ne se vend

pas ; il faut néanmoins payer l'imprimeur, le marchand de papier, l'auteur, le brocheur, tous les frais accessoires..... C'est alors que, le désespoir dans l'âme, le malheureux éditeur se voit dans la douloureuse obligation de solder cette opération malencontreuse par *profits et pertes.*

Supposons, au contraire, que l'ouvrage se vende. La première édition s'enlève-t-elle avec rapidité : l'auteur aidant, le libraire, encouragé par le succès, fait réimprimer le livre, et bien souvent c'est un nouveau déboire qui l'attend... La seconde édition reste en magasin.

Le Minotaure qui veille sur la caisse de sa victime, qui vient chaque jour lui tâter le pouls, ce escompteur serre petit à petit les cordons de sa bourse ; il rapproche les termes des échéances ; plus la gêne se fait sentir, plus il élève le taux de l'intérêt de son argent, plus il fait naître de difficultés sur la valeur réelle des effets qui lui sont présentés à l'escompte ; et lorsque cet usurier, qui a toute la rapacité du chacal unie à la prudence du hibou, est rentré un beau matin dans ses fonds, tout à coup le voilà qui ferme brusquement sa caisse au malheureux éditeur !

Si celui-ci éprouve alors des faillites, ce qu'il lui

est trop souvent impossible d'éviter, quelques précautions qu'il prenne, alors, hélas! la mesure est comble, et la chute devient infaillible.

Lorsqu'un infortuné libraire tombe, c'est toujours un honnête homme sacrifié; on peut en être sûr d'avance. Dans cette branche de commerce, je ne connais, depuis 1820, qu'une banqueroute frauduleuse.

Le jour de sa chute, le malheureux éditeur ne possède plus rien! Pour soutenir son crédit chancelant, pour s'éviter une catastrophe, espérant toujours que quelque bonne affaire lui réussira, il a engagé toutes ses marchandises, il a vendu tout ce qui dans son entourage avait quelque valeur, tout, jusqu'à l'anneau nuptial de sa pauvre femme; il ne possède rien; elle et lui ne portent plus que des habits râpés et flétris...

Si les chutes des libraires-éditeurs de nouveautés se présentaient autrefois fréquentes, il était au moins consolant pour ceux qui éprouvaient ce malheur d'entendre dire : « Quel dommage qu'il soit tombé! C'était un si honnête homme! »

Douce mais insuffisante consolation!

III

Le lit de Procuste d'un éditeur.

Le public, qui, après avoir lu ou sans avoir lu un livre, le juge et le condamne parfois avec peu de justice, ou le porte aux nues avec une étourdissante irréflexion, ne se préoccupe jamais de ce qu'il a coûté de peine à celui qui a eu la patience de l'écrire.

En cela il a tort.

Pas davantage il ne se préoccupe de ce que l'œuvre mise en volumes a coûté de peine, de soin et d'argent à l'éditeur qui s'est chargé de la *lancer*.

En cela il a tort encore.

Toutes ces choses sont dignes d'intérêt.

A Dieu ne plaise que je prétende faire l'examen

de conscience du public et énumérer les torts qu'il peut avoir envers les deux classes de gens de goût qui se chargent de lui créer des livres, l'un par la pensée, l'autre par la presse !

Loin de là !

Je tiens seulement à démontrer que l'éditeur a d'ordinaire plus de part à la production d'un livre que ne semble l'annoncer au premier abord la simple mention de son nom et de sa demeure au bas du titre.

L'action d'obtenir d'un auteur un manuscrit n'est pas ce qu'on pense communément, à savoir : l'échange d'un certain nombre de piles d'or ou d'argent contre un certain nombre de pages d'écriture, plus ou moins lisibles, plus ou moins intéressantes.

Non, non, ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Et, sans courir le risque de forcer les couleurs du tableau, on peut comparer l'*obtention* d'un manuscrit à l'*extraction* de ces blocs de houille qu'on retire si péniblement des entrailles de la terre.

L'éditeur accomplit un véritable travail de mineur, et dans cette laborieuse tâche il laisse encore celui-ci bien en arrière si on compare les efforts, les sueurs, les tortures de l'un et de l'autre.

C'est peu de chose qu'un traité imposant à l'éditeur l'obligation de compter quelques écus et à l'écrivain celle de livrer un manuscrit.

Mais extraire, un à un, du cerveau du littérateur des feuillets de copie, voilà où gît la difficulté, voilà ce que je connais de plus pénible au monde.

Pour réussir dans cette poursuite il faut être armé de la patience à toute épreuve et de l'esprit souple, insinuant, tenace du diplomate, plus encore que de la pioche du mineur.

C'est plus délicat, plus âpre, plus fatigant que de composer soi-même un manuscrit.

Et je ne sais pas, en vérité, pourquoi beaucoup d'éditeurs ne prennent pas le parti d'écrire eux-mêmes les ouvrages qu'ils publient; car, avec la peine qu'ils se donnent pour créer une réputation à leurs auteurs, il est probable qu'ils parviendraient à s'en faire une à eux-mêmes, égale à beaucoup de celles qu'ils ont si péniblement *édifiées* à la sueur de leur front et qui souvent, hélas! leur ont peu profité.

Je persiste à croire qu'en agissant ainsi ils n'auraient pas mal fait leurs affaires et s'en seraient probablement mieux trouvés.

Pourquoi tant de libraires de mérite se sont-ils

humblement voués au rôle modeste d'éditeur, alors qu'ils eussent pu par eux-mêmes devenir des littérateurs ou des savants estimables?

Je n'entreprendrai pas de résoudre ce problème; je me bornerai à retracer, au courant de la plume, quelques-uns de mes souvenirs sur mes rapports avec les gens de lettres que j'ai eu l'honneur de connaître il y a plus de vingt ans.

Et il en résultera la preuve de ce que j'ai avancé, c'est-à-dire que le travail de l'éditeur est plus âpre, plus rude que celui du mineur qui extrait la houille des entrailles de la terre.

Souvent, à des mois d'intervalle, je n'obtenais de mes *pensionnaires* que de rares feuillets de copie.

Quand j'en rapportais quatre ou cinq à la fois, c'était miracle! Et ces quatre ou cinq feuillets étaient juste ce qu'il fallait pour alimenter pendant une heure un compositeur affamé; mais enfin, c'était une légère avance, et quelque minime qu'elle fût, je l'acceptais avec gratitude comme un allégement à mes ennuis, comme un adoucissement à mes inquiétudes, comme une réparation éloignée, mais au moins consciencieuse, des dommages réels que ces retards me faisaient éprouver.

Au bout de quelques semaines, j'avais emporté une éclatante victoire quand, avec ces feuillets réunis, je pouvais parvenir à composer une feuille d'impression in-8° (seize pages).

Triomphant, j'en apportais l'épreuve à mon auteur ; mais là m'attendaient de nouvelles angoisses ; l'épreuve me revenait surchargée de corrections interminables, équivalant à une seconde composition. Alors, à l'imprimerie, on *distribuait* les caractères, ou l'on entreprenait des *remaniements* plus ruineux qu'une composition nouvelle, remaniements qui subissaient eux-mêmes de nouvelles corrections de l'auteur, s'acheminant à des changements nouveaux qui triplaient encore la dépense, uniquement au profit de l'imprimeur ; car, dans les comptes d'apothicaire de ces messieurs, les corrections sont *la bouteille à l'encre.*

Enfin, souvent après deux ans, deux ans entiers de ce travail de Sisyphe, je réussissais à conquérir ce dernier feuillet mille fois béni, sur lequel je lisais avec un épanouissement impossible à décrire ce mot heureux, ce mot magique : *fin.*

Mais ce feuillet, si chèrement acquis, ne mettait pas un terme à mes maux ; il voulait bien dire que le manuscrit entier était dévoré et que je n'aurais

plus à aller chaque matin solliciter de l'auteur, avec d'humbles prières, avec d'attendrissants reproches, ces feuillets de copie si désirés ; mais il ne signifiait pas que j'eusse un livre prêt à paraître devant le public, ce juge suprême des choses imprimées !

Il y avait à obtenir le *bon à tirer.*

Pour les premières feuilles, ou pour les feuilles intermédiaires d'un livre, l'extraction d'un bon à tirer est rude, laborieuse, sans doute, mais pour les feuilles de la fin, c'est un supplice indescriptible.

L'auteur corrige, refait, corrige encore, change quelques traits, supprime des passages, en ajoute d'autres, donne enfin le bon à tirer tant ambitionné ; mais bientôt il se ravise, il le retire, le revoit, le refait et ne le livre enfin que huit, quinze, trente jours, quelquefois même trois mois plus tard.

Puis, victoire enfin ! victoire !

L'auteur se décide, il donne ce cher *bon à tirer*, si longtemps attendu.

Les presses alors de rouler...

Nous arrivons, nous entrons dans le port...

Vain espoir ! cruelle déception !

L'éditeur reçoit un message ainsi conçu :

« Cher maître, faites arrêter le tirage! je suis « obligé de changer tout mon dénoûment. Je serai « à l'imprimerie dans une heure. »

A cette fatale nouvelle, les bras me tombent, une sueur froide inonde mon corps, je m'affaisse anéanti dans le fauteuil de mon bureau, où je préparais déjà l'envoi à mes correspondants des premiers exemplaires de l'ouvrage.

Je suis là haletant, éperdu, désespéré, attendant mon exécution, comme un condamné à mort qui vient de subir sa dernière toilette.

Deux heures, deux mortelles heures s'écoulent.

L'auteur arrive enfin.

« Décidément, mon ami, me dit-il, vous pouvez marcher maintenant; je laisse mes épreuves à tirer telles qu'elles sont : j'en suis content. Je viens de l'imprimerie; vous aurez demain la totalité de votre tirage. J'ai dit aux ouvriers de passer la nuit. »

Et je me vois lancé, sans transition, du désespoir à la joie la plus vive.

J'avais bien mon livre tout à fait terminé, un livre dont depuis trois ans *j'extrayais* du cerveau de l'auteur le manuscrit feuillet par feuillet; mais il me fallait encore soigner, rédiger les réclames élogieuses, les annonces gigantesques et ruineuses;...

après quoi je mettais le chef-d'œuvre en vente...

Eh bien, malgré tous mes efforts, le chef-d'œuvre ne se vendait pas... Désespoir de l'écrivain!... Déception cruelle du pauvre éditeur!

. . . . . .

. . . . . .

N'allez pas croire, lecteur bienveillant, que j'aie voulu charger le tableau des tortures de l'éditeur-*mineur!*... Non, non, je n'exprime ici que très-imparfaitement la vérité.

La profession d'éditeur de romans, de poésies ou de recueils littéraires, est un long supplice de chaque jour.

C'est ainsi qu'au bout de quatre années je réussis enfin à arracher à Raymond Brucker le dernier bon à tirer de *Mensonge*, roman incompréhensible.

Pareil nombre d'années encore avec Léon Gozlan pour son *Médecin du Pecq!* Trois ans pour le *Chemin le plus court* avec Alphonse Karr! Quatre ans pour le second volume seulement de *Marianna* avec Jules Sandeau! Et bien d'autres encore.

Et de Balzac donc! Combien d'années ne me fit-il pas attendre la fin de *Séraphita* et plus tard celle du *Lis dans la vallée?* Au moins, il sut noblement récompenser le dévouement de son éditeur

qu'il considérait plutôt comme un ami que comme un simple libraire.

Dans l'introduction historique du *Lis dans la vallée,* livre que je publiai en deux volumes in-8° en 1835, voici ce que disait de moi cet auteur à jamais célèbre :

« M. Werdet est mon unique libraire. Il est non-seulement un habile éditeur, mais encore un homme plein de droiture et de cœur ; il a de plus de la délicatesse et de l'honneur comme tous les gens de lettres peuvent l'attester au besoin. »

Je suis fier de cet éloge et je le rappelle avec orgueil à certains de mes illustres et immortels amis d'autrefois.

Eh bien, et l'on aura peine à le croire, c'étaient justement ces livres, si laborieusement extraits du cerveau des écrivains, qui obtenaient les plus grands, les plus légitimes succès, tandis que les manuscrits que j'achetais *entièrement terminés par leurs auteurs* et presque *chats en poche* étaient habituellement les plus mauvais, les plus détestables même, et n'avaient habituellement cours que chez les épiciers et les marchands de tabac.

IV

De l'instruction chez les libraires.

L'éditeur n'est pas simplement un marchand qui vend les livres qu'il fait imprimer. Ces livres, comment les a-t-il obtenus en manuscrits? Comment en a-t-il parfois suggéré à l'auteur l'idée première? Comment du moins celui-ci lui doit-il souvent une bonne partie des accessoires auxquels l'œuvre, lancée dans le monde, devra sa principale valeur? A quelles allées, à quelles venues, à quelles démarches, à quelles sollicitations n'a-t-il pas été contraint de se soumettre?

Oh! c'est un dur métier que celui d'éditeur?

Mais, en revanche, je l'ai déjà dit, je ne connais pas de profession plus attrayante, plus paisible,

plus honorable, tout à la fois, que celle du simple libraire qui se borne, d'après la loi, *à acheter et à vendre des livres imprimés, anciens ou modernes.*

Quant aux résultats commerciaux, je n'en connais pas aussi de plus incertains, souvent même de plus négatifs, que ceux obtenus par le libraire-éditeur.

La librairie ressemble à un fleuve dont les eaux cachent des sables mouvants dans lesquels trop souvent ne tardent pas à périr les imprudents qui se fient à l'azur des ondes et au remous capricieux du courant.

Ce commerce n'a point de règles fixes : chacun suit le guide qui lui convient; chacun agit d'après ses inspirations, selon sa fantaisie, comme il lui plaît.

Pour être libraire en France, la loi n'exige que peu de garantie d'instruction.

Tout possesseur de brevet peut se dire *éditeur.* Cette intronisation subite, inattendue, a lieu chaque jour au profit de personnes qui connaissent à peine les premiers éléments de leur langue maternelle.

Il est résulté de cet état de choses, de cette absence presque complète d'études préparatoires, que la librairie française est descendue, sous le rapport

de l'instruction, à un degré très-inférieur à celui qu'occupaient chez nous avant 1789 les *clercs-libraires jurés de l'Université.*

De mon temps, je parle de 1820, il existait, aussi bien à Paris que dans les départements, des libraires pouvant marcher d'un pas égal dans les *fioritures* excentriques de l'orthographe avec les cordons bleus de la cuisinière bourgeoise.

Que de noms il me serait facile de citer pour peu que mon assertion fût révoquée en doute !

Il est très-juste pourtant de reconnaître que depuis 1830, cet état de choses si déplorable, pour la librairie française s'est sensiblement amélioré.

Notre jeune librairie s'enorgueillit aujourd'hui de noms nombreux d'hommes vraiment instruits. Je ne veux en citer que quelques-uns : MM. Jules Delalain, E. Dentu, Amyot, Téchener, Dézobry, Jannet, etc.

Mais à côté de ces éditeurs érudits, qui au besoin prennent hardiment la plume sans se faire prier, expriment carrément leur pensée et sont très-capables de corriger, de redresser, d'améliorer un texte défectueux, combien me serait-il possible d'en énumérer, *currente calamo,* qui se parent bien à tort d'un titre auquel ils n'ont sérieusement aucun

droit et qui savent à peine... fort peu de chose!

Livre se dit en latin *liber*, et libraire *librarius*.

D'après cette étymologie, le substantif *libraire* ne devrait-il pas signifier un homme instruit?

Il n'en est rien malheureusement chez nous.

Osez maintenant comparer nos libraires à ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne!

A Dieu ne plaise que je pousse l'exigence jusqu'à leur imposer, bon gré mal gré, l'instruction qu'on a l'habitude de rencontrer chez les savants de profession!... non certes.

Mais est-ce leur demander trop que d'exiger d'eux une instruction relative, en harmonie avec l'honorable profession qu'ils exercent?

Et n'est-il pas bien pénible d'en heurter chemin faisant un si grand nombre ne sachant ni parler, ni moins encore écrire à peu près leur langue et descendus primitivement des provinces neustriennes à Paris, pour y vendre modestement je ne sais trop quoi!

V

De l'influence de la librairie sur la littérature.

Oui, une certaine instruction est indispensable au libraire, et, pour faire ressortir avec la dernière évidence cette vérité palpable aux yeux de tous, il entre dans le plan de ce livre de dire l'influence qu'exerce la librairie sur la littérature. Nous avons entretenu déjà nos lecteurs de celle qu'elle exerce sur une foule d'arts ou d'industries qui se rattachent d'une manière plus ou moins directe à ce commerce.

Qu'on ne m'accuse point de chercher ici à faire prévaloir une cause qui m'est toute personnelle, de m'efforcer de réduire les gens de lettres à une sorte de vassalité ou de servitude au profit des libraires; et les artistes et les productions de l'art, du

talent ou du génie, à un état de dépendance à l'égard des combinaisons intéressées de la spéculation commerciale! Loin de là!

Ce que je tiens seulement à démontrer, c'est que la librairie, si souvent décriée par les gens de lettres eux-mêmes, a été pour eux, dans plus d'une circonstance, le mobile de nobles travaux et le point de départ de jeunes talents qui ont fait depuis leurs preuves. Je veux à la fin venger la librairie d'un reproche injuste, gros d'ingratitude, et donner aux écrivains qui débutent, avides de gloire et d'un peu de fortune, un salutaire avis que me dicte ma conscience, m'oubliant moi-même tout entier pour être à ce que ma plume peut croire utile.

Si j'attaque non pas quelqu'un, je n'en aurais pas la force, mais quelque chose, comme c'est mon devoir, c'est tout simplement pour rendre hommage à ce que je crois vrai et bon.

Qui n'a pas été frappé de l'état, sinon d'hostilité complète, au moins de sarcasmes, de procédés violents dans lequel ont vécu trop longtemps deux professions qui devraient s'aimer comme deux sœurs, la littérature et la librairie? A Dieu ne plaise que je prétende, ni trop élever la librairie, ni trop rabaisser la littérature, en leur reconnais-

sant, de par mon autorité privée que rien ne sanctionne, un lien aussi étroit de parenté, qui, s'il était admis, ferait, j'en conviens, un grand honneur à la librairie, mais ne serait pas non plus sans profit pour la littérature. Je ne veux qu'assigner à chacune d'elles sa place au foyer paternel. Je m'empresse de déclarer d'ailleurs que je ne refuse pas (il serait insensé à moi de le faire), un droit d'aînesse plein de gloire et d'honneur à la littérature, et que la librairie ne saurait jamais être que sa sœur très-cadette et très-soumise.

Mais je demande qu'en revanche, on admette dans celle-ci une Cendrillon souvent pleine de vertus et de grâces ; que, quand elle est vêtue comme il convient qu'on le soit aujourd'hui, c'est-à-dire si elle a quelque intelligence, quelque esprit, si elle possède une certaine éducation, des princes du meilleur sang littéraire puissent, sans déroger et sans rougir, lui donner cordialement le bras ou l'accepter de même, suivant que la fortune dispose de l'une ou de l'autre de ces alternatives. J'espère bien que les plus injustes, les plus criards de la littérature ne me refuseront pas cette concession et reconnaîtront même que je me montre d'assez équitable composition en ne demandant pas davantage.

Quelques exemples d'ailleurs dont je tiens à faire suivre l'énoncé de cette prétention, prouveront, je l'espère, jusqu'à l'évidence, mon droit à m'asseoir, comme en famille, au foyer littéraire.

Peut-être les deux sœurs ont-elles quelques reproches à se faire l'une à l'autre; mais il n'y en a qu'une qui ait eu jusqu'ici l'initiative de la plainte, et ce n'est pas justice. Dieu me garde toutefois d'user de représailles et d'élever à mon tour la voix pour maudire! Je veux et je dois dire seulement que, si bonne justice avait été faite par la littérature à la librairie, elle aurait, à côté de quelques reproches fondés, je suppose, placé quelques éloges et quelques remercîments non moins mérités que les reproches les plus justes qu'elle s'est cru en droit de lui faire, et reconnu l'influence de la sœur cadette sur la sœur aînée.

Cette digression rentre, on le voit, parfaitement dans mon sujet.

Oui, la librairie en général et l'éditeur intelligent et actif en particulier exercent sur la littérature une influence qu'il serait puéril de leur nier. Combien n'y a-t-il pas eu d'écrivains (et nous ne parlons ici que des meilleurs) qui n'ont été appelés à un travail brillant et fructueux que par des sollicitations pres-

santes de libraires ou d'éditeurs? Combien d'œuvres remarquables ne seraient pas sorties du cerveau de l'homme qu'elles ont immortalisé sans l'incitation, parfois sans doute intéressée (je ne récuse pas l'intérêt, l'amour du lucre chez le libraire), mais fréquemment aussi bienveillante, amicale et généreuse de l'éditeur?

J'ai entendu des littérateurs, des savants, accuser des libraires du non-succès de leurs cuvrages, et, chose plus grave encore, prétendre avoir été ruinés par eux.

Mais, si souvent un livre ne se vend pas, c'est quelquefois qu'il est mauvais, et que le public, malgré les efforts de l'éditeur, ne veut pas l'accepter.

Or quel est, dans ce cas, la première victime du désastre? N'est-ce pas le libraire qui en est pour ses soins, ses peines et son argent? Bon gré mal gré, ne lui faut-il pas payer ses frais de papier et d'impression? Dans son propre intérêt, ne doit-il pas faire des efforts surhumains pour tâcher d'écouler le malheureux ouvrage?

Pendant ce temps-là, l'écrivain n'a-t-il pas eu souvent grand soin de tirer d'avance son épingle du jeu en se faisant payer exactement ses *droits d'auteur?* Et s'il est lésé, n'est-ce pas générale-

ment bien moins dans ses intérêts que dans son orgueil et son amour-propre?

Qu'un livre au contraire obtienne un brillant succès, est-il sans exemple que l'idée première, le plan, en ait été dû à l'incitation de l'éditeur? Car, par sa position, l'éditeur n'est-il pas maintes fois mieux en mesure que l'homme de lettres de connaître ce qui convient à l'esprit du jour, au goût du public, au besoin des circonstances?

Veut-on des preuves de cette initiative du libraire et de son influence sur les productions littéraires et savantes?

Je n'éprouverai que l'embarras du choix.

La création du *Mercure de France*, qui dans le dernier siècle réunit en peu de mois jusqu'à quinze mille abonnés, celle de la grande *Encyclopédie*, cette entreprise colossale de la même époque, ce camp retranché de la philosophie qui devait de là envahir le monde, ne furent-elles pas dues, en grande partie, à l'initiative du libraire Charles Panckoucke?

Un autre libraire initiateur, petit-fils du précédent, Charles-Louis-Fleury Panckoucke, ne conçut-il pas l'idée et le plan du *Grand dictionnaire des sciences médicales*, du livre des *Victoires et Con-*

quêtes des Français, des *Collections des classiques latins et des classiques étrangers, traduits en français*, etc.?

Déterville ne conçut-il pas et ne fit-il pas exécuter par Desroziers le *Dictionnaire d'agriculture?*

Lefèvre, jugeant très-médiocres les traductions des *Œuvres de Cicéron*, publiées par Fournier jeune, n'eut-il pas le bon esprit d'en demander de meilleures à un latiniste éminent qui n'y pensait guère, à M. Victor Leclerc?

Brière ne s'adressa-t-il pas à M. Guizot pour publier, de concert avec lui, les *Chroniques de l'Histoire de France*, dont il avait à l'avance dressé le plan avec la liste des sources à consulter?

Charles Ladvocat, aux abois, n'inventa-t-il pas, ne créa-t-il pas le *Livre des Cent et un?*

Garnery ne donna-t-il pas au célèbre jurisconsulte Merlin de Douai l'idée des *Questions de droit* et du *Répertoire de jurisprudence?*

Le savant Levrault ne conçut-il pas et ne dirigea-t-il pas, en grande partie, le *Dictionnaire des sciences naturelles?*

Aucher-Éloy, imprimeur-libraire à Blois, homme d'une vaste érudition, ne chargea-t-il pas MM. Rabbe et de Boisjolin d'exécuter, sur un plan qu'il leur com-

muniqua, la belle *Biographie des contemporains*, que l'éditeur Levrault fit paraître en 1834?

Tant d'exemples de l'initiative des libraires jusqu'en 1830 finiraient par fatiguer le lecteur. Parmi celle des éditeurs de notre temps, je me bornerai à citer l'initiative artistique de M. Furne, à laquelle est due la belle publication des *Vierges de Raphaël*, chef-d'œuvre de nos plus éminents graveurs, et celle de feu Jules Renouard qui conçut le plan et surveilla l'exécution de la magnifique *Galerie des peintres célèbres de tous les pays et de toutes les époques.*

Est-ce que jamais MM. Bouillet et Vapereau auraient publié leurs *Dictionnaires*, si l'idée créatrice de Louis Hachette n'eût été là pour les inspirer et les guider?

Mais, sans vous en rapporter uniquement à moi, interrogez les écrivains qui ont fourni des articles à la plupart des œuvres collectives modernes, *Dictionnaires d'arts ou de sciences*, *Biographies*, *Encyclopédies*, etc., etc.! Vous pouvez être certain que les deux tiers au moins vous répondront que, si on ne leur avait pas demandé inopinément une rédaction quelconque, justement et noblement rétribuée, ils n'auraient point songé peut-être à prendre part aux travaux de ces grands ateliers intel-

lectuels, et qu'il n'en serait dès lors résulté pour eux, ni profit honorable, ni renommée immédiate. Et n'y a-t-il pas là deux fois plus qu'il n'en faut pour déterminer un homme sans goût littéraire à écrire et un paresseux à se mettre incontinent à la besogne? L'incontestable influence de l'éditeur n'est-elle donc pas là?

Mais n'est-elle que là? Je vais montrer tout à l'heure qu'elle existe encore autre part.

En vain m'objectera-t-on, en s'appuyant sur cet exemple même, que souvent l'éditeur des grandes œuvres collectives que je viens de citer a été lui-même un littérateur d'un incontestable talent, témoin d'Alembert, qui dirigea dans le dernier siècle la grande Encyclopédie, et beaucoup d'autres encore. Je tomberai d'autant plus volontiers d'accord sur ce point, qu'il ne fera que confirmer ma thèse. Des hommes de talent, de génie même, se sont faits éditeurs, quasi-libraires. Eh bien, tant mieux! cela démontre une fois de plus que ce métier a son importance et son rôle, importance et rôle que n'ont point dédaignés de fort grands esprits. Voilà tout!

Assurément j'admets encore sans peine que dans cette position éminente, d'Alembert exercera une

tout autre influence qu'un homme médiocre; mais, d'une part, si, à la rigueur, un homme médiocre, dépourvu de goût, d'art, de littérature peut se faire éditeur, de l'autre, un imbécile n'embrassera jamais ce métier dans lequel son imbécillité même ne lui permettrait de découvrir aucun avantage, aucune satisfaction d'intelligence. L'objection tombe donc toute seule.

Il en est du gros des libraires et des éditeurs comme d'un bataillon de soldats qui marche à l'attaque d'une redoute. Les plus braves ont la part la plus grande et la plus noble au succès; il y a ensuite beaucoup d'intermédiaires, et enfin bon nombre d'êtres nuls. C'est incontestable. Eh bien, remarquez-le! si le chef décore les premiers et les comble d'éloges, il n'a garde de se priver pour cela du concours, si minime qu'il soit, de ceux dont il connaît le peu de valeur ou même la nullité.

Qu'on me permette donc de ne point admettre de catégories subtiles, ni de distinctions souvent arbitraires! mon raisonnement n'en démontrera pas moins l'influence qu'exerce, en réalité, la librairie surle développement et le progrès des lettres.

Mais je pousserai plus loin mes exemples.

Est-il parmi ceux qui me feront l'honneur de

me lire un seul homme, s'étant occupé de littérature, qui ne sache combien d'ouvrages ont été commandés par tels ou tels éditeurs à tels ou tels écrivains d'un certain mérite, qui n'y songeaient guère et qui eussent peut-être éprouvé les angoisses de la disette, si cette manne inattendue ne leur fût tombée du ciel ? Ou, pour parler plus exactement et plus convenablement, quelle ancre de salut a été souvent pour ces déshérités de la fortune l'*idée* que leur apportait un libraire et qui devait féconder leur génie ?

La spéculation, en vue d'un succès qu'à tort ou à raison l'événement se refusera peut-être à ratifier, imagine une publication quelconque dont elle fait d'avance grand bruit. Ouvriers, artisans littéraires sont appelés à ce travail collectif. Mais ils ajoutent à l'idée primitive, ils la transforment. De médiocre ou de mauvaise même qu'elle était, ils la rendent bonne. Leur esprit ou leur talent, plus ingénieux ou plus fort, en assure le succès. A eux, je m'empresse de le reconnaître tout de suite, sans arrière-pensée, doit être attribué le mérite principal de l'exécution. Mais l'idée première, mais les velléités de la spéculation chez l'éditeur ont-elles été sans influence sur la réussite? Qu'on

ne l'oublie pas! dans un esprit de modestie et d'abnégation auquel mon chétif mérite me prescrit de rester fidèle, je m'efforce de faire ici au pauvre libraire, metteur en œuvre, la part la plus humble, la plus restreinte qu'il m'est possible de lui faire. M'abandonnant à un sentiment d'orgueil qui, de ma part, aurait été sans excuse, mais qu'auraient pu justifier jusqu'à un certain point un plus grand nombre d'exemples, il m'eût été facile de montrer, en quelques occasions, l'éditeur concevant l'idée première d'un travail, la nourrissant, la couvant, si ce mot peut m'être permis, pendant de longs jours; puis, l'apportant lui-même sur le chantier, veillant d'un œil intelligent et sagace à l'exécution des détails, en recueillant les diverses parties, les examinant une à une, avec attention, en rejetant quelques-unes avec les ménagements et la bienveillance qu'on doit toujours à des écrivains respectables même dans leurs erreurs, y apportant avec soin les amendements réclamés par les nécessités de la publication, soumettant chaque passage amendé à l'auteur dont il émane, lui démontrant l'urgence des changements opérés, en obtenant à son tour des corrections utiles, et livrant enfin à l'imprimeur l'ensemble de l'œuvre améliorée, agrandie,

complétée, sans exiger aucune part, ni de vanité, ni d'intérêt dans le monument collectif auquel il a si largement participé. J'aurais pu certes le suivre dans toutes ces phases sans m'écarter un seul instant de la vérité. Mais j'ai préféré, dans un but que tout le monde appréciera, amoindrir plutôt qu'exagérer le rôle de l'éditeur; et les esprits impartiaux me sauront gré, je l'espère, de ma réserve.

Quant aux esprits fâcheux, quant aux orgueils intraitables, ils ne manqueront pas sans doute de retourner cette médaille qui leur paraîtra trop favorable à l'éditeur et d'en montrer le revers aux vanités prévenues. Ils crieront par-dessus les toits que cette intervention du libraire dans le travail de l'écrivain est précisément ce qui nuit aux entreprises le plus sagement combinées, qu'elle met à la gêne l'initiative des auteurs, que c'est là en effet et pas ailleurs qu'on doit chercher la cause de bien des insuccès notoires, et que ce que l'éditeur aurait de mieux à faire serait de se borner au rôle modeste qui lui est échu en partage, publiant telles quelles les œuvres littéraires qu'on offre ou celles qu'il commande pour une publication collective quelconque.

A cela il n'y a qu'une réponse péremptoire à

faire : agir ainsi serait renoncer d'avance à l'unité, qui est cependant la condition essentielle de tout travail de cette nature et qui ne saurait exister dans un ensemble formé de pièces et de morceaux disparates auquel n'aurait pas présidé un esprit sage et méthodique, profondément imbu de l'idée mère et y ramenant sans cesse avec énergie, avec autorité, toutes les collaborations qui n'ont que trop de tendance à s'en écarter. En laissant chacun libre d'opérer à sa guise, on n'aura jamais qu'un livre sans tête, sans milieu et sans fin, se contredisant à chaque page, présentant une marqueterie sans prémices et sans conséquences, un *toho-bohu* d'idées sans lien ni portée, laissant à chaque ligne le lecteur incertain de ce qu'il lit, et ignorant ce qu'il doit penser ou ce qu'il doit croire.

Voilà pour l'œuvre collective! S'il s'agit, au contraire, d'une publication émanant d'un seul écrivain et fruit de son unique initiative, oh! je m'empresse de reconnaître que l'action de l'éditeur est ici bien plus dépourvue d'autorité. Ses conseils peuvent être dans ce cas ceux d'un ami, jamais ceux d'un maître, comme dans l'œuvre collective dont il a eu le premier l'idée. Il a le choix d'imprimer ou de ne pas imprimer le livre qu'on lui

propose ; il est parfaitement libre et l'auteur aussi. La contrainte de la part du libraire n'étant plus possible, il ne faut pas alors, si le succès ne vient pas sanctionner la publication amendée, l'accuser de l'échec qu'il subit avec l'auteur. Ils n'ont qu'à se voiler ensemble la face, étant atteints tous deux du même coup, l'un dans son orgueil légitime, l'autre dans son intérêt non moins légitime assurément.

Ainsi, en me résumant, d'une part le besoin d'unité dans les publications collectives oblige l'éditeur à s'immiscer dans le travail littéraire des écrivains qu'il emploie, à le contrôler, à l'amender, dans le sens qu'il juge favorable au succès de son entreprise. Ce n'est pas seulement pour lui un droit, c'est un devoir, droit et devoir analogues à ceux d'un directeur de théâtre vis-à-vis des auteurs des pièces qu'on lui apporte ; mais d'un côté et de l'autre le littérateur est toujours libre d'admettre ou de refuser à ses risques et périls les conseils qu'on lui offre, en retirant son œuvre.

D'autre part, lors même qu'il s'agit d'une œuvre isolée, fruit d'une initiative personnelle et ne se rattachant point à une œuvre commune, il m'est bien permis, je crois, de dire dans ce livre, où j'ai eu le dessein de montrer sous leur véritable jour les rap-

ports des libraires et des auteurs, et l'influence des avis expérimentés des premiers sur les travaux plus ou moins parfaits des seconds, que souvent il est arrivé qu'un écrivain (et parmi les plus estimés), a parfaitement accueilli les conseils de son éditeur et s'en est bien trouvé

Ici encore heureuse influence de la librairie sur la littérature. !

VI

Des dangers d'accorder en librairie des remises trop fortes et de trop longs termes de payement. — Le Comptoir central de la librairie parisienne — La foire de Leipzig — Quelques usages des éditeurs allemands.

Après avoir traité, du mieux qu'il m'a été possible, cette grande et fondamentale question intellectuelle de l'influence chez nous de la librairie sur la littérature, il me reste, avant d'aborder deux autres grandes questions vitales, l'Avenir de la librairie et la Propriété littéraire en France, à en traiter quelques autres plus secondaires, plus matérielles, qui compléteront l'ensemble des recherches spéciales qui font l'objet de ce livre.

Je ne sais si le commerce de la librairie suit aujourd'hui chez nous une marche plus prudente, plus

sage que de mon temps; mais j'ai tout lieu de le croire, car, quoique étranger maintenant à ce qui se passe dans son sein, il me semble que les désastres y sont beaucoup plus rares qu'à mon époque.

Les bénéfices atteignent aussi, il faut bien l'avouer, des proportions moins considérables pour les libraires détaillants que par le passé, mais, comme les termes de payement qu'on leur accorde sont très-restreints et les remises qu'on leur fait en général presque insignifiantes, ces prudents industriels n'achètent plus par masses ; il ne font que s'assortir de livres d'une vente courante, par douzaines le plus fréquemment, afin de jouir du bénéfice des 13e, 14e ou même 15e exemplaires qu'on leur accorde en sus ; se bornant même parfois à se pourvoir par simples unités, à mesure de leurs besoins. En agissant ainsi, ils gagnent peu sans doute, mais ils ne courent point risque de s'*embouquiner*.

Il n'en était pas ainsi de 1815 à 1830. C'était l'époque des grandes opérations de librairie. Comme les marchands de papier et les imprimeurs accordaient alors aux éditeurs de longs termes de payement, ceux-ci en agissaient de même, à leur tour, avec les détaillants, qui, chauffés, stimulés, galva-

nisés par l'appât de fortes remises et de longs termes que leur offraient ces démons tentateurs qu'on nomme voyageurs de commerce, se chargeaient de livres en nombre, dont très-rarement ils parvenaient à se débarrasser. Ces livres alors vieillissaient dans leurs magasins et leur restaient sur les bras.

Quelquefois aussi, les libraires-éditeurs de ces mêmes livres en réimprimaient des parties, avec des améliorations littéraires, des notes, des commentaires, des appendices, et dépréciaient, de la sorte, les éditions précédentes, qui n'avaient plus la même valeur.

Ainsi, si, aux époques d'échéances, les détaillants ne payaient pas, ce n'était point à ceux-ci, mais bien plutôt à eux-mêmes que les libraires-éditeurs devaient s'en prendre.

De là des faillites, des liquidations nombreuses qui, presque tous les six ou sept ans, venaient jeter l'alarme et la perturbation chez beaucoup d'éditeurs de Paris.

En 1839, je fus englouti par une de ces tempêtes ; ce fut la dernière ; j'en avais ressenti bien d'autres !

Afin de résister à ces sinistres qui compromettaient sans cesse leur position, un certain nombre

de libraires-éditeurs de Paris se groupa vers 1840 et résolut de former un point central de dépôt de leurs publications à mesure de leur mise en vente.

Ce groupe prit le nom de *dépôt central de la librairie*. Il eut son directeur, son caissier, son teneur de livres, ses magasins, ses commis et ses garçons de bureaux.

Chaque mois, il adressait à des libraires très-solvables des départements, qui prenaient le titre de *Correspondants du Comptoir central de la librairie de Paris*, un certain nombre de tous les ouvrages nouveaux qu'avaient publiés depuis le mois dernier *ces libraires-réunis*, je ne dis pas *associés*.

Tous ces ouvrages étaient expédiés en *dépôt* pour être vendus.

Tout alla bien jusqu'à l'inévitable quart d'heure de Rabelais.

Règle générale partout, chaque fois qu'un libraire recevra en dépôt un livre quelconque pour en opérer la vente, on peut être certain d'avance qu'il ne s'en occupera que très-mollement, son intérêt bien entendu le portant à écouler de préférence ceux qui lui appartiendront, ou qu'il aura achetés et fait venir directement à ses frais.

L'organisation de ce Comptoir central de la librairie était essentiellement vicieuse.

Aussi, dès la seconde année, ce défaut d'organisation se fit-il très-vivement sentir.

Les libraires dépositaires étaient fort lents, on le pense bien, à adresser au comptoir central le compte des livres qu'ils avaient vendus ; les autres ouvrages sommeillaient relégués sur les rayons de leurs magasins.

De là beaucoup d'ouvrages que les libraires unis croyaient épuisés et qui ne l'étaient pas.

Il fallut envoyer sur les lieux des commis intelligents pour procéder à la reddition des comptes des livres vendus et au retrait de ceux qui ne l'étaient pas.

Les libraires unis rompirent alors cette espèce d'association, et chacun d'eux reprit son allure individuelle.

Certes, un centre commun de vente pour la librairie était une idée féconde, qui eût pu avoir d'excellents résultats ; mais, pour que les libraires-éditeurs des départements eussent à cœur de pousser à la vente des produits de leurs confrères de Paris, il aurait fallu que ceux-ci admissent, à leur tour, dans leur comptoir central, les ouvrages de la province

et que séparément chacun d'eux fît aussi des efforts héroïques pour en activer la vente.

De cette manière il y aurait eu *communauté d'intérêts* entre les éditeurs de Paris et ceux des départements, et les comptes de part et d'autre eussent pu se balancer et se solder par des *échanges réciproques*.

Pour réglementer sur des bases solides et équitables une pareille innovation, il eût fallu à la tête de cet établissement des têtes organisatrices de la trempe de celles de MM. Hachette, Templier, etc.

A cette tentative incomplète d'organisation il ne sera pas déplacé peut-être d'opposer ici les usages des libraires d'Allemagne pour la vente réciproque de leurs livres (1).

La librairie constitue une partie importante du commerce de la ville de Leipzig.

Les libraires-éditeurs, détaillants ou commissionnaires de Leipzig ont une *bourse spéciale*, dans laquelle ils traitent de leurs affaires et de leurs intérêts.

Leur nombre, qui n'était en 1716 que de dix-sept, atteignait déjà en 1828 le chiffre de soixante-

(1) *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, seconde édition, chez MM. Didot.

dix-sept et s'élevait à cent cinquante-quatre en 1853.

Quelques-uns de leurs établissements occupent un rang distingué parmi les grandes maisons de commerce de l'Allemagne.

En 1834 on comptait dans cette ville trente-quatre imprimeurs, occupant quatre-vingts presses à bras et quarante-cinq mécaniques.

La plus considérable de ces typographies était celle de M. Brockaus, donnant du travail à vingt-quatre presses à bras et à neuf presses mécaniques.

Leipzig comptait quatre-vingt-dix relieurs.

La foire qui se tient, chaque année, à la Saint-Michel, attire tous les chefs de maisons de librairie d'Allemagne. Ceux que leurs affaires empêchent de s'y rendre, s'y font représenter par un commis de confiance, muni de leur procuration.

Chaque libraire-éditeur allemand adresse, dans le cours de l'année, à son correspondant ou commissionnaire, un certain nombre de chacun des ouvrages qu'il publie.

Chaque libraire-éditeur ou commissionnaire de Leipzig fait parvenir, à son tour, à chacun de ses correspondants ou détaillants solvables de l'Allemagne, un nombre quelconque des livres qu'il a reçus pour en opérer la vente.

De ce mode d'agir il résulte que tout ouvrage qui en vaut la peine, se trouve, en très-peu de temps, déposé chez tous les libraires d'Allemagne, qui s'empressent à l'envi de le prôner et d'en activer la vente, certains qu'en retour leurs confrères de Leipzig et du reste de l'Allemagne ne manqueront pas d'agir de même pour les leurs dans l'intérêt commun.

C'est à la foire de la Saint-Michel que tous les comptes se soldent d'une façon très-simple :

Chaque libraire apporte avec lui non-seulement tous ses comptes avec ses correspondants ou commissionnaires, mais encore tous ceux des livres qu'ils lui ont adressés dans l'année et qui sont restés invendus.

De leur côté, les libraires-éditeurs ou commissionnaires de Leipzig, sachant qu'ils verront arriver, pour régler leurs comptes, tous leurs correspondants d'Allemagne, se tiennent prêts à les recevoir.

Pendant les quelques jours que dure la foire, tous les comptes se soldent, tous les livres invendus sont rendus à qui de droit, et la place claire et nette se prépare à une nouvelle campagne.

Comme, dans les divers États de l'Allemagne, l'instruction est répandue partout, et que les capi-

tales n'y absorbent pas à leur profit, comme ailleurs, les productions de l'intelligence, il s'ensuit que les savants, les gens de lettres, y sont disséminés sur tous les points du territoire, où ils peuvent trouver sans peine des libraires-éditeurs riches, prêts à traiter avec eux de leurs œuvres.

Et comme les libraires-éditeurs allemands ont tous une très-grande instruction, qu'ils passent pour faire preuve d'une très-grande prudence dans leurs opérations, chacun des ouvrages qu'ils publient n'étant tiré qu'à un nombre restreint d'exemplaires suivant le degré d'importance et le mérite du livre, il s'ensuit qu'à la Saint-Michel il reste généralement très-peu de ces ouvrages invendus.

Ainsi qu'on en peut juger par ce qui précède, les usages du Comptoir central de la librairie parisienne différaient essentiellement de ceux de la foire de Leipzig, qui ont pour base l'association réciproque, dans un intérêt commun, de tous les libraires-éditeurs ou commissionnaires de l'Allemagne.

Bien loin d'adopter en France le principe de cette vaste association réciproque des éditeurs de Paris avec ceux des départements, chez nous chacun semble, au contraire, vouloir s'isoler de ses

confrères et exploiter par lui-même à sa guise les ouvrages qu'il édite.

Autrefois, jusqu'en 1830, nos libraires-éditeurs, ou libraires en gros, faisaient entre eux des opérations dites *échanges*, ayant pour but de troquer les livres dont ils étaient éditeurs, ou dont ils possédaient un reste d'édition, contre d'autres livres de même valeur et de même prix. Ces échanges avaient lieu quelquefois aussi, une moitié, un tiers, un quart en livres ou en argent.

Il résultait de ce mode d'échange que souvent, avec un seul ouvrage, ne présentant, par conséquent, qu'une chance unique de vente, on les multipliait aussi nombreuses que si l'on eût été chargé de l'exploitation de plusieurs livres.

Cet usage, qui avait du bon, s'est perdu comme une foule d'autres choses excellentes, qu'on n'aurait pas mal fait de conserver.

. . . . . .

. . . . . .

J'ai parcouru, selon mes très-faibles facultés, sans secours, sans assistance, sans matériaux à consulter, aidé seulement de ma vieille mémoire, la seule lueur virile qui subsiste encore en moi, les diverses phases de la librairie française, celle principalement

qui embrasse la période de 1814 à 1843, époque où j'ai moi-même cessé de jouer un rôle.

J'aurai très-probablement laissé dans l'ombre, au travers de cette histoire, bien des faits importants qui demandaient à être signalés, omis très-involontairement bien des libraires-éditeurs qui avaient droit au moins à une mention honorable.

J'ai besoin de toute l'indulgence des rares lecteurs que ma bonne étoile m'enverra.

Au reste, quel que soit le destin de ce livre, dernier fruit des veilles d'un pauvre vieillard estropié, presque aveugle, puisqu'une goutte sereine s'épaissit, chaque jour, sur le seul œil qui lui reste, ce sera toujours une bien douce consolation pour lui, au milieu des maux qui l'assiégent, d'avoir été le premier à écrire un livre aussi étendu sur un sujet si digne d'un intérêt général, un livre auquel il ne lui reste plus, pour mettre la dernière main, qu'à consacrer quelques lignes à deux sujets malheureusement trop au-dessus de ses forces, l'*Avenir de la librairie* et la *Propriété littéraire.*

L'AVENIR DE LA LIBRAIRIE.

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

L'AVENIR DE LA LIBRAIRIE.

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

J'ai déjà dit dans cet ouvrage qu'en France, abstraction faite de bon nombre d'hommes éminents, partout dignes d'estime et de respect, la masse des libraires ne brillait pas généralement par l'instruction, et que, sous ce rapport, ils étaient peut-être inférieurs quelquefois à ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne, dont plusieurs passent, à juste titre, pour des savants de premier ordre.

D'où vient cette différence ?

Il n'est pas difficile, selon moi, d'en trouver la cause.

Chez nous, se fait libraire-éditeur qui veut.

Le gouvernement ne prend aucun souci du degré d'aptitude de l'aspirant au brevet de libraire.

Il n'en est de même ni en Angleterre ni en Allemagne.

Sur ces deux points, la librairie est la sentinelle avancée de la civilisation. Elle y a la plus grande influence sur la prospérité des États, sur le bonheur des peuples, sur le perfectionnement des arts et de l'industrie, sur la morale publique elle-même.

Et pourtant, là et là aussi, comme chez nous, l'exercice de la librairie devient la proie du premier occupant qui éprouve le besoin d'embrasser cette honorable profession.

Mais le bon sens allemand, le bon sens anglais se tiennent en sentinelle pour sauvegarder cette noble prérogative de l'intelligence humaine. Le public y fait justice des prétentions exagérées, et ni par delà le Rhin, ni derrière la Manche, on n'est affligé du spectacle de valets de charrue, de palefreniers, de marchands de légumes, déposant le panier, la pioche, la herse ou l'étrille pour offrir en vente à l'homme lettré les plus belles productions de l'esprit, dont ils sont incapables parfois d'épeler correctement une vingtaine de lignes.

La révolution de 1789, en fauchant sur sa route

bon nombre de priviléges excessifs, monstrueux même, qui avaient fait leur temps, eut le tort grave de comprendre dans sa refonte générale beaucoup d'institutions utiles, que l'étranger nous enviait et qui ne demandaient qu'à vivre! Je citerai en première ligne la *Corporation des clercs-libraires-jurés de l'Université.*

Ces clercs-libraires étaient tous fort instruits; car ils n'obtenaient leur privilége, ou brevet, qu'après avoir subi de sévères examens devant des juges choisis par l'Université, et après avoir prouvé, non-seulement par leurs bonnes mœurs, mais par leurs études et leur savoir, qu'ils étaient dignes de faire partie de cette illustre communauté.

Une chambre syndicale veillait aux intérêts de la corporation, apaisait les rivalités naissantes, tenait la main à ce qu'aucun clerc-libraire ne s'écartât des devoirs que lui imposait l'intérêt commun, et l'obligeait à observer scrupuleusement les règles de la communauté.

Les apprentis-libraires eux-mêmes se ressentaient de cette discipline rigoureuse; ils étaient tenus à faire de longs noviciats ou stages chez leurs patrons.

Aussi patrons et commis étaient-ils instruits; et

certes, cela n'en valait que mieux ; ils pouvaient par eux-mêmes juger en connaissance de cause de la valeur des manuscrits ou des livres qui leur passaient par les mains.

L'article 40 du titre VI de l'édit de 1626, *qui abolit la peine de mort* pour fait de publication d'écrits, dit positivement : « Aucun ne pourra à l'avenir tenir imprimerie ou boutique de librairie à Paris *qu'il ne soit congru en langue latine et ne sache lire le grec.* »

Le même édit contient, à l'article 3 du titre II, cette curieuse disposition : «Tous les libraires et imprimeurs n'imprimeront, ou ne feront imprimer les livres qu'ils seront chargés de publier, qu'en beaux caractères, sur de bon papier *et bien corrects.*»

En 1628, la confrérie des clercs-libraires près l'Université sentit le besoin de se reconstituer et de s'épurer. Elle décida qu'elle ne formerait plus qu'une communauté, uniquement composée d'imprimeurs et de libraires, ces derniers au nombre de vingt-quatre. Une chambre syndicale était annexée à la corporation, et *l'on exigeait des preuves de capacité de tout nouveau candidat qui se présentait.*

Un arrêt du Conseil de 1777 consacre de nouveau l'obligation stricte de l'*instruction.* « Pour

être reçu libraire, y est-il dit, il faut être de la religion catholique, de bonnes vie et mœurs, et subir un examen, afin de prouver son *instruction classique*, en présence des syndics, adjoints et autres préposés de l'Université. »

Louis XIV et Louis XV confirment les ordonnances de leurs prédécesseurs assujettissant les candidats-libraires à subir des *examens rigoureux* avant d'être reçus.

Dieu me garde d'aspirer à l'étrange honneur d'être classé parmi les esprits rétrogrades! Je tiens beaucoup, au contraire, à passer pour un homme du progrès, mais du progrès lent, réfléchi, raisonnable, du progrès qui doit toujours être, selon moi, le fruit du temps et de l'expérience.

Fidèle à ce principe, je soutiendrai qu'il y avait du bon, du très-bon même parfois, dans les statuts de quelques-unes des anciennes corporations renversées, dans ceux en particulier des libraires des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.

Certes, il convient, il conviendra toujours de détruire sans pitié les abus palpables, mais aussi la sagesse nous dira constamment de conserver avec soin tout ce qui dans le passé est bon, utile et glorieux.

Quel bien plus précieux pour le libraire que l'éducation?

Il ne s'agit pas, dans notre opinion, que tout libraire soit un puits de science, comme les Henri et les Robert Étienne du vieux temps, ni même un Lefèvre, un Renouard, un Ambroise ou un Firmin Didot, un Jules Delalain, un Jannet, un E. Dentu, un Paulin, un Hachette et tant d'autres que je pourrais citer de notre époque ; mais est-ce se montrer trop exigeant que de demander que chacun des membres appartenant au corps honorable de la librairie connaisse au moins les premiers éléments de notre langue maternelle?

Et, à ce propos, qu'on me permette de transcrire ici quelques sages réflexions inspirées par le sujet qui nous occupe à un ancien magistrat d'un grand mérite, feu M. Courtin, rédacteur en chef d'un recueil de ce siècle, qui a eu deux éditions, l'*Encyclopédie moderne.*

« On exige, dit l'éminent écrivain, des études longtemps suivies et faites avec fruit des hommes qui se destinent à l'exercice de la médecine, de la jurisprudence, du génie civil et militaire, etc. On ne les admet qu'après de rigoureux *examens*, dans lesquels ils ont fait preuve de talents

distingués; et c'est alors seulement qu'on leur délivre le diplôme qui leur permet de mettre en pratique l'art qu'ils ont étudié.

. . . . . .

« Certes, il serait très-difficile de trouver un homme qui possédât toutes les connaissances nécessaires pour juger tous les ouvrages qui peuvent embrasser toutes les branches de la librairie; mais serait-il donc si difficile d'astreindre les prétendants au brevet de libraire à suivre *des cours*, à subir *des examens* sur celles de ces branches auxquelles ils voudraient spécialement se consacrer, et de ne leur accorder que des diplômes spéciaux pour les parties seules dans lesquelles ils se seraient distingués?

« Alors la classe des libraires-éditeurs serait honorable comme elle le devrait être.

« Rien de vaste comme le champ que la librairie exploite. Que de connaissance n'exige-t-il donc pas, surtout quand il s'agit de devenir éditeur d'ouvrages de droit, de théologie, de médecine, de mathématiques, etc.? Aussi les gouvernements qui s'étaient le plus occupés de cet art important, convaincus des talents que doit posséder celui qui se livre à ce commerce, n'admettaient-ils aucun

candidat qui n'eût fait preuve par des *examens* préalables des connaissances qu'on exigeait de lui.

« Aujourd'hui ces sages et salutaires règlements sont tombés en désuétude, et l'on accorde un diplôme au premier venu qui se présente, sans s'informer le moins du monde de sa capacité.

« Aussi a-t-on chaque jour à déplorer, dans ce siècle, les moyens de spéculation que mettent en usage des libraires illettrés pour répandre dans les classes industrielles une quantité d'ouvrages qui les poussent à l'erreur et menacent le peuple, qui a soif d'instruction, d'un retour rapide aux siècles barbares. »

Depuis plusieurs années déjà, tout aspirant à une place de surnuméraire dans les bureaux des divers ministères et de toutes les grandes administrations dépendantes de l'État ou de la ville de Pa-Paris, est tenu de prouver, par une suite d'*examens* sévères, qu'il possède le savoir nécessaire à la position qu'il ambitionne.

Plus est haut l'emploi qu'il sollicite, plus s'élève graduellement l'instruction requise.

Est-ce qu'un libraire n'est pas, lui aussi, sous la dépendance d'un ministre, ou de l'Intérieur, ou de l'Instruction publique et des Cultes? N'est-il

pas, lui aussi, en quelque sorte, un officier ministériel, et n'est-il pas tout aussi révocable qu'un huissier?

Pourquoi donc demander à un simple postulant qui sollicite une modeste place de surnuméraire, un savoir qu'on n'exige pas d'un candidat au brevet de libraiier?

On fait bien dans le premier cas; on a tort de ne pas agir de même dans le second ; plus qu'un simple employé, un libraire devrait être instruit.

Plus, en effet, il est éclairé, plus il sera apte à juger par lui-même de l'esprit et de la valeur des manuscrits ou livres qu'il aura à publier ou à vendre. C'est dans ce commerce surtout qu'il y a plus de péril pour l'ignorant que pour celui qui ne l'est pas. L'honneur et la dignité de notre librairie réclament qu'un tel état de choses ait un terme.

Déjà elle a obtenu chez toutes les nations civilisées un rang honorable par les chefs-d'œuvre de typographie, papier, vignettes, gravures, qu'elle a produits depuis trente ans. Il lui reste à conquérir une place non moins glorieuse que la première, celle de l'instruction.

Est libraire chez nous qui veut, mais non point éditeur, comme s'intitulent la plus grande partie des libraires:

Il s'agirait d'établir désormais entre ces deux titres une ligne de démarcation bien tranchée, que nul ne pourrait franchir sans certaines conditions préalables.

Voici, à notre avis, ce qu'il conviendrait de faire décider par qui de droit pour admettre et contraindre même les futurs libraires aux bienfaits d'une éducation plus étendue, plus complète, plus réelle que celle qui est le partage de certains de leurs confrères de Paris et des départements, bien qu'on soit forcé de convenir que les nouveaux brevetés depuis 1830 possèdent, en général, plus d'instruction que leurs devanciers.

Les nouveaux commis eux-mêmes sont communément aussi mieux élevés que leurs prédécesseurs.

Une nouvelle loi devrait porter en substance quelque chose d'équivalent à ce qui suit :

I. A partir de telle année, qui serait fixée d'avance, les libraires se diviseraient, en France, en deux catégories distinctes :

1° Les libraires-marchands ; 2° les libraires-éditeurs.

II. Indépendamment des obligations imposées déjà par les lois précédentes, chaque futur candidat au brevet de libraire aurait à prouver :

1° Qu'il a fait un apprentissage de quatre ans chez un libraire de Paris, ou des départements, ce qui serait attesté par un certificat authentique, signé de trois libraires en exercice ;

2° Que, par-devant une commission d'hommes compétents, choisis par le ministre de l'Intérieur ou de l'Instruction publique, il a montré clairement qu'il connaît tous les usages de notre librairie, la législation qui régit ce commerce, et qu'il possède le degré d'instruction exigé par la nouvelle loi.

A savoir :

Celui d'un *instituteur primaire*, s'il aspire simplement au brevet de libraire-marchand ;

Celui que comporte le diplôme de *bachelier ès lettres* (soit l'exhibition de ce diplôme), s'il tient à devenir libraire-éditeur.

III. Le seul titre de libraire-éditeur conférerait désormais à celui qui en serait revêtu le droit d'imprimer ou de faire imprimer des manuscrits anciens ou nouveaux, et celui de réimprimer ou de faire réimprimer des livres anciens ou modernes, français ou étrangers.

IV. Tout libraire-marchand pourrait devenir libraire-éditeur, en en faisant la demande au mi-

nistre, auquel il déclarerait qu'il a acquis et peut prouver qu'il possède le degré d'instruction requis.

V. Nul libraire-marchand, — sous peine de..., — ne pourrait désormais s'intituler libraire-éditeur, ni imprimer ou faire imprimer des manuscrits anciens ou nouveaux, ni réimprimer ou faire réimprimer des livres anciens ou modernes, français ou étrangers, toutes ces facultés étant réservées exclusivement aux libraires-éditeurs.

Les maîtres imprimeurs-typographes, les maîtres imprimeurs-lithographes eux-mêmes possèdent des chambres syndicales veillant aux intérêts de chacune de ces deux corporations.

La librairie seule, cette sœur siamoise de l'imprimerie, n'en a pas.

Comme corollaire des nouvelles obligations imposées aux futurs libraires, il serait à désirer qu'il fût créé une chambre syndicale de la librairie française.

Placée sous la double égide du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Instruction publique et des Cultes, elle aurait pour mission principale de veiller à l'exécution des règlements qui régiraient la librairie, deviendrait auprès de l'autorité comme une chambre consultative de cette spécialité, et formerait dans son sein un *tribunal de paix*, *de conci-*

liation et d'arbitrage à l'amiable, où pourraient être appelées toutes les difficultés qui viendraient à s'élever, soit entre des confrères libraires-marchands ou libraires-éditeurs, soit entre des commis et des patrons, soit entre des libraires-éditeurs et des auteurs.

Les décisions de la chambre syndicale seraient toutes paternelles, toujours motivées, toujours dictées par l'amour de la concorde et de la bonne harmonie.

Grâce aux nouvelles obligations imposées aux futurs libraires, grâce à l'heureuse intervention de la chambre syndicale, constituée sur de larges bases, il est à présumer qu'en moins de vingt ans le personnel presque entier de la librairie actuelle se serait considérablement amélioré.

Et, si sa capacité n'égalait pas peut-être encore celle des anciens *clercs-libraires-jurés de l'Université*, ou celle de la *Société des imprimeurs et libraires associés de* 1626, au moins est-il certain qu'elle présenterait un ensemble de savoir pratique qui ne laisserait rien à désirer à celui dont s'honorent à juste titre les libraires actuels de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Toutes les sommités de la pensée, des lettres et

des arts, gens de lettres, auteurs et artistes dramatiques, peintres, statuaires, graveurs, etc., etc., ont successivement formé en France autant de sociétés distinctes, qui existent florissantes, chargées de pourvoir à leurs besoins et de veiller à leurs intérêts.

Au milieu de ce mouvement général qui porte les hommes d'intelligence à se grouper pour se prêter mutuellement aide et assistance, le commerce de la librairie n'a pas voulu rester étranger, chez nous, à cette tendance à l'association qui est un des besoins de l'époque.

Depuis une vingtaine d'années, tout ce que Paris renferme dans l'imprimerie, dans la librairie et parmi les fabricants ou marchands de papier en gros, d'hommes honorables par leur instruction, leur expérience, leur fortune, leur position commerciale et leur influence, s'est réuni en une société qui a pris le titre de *Cercle de l'imprimerie, de la libraire et de la papeterie.*

Cette association est devenue la sentinelle avancée, éclairée, vigilante, attentive des intérêts et de la propriété de la corporation spéciale à laquelle nous nous faisons gloire d'avoir appartenu et qui nous a inspiré ce livre.

Déjà, en diverses circonstances, le *Cercle de la librairie* a rendu d'éminents services, en défendant, comme il le devait, les intérêts qui lui sont confiés.

Il est appelé à en rendre de plus éclatants encore, si les vœux que j'émets, et dans lesquels on aurait tort de voir une utopie, sont pris en sérieuse considération par qui de droit.

Il est plus que probable que c'est dans cette réunion que seront pris alors une partie au moins des futurs membres de la *Chambre syndicale*, à laquelle nous demandons que soient dévolus les intérêts de la librairie française régénérée, et qui, dans notre système, doit devenir la clef de voûte du monument que nous serions si heureux de voir élever. Alors, mais seulement alors, l'avenir de cette institution glorieuse sera chez nous pleinement et pour toujours assuré.

J'ai cru devoir appeler l'attention de mes lecteurs sur les améliorations qui me paraissent de nature à être introduites dans la législation qui préside aujourd'hui en France à la réception des libraires, innovations dont ne saurait être blessée, selon moi, la susceptibilité de personne, puisque les droits acquis sont ici formellement réservés, et qu'il s'agit uniquement dans mon système de l'avenir et non du présent.

Il est une autre question fort grave, qui touche de très-près à l'essence de la librairie, et que, pour ce motif, on me reprocherait certainement de passer sous silence dans un travail spécialement consacré à cette dernière ; c'est celle de la *propriété littéraire,* non que je croie qu'il entre précisément dans mon sujet de l'examiner sous toutes ses faces, après les débats dont elle a été récemment l'objet en France et à l'étranger, et que je me juge prêt à me prononcer en dernier ressort dans ce livre pour les partisans, soit de sa durée éternelle, soit de sa jouissance restreinte à vingt ou cinquante ans en faveur des enfants d'un auteur.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Mais je ne pense pas sortir de mes humbles attributions en traitant un côté de la question qui se rattache plus étroitement au sujet de ce livre.

Je vais, par un seul exemple, essayer de me faire comprendre.

Un auteur, en vertu de la loi qui fixe et régit en ce moment la propriété littéraire, a le droit de vendre et de céder à un libraire la *propriété exclusive, à tout jamais,* d'un ouvrage qu'il a composé et écrit. C'est la loi.....

Or, de nos jours, il est arrivé ceci :

Un érudit, un puits de science, comme on en rencontre fort peu à notre époque, a consacré près de vingt ans de sa laborieuse existence à conduire à bonne fin un travail immense, une véritable œuvre de bénédictin, de celles qui sont passées de mode depuis longtemps. Ainsi que tous ceux de ce genre, ce livre est écrit en latin.

Notre auteur, pressé par le besoin, vend à un éditeur, pour un prix excessivement minime, *six mille francs*, je crois, son manuscrit *en toute propriété*. Ces six mille francs devaient d'abord lui être entièrement soldés, pendant le cours de l'impression, à des époques déterminées, en sommes rondes de cinq cents francs ; mais il fut obligé de se contenter de recevoir, pendant deux ans environ, quarante francs par semaine. Puis, l'ouvrage terminé, on lui envoya un billet de quinze cents francs pour une augmentation de travail non comprise dans le traité, augmentation qui fait presque le tiers de l'ouvrage.

Le livre est imprimé ; c'est un grand et bel in-4° de près de deux cents feuilles, à trois colonnes, de cent lignes chacune, en caractère 6, contenant la matière de cinquante volumes in-8°, de 500 pages.

Il est criblé de notes, notules, articles, remarques, chiffres de renvoi, etc., etc.

Le voilà mis en vente dès 1838, d'abord à six mille exemplaires, puis recorrigé, remanié et enfin stéréotypé; vingt-trois mille autres exemplaires sont ensuite tirés sur les clichés, ce qui porte la totalité du tirage à *vingt-neuf mille*, sur lesquels vingt-huit mille à peu près sont écoulés : le prix du livre est de *vingt-six francs*.

Au point de vue de cette fumée qu'on nomme la gloire, notre érudit n'a rien à désirer; son amour-propre doit être rassasié des éloges, bien acquis, qui lui ont été adressés de tous les points du globe, depuis l'humble presbytère jusqu'au somptueux palais archiépiscopal. C'est, parmi les prélats, les hauts dignitaires de l'Église, les cardinaux, les papes même, à qui le consultera; et, comme ces doctes personnages ne peuvent pas s'imaginer que l'auteur d'un si remarquable écrit ne soit pas un religieux, ou un prêtre, tout couvert encore de la poussière des séminaires ou des cloîtres, il n'en est pas un seul qui, en lui adressant ses lettres, ne fasse, sur la suscription, précéder le nom de notre savant de la qualification honorifique de *Monsieur l'abbé*, bien que cet homme, aussi laborieux que

doux et paisible, aussi modeste qu'érudit, se borne, dans son for intérieur, à être tout bonnement un excellent père de famille.....

Tout marche bien jusque-là; les vues infiniment trop peu ambitieuses de notre bénédictin-laïque sont pleinement satisfaites. Mais voici, hélas! le revers de la médaille!

Comme je l'ai dit, le libraire a acheté la propriété entière, définitive, *à tout jamais*, de l'ouvrage, sept mille cinq-cents francs, dont six mille ont été soldés, comme nous l'avons dit, à raison de quarante francs par semaine, c'est-à-dire sans profit pour l'auteur. Quant aux quinze cents francs, montant du billet, il ne fut pas soldé par le souscripteur, qui fit faillite et obtint un concordat, à trente-six pour cent, payables en six ans. Le billet fut même contesté au pauvre homme de lettres; mais un homme d'affaires (moyennant finance, un tiers), parvint à le faire admettre dans la faillite, et il a été payé à raison de trente-six pour cent. Il n'a donc reçu qu'environ trois cents francs.

Il perd ainsi douze cents francs sur le prix déjà si minime de son œuvre colossale. C'était l'espoir de ses vieux jours, le pain quotidien de ses enfants. C'est aujourd'hui la fortune des héritiers opulents

du libraire, qui est mort depuis sa déconfiture, il y a quelques années.

Eh bien ! je vous le demande, la main sur la conscience, l'équité la plus stricte n'exigerait-elle pas, ne devrait-elle pas exiger qu'un éditeur venant à faillir avant d'avoir soldé à son auteur l'intégralité du prix convenu d'un livre qu'il lui aurait acheté à tout jamais, cet auteur, moyennant le remboursement des sommes par lui perçues, rentrât dans tous ses droits de propriété, et s'il ne pouvait rembourser les sommes par lui reçues du failli, devînt alors le créancier *privilégié* de cette faillite, aux risques de laquelle sa position personnelle devrait le rendre complétement étranger?

L'exemple que je cite n'est pas de mon invention. Je tiens à la disposition de quiconque me les demandera toutes les pièces à l'appui de ce que j'avance.....

Un des plus beaux génies du dernier siècle, dont le nom est sur toutes les lèvres, se signalait, non-seulement par des œuvres sublimes, mais encore par l'appui spontané qu'il offrait à tous les persécutés, à toutes les victimes, témoin Sirven, Calas et tant d'autres.

Écrivain de contrebande, rien ne m'assure, en

déposant la plume, que j'aie le moindre droit à prétendre avoir fait *un bon livre.* Je m'en consolerais toutefois sans peine si, en appelant l'attention du pouvoir sur un fait déplorable et que je désire ne voir jamais se renouveler, il me restait au moins la conscience d'avoir, en écrivant ces dernières lignes, fait *une bonne action.*

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

DÉDICACE. — A mes anciens confrères.

AU LECTEUR. — Ce que j'ai été. — Ce que je suis..... 1

LA LIBRAIRIE ANCIENNE.

I. Avant la découverte de l'imprimerie..... 15

II. Depuis l'invention de l'imprimerie..... 23

LÉGISLATION régissant la librairie jusqu'en 1789.

1re époque : depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en 1723..... 62

2e époque : de 1723 à 1789..... 65

LA LIBRAIRIE MODERNE.

SON PASSÉ, de 1789 à 1830..... 75

Misère, progrès, prospérité, splendeur de la librairie française, en général..... 77

SON PRÉSENT, de 1830 à 1860..... 113

NOTICES BIOGRAPHIQUES sur les libraires-éditeurs qui se sont le plus distingués depuis 1789, avec l'indication de leurs publications les plus remarquables..... 151

LÉGISLATION NOUVELLE, de 1789 à 1860..... 291

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES..... 301

I. Des diverses catégories de libraires..... 308
II. Comment on devenait libraire avant 1830..... 320
III. Le lit de Procuste d'un libraire-éditeur..... 329
IV. De l'instruction chez les libraires..... 338
V. De l'influence et de l'initiative des libraires-éditeurs sur les gens de lettres et les savants..... 343
VI. Des dangers en librairie d'accorder de trop fortes remises et des termes de payement trop longs.. 358
Le Comptoir central de la librairie de Paris..... 360
La foire des libraires à Leipzig.—Usages allemands. 364

L'AVENIR DE LA LIBRAIRIE..... 369
I. Des améliorations relatives à l'instruction des futurs libraires..... 371
II. Question de propriété littéraire : réforme à désirer..... 386

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM.

On lit, page 130:

Jamais les journaux littéraires n'ont été nombreux.

Il faut lire :

Jamais les journaux littéraires n'ont été *aussi* nombreux.

4.50
m

05